La récupération et le recyclage du papier et du verre

Rapport

Les conférences socio-économiques du Québec

La récupération et le recyclage du papier et du verre

Rapport

Québec

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre 1984
ISBN 2-551-08935-2

Mesdames, messieurs,

Près de six mois se sont écoulés depuis la tenue du Sommet sur la récupération et le recyclage du papier et du verre. Voilà maintenant qu'un nouvel outil vient s'ajouter à ceux qui étaient déjà disponibles pour ceux et celles qui travaillent au suivi du Sommet ou encore qui suivent de près les développements en cette matière.

La transcription des délibérations du Sommet des 28, 29 février et 1er mars 1984 permettra donc à ces gens de se retremper dans le vif du sujet et de mieux cerner les attentes, les préoccupations et les consensus qui s'en sont dégagés.

Le Comité permanent sur le suivi du sommet créé en avril dernier a déjà réalisé une certaine quantité de travail et prévoit pouvoir donner suite de façon continue et soutenue aux différents mandats qui lui ont été confiés.

Comme ministre de l'Environnement, je ne peux qu'encourager les membres de ce comité à poursuivre leur travail et leur réitérer la volonté gouvernementale maintes fois exprimée de développer au Québec une véritable industrie de la récupération et du recyclage.

Le Ministre

Adrien Ouellette

Table des matières

Introduction 1

Chapitre 1 — Les préoccupations des intervenants 5

1.1 Les recycleurs 7
1.2 Les récupérateurs 10
1.3 Les municipalités 14
1.4 Les commissions scolaires 15
1.5 Les utilisateurs 16
1.6 Les centrales syndicales 19
1.7 Les groupes socio-économiques 21

Chapitre 2 — La collecte sélective 23

2.1 La réglementation 25
2.1.1 Le règlement sur la gestion des déchets solides 25
2.1.2 La réglementation sur le transport des déchets .. 29
2.1.3 La réglementation de la récupération et du recyclage 30
2.1.4 La compétence municipale 34
2.1.5 La révision du cadre légal 38

2.2 L'organisation 40
2.2.1 L'intégration de la collecte sélective 40
2.2.2 L'implication municipale 42
2.2.3 L'implantation graduelle de la collecte sélective . 46
2.2.4 L'assistance technique aux municipalités 49
2.2.5 La conception des édifices 50
2.2.6 L'évaluation des coûts 52
2.2.7 La négociation 55

2.3 Le financement 56
2.3.1 L'implication du gouvernement du Québec 56
2.3.2 L'implication des gouvernements municipaux 60

Chapitre 3 — La récupération et la réutilisation 63

3.1 La récupération 65
3.1.1 L'organisation du conditionnement 65
3.1.2 La territorialité 66
3.1.3 Le contrôle de l'offre et de la demande 68
3.1.4 La récupération du papier de bureau 71
3.1.5 L'admissibilité aux programmes d'aide et le financement du système de récupération 75
3.1.6 L'information technique aux récupérateurs 89
3.1.7 La formation d'une association de récupérateurs 91
3.1.8 Le recyclage des travailleurs 92

3.2 Le réemploi des contenants 92
3.2.1 La consigne 92
3.2.2 La production des contenants recyclables 106
3.2.3 La récupération des contenants 108

Chapitre 4 — Les marchés et la recherche 117

4.1 Le développement des marchés 119
4.1.1 Le contrôle de l'offre et de la demande 119
4.1.2 Le marché du calcin 122
4.1.3 Le financement du recyclage 125
4.1.4 La politique d'achat de matériaux récupérés 129

4.2 La recherche 133
4.2.1 L'amélioration de la collecte sélective 133
4.2.2 Le conditionnement du calcin 135
4.2.3 L'efficacité du conditionnement 136
4.2.4 L'augmentation de l'utilisation des vieux papiers. 137
4.2.5 Le développement de technologies de recyclage du papier 139
4.2.6 La présentation de la pollution 143

Chapitre 5 — La sensibilisation et les structures de concertation 147

5.1 La sensibilisation 149
5.1.1 Les campagnes d'éducation et d'information 149
5.1.2 L'étiquetage 169
5.1.3 Les coûts réels 170

5.2 Les structures de concertation et de gestion 174
5.2.1 Les structures municipales 174
5.2.2 La concertation des intervenants 177
5.2.3 Les comités mixtes 180

Chapitre 6 — La synthèse et les conclusions 183

6.1 La synthèse 185
6.1.1 La collecte sélective 185
6.1.2 La récupération et la réutilisation 189
6.1.3 Les marchés et la recherche 194
6.1.4 La sensibilisation et les structures de concertation 195

6.2 Les conclusions 196

Index des intervenants 209

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Afin de recréer et aussi de mieux comprendre le contexte dans lequel se sont déroulées les discussions lors de cette conférence, on reproduit ici quelques éléments illustrant la démarche générale suivie. Ces éléments sont tirés du programme de la conférence mis à la disposition des participants.

La salle de conférence comprenait une table centrale et des sections assignées aux groupes de participants, de conseillers et d'observateurs. La presse avait accès à toutes les activités de la conférence; de plus, les délibérations étaient télédiffusées en circuit fermé. La télévision communautaire assurait la diffusion, sur son réseau, de la séance d'ouverture et de la séance de clôture.

Le déroulement

Pour traiter les thèmes à l'ordre du jour, les invités-participants avaient accès à vingt-neuf fauteuils entourant une table ronde.

La démarche comprenait trois temps: l'ouverture de la conférence, l'étude des thèmes, la synthèse et les conclusions.

L'ouverture de la conférence

La séance d'ouverture comportait les allocutions de représentants désignés des groupes participants qui expliquaient les motifs de leur venue à la conférence et leur perception de la situation. Un temps limité était alloué à chacune des communications.

L'étude des thèmes

Les invités à la conférence avaient convenu de discuter de leurs préoccupations et de leurs efforts pour développer la récupération et le recyclage du papier et du verre.

Compte tenu de l'ampleur des dossiers à l'étude, le travail était divisé en quatre sessions et portait sur:
— la collecte sélective des ressources secondaires;
— la récupération et la réutilisation;
— les marchés et la recherche;
— la sensibilisation et les structures de concertation.

Un président qui n'appartenait à aucun des groupes participants dirigeait les délibérations.

La synthèse et les conclusions

Cette dernière partie, sous la présidence du ministre de l'Environnement, monsieur Adrien Ouellette, comprenait:
— une synthèse des travaux et les conclusions qui s'en dégagent;
— un échange final d'opinions entre les partenaires.

Les invités

La conférence sectorielle sur la récupération et le recyclage du papier et du verre réunissait 222 invités-participants et invités conseillers qui représentaient les recycleurs, les récupérateurs, le monde municipal, les commissions scolaires, les utilisateurs, les

consommateurs, les organisations de travailleurs, les groupes de pression et le gouvernement du Québec.

Chaque groupe d'invités avait une section qui lui était assignée. Les représentants des médias assistaient aux délibérations.

Le droit de parole

Seuls les invités à titre de participants avaient droit de parole à la table centrale et il appartenait aux organismes invités de gérer l'accès aux sièges qui leur étaient alloués.

Au cours des périodes d'échange d'opinion, tous les participants siégeant à la table avaient droit de parole : droit qu'ils pouvaient exercer aussi souvent qu'il y avait lieu de le faire pour une durée maximale de trois minutes à la fois.

Pour prendre la parole, un participant signalait son intention au président des délibérations et en attendait l'assentiment. Il ne pouvait être interrompu que par le président.

Le président des délibérations

Madame Gisèle Tremblay avait accepté de présider les délibérations. Dans l'exercice de son mandat, la présidente devait assurer l'expression des opinions, l'amorce du dialogue, la continuité des échanges et l'identification des consensus sur des solutions d'action.

Pour ce faire, elle situait les participants par rapport aux thèmes et aux sous-thèmes de chaque séance de travail et établissait l'allocation du temps. S'il y avait lieu, elle énonçait la synthèse, signalait les consensus ou traçait les conclusions.

Elle appliquait les règles convenues, voyait au bon ordre de délibérations et jugeait de la pertinence d'accorder le droit de réplique.

La présidente était aidée dans ses fonctions par un adjoint pour le contenu et par une adjointe pour le droit de parole.

Le rapport de la conférence

Toutes les délibérations furent enregistrées sur bande magnétique et un sténotypiste a fourni une transcription exacte et fidèle de ses notes.

La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours facile à lire, il a fallu en retoucher la forme pour en faciliter la compréhension. Là où la clarté n'était pas en cause, la transcription est reproduite intégralement, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouvera tout au long du rapport.

L'apport du secrétariat permanent des conférences socio-économiques

Le Conseil des ministres avait confié au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques, appuyé par le ministère de l'Environnement, le soin d'organiser cette table de concertation et d'en coordonner les contenus, le déroulement, les communications et la logistique.

Chapitre 1

Les préoccupations des intervenants

Chapitre 1
Les préoccupations des intervenants

1.1 Les recycleurs

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

L'Association des industries forestières du Québec représente la presque totalité de l'industrie des pâtes et papiers qui opère au Québec. Il s'agit d'une trentaine de compagnies membres et plus de 95% de la capacité installée de l'industrie.

Depuis le début de ses opérations, l'industrie des pâtes et papiers se préoccupe de recyclage. En effet, la réinsertion dans le cycle de production des rejets de diverses natures à l'intérieur de l'usine est un concept que l'on a rapidement étendu à des sources externes, tels les surplus ou les rognures d'imprimerie.

Aujourd'hui, les usines du Québec produisent un total d'environ sept millions de tonnes de pâtes et papiers par année, dont plus de 80% sont vendues à l'extérieur du Québec. Ces usines utilisent principalement du bois rond et des copeaux, mais aussi près de 500,000 tonnes de papiers et cartons récupérés après une première utilisation.

Pour l'industrie des pâtes et papiers, le recyclage des fibres et l'augmentation des quantités recyclées ne peut se faire que si trois conditions sont réunies. Il faut d'abord assurer un approvisionnement en fibres récupérées qui soit stable, tant en qualité qu'en quantité, à un prix qui rende cette source de fibre économique par rapport à la fibre vierge.

Il faut ensuite, pour chaque type de papier ou de carton récupéré, disposer d'une technique de recyclage qui soit adéquate et permette d'obtenir un produit de qualité à un coût compétitif. Évidemment, il faut aussi disposer des investissements adéquats.

Il faut enfin que le produit fabriqué, en tout ou en partie, de fibres recyclées puisse trouver preneur sur les marchés internationaux. Il est possible de respecter simultanément ces trois conditions.

L'Association des industries forestières du Québec a donc soumis aux organisateurs du sommet des suggestions qui feront l'objet de discussions et ce qui se rattache à ces conditions.

Malgré ce contexte positif, il faut prendre en considération que les fibres récupérées ne seront toujours qu'une source secondaire d'approvisionnement pour l'industrie. L'augmentation potentielle est de l'ordre de 2 à 4% de l'approvisionnement actuel des usines.

Du côté environnemental la situation est fort différente. Les vieux papiers et cartons représentent une part importante du problème de disposition des déchets domestiques. Les coûts sont à l'avenant. On peut espérer qu'une réorientation des activités de disposition permettra de dévier ce problème.

L'évaluation des compagnies membres présentes permettra de développer des activités économiquement et socialement profitables. L'expérience déjà acquise dans le domaine du recyclage orientera leurs activités et dégagera de nouveaux champs d'action où la recherche jouera un rôle essentiel.

Le succès du sommet est donc d'ores et déjà assuré en autant que l'évaluation n'en soit pas faite en terme d'engagement formel, mais en ouverture et en rapprochement qui permettront de dégager des solutions profitables pour l'industrie et la société.

Jacques Valade
Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR

À Trois-Rivières, nous sommes vingt personnes, professeurs, professionnels de recherche, technologues et personnel du bureau, qui travaillons à plein temps sur des problématiques de recherche et de développement reliées principalement au secteur des pâtes et papiers.

À ce noyau principal se greffent une trentaine d'étudiants inscrits dans un programme de maîtrise en pâtes et papiers.

Actifs depuis près de quinze ans dans ce secteur de recherche, ce qui nous distingue actuellement de d'autres organismes universitaires de recherche, à part un noyau principal de cinq (5) personnes rémunérées à même le budget de l'université, nous nous autofinançons.

Conscients de l'importance de ce sommet socio-économique sur le recyclage du papier et du verre, et forts de notre expérience de recherche dans le secteur des pâtes et papiers, nous avons élaboré une proposition en trois parties, à savoir l'information, les services et les études.

Nous pourrons, en temps opportun, commenter notre proposition et les multiples volets qui s'y rattachent.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

D'abord, nous encourageons les efforts de tri à la source et de ce qui en découle soit, la cueillette sélective.

À la lumière de nos propres expériences, il s'agit du seul moyen efficace, ou du moins le plus efficace, et le plus économique que nous connaissons en ce moment pour fournir un produit de qualité aux recycleurs.

Par exemple, dans le secteur industriel, les taux de récupération sont très élevés parce qu'on y pratique de façon systématique le tri à la source.

L'objectif poursuivi par le sommet touche les produits recyclables présents dans les déchets domestiques et/ou commerciaux, c'est-à-dire le papier, le verre, post consommateur. Dans ce cas, il est clair que cette démarche doit se dérouler dans un encadrement municipal, que ce soit de la part d'une communauté urbaine, d'une MRC ou d'une simple municipalité.

Les récupérateurs intégrés s'appliquent à élaborer la stratégie globale pour augmenter la récupération du papier et du verre. Cependant, nous tenons à souligner que ce développement devrait se faire en utilisant au maximum l'infrastructure existante.

Enfin, pour que le tri à la source réussisse et que la démarche que nous poursuivons depuis un an se concrétise, il faudra sensibiliser tous les québécois.

Le rôle de l'industrie se situera au niveau technique en regard du problème de contamination des matériaux récupérés, ou encore par la disponibilité de ses installations pour fins de diaporama et de visites techniques. Soit encore, par la collaboration à la rédaction d'articles techniques en matière de récupération et recyclage.

En guise de conclusion, notre organisme entrevoit un potentiel intéressant et est disposé à participer à l'élaboration d'un plan d'attaque bien planifié.

Léandre Carbonneau
Association canadienne des manufacturiers d'isolant cellulosique

Nous sommes présentement environ vingt (20) manufacturiers de cellulose au Canada, dont cinq (5) installés au Québec. Chaque usine peut utiliser environ deux tonnes et demie de journaux à l'heure lorsqu'il est en opération.

L'isolant de cellulose est fabriqué principalement de journaux recyclés et de produits chimiques qui le rendent ignifuge. Il est le produit le plus contrôlé et qui subit le plus de tests lors de sa fabrication. Son facteur R au pouce est de 3.8 ce qui en fait le meilleur isolant en vrac qui existe présentement.

Il a aussi d'autres avantages. Par exemple, il est le produit qui prend le moins d'énergie pour sa fabrication et il procure du travail à plusieurs personnes.

Cependant, il est très mal connu. Certains organismes gouvernementaux donnent des opinions contradictoires; Energain serait de ceux-là. Ces estimations en matière de réisolation sont toujours faites en recommandant un isolant en particulier et non en considérant un simple ajout de cellulose, facilement quantifiable par le facteur R.

Il ne faut pas oublier que l'isolant de cellulose est un produit non sophistiqué, simple à manufacturer, à prix abordable et composé d'éléments naturels.

Nous pouvons nous procurer chez Enerdoc Canada des feuilles explicatives qui informent sur ce type d'isolant. Là encore, nous pouvons voir que la cellulose est celle qui a le facteur R le plus élevé, et en plus, elle ne laisse pas circuler l'air comme dans le cas de certains autres isolants.

Tous ces éléments pourraient aider au recyclage des journaux. Il faudrait que chacun de nous fasse un effort afin que la cellulose soit mieux connue, plus facile à vendre, et par le fait même, pourra créer de l'emploi.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Notre industrie partage entièrement l'objectif gouvernemental qui est d'augmenter considérablement le taux de récupération et de recyclage du verre au Québec. Il ne s'agit pas de voeux pieux, mais d'un objectif convergeant avec l'intérêt de nos entreprises. Nous sommes d'ailleurs prêts à appuyer la réalisation de cet objectif à l'aide de moyens concrets.

D'abord la concurrence est l'un des principaux éléments à considérer dans notre environnement. L'industrie québécoise du contenant de verre oeuvre à l'échelle nord-américaine. Cela signifie que nous sommes en concurrence au Québec avec des entreprises des États-Unis qui, à cause de leur marché, ont des coûts unitaires beaucoup plus bas que les nôtres.

Il faut aussi souligner que le marché américain du contenant de verre est en régression: plusieurs usines ont fermé leurs portes au cours des deux dernières années, dû à un excès de capacité de production. En combinant cette situation à la réduction considérable des tarifs résultant de la dernière ronde du GATT, il est manifeste que la concurrence entre les fabricants de contenants de verre est féroce, et nous place dans l'obligation de contrôler et même d'abaisser nos coûts.

À cette concurrence entre fabricants de contenants de verre vient s'ajouter la concurrence entre les fabricants de contenants. La situation américaine résulte principalement de la pénétration sur le marché de contenants de plastique.

Ce contexte concurrentiel nous impose des contraintes réelles et inexorables au plan des coûts et de la qualité.

La qualité et la sécurité sont deux facteurs faisant partie intégrante du contexte concurrentiel. Ils méritent d'être approfondis. Le facteur sécurité est assez facile à saisir, surtout pour les contenants ayant un contenu sous pression. La sécurité ne peut être assurée que par la qualité.

Nous attachons néanmoins une importance à la qualité. Nos contenants ne sont essentiellement qu'un véhicule de produits que le consommateur acquiert. Quarante pour cent de notre production étant destinée à l'extérieur du Québec, il est facile d'en saisir l'importance.

Il nous est très facile de contrôler la qualité de nos matières premières. Toute augmentation de l'utilisation du calcin dans notre production devra obligatoirement satisfaire des exigences semblables de qualité.

Le devis de qualité exclura donc obligatoirement les contaminants que sont les métaux, particulièrement l'aluminium, le plomb et la céramique. Ces contaminants peuvent non seulement compromettre la qualité d'un volume important de production, mais aussi endommager très sérieusement nos équipements.

Une fois les éléments de notre environnement identifiés, il faut en arriver aux moyens de concrétiser l'objectif de cette conférence.

Le volume des déchets municipaux où le verre ne représente qu'une petite partie, environ 7%, n'accroît pas tellement notre « visibilité ».

Il y aurait donc lieu de faire une première adéquation entre notre contribution aux problèmes, et les expectatives dirigées vers nous quant à leur solution.

Par ailleurs, notre industrie a une particularité, celle d'être à la fois une forte utilisatrice de main-d'oeuvre et de capitaux. Nos investissements au Québec sont réguliers. L'objectif de recycler quelque 150 000 tonnes de verre constitue un défi d'envergure qui nécessitera des investissements considérables.

L'industrie est prête à faire ces investissements dans la mesure où les conditions de réalisation sont adéquates. Il est à noter que nous importons actuellement des États-Unis une partie importante de notre calcin.

En conclusion à cet énoncé préliminaire, nous apportons deux considérations: les matières premières que nous utilisons, soit la silice, le calcaire et le carbonate de soude, sont à 80% d'origine québécoise en volume. Tout accroissement du verre recyclé aura un impact chez nos fournisseurs et chez leurs travailleurs. Il ne faudrait pas oublier de faire les adéquations nécessaires.

Deuxième considération: dans le domaine du verre, le problème ne se situe pas dans l'étape du recyclage, mais plutôt lors de la récupération. Nous sommes convaincus qu'il y a moyen de le solutionner sans avoir recours à des taxes ou des consignes additionnelles.

L'industrie québécoise du verre est prête à mettre à la disposition des récupérateurs un programme d'assistance technique portant non seulement sur un devis de qualité, mais aussi sur les méthodes de récupération et sur les techniques de gestion.

1.2 Les récupérateurs

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Trente-cinq groupes communautaires oeuvrent présentement dans le domaine de la récupération à travers toutes les régions administratives du Québec.

Depuis cinq ans, en dépit du scepticisme des uns et des autres, les groupes communautaires ont vendu, par force de sensibilisation et de persuasion, l'idée que la récupération basée sur le tri à la source pouvait faire son chemin au Québec.

Ils ne l'ont pas seulement vendue en paroles mais aussi en actions. Il s'agit de constater comment le mouvement prend de l'ampleur partout au Québec.

Maintenant que le « bébé » se porte relativement bien, certains individus et entreprises voudraient profiter de la circonstance, soit dans le but de se faire du capital politique, de rehausser leur prestige, soit simplement par intérêt financier, pour s'accaparer d'une partie du dossier et par le fait même, prendre la place d'un ou de plusieurs intervenants.

Cette attitude risque de tous nous conduire irrémédiablement à l'échec. Pour réussir à modifier le comportement du citoyen, tout en créant une véritable industrie de la récupération et du recyclage au Québec, il faut à tout prix que chacun des intervenants dans le domaine joue bien son rôle et ce, en concertation.

C'est pourquoi nous nous attendons que les discussions élaborent une véritable politique dans les domaines qui nous préoccupent présentement, soit la collecte sélective de papier et de verre.

Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec garantit sa collaboration quant à la sensibilisation de la population du Québec aux avantages de la récupération.

Gérard Henry
Groupe Énervie Inc.

Le Regroupement Énervie regroupe les récupérateurs de Montréal. La région de Montréal représente à peu près 54% de la population du Québec. Elle est aussi la plus récalcitrante quant à la récupération.

Il est difficile d'implanter des systèmes de récupération à la source, tout comme il est difficile d'apporter des solutions à la gestion des déchets.

Ainsi, un des buts du Regroupement est d'aider les différentes municipalités de la région à solutionner leurs problèmes de gestion des déchets.

Notre fondement s'appuie sur des données écologiques ; nous voulons allier récupération et geste d'éducation afin de faire participer les municipalités. Ce geste d'éducation est souvent posé par les citoyens qui agissent de façon concrète en allant porter un paquet de journaux ou du verre. Nous voulons donc assurer un suivi à cette volonté écologique en tentant d'apporter des solutions pratiques. Nous proposons le tri à la source.

Nous voudrions travailler en étroite collaboration avec les municipalités. Il semble bien important de le souligner car les municipalités ont reçu un pouvoir mandaté du gouvernement du Québec pour s'occuper de la gestion des déchets.

Nous souhaitons que nos attentes soient intégrées à l'ensemble des changements que la société veut apporter. Le Groupe des récupérateurs communautaires, veut travailler de concert avec tous les autres groupes économiques du Québec. C'est à ce prix que nous pourrons réaliser un changement souhaitable.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Faire admettre ces énoncés comme une évidence telle que les responsables de la gestion des déchets en viennent à ne plus envisager d'alternatives, voilà un résultat qui mérite d'être souligné.

Nous reconnaissons aujourd'hui que nous apprécions l'abondance dans laquelle nous vivons. Une telle abondance crée une forte pression sur l'ensemble de nos ressources, et nombre d'entre elles pourraient bien être épuisées avant que nos enfants ne prennent leur retraite.

Nous devons donc réussir à faire admettre que recycler limite les rejets, conserve et augmente les ressources.

Il est aujourd'hui démontré que les citoyens remettent en question la rentabilité de l'élimination de tous les déchets domestiques. Ils considèrent que le recyclage des ressources est de loin préférable. En conséquence ils acceptent majoritairement de séparer à la source, ressources et déchets.

Cependant, les modes de collecte et d'élimination des déchets, de même que les modes de taxation qui en assurent les frais, n'encouragent pas l'individu à séparer ressources et déchets et n'invitent pas non plus les utilisateurs d'emballage à se soucier de conservation dans le choix de leurs contenants. C'est pourquoi nous devons nous interroger sur l'efficacité de notre système actuel.

Hans Gruenwald
Association des entrepreneurs en services sanitaires

L'Association des entrepreneurs en services sanitaires regroupe, en terme de volume, la majorité des entreprises effectuant la manutention des déchets. Nos membres sont répartis dans chacune des régions administratives au Québec.

L'Association fête cette année son vingt-cinquième anniversaire de fondation. La récupération et le recyclage des déchets, en général, ne sont pas des termes nouveaux pour nous, puisqu'à l'origine nous ne ramassions que les matériaux récupérables.

Aujourd'hui, la plupart des entreprises récupèrent certaines ressources secondaires, mais à des échelons plus sophistiqués et dans la mesure où les entrepreneurs y trouvent leur compte.

Nous espérons contribuer à notre façon au développement de cette activité qui, bien qu'elle ne soit pas nouvelle, intéresse de plus en plus nos concitoyens.

Les propositions d'actions retenues par l'Association s'inscrivent à partir du vécu et de l'expérience de nos membres. Ces propositions touchent le secteur qui nous préoccupe le plus, à savoir la manutention des ressources secondaires. La manipulation des déchets dits traditionnels a été et est encore effectuée en grande partie par les entrepreneurs en services sanitaires.

En effet, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Environnement au Québec, on constate qu'en 1979, un peu plus de 85% de la population québécoise est desservie par des collectes d'ordures ménagères effectuées par l'entreprise privée ayant un contrat avec la municipalité. Ce chiffre ne semble pas avoir diminué en 1984.

C'est dire qu'au fil des années et plus particulièrement depuis la dernière décennie, les entrepreneurs ont développé une industrie capable de répondre aux besoins des municipalités en effectuant la cueillette et le transport d'ordures ménagères sur leur territoire respectif. Nous avons donc contribué à régler une partie des problèmes touchant la gestion des déchets au Québec.

Aujourd'hui, même si nos entreprises créent et maintiennent des milliers d'emplois directs et indirects à travers la province, nous percevons un essoufflement de l'industrie. Trois facteurs ont contribué à cet essoufflement: premièrement, les soumissions publiques; deuxièmement, le libéralisme de la Commission de transport du Québec en matière d'émission de permis; et enfin, le manque de recherche dans notre industrie.

L'avènement des soumissions publiques a certes permis une meilleure compétition entre les fournisseurs de services et a évité le favoritisme des élus municipaux. Nous

n'avons rien à dire sur ce principe légitime en soi. Par contre l'inacceptable réside dans la compétition de nos membres, avec des illégaux non détenteurs de permis de transport ou pire encore, contre les personnes ne possédant aucun équipement adéquat pour effectuer ce genre de travail.

Stan Parker
Association canadienne des industries de recyclage

L'Association canadienne des industries de recyclage est une association nationale qui regroupe environ 250 compagnies provenant de divers secteurs de l'industrie de recyclage. Un membre type pourrait être une compagnie de traitement des rebuts dont les matériaux proviennent de l'industrie.

Nous comptons aussi parmi nos membres de nombreuses usines de secteur primaire, des agences gouvernementales, des experts conseils, des courtiers en papier ainsi que nos fournisseurs d'équipements et de services.

Dans le passé, nos membres s'occupaient plutôt de métaux et de papier; aujourd'hui, de plus en plus, ils traitent d'autres matières telles que les huiles ou les plastiques. Le potentiel de l'ACIR lui permettra d'inclure des organisations s'occupant de tous les aspects de recyclage.

Il devient de plus en plus urgent de débarrasser les sites d'enfouissement de leur encombrement matériel. Le recyclage est la solution idéale à ce problème. Cependant, il est essentiel de procéder avec méthode si l'on veut éviter de créer d'autres difficultés qui seront plus que disproportionnées au bénéfice tiré du désencombrement des sites d'enfouissement publics.

Notre industrie peut offrir la meilleure solution à la plupart, sinon à l'ensemble des problèmes évoqués. Le gouvernement a un rôle à jouer dans la planification et la consultation, et l'industrie peut servir d'instrument dans une réalisation des plans qui tiendrait compte du meilleur intérêt de tous.

Nous pourrons atteindre ce but par la coopération entre l'industrie et le gouvernement.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

L'Association a regroupé des récupérateurs privés qui ont mis en place cette industrie de la récupération.

Ils sont plusieurs milliers au Québec à vivre de ce commerce; ce sont de petites, de moyennes ou de plus importantes entreprises déjà en place. Actuellement, elles ne sont pas reconnues comme étant un réseau d'importance qui sera essentiel à la récupération au Québec.

Leurs objectifs sont les suivants: regrouper et représenter les récupérateurs privés de toute matière recyclable dans la province de Québec; assurer le maintien et le développement des entreprises de récupération déjà formées au Québec; mettre à la disposition des membres et du public en général toutes les informations pertinentes relativement à la récupération.

Ce que nous attendons du présent sommet, c'est que soient prises les mesures nécessaires pour que les récupérateurs deviennent admissibles à des programmes d'aide financière devant servir à améliorer leurs équipements et à développer leurs opérations; que soient prises également les mesures nécessaires pour stabiliser les prix en favorisant la création d'entrepôts, de centres de tri ou de centres de recyclage.

Enfin, les récupérateurs à but non lucratif subventionnés ne devraient pas empiéter sur les activités des entrepreneurs privés.

Cette association récemment formée a pour but d'inventorier, de regrouper et de renseigner les entreprises oeuvrant dans ce secteur d'activités; de chercher les nouvelles sources d'approvisionnement et les débouchés; d'aider à développer les nouveaux moyens de récupération, tout en adoptant des politiques et des pratiques favorisant les activités de ses membres.

1.3 Les municipalités

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

L'Union des municipalités du Québec veut apporter sa contribution à l'établissement d'une action concrète visant à réduire la quantité de déchets domestiques.

L'Union est le porte-parole de plus de 300 municipalités et municipalités régionales de comté, représentant plus de 80% de la population québécoise. Elle gère près de 85% de l'ensemble des budgets municipaux.

Les municipalités du Québec ont un rôle primordial en matière de gestion des déchets domestiques. En effet, les gouvernements municipaux ont la responsabilité exclusive de la collecte, du transport et de l'élimination des ordures ménagères.

À cette tâche, les élus municipaux consacrent près de cent millions de dollars annuellement. En somme, associée à l'ensemble des autres fonctions municipales, la gestion des déchets domestiques illustre la nature prioritaire de ce service municipal.

Les élus municipaux sont soucieux d'innover en matière de gestion des déchets. La collecte sélective est certes une nouvelle avenue à explorer pour contrôler les fonds publics affectés à cette tâche.

Cependant, les nombreuses responsabilités des municipalités, (aménagement, transport, loisirs), militent en faveur d'une gestion plus efficace des finances municipales. Par conséquent, l'innovation doit ultimement tendre à réduire les coûts. Pour ce faire, nous croyons que la responsabilité exclusive des élus municipaux, en matière de gestion de déchets, doit être reconnue comme pierre angulaire de nos échanges.

C'est dans cette perspective très réaliste que l'Union des municipalités du Québec soumet à cette assemblée certaines propositions qui ont fait l'objet d'un consensus des membres du conseil d'administration de notre organisme.

Michel Rivard
Communauté urbaine de Québec

Comme tous les intervenants ici présents, nous désirons trouver les moyens pratiques et économiques pour en arriver à la réduction, la réutilisation et le recyclage de certains déchets municipaux, et par voie de conséquence améliorer, du moins en partie, l'exploitation abusive de nos ressources naturelles.

Partie intégrante du monde municipal urbain, la Communauté urbaine de Québec a collaboré à l'élaboration des propositions d'actions présentées par l'Union des municipalités, et nous nous déclarons d'accord avec lesdites propositions.

Depuis 1974, nous éliminons tous les déchets solides municipaux de notre territoire par le biais de leur incinération dans une usine dont la caractéristique principale est la récupération de toute l'énergie que nous pouvons en tirer.

Plus de cinq cent millions de kilogrammes de vapeur y sont produits annuellement, dont plus de quatre cent millions de kilogrammes sont livrés à la Papeterie Reed. La vente de cette vapeur génère un revenu annuel supérieur à quatre millions de dollars et évite l'importation annuelle d'environ deux cent mille barils de mazout.

Si ce n'est pas de la récupération de matières, c'est au moins de la récupération d'énergie et c'est de beaucoup préférable à l'enfouissement sanitaire.

Compte tenu de l'importance de nos investissements, du recyclage énergétique que nous pratiquons et des autres avantages du moyen d'élimination que nous avons choisi, la Communauté se doit d'éviter que l'exploitation de son incinérateur soit perturbée. Ce qui serait certainement le cas si nous ne pouvions plus compter sur un arrivage continu et suffisant de déchets et si le contenu combustible de déchets diminuait de façon appréciable.

Au-delà de 70% du contenu combustible des déchets est constitué par les papiers et cartons. Une récupération massive à la source de ces produits perturbera gravement le fonctionnement de notre incinérateur.

C'est pourquoi nous ne pouvons, à priori, favoriser la collecte sélective du papier sur notre territoire. Dans cet esprit, nous avons préparé deux propositions d'actions qui démontrent tout de même notre volonté de coopérer dans le mesure de nos moyens au succès du présent sommet.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

L'Union des municipalités régionales de comté représente environ 1 250 petites et moyennes municipalités au Québec réparties dans environ 75 municipalités régionales de comté.

Ces municipalités occupent à peu près 80% du territoire québécois. Cependant, elles ne comprennent que 15 à 20% de la population totale du Québec.

L'élimination des déchets représente 20% des budgets totaux des petites municipalités. Or, les municipalités assument 100% des coûts occasionnés tant pour la cueillette des déchets que pour leur enfouissement.

C'est à ce titre que la récupération et le recyclage nous intéressent. Le gouvernement du Québec possède définitivement une juridiction en matière de protection de l'environnement, et il est intervenu à maintes reprises par voie de réglementation dans le domaine. Les résultats de ces interventions, si souhaitables qu'elles aient été, ont eu pour effet de faire augmenter les coûts directs des petites municipalités, donc des contribuables.

Il faut souligner que la réglementation en la matière est uniforme dans l'ensemble du Québec, et ne tient pas compte des spécificités locales et régionales.

Il nous est donc nécessaire de revoir dans un contexte global, l'élaboration d'une politique en matière de récupération et de recyclage.

Nous représentons les citoyens payeurs de taxe qui souhaitent un système plus adéquat dans le domaine de la gestion des déchets, tout en ayant un certain contrôle sur les coûts.

1.4 Les commissions scolaires

André Bergeron
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec regroupe 214 commissions scolaires réparties sur tout le territoire du Québec. Avec un million d'étudiants qui sont de très gros utilisateurs de produits recyclables.

La Fédération des commissions scolaires ne se présente pas ici à titre de récupératrice ou de recycleur. Cependant, comme commissions scolaires, nous sommes conscients qu'un immense travail de sensibilisation et d'éducation doit être fait auprès des élèves pour qu'ils apprennent à se soucier de leur environnement.

L'école doit être un milieu propice à conscientisation de l'individu au phénomène du recyclage et de la récupération de matières réutilisables, surtout dans la société de consommation dans laquelle nous vivons.

Aussi, la Fédération est en accord avec les objectifs de récupération et de recyclage, en étant consciente que ces actions permettent de ralentir l'épuisement des ressources non renouvelables et la surexploitation des ressources renouvelables.

La Fédération encouragera les commissions scolaires à s'impliquer dans la récupération du papier, encouragera tout programme visant à sensibiliser les élèves sur les effets positifs que la récupération peut apporter sur la qualité de la vie de chaque individu.

1.5 Les utilisateurs

René Cournoyer
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Les embouteilleurs du Québec ont pris leur engagement à la récupération il y a de cela près de 75 ans. Cette récupération s'est faite uniquement par le biais d'une consigne qu'il a fallu constamment ajuster à la hausse pour atteindre un niveau de retour de contenants réutilisables qui soit satisfaisant.

Au cours des années la récupération s'est intégrée au cycle normal des opérations des embouteilleurs. Elle n'a pas demandé de structure coûteuse; elle s'est implantée dans les habitudes de consommation des québécois. Aujourd'hui le taux de retour des contenants réutilisables qui composent 80% de notre marché atteint 98%.

Cette expérience n'aurait jamais connu le succès dont je viens de faire état, n'eut été de trois facteurs principaux: premièrement, la récupération répond d'abord à des objectifs économiques; deuxièmement, le rôle important joué par les détaillants qui en faciliteront le retour des bouteilles a permis d'intégrer cette pratique à la routine habituelle des achats d'épicerie; troisièmement, la consigne qui est, à notre avis, l'élément essentiel pour assurer la récupération à un haut niveau.

Récemment, les embouteilleurs ont pris un deuxième engagement majeur, celui de consigner et de récupérer tous leurs contenants y compris les non réutilisables. L'entente en voie de règlement avec le gouvernement du Québec fera des industries des boissons gazeuses un chef de file en matière de récupération.

Une entente qui doit aboutir incessamment permettra à l'industrie québécoise de protéger ses 3 000 emplois et de développer son marché en conservant les profits au Québec et non à Toronto et aux États-Unis.

Elle permet, en outre, de répondre à une volonté manifeste des citoyens qui est de protéger leur environnement, et du consommateur qui est de préserver ses libertés de choix. En plus de protéger l'environnement, cette récupération est rentable. Elle permet la conservation des matières premières, économise de l'énergie et fait réaliser aux municipalités et aux payeurs de taxes une économie appréciable au chapitre de la gestion des déchets.

Si le système de collecte sélective devait se révéler la meilleure pratique pour l'avenir, les embouteilleurs y participeraient. Notre objectif sera toujours d'offrir un produit de qualité, dans les meilleurs conditions possibles, tout en protégeant l'environnement.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

L'Association des détaillants d'alimentation, l'Association des épiciers en gros de la province de Québec, le Conseil québécois du commerce de détail et l'Institut canadien de la distribution alimentaire sont 4 associations qui représentent approximativement 95% de la distribution et du détail agro-alimentaire au Québec.

Pour assurer la rentabilité d'une nouvelle industrie, soit celle du recyclage, sans préjudicier les industries déjà existantes, nous recommandons que tous les projets de recyclage soient appuyés par le développement de nouveaux produits, de nouveaux usages et bien entendu, de nouveaux marchés.

Ainsi, pourrons-nous espérer accroître et motiver la participation tant des usagers que des consommateurs dans ce projet de grande envergure.

Cependant, le fardeau de la récupération qui pèse sur les onze mille détaillants depuis vingt ans, n'est plus une solution acceptable par ces derniers.

Demain, ces mêmes détaillants devront récupérer les bouteilles de vin, d'eau minérale, de jus, de boîtes de conserve et tout autre emballage.

Les principaux points sur lesquels élaboreront les membres de notre groupe au cours de ce sommet sont la salubrité, la restriction d'espace, les coûts de surface d'occupation pour les inventaires, donc la rentabilité. Finalement, nous recommandons l'établissement de centres universels, mobiles ou permanents, pour la récupération. Nous favorisons aussi la collecte sélective à domicile.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage « papier et verre »

L'Association canadienne de l'emballage est un organisme national bénévole regroupant des usagers et des fournisseurs de matériaux, de machines et de services dans le domaine de l'emballage.

Nos membres, au nombre de plus 1 500, dont 482 sociétés, regroupent presque toute la gamme des matériaux employés dans l'industrie de l'emballage tels que le carton ondulé, le papier, le verre, le bois, le tissu, le métal, les emballages complexes, les plastiques rigides, semi-rigides et souples, de même que la machinerie et les services permettant d'assurer la fabrication de différents types d'emballage.

L'Association canadienne de l'emballage supporte l'objectif du gouvernement du Québec en ce qui concerne l'accroissement considérable du recyclage des déchets solides.

L'Association est favorable à l'adoption d'un programme de recyclage des déchets, en se basant sur le tri à la source et la collecte sélective multi-produits évitant autant que possible les mesures coercitives telles que les consignes et les taxes.

L'Association considère que l'implantation d'une loi concernant le recyclage devrait être menée à terme par un effort de coopération entre les gouvernements locaux, l'industrie, le monde des affaires et les recycleurs. L'Association prendra plusieurs initiatives auprès de ses membres afin de promouvoir une plus grande prise de conscience des nombreux avantages du recyclage, initiatives qui feront partie des propositions d'actions de l'Association.

Roger Boulanger
Association canadienne des fabricants de boîtes de carton

L'Association regroupe douze compagnies fabriquant des boîtes de carton au Québec. Un grand nombre de feuilles de carton provenant de fibres recyclées sont imprimées et

converties en boîtes de carton servant à l'emballage de produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, boissons alcoolisées, savon, etc...

Jusqu'à maintenant, les produits d'emballage ayant des matières recyclées se caractérisent par trois aspects : la propreté des fibres recyclées, c'est-à-dire la blancheur des fibres ; deuxièmement, les contaminants tels que cire, goudron, plastique et autres ; et troisièmement, les exigences de nos clients devant la qualité demandée.

Advenant une demande accrue de carton comportant des fibres recyclées dans les boîtes imprimées et le maintien des exigences de nos clients quant à l'apparence du produit fini, nous suggérons que les cartons servant au recyclage soient désencrés et même blanchis, sinon, le consommateur devra se conditionner à accepter un emballage de moindre apparence. Le public du Québec est habitué à reconnaître un produit de bonne qualité, selon l'apprence de son emballage.

Les propriétés physico-mécaniques du carton devront se maintenir, car la technologie développe des machines d'emballage fonctionnant à de très hautes vitesses et exigent du carton de très bonne qualité, afin de diminuer les coûts d'opération.

Étant donné que la qualité du produit serait inférieure au produit actuel de même type, nous croyons que le prix de vente devrait être inférieur.

Ce changement du produit à la consommation ne devrait pas être imposé à tous les québécois par une législation ou une réglementation, mais plutôt par une action volontaire des fabricants et du public qui sont conscients du bienfait d'une telle action tant au point de vue écologique qu'économique.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous en sommes aujourd'hui à la phase d'utilisation rationnelle de nos richesses collectives. Notre organisme privilégie la multi-cueillette et le tri à la source. Nous devons veiller à ce que les structures mises en place soient très souples et n'engendrent pas de coûts supplémentaires pour le consommateur.

Nous devrons aussi être vigilants pour éviter toute source nouvelle de pollution. L'Association des consommateurs du Québec entend accentuer son travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et de concertation avec tous les intervenants, pour contribuer au succès de ce dossier.

Éric Rey-Lescure
Association forestière du Québec

Nous représentons le plus important mouvement québécois de conservation et d'éducation à la conservation des ressources naturelles. Notre mouvement a été créé il y a plus de quarante-deux ans. Nous nous appliquons de trois façons : par l'intermédiaire de nos quatre mille membres répartis dans toutes les régions du Québec ; par l'intermédiaire de notre outil d'information et de communication, le magazine « Forêt Conservation » ; par la formation des jeunes à travers environ 140 clubs 4-H qui rejoignent près de 5 000 jeunes ; enfin par la présence de notre magazine qui se retrouve dans environ 800 écoles.

Malgré nos origines forestières, notre mouvement s'intéresse aussi aux questions environnementales et écologiques. Nous avons présenté différentes propositions d'actions, dont la plus importante est la demande au gouvernement du Québec d'adopter ce que nous appelons une véritable approche écologique dans sa politique de gestion des déchets.

La conférence sur la récupération et le recyclage du papier et du verre porte surtout sur ce qui se passe après la mise à la poubelle. Mais une véritable approche écologique

de la gestion des déchets devrait s'intéresser tout autant à ce qui précède cette mise à la poubelle.

Il faut concevoir des objets de consommation plus facilement réutilisables ou recyclables. Il faut privilégier le réemploi, la réparation et la consigne.

Ce genre d'intervention qui se situe avant même qu'un produit devienne un déchet n'a été que très peu développé par le gouvernement du Québec. Or, lors des journées de concertation de février 1981 sur la récupération, l'idée maîtresse qui se dégageait des mémoires déposés et des recommandations débattues en ateliers et en plénière était la nécessité d'une politique de gestion des déchets, faisant appel à la réduction, au réemploi et au recyclage.

L'Association forestière québécoise et les Clubs 4-H du Québec partagent néanmoins les objectifs du gouvernement du Québec en ce qui concerne la récupération et le recyclage. Nous vous offrons donc notre collaboration entière en ce qui a trait à l'éducation des jeunes et à la sensibilisation du grand public.

1.6 Les centrales syndicales

Fernand Daoust
Fédération des travailleurs du Québec

Le mouvement syndical a toujours été soucieux de la protection de l'environnement. Nous avons dénoncé à juste titre depuis des décennies les polluеurs de notre environnement, tant les entreprises qui polluaient les eaux ou l'air que les municipalités qui dégradaient l'environnement avec l'amoncellement des déchets.

Nos revendications pour un environnement sain ont des racines tout aussi profondes chez nous que nos revendications pour la mise en oeuvre d'une véritable politique de plein emploi et la lutte contre le chômage. Ces revendications visent à combattre toutes les formes de gaspillage de notre société, tant au plan des ressources humaines que des ressources naturelles.

C'est au nom des quatre cent mille travailleurs et travailleuses, citoyens, citoyennes québécois que nous plaidons pour une amélioration marquée et soutenue de notre environnement.

C'est aussi à titre de représentant des travailleurs de la forêt, de l'industrie des pâtes et du papier, des mines de silice, de l'industrie du verre et de nombreuses municipalités, que nous sommes présents à cette conférence.

En effet, nous sommes les porte-parole de ceux et de celles qui produisent le papier et le verre, et de ceux qui font la collecte des déchets. Notre préoccupation sera aussi de préserver les emplois dans ces secteurs, de maintenir et d'améliorer les conditions de travail des travailleurs qui verront leurs tâches modifiées, et enfin de s'assurer que les nouveaux emplois générés par l'intensification de la récupération et du recyclage du papier et du verre permettent à ceux qui les occuperont de bien gagner leur vie, et d'accéder à la syndicalisation.

De plus, nous nous opposerons aux propositions des organismes qui veulent accomplir la réglementation en matière de collecte de déchets et d'enfouissement sanitaire. Car il nous importe que les objectifs de cette conférence ne soient pas compromis par des actions qui risquent de maintenir ou sinon de dégrader encore davantage notre environnement.

Enfin, nous serons vigilants face aux prétentions des groupes qui veulent s'approprier le monopole du secteur de la récupération, et qui désirent écarter à la fois les

groupes communautaires qui ont joué un rôle important en cette matière, ainsi que les municipalités qui doivent rester les premiers gestionnaires des déchets sur leur territoire.

Nous ne pouvons laisser à la seule entreprise privée l'initiation de la récupération et du recyclage du papier et du verre, car la logique du profit s'accomode mal de la préoccupation de la qualité de l'environnement. Ces préoccupations orienteront toutes nos interventions au cours de la conférence.

Georges Cantin
Confédération des syndicats nationaux

La Fédération des travailleurs du papier comme telle n'a pas aucune recommandation à faire à cette conférence. Nous sommes venus ici en tant que participant pour recevoir de l'information.

Depuis 1970, nous axons principalement nos efforts sur le recyclage de la forêt. Nous savons que 65% d'un arbre de la forêt se perd et qu'il n'en reste plus que 35% comme matière première. C'est pourquoi nous lancerons une campagne de sensibilisation en regard de cet aspect.

Nous écouterons tous les intervenants, nous y participerons et retournerons dans nos instances pour sensibiliser les gens que nous représentons en fonction du processus de récupération et de recyclage qui s'effectue à l'intérieur du Québec.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous adhérons à l'idée de protection et de respect de l'environnement, à la récupération et au recyclage. L'objectif global que nous poursuivons est d'obtenir une meilleure qualité de vie pour les citoyens, ce qui comprend les droits de travail et les moyens décents de subsistance.

Nos objectifs en matière d'économie n'entrent pas en opposition avec nos objectifs en matière d'écologie. Nous ne pouvons en dire autant des compagnies privées et des gouvernements. La rentabilisation des entreprises et la satisfaction des besoins essentiels de la population ne sont pas rigoureusement synonymes.

Les consommateurs ne sont pas tout à fait sans responsabilité; ce sont eux qui multiplient les déchets causant des dommages à l'environnement. Ce sont à eux à qui il revient d'abord de payer les pots cassés.

Nous pensons que toute nouvelle industrie, comme toute ancienne d'ailleurs, devrait générer des emplois stables rémunérés avec des conditions correctes et décentes de travail. Nous n'accepterons pas que l'on profite du taux de chômage actuel pour créer une industrie nouvelle qui aura comme caractéristique de générer et d'utiliser une main-d'oeuvre qui sera sous-payée sans droits et sans protection.

Quant aux mises à pied, compte tenu de la restructuration de la pyramide industrielle, nous réclamerons pour les travailleuses et les travailleurs une protection minimale et satisfaisante.

En matière de promotion de l'environnement, nous devons compter sur la population. Nous devons nous assurer qu'elle soit sensibilisée, convaincue, instruite, éduquée depuis l'enfance et tout au long de sa vie.

Une campagne bien orchestrée et durable, appelant à la vigilance et à une volonté délibérée de protéger cet environnement, améliorera la qualité de vie.

1.7 Les groupes socio-économiques

Jacques Prescott
Association des biologistes du Québec

L'Association des biologistes du Québec regroupe plus de 500 professionnels de la biologie provenant de tous les milieux socio-économiques et de toutes les régions du Québec.

Depuis plus de dix ans, l'ensemble des interventions de notre association sur les questions environnementales est axé vers un seul objectif soit la conservation des ressources.

Nous considérons que la conservation des ressources renouvelables est l'unique moyen d'en assurer une utilisation durable. Une politique de conservation des ressources doit donc orienter et diriger le développement économique du Québec.

Nous considérons que la politique québécoise de récupération et de recyclage du papier et du verre devrait constituer un outil nécessaire de gestion des ressources. Cette politique devrait tendre à dépenser l'intérêt généré par nos ressources, tout en conservant le capital de ces ressources, par exemple.

L'Association des biologistes du Québec offre donc sa collaboration à la mise en oeuvre d'une telle politique et ce, en deux points distincts: le premier se consacre à la recherche de nouvelles technologies visant à optimiser une récupération et un recyclage des produits d'origine biologique, et au développement de nouvelles utilisations des sous-produits des usines de recyclage.

Deuxièmement, nous offrons notre collaboration dans la réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'éducation illustrant l'importance et la nécessité de la conservation des ressources, et visant une implication accrue des citoyens dans la récupération et le recyclage des produits secondaires.

Hon. Jacques Léonard
Ministère des Affaires municipales

La question de la récupération et du recyclage touche toute société moderne et surtout les sociétés riches et industrielles. Elle intéresse les citoyens, les jeunes, par le biais des groupes communautaires et économiques.

Cette question prend sa source dans les réflexions qui ont originé au cours des années soixante, nous mettant en garde contre l'éventuelle disparition des richesses naturelles.

Cette prise de conscience a donc été le point de départ de notre sensibilisation, soit depuis 1970.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Je voudrais vous rappeler très brièvement le mandat qui m'est dévolu comme ministre de l'Environnement, et vous préciser les dispositions législatives et réglementaires en matière de gestion des déchets dont je suis le gestionnaire.

La loi sur la qualité de l'environnement stipule, entre autre chose, que le ministre de l'Environnement a pour fonction d'élaborer et de proposer au gouvernement une politique de protection de l'environnement, et mettre cette politique en oeuvre et d'en coordonner l'exécution.

Cela représente une partie importante de mon mandat. D'autre part, il m'est également possible, comme ministre de l'Environnement, d'élaborer des plans et des programmes de conservation, de protection et de gestion de l'environnement, tels que prévus par exemple à l'article deux de cette loi.

Il va de soi qu'il est de mon ressort de prendre les dispositions réglementaires ou législatives pour parvenir à ces fins. Tout ceci m'amène donc à vous rappeler les véritables enjeux de ce sommet sur la récupération et le recyclage. Ces enjeux représentent en fait le cadre précis dans lequel toutes les actions concertées qui découleront de ce sommet, devront se mouler le mieux possible. Ce sont d'abord la mise en place d'un programme d'implantation de la collecte sélective; deuxièmement, une réglementation favorisant la récupération.

Cependant, il n'est pas de notre intention d'abuser de la loi ou de la réglementation pour atteindre nos objectifs.

Il nous faut aussi appliquer une politique d'achat de matières premières et de produits finis. Nous devrons penser au mode de financement de la récupération et du recyclage; et cela n'implique pas nécessairement que le gouvernement.

Nous devrons penser au développement d'infrastructures propres à favoriser l'atteinte de nos objectifs. Nous penserons aussi à développer de nouvelles technologies. Nous penserons également au développement d'outils d'information. Il s'agit d'un élément fondamental puisque toutes nos actions reposent sur la participation populaire.

Il faudra prévoir des campagnes de sensibilisation de la population et ce, grâce à certains intervenants privilégiés en ce domaine, tels le monde municipal et le monde de l'éducation, entre autres. Et nous devrons finalement implanter une structure permanente de concertation et de gestion.

Du côté gouvernemental, les actions à poser ne seront pas celles d'un seul ministre ou d'un seul ministère. Ainsi, monsieur Léonard du ministère des Affaires municipales n'a pas caché son intérêt marqué pour le domaine. Madame Pauline Marois sera là ce soir avec nous, en tant que ministre responsable de la Main-d'oeuvre, et elle viendra participer à ce sommet dans un esprit d'implication de son ministère. Monsieur Biron sera là demain puisqu'on parlera d'industries et de commerces et son rôle sera vraiment essentiel dans le domaine. Monsieur Paquette, ministre de la Science et de la Technologie et monsieur Beaumier, adjoint parlementaire de monsieur Duhaime, ministre de l'Énergie et des Ressources, seront également présents demain quand nous aborderons le thème des marchés et de la recherche. D'autres ministres du gouvernement seront également appelés à jouer un rôle important.

Il s'agira donc vraiment d'une action concertée, non pas du seul ministre de l'Environnement mais du gouvernement du Québec.

Chapitre 2

La collecte sélective

Chapitre 2
La collecte sélective

2.1 La réglementation

2.1.1 Le règlement sur la gestion des déchets solides

Gisèle Tremblay
Présidente

Proposition 1:
« L'Association patronale des éboueurs de Montréal recommande que le règlement soit modifié pour permettre l'intégration de la collecte sélective. »

Proposition 2:
« L'Association des consommateurs du Québec suggère au gouvernement d'amender le règlement sur les déchets solides et la Loi des cités et villes de la manière suivante: maintenir deux enlèvements par semaine, dont un pourrait servir à la cueillette des ressources sencondaires. »

Proposition 3:
« Le ministre de l'Environnement s'engage à modifier le règlement sur la gestion des déchets solides, afin de permettre aux municipalités devant effectuer deux cueillettes hebdomadaires de déchets, de remplacer une de ces tournées par une collecte sélective. »

Proposition 3-A:
« Que soit maintenue, pour les municipalités qui ne font pas de collecte sélective, l'obligation d'effectuer deux collectes par semaine de déchets solides. »

Proposition 4:
« L'Union des municipalités du Québec propose que le règlement sur la gestion des déchets solides prescrivant deux enlèvements par semaine entre le 15 avril et 15 octobre pour les municipalités régies par la Loi sur les cités et villes, soit amendé de façon à ne prescrire qu'un enlèvement hebdomadaire obligatoire à longueur d'année et à rendre ainsi facultatif tout enlèvement additionnel. »

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Au chapitre de la réglementation, l'Industrie québécoise du contenant de verre appuie toutes ces propositions sauf celles de l'Union des municipalités.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

En principe, nous serions d'accord avec la résolution de l'Association patronale des éboueurs de Montréal, soit l'intégration de la collecte sélective dans un règlement sur la gestion des déchets solides. Cependant, nous ne voudrions pas que ce soit fait de la même façon dont a été élaboré le règlement sur la gestion des déchets solides en établissant des normes qui s'appliquent à toutes les municipalités du Québec, indépendamment de leur situation, de leur grosseur.

La réglementation devrait plutôt être intégrée dans un contexte beaucoup plus large.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Nous proposons une réduction du nombre de collectes, car nous considérons que la municipalité a le droit de prescrire la façon de procéder à la cueillette des vidanges. Nous proposons finalement une réglementation facultative. Les positions prises jusqu'à maintenant stipulent que les municipalités doivent être de plus en plus autonomes et doivent prendre leurs responsabilités en collaboration avec leurs concitoyens.

Ainsi, les municipalités devraient décider avec leurs citoyens de quelle façon ils veulent procéder. Chaque municipalité devrait pourvoir procéder de la façon qu'elle croit la meilleure pour ses citoyens.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous sommes d'accord avec les propositions de l'Association des consommateurs et du ministère de l'Environnement qui favorisent la collecte sélective.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous ne pouvons nous imaginer comment il pourrait y avoir collecte sélective s'il n'y a qu'une seule collecte par semaine. Il faudrait au moins deux collectes, dont l'une sélective.

Hon. Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous sommes prêts à amender le règlement sur les déchets solides, en éliminant l'obligation d'une deuxième collecte dite générale au profit d'une collecte dite sélective.

Mais il surgit un deuxième problème, à savoir si cette deuxième collecte devrait être facultative ou non, nous disons non, parce que le règlement tel qu'il a été conçu visait l'hygiène publique.

Alors nous sommes prêts, nous, à amender le règlement pour permettre qu'une des deux collectes soit remplacée par une collecte sélective, c'est un premier point sur lequel nous sommes très fermes.

Il est vrai que les lois et les règlements s'appliquent quasi uniformément partout. Nous avons déjà examiné à l'Environnement la possibilité d'appliquer ce règlement selon la taille des municipalités. Une première analyse nous révélait qu'il y avait quand même plus d'avantages que d'inconvénients à procéder à un règlement applicable uniformément à travers le Québec mais nous sommes prêts à réévaluer cet aspect à nouveau.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Chaque milieu a des besoins différents. Par conséquent, nous verrions très mal, que la deuxième collecte soit inconditionnellement sélective.

Nous sommes très conscients et nous sommes aussi très préoccupés par la question de la disposition des ordures ménagères. Mais de nous voir imposer le remplacement de la deuxième collecte par une collecte sélective ne nous satisfait pas. Chaque municipalité, chaque région, dépendamment des conditions de l'environnement, des conditions économiques et sociales, devrait pouvoir décider des collectes avec sa population tout en respectant le bien-être du Québec sur le plan de l'environnement.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Plusieurs municipalités au Québec ne font effectivement qu'une seule cueillette de vidanges par semaine.

Le fait qu'il y ait deux enlèvements devient une question d'hygiène. Mais selon notre expérience, une seule cueillette de vidanges est suffisante.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Si nous devions faire deux cueillettes, dont une sélective, qu'advient-il de l'hygiène publique? Nous ne ramasserions les déchets périssables qu'une seule fois par semaine, ce qui semble insuffisant.

Hon. Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

La deuxième cueillette générale est nécessitée par le volume de déchets. Si on remplace l'une des deux par une cueillette dite sélective, nous diminuerons le volume de telle sorte que nous pourrons, en une seule cueillette, nous débarrasser ou soulager les citoyens de la partie périssable. Mais possiblement qu'à l'usage nous découvrirons, dans certains cas, qu'une troisième collecte pourrait être nécessaire, compte tenu du climat qui prévaut l'été.

Réjean Gauthier
Fédération des travailleurs du Québec

Actuellement il y a deux collectes générales. La ville de Montréal, jusqu'à récemment avait une collecte de récupération d'objets lourds.

Dans le contexte actuel, une cueillette sélective pourrait se faire d'abord une fois la semaine pour laisser le temps à la population de s'adapter. Par la suite, selon les désirs de certaines municipalités, peut-être qu'une deuxième collecte pourrait être implantée.

Gisèle Tremblay
Présidente

Il y a consensus là-dessus: une deuxième collecte serait au choix de la municipalité, qu'elle soit traditionnelle ou sélective.

Les propositions 5, 6 et 7 sont traitées ensemble; elles veulent intégrer dans la réglementation la nouvelle terminologie reliée aux ressources secondaires dans les déchets. Elles se lisent comme suit:

Proposition 5:
« Les récupérateurs intégrés proposent que le ministère de l'Environnement redéfinisse le terme « déchet » en tenant compte de la récupération. »

Proposition 6:
« Les récupérateurs intégrés demandent que les notions de « tri à la source », de « collecte sélective » et de « récupérations soient incluses dans la réglementation ».

Proposition 7:
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose que la notion de « ressources secondaires » soit incluse dans les écrits municipaux concernant la gestion des déchets. »

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

En ce qui concerne ces propositions, nous sommes déjà en train de réaliser cette démarche dans le cadre de la modification du règlement sur la gestion des déchets solides. Nous allons donc répondre à la demande qui nous est faite.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous appuyons la résolution 5 et 6 et nous nous opposons à celle portant le numéro 7. La définition et le libellé qui se retrouvent dans la résolution elle-même nous apparaissaient inacceptables.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Nous ne devrions pas nous rendre plus loin que la loi qui définit déjà ce que sont les déchets solides.

Il y a une définition tout de même assez complète actuellement. Si nous la définissons encore de façon plus particulière, à ce moment il sera facile de passer n'importe quoi, c'est-à-dire que nous sommes d'accord pour qu'on définisse uniquement les termes reliés aux ressources secondaires. Il faut tenir compte qu'actuellement certaines villes font déjà le tri avec les lois actuelles. Il faut donc se demander si elles procèdent dans l'illégalité puisque le terme « déchet » n'a pas été redéfini.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Si nous voulons mettre sur pied une politique de récupération il faudra amender les règlements. Il faudra revoir globalement toute la question de la gestion des déchets, puis amender.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Il n'est pas intéressant de redéfinir les déchets pour augmenter la responsabilité des municipalités. Il serait plutôt interessant de légaliser la récupération.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

En réponse à monsieur Dufour, si le règlement qualifie de déchets le papier journal et que celui qui a décidé que ce n'était plus un déchet ne le fait pas dans l'illégalité; ce n'est qu'une question de définition de terme, donc sans aucune implication légale au sens profond du mot.

Gisèle Tremblay
Présidente

Tout le monde est à peu près d'accord. Nous pouvons donc avancer vers la proposition suivante.

2.1.2 La réglementation sur le transport des déchets

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 8 est traitée isolément et se lit comme suit:

Proposition 8:
« L'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec propose qu'une réglementation s'applique pour la manipulation des ressources secondaires. »

Hans Gruenwald
Association des entrepreneurs en services sanitaires

Les organismes en place qui font le cueillette des déchets vont se voir réduire leur tonnage si un autre organisme s'occupe du transport et de la cueillette des ressources secondaires.

Il faudrait donc que le transport soit réglementé. Dans le moment, les entrepreneurs détiennent des permis de transport pour faire la cueillette des ordures ménagères. Il faudrait qu'un permis semblable continue de protéger les organismes qui sont en place et qui offrent ce service depuis plusieurs années. Nous favorisons l'utilisation du même système de transport pour la collecte sélective que pour la collecte des déchets.

Hon. Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Actuellement c'est la Commission de Transport qui décerne les permis de transport, ce qui ne concerne nullement le ministère de l'Environnement. Par contre, le ministère de l'Environnement contrôle le transport des déchets dangereux, et nous ne considérons pas les ordures ménagères comme étant des déchets dangereux. Donc il n'est pas opportun d'intervenir pour émettre un permis de transport pour ce genre de déchet.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je m'objecte à ce qu'il y ait réglementation sur le transport.

Cela complique les choses. Il faudrait un régime légal pour les déchets et un autre régime pour les ressources secondaires, ce qui peut devenir extrêmement contraignant.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

La demande des entrepreneurs en services sanitaires est de mettre une priorité sur le système de transport parce qu'ils ont déjà l'équipement en place et l'infrastructure.

Nous sommes d'accord, mais de là à leur donner l'exclusivité, il faudra d'abord que les services sanitaires ou les entrepreneurs soient intéressés à la collecte sélective et à fournir le service.

Gisèle Tremblay
Présidente

Pour l'instant il n'y a pas de consensus sur la proposition numéro 8.

2.1.3 La réglementation de la récupération et du recyclage

Gisèle Tremblay
Présidente

Nous passons à la proposition numéro 9 qui se lit comme suit:

« L'Association canadienne des industries de recyclage s'oppose à toute réglementation régionale ou locale qui limiterait la quantité des matières recyclables pour utiliser les rebuts à des fins d'énergie. »

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

L'Association des recycleurs ne voudrait pas que l'on fasse tomber le marché en consacrant une partie des rebuts à des fins d'énergie mais puisque plusieurs industries de ce type sont déjà établies, il faut considérer que l'on risque de les exterminer.

Il ne faudrait pas brûler les étapes et détruire les industries, nos industries qui sont créatrices d'emplois, qui sont des payeurs d'impôt, il ne faudrait pas les détruire avec ça.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté

Oui, c'est ce qu'on vise directement — je sais pas si c'est ça là? C'est plus de l'information — est-ce que vous visez directement le pouvoir de réglementation des communautés régionales ou des municipalités ou des MRC ou quoi? Parce que le pouvoir de réglementation régional ou local là, je me sens visé, en fait c'est moi qui le fais chez nous dans nos municipalités.

Ce que je veux savoir c'est est-ce que c'est notre pouvoir de réglementation que vous visez ou si c'est le pouvoir gouvernemental?

Gisèle Tremblay
Présidente

Oui, ce n'est pas très clair le sens de votre intervention, monsieur Parenteau. Est-ce que vous pourriez préciser davantage, c'est quoi le sens de votre proposition?

Hugh Parenteau

Non, on ne veut pas aboutir à des réglementations, on veut tout simplement laisser faire marcher le marché de l'offre et de la demande. Et puis vous allez avoir plus d'offres — c'est vrai, si vous faites de la récupération sélective vous allez avoir plus d'offres. Mais il ne faudrait pas tout simplement tuer tout le monde avec ça, il faut bien se comprendre.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Concernant cette proposition, le Conseil consultatif de l'environnement s'est prononcé, jugeant qu'il est de beaucoup préférable pour la collectivité de recycler le papier au lieu de le brûler.

Cette question a été plaidée dans au moins un état américain, et le gouvernement a dû reculer et permettre la récupération du papier.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous sommes d'accord pour ce qui est de conserver l'énergie et recycler.

Toutefois, les municipalités et les régions n'ont pas nécessairement d'usines ou d'industries de recyclage ou de transformation en énergie à partir des déchets. À ce moment, cette région devra défrayer des coûts.

Par conséquent, l'Union des municipalités du Québec et les municipalités au Québec ont présentement le pouvoir de réglementation. Nous voulons conserver ce pouvoir et le gérer en fonction de nos paramètres socio-économiques régionaux, locaux.

Nous n'acceptons pas que le Québec légifère ou réglemente à la grandeur du Québec. Laissons aux municipalités et aux régions ce pouvoir, elles pourront le gérer adéquatement, intelligemment et à la hauteur des politiques et des orientations de notre société.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 10 à 13 inclusivement se traitent ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 10 :
« L'Association des industries forestières du Québec suggère le tri à la source comme moyen privilégié de réaliser les objectifs du sommet, et insiste pour qu'il ne soit pas imposé aux québécois par une législation, mais plutôt vendu par l'opinion publique. »

Proposition 11 :
« Les Papiers recyclés du Québec proposent de se limiter à la collecte sélective volontaire basée sur le système de centres de dépôts et de créer un comité pouvant statuer sur l'esthétique et la propreté des lieux de dépôts. »

Proposition 12 :
« ENJEU demande de favoriser les dépôts volontaires au lieu de la collecte sélective. »

Proposition 13 :
« L'Union des municipalités régionales de comté propose que toute politique en matière de collecte sélective permette aux municipalités d'adopter des mesures incitatives pour convaincre ses citoyens qu'il y a avantage à participer à la collecte sélective, en profitant par exemple de rabais de taxes ou de prime qui pourraient leur être accordés par la municipalité. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Ces pouvoirs existent actuellement dans les municipalités. Amener des adoucissements par des rabais de taxes n'est pas une formule fiable. La façon de taxer les contribuables doit se fair sur l'ensemble de la municipalité.

Donc, s'il y a des primes, tous les contribuables devraient en profiter et non pas un groupe en particulier.

L'important, c'est de respecter ce qui existe déjà, c'est-à-dire la compétence municipale qui préfère le volontariat à ce moment-ci.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Dans le cas de notre résolution, il s'agit simplement d'inciter le citoyen à participer à des programmes de récupération et de recyclage. Le citoyen a toujours le choix de le faire ou non. Les premières années de l'implantation d'un tel système, il est particulièrement difficile de convaincre les gens de faire le tri. Ça demande un effort.

Et cet effort, pour qu'il soit fait, peut nécessiter, si vraiment ça sauve des coûts, si vraiment on réalise des épargnes, et si vraiment on parvient à réduire le coût de la disposition de nos déchets, une réglementation qui permette aux municipalités d'en tirer certains avantages. Pour inciter nos citoyens à y participer, il est anormal qu'on puisse discuter au cours de l'élaboration d'une réglementation de la possibilité pour les municipalités de le faire, parce qu'actuellement la loi ne le permet pas. Par exemple, on ne pourrait pas, dans une municipalité, décider de réduire la taxe qui est chargée pour l'enlèvement des déchets quand nous en avons une.

Il est possible de trouver des façons d'inciter les gens à participer à la collecte sélective et de leur prouver que c'est rentable.

Alain Ulh
Groupe ENJEU

Un correctif majeur est à apporter à notre proposition, la proposition 12. Nous ne nous opposons pas du tout à la collecte sélective. C'est uniquement dans les localités où il n'y a pas encore de récupération qui se fait que nous proposons de favoriser les dépôts pour commencer, et ensuite la collecte sélective à long terme de façon à permettre l'implantation graduelle.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage « papier et verre »

Nous appuyons les propositions 10 et 13. Nous ajoutons que les projets de recyclage devraient toujours inclure un programme détaillé permettant d'éduquer et de faire comprendre au public le rôle qu'il aura à jouer dans une société consciente de l'importance de la conservation.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Je ne voudrais pas que notre intervention soit perçue comme une opposition complète à cette proposition. Ce pouvoir existe déjà dans les municipalités et il est mis en application. Je ne voudrais pas qu'on puisse remettre des formes de taxation, des primes à des individus car je ne me sentirais pas une municipalité responsable.

Et le contexte légal dans lequel nous sommes habitués de vivre et dans lequel les citoyens se comprennent, c'est qu'il n'y a pas trop de particularités; lorsque nous imposons des taxes, c'est pour l'ensemble de la population. Si nous faisons des remises de taxes, c'est pour l'ensemble de la population, donc c'est un tout, et à mon sens nous ne pouvons pas changer une compétence parce qu'on parle de recyclage.

Hon. Jacques Léonard
Ministère des Affaires municipales

Dans la proposition 13, il peut y avoir des objections de fond. Lorsque l'on parle de primes ou de subventions, dans la mesure où ce serait très visible et que tout le monde pourrait y avoir accès, c'est déjà plus admissible et nous pourrions en discuter.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Il nous paraîtrait important de conserver l'idée que les municipalités puissent adopter des mesures incitatives. Il nous semble qu'en mettant un point en pré-collecte sélective il y aurait probablement moyen de conserver l'essentiel de l'idée et de ne pas nous enfermer ailleurs dans des remises sélectives.

Chantal Rouleau
Groupe Énervie Inc.

Nous sommes d'accord avec les propositions 10 et 13. Mais concernant le remplacement de la collecte sélective par les points de dépôts, nous ne sommes pas tout à fait d'accord.

Cependant, dans certains cas, il pourrait être intéressant d'implanter des points de dépôts dans la ville de Montréal en attendant la collecte sélective.

Paul Thériault
Les papiers recyclés du Québec

Considérant l'absence de marché sûr et stable pour les matières récupérées, telles le papier journal et le verre, nous recommandons de se limiter à la collecte sélective volontaire basée sur le système de centres de dépôts. C'est le sens de la proposition 11 que nous avons formulée.

Ce principe a l'avantage de faire une transition graduelle entre l'ancien et le nouveau système. Partant de l'idée que cette politique serait laissée au libre choix des municipalités et des éboueurs, l'introduction de cette nouvelle approche se ferait aussi graduellement que les marchés s'organiseraient.

Nous préférons qu'il y ait le système des points de dépôts à la collecte sélective, car lorsque nous parlons de collecte sélective, nous récupérateurs, voyons une montagne de papier qui nous écrase. Les centres de dépôts éliminent ainsi la possibilité des surplus considérables.

Puisque les moulins ne sont pas encore ouverts, le système de cueillette sélective, produit à une grande échelle, ne pourrait être possible qu'après un an de la date d'ouverture d'un moulin de désencrage de papier journal.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Pour commenter la dernière partie de la proposition numéro 11 :

« créer un comité pouvant statuer sur l'esthétique et la propreté des lieux de dépôts ».

Il s'agit encore d'une responsabilité municipale. Que la collecte sélective soit volontaire, je n'ai pas d'objection, mais la dernière partie de cette résolution ne nous convient pas car cette décision revient à chaque municipalité.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Il m'apparaît absolument inacceptable de se limiter à un système de dépôts. Le système de dépôts entraîne une participation très limitée, tandis que la collecte sélective augmente considérablement la participation des gens. Nous avons des mécanismes de régulation de prévus pour que l'offre ne dépasse pas la demande sur le plan des marchés.

Ce qui est intéressant pour les municipalités c'est de réduire le volume des déchets, et ce qui réduit véritablement le volume des déchets c'est la collecte sélective, bien que le dépôt puisse être une mesure transitoire.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Si nous imposons la collecte sélective, nous risquons de débalancer le marché. Il faut imaginer les montagnes de matières qui peuvent arriver, aussi bien le verre que le papier, ce qui perturbera le marché parce que les moulins ne peuvent en absorber qu'une certaine quantité.

Il faudrait agir d'une manière ordonnée en utilisant les récupérateurs qui sont en place.

Gisèle Tremblay
Présidente

Enfin, tout le monde insiste pour que ce geste soit volontaire ou incitatif.

La seule divergence réside dans le fait que Papiers recyclés du Québec voulait un système de centres de dépôts tandis que la majorité préfère la collecte sélective quitte à ce que les centres de dépôts soient un mécanisme transitoire ou qu'ils soient utilisés dans certaines régions.

2.1.4 La compétence municipale

Gisèle Tremblay
Présidente

Nous passons aux propositions 14 à 18 qui sont traitées ensemble et qui se lisent comme suit :

Proposition 14 :
« L'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec recommande A) que la gestion des ressources secondaires soit sous la juridiction et la responsabilité de la municipalité ou d'un groupe de municipalités. B) qu'une définition claire et précise soit donnée à la notion de propriété des ressources secondaires, ainsi que des déchets traditionnels.

Proposition 15 :
« Les récupérateurs intégrés demandent que la collecte selective soit sous la responsablité municipale.

Proposition 16 :
« L'Association des consommateurs du Québec propose que les municipalités endossent la responsabilité de coordonner la collecte sélective ».

Proposition 17 :
« L'Union des municipalités du Québec demande que l'ensemble des intervenants à cette conférence, et plus particulièrement le gouvernement du Québec, reconnaisse la compétence exclusive des élus municipaux en matière de gestion des déchets. Deuxièmement, qu'aucune mesure coercitive de nature réglementaire ou législative ne soit privilégiée quant à la collecte sélective. Troisièmement, que les municipalités soient le canal privilégié des organismes de récupération. »

Proposition 17-A :
« La CEQ propose que soient accordés aux municipalités tous les pouvoirs réglementaires qui leur sont nécessaires pour favoriser la collecte sélective des déchets en vue de la récupération et du recyclage, ce qui devrait inclure quatre points : — le pouvoir d'ajouter une collecte sélective des déchets aux deux collectes prévues par la réglementation ; — le pouvoir de créer et d'exploiter un service municipal responsable de la collecte sélective au besoin ; le pouvoir d'adopter des mesures incitatives pour amener les citoyens et les citoyennes à faire le tri à la source ; — le pouvoir de soutenir la création et le développement d'organismes coopératifs ou communautaires ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources. »

Proposition 18:

Le ministère des Affaires municipales propose de donner aux municipalités les pouvoirs suivants: premièrement, le pouvoir d'adopter un règlement de collecte sélective des déchets; deuxièmement, le pouvoir d'obliger les citoyens à faire le tri à la source; troisièmement, le pouvoir de récupérer les matières recyclables dans les déchets; quatrièmement, le pouvoir d'aider à la création d'organismes de protection de l'environnement et de conservation des ressources. »

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous appuyons les propositions 14, 15, 16, 17, 17A et 18. Cependant, nous avons une réserve sérieuse à 14B.

La définition de la notion de propriété doit être établie ailleurs. Il en a été question déjà un peu plus tôt. La notion de « qui possède ou qui doit posséder » devrait donner lieu à un autre débat.

Gérard Henry
Groupe Enervie Inc

Pour ce qui est de la région de Montréal, la proposition 17 pose des problèmes. Nous avons déménagé 5 fois parce nous ne correspondions pas aux règlements municipaux.

Il est difficile de prendre comme acquis que ce sera un canal forcément fonctionnel; il y a des endroits où ça ne fonctionne pas. Il faudrait aussi que d'autres groupes appuient de façon à ce que ces canaux se débloquent.

Réjean Gauthier
Fédération des travailleurs du Québec

Je suis pour la proposition 18 parce que je veux conserver mon droit de parole. Je suis contre le point 17 au sujet de la position de l'Union des municipalités qui demande qu'on lui reconnaisse exclusivement une compétence, au plan des élus municipaux en matière de gestion des déchets. Il devrait y avoir une réglementation provinciale peu importe la grosseur de la municipalité, pour permettre à tous les citoyens qui appartiennent à une petite, une moyenne, une grosse municipalité d'avoir une équité quant aux collectes sélectives.

Il devrait y avoir une réglementation tout en laissant une certaine souplesse aux grosses municipalités de pouvoir exercer une certaine forme de gestion qui peut être différente de celle d'une petite municipalité.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Si dans la proposition 15, nous acceptons que la collecte sélective soit sous la responsabilité municipale, il faut se demander pourquoi, dans la proposition 16 les municipalités endossent-elles la responsabilité? Il serait préférable de dire: « puissent endosser la responsabilité ». Nous ne sommes pas obligés de le faire. Si c'est une responsabilité municipale, gardons-la jusqu'au bout, sans celà, ça ne veut plus rien dire. Pour la question de la compétence exclusive des élus municipaux, le problème a déjà été soulevé par les communautés urbaines; ils ont des incinérateurs qui ont coûté jusqu'à cinquante millions et ils ont besoin de ressources pour gérer leurs incinérateurs municipaux. Il est nécessaire qu'il y ait des règlements, mais il faut tout de même qu'il y ait une certaine souplesse.

Les municipalités ont conscience de la responsabilité, face à la récupération, mais cette responsabilité, nous voudrions l'exercer avec le milieu et non par des lois et des

réglementations: vous pouvez faire de la publicité volontairement pour sensibiliser la population.

Que la municipalité soit donc maître-d'oeuvre purement et simplement. Si la municipalité est maître-d'oeuvre, nous ne voudrions pas nous retrouver avec vingt-cinq organismes de récupération dans la municipalité. Donc, si elle est le canal privilégié, la municipalité aura le loisir de décider quels seront les intervenants.

Hans Gruenwald
Association des entrepreneurs en services sanitaires

Au sujet de la partie B de la proposition 14:

« qu'une définition claire et précise soit donnée à la notion de propriété des ressources secondaires, ainsi que des déchets traditionnels. »

Si le système de collecte sélective se réalise un jour, il faut absolument que les ressources secondaires restent propriété de la municipalité. Ce serait la seule voie de récupérer des fonds en vendant ses ressources à des centres de tri ou à des récupérateurs, dans le but de diminuer ses coûts d'opération de collecte des déchets.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je suis tout à fait d'accord en autant qu'on ne force pas les municipalités à la cueillette sélective. Qu'une municipalité ait un incinérateur ou non, nous récupérerons. Cependant, il faut éviter deux choses: il ne faut pas réglementer pour forcer les municipalités à récupérer et il faut faire, par ailleurs, attention pour ne pas bloquer toute volonté de changement du côté des citoyens.

Si le club ENJEU veut organiser la récupération parce que c'est une activité valable, nous devons continuer à permettre ces activités.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

La discussion fait ressortir un problème majeur quant à la juridiction. Ce sont les municipalités qui ont compétence et ce sont elles qui assument à 100% l'enlèvement et l'enfouissement des ordures.

Par contre, le ministère de l'Environnement possède lui aussi des juridictions en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement sur la gestion des sites d'enfouissement et la disposition des déchets.

La grande difficulté et la grande crainte des municipalités provient de la façon dont procède actuellement le Ministère, en réglementant pour toutes les régions du Québec.

Pour la question de la compétence exclusive des élus municipaux, nous sommes d'accord avec l'UQM. Nous pensons que c'est une juridiction exclusive en ce sens que c'est nous qui payons la facture en allant chercher l'argent dans la poche de nos contribuables.

Malheureusement, le départage des responsabilités n'est pas clair. Lorsque nous en exerçons une, il ne faut pas s'ingérer dans les juridictions de l'autre.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source

Actuellement le pouvoir de gérer les déchets est remis aux municipalités. Ce que j'ai compris c'est que, éventuellement, nous changerons la législation pour permettre aux municipalités de gérer la collecte sélective.

Que ce soit donné à un groupe communautaire ou à des entreprises privées, il n'y a personne qui peut s'objecter à ça.

Maurice Vanier
Communauté urbaine de Montréal

La production de combustibles dérivés de déchets municipaux devrait aussi être analysée.

C'est une notion qui est pratiquement exclusive à Montréal et à la Communauté en fonction du bassin de population. C'est un cas exclusif. Que nous pensions strictement au site d'enfouissement Miron qui est une honte générale.

Notre point de vue est que pour l'instant, la compétence doit être rendue exclusivement aux municipalités, compte tenu aussi des différentes façons et des différents problèmes auxquels nous faisons face. Tout en ayant une sympathie pour des entreprises locales de récupération, il ne nous apparaît pas opportun actuellement, tant à Québec qu'à Montréal que pour la Communauté, qu'il apparaisse une réglementation sur la cueillette sélective. À ce moment les citoyens se sentiraient obligés envers la collecte sélective du papier, ce qui placerait les administrateurs municipaux dans une situation très difficile par rapport à la gestion des déchets.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

En ce qui a trait au règlement qui relève du ministère de l'Environnement sur la gestion des déchets solides, il est clairement reconnu, et nous ne l'avons jamais mis en doute, que la responsabilité relevait des municipalités, et nous n'avons pas l'intention de revenir là-dessus d'aucune façon.

Maintenant, de là à prétendre que le gouvernement ou le ministère de l'Environnement n'ait aucun droit de regard, il y a une marge. Le ministère de l'Environnement doit se préoccuper de l'hygiène, de la salubrité publique et de la conservation de l'environnement. Et c'est pour cette raison que nous avons établi un règlement sur la gestion des déchets solides qui impose aux municipalités, qui en ont la responsabilité, le devoir de s'en occuper.

Quand nous avons décidé, par exemple, de faire fermer les dépotoirs à ciel ouvert, c'est que nous avons considéré que c'était environnementalement inacceptable, et qu'au plan de l'hygiène c'était plus ou moins souhaitable. Alors nous avons tout simplement dit aux municipalités, tel que c'est reconnu dans nos règlements : vous en avez la responsabilité, alors nous vous prions de l'exercer de telle et telle façon, de façon à répondre à nos lois environnementales, tout simplement.

Hon. Jacques Leonard
Ministère des Affaires municipales

C'est la municipalité qui demeure maître-d'oeuvre de la disposition des déchets, de la gestion des déchets, ce qui ne l'empêche pas de confier toutes sortes de tâches par contrat à des intervenants privés, comme dans d'autres domaines, ça se fait.

Mais je pense que si à un moment donné, sur le territoire d'une municipalité il y a plusieurs intervenants, la municipalité peut choisir entre des intervenants. S'il y en a qui se sentent frustrés, ça devient un débat politique à l'intérieur de la municipalité.

D'autre part, les pouvoirs actuels sont facultatifs, c'est-à-dire que la municipalité peut ou peut ne pas les exercer.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Le Ministère n'a pas pris position quant à la notion de propriété des ressources secondaires. Mais étant donné que les municipalités ont la responsabilité de la gestion des déchets, elles doivent être considérées comme en étant propriétaires.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Vous avez mentionné qu'il ne faudrait pas qu'il y ait des lois qui viennent nous imposer des choses, parce que c'est de compétence municipale. Ce que vous demandez, d'une certaine façon, c'est que vous soyez les seuls à édicter les lois au plan de la gestion des déchets. C'est peut-être un peu dangereux quand nous citons les exemples d'incinérateurs. Le Québec est pris avec le problème de ne pas brûler les papiers pour qu'ils puissent servir à l'incinérateur. De la même façon nous aimerions peut-être dans l'avenir concevoir des procédés de haute technologie pour qu'on puisse tenir compte de la cueillette sélective comme étant une option alternative.

De même, nous voudrions que les municipalités gardent l'esprit ouvert pour qu'on puisse, dans le cas des grosses municipalités, planifier ensemble la collecte sélective.

Gisèle Tremblay
Présidente

Donc, au sujet de la compétence municipale, il y a consensus absolu.

2.1.5 La révision du cadre légal.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 19 se lit comme suit:

> « L'Union des municipalités régionales de comté propose que soit établi un mécanisme constant de révision de toute loi ou règlement susceptible de permettre ou de favoriser la mise en oeuvre de la récupération et du recyclage dans le respect des principes établis politiquement. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

« Ces principes établis politiquement » correspondent au système de décision: faire les règlements et ordonner le système.

Comme il s'agit d'une activité qui peut être nouvelle, cela peut nécessiter très rapidement une série de modifications. Il faut constamment réévaluer les expériences dans les différents milieux et constamment repenser la réglementation pour pas s'y emprisonner.

Il s'établit des systèmes à l'intérieur de la réglementation de protection d'intérêts. Et il faut que ce soit constamment revisé, parce que c'est une question économique importante.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 20 se lit comme suit:

« l'Union des municipalités régionales de comté propose qu'une municipalité qui organise la collecte sélective sur son territoire, puisse par ailleurs bénéficier de certains « adoucissements » face à la réglementation actuellement en vigueur en matière d'enfouissement sanitaire, lui permettant ainsi une réduction appréciable de ses coûts tout en respectant la qualité de l'environnement. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Nous parlons ici des milieux qui sont plus éloignés des grands centres.

Ce que nous demandons, si nous faisons de la récupération et que la quantité de déchets est moindre dans les petites municipalités éloignées des grands centres, c'est que nous puissions récupérer ces dépotoirs. Il y a peut-être possibilité de déposer des plans de gestion qui sont adaptés à nos milieux, et qui ne nous obligent pas à suivre la grande ligne des règlements.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Nous sommes ouverts à la suggestion qui nous est faite. Dans la mesure où la récupération ou le recyclage produise des effets bénéfiques en réduisant les volumes. Il est évident que nous reviserons notre règlement sur les lieux d'enfouissement sanitaire.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous avons un problème avec le terme « adoucissement ». Ça nous amène à dire que la collecte sélective, la récupération et le recyclage ne sont qu'une partie de la protection de l'environnement. Il ne faudrait pas sacrifier l'un pour travailler l'autre.

Si les règlements, à un moment donné, s'avèrent caducs ou mal adaptés, il faudra les changer. Quoiqu'il en soit il ne s'agit pas d'adoucir la réglementation. Le mot « ajustement » serait plus convenable.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Si le gouvernement accepte des « adoucissements » pour les petites municipalités, je vais lui demander expressément de les appliquer pour les grosses municipalités. Ce n'est pas parce que nous sommes plus gros que nous sommes plus riches; nous payons plus.

Hon. Jacques Léonard
Ministère des Affaires municipales

À l'heure actuelle nous discutons autour du terme « prime » et « adoucissement », ça me paraît très vague au moment où nous nous en parlons. Il faudrait voir ce que c'est exactement, avant d'accepter ou de refuser quoi que ce soit.

Les impératifs de protection de l'environnement demeurent toujours pour tout le monde et pour toute la société. Il est évident que les règlements ne sont pas tous parfaits; il y a toujours place à l'amélioration. Mais il faudrait faire attention, avant de dire si nous accepterons des adoucissements, il faudrait savoir lesquels.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Maintenant lorsque nous parlons d'adoucissement, c'est que nous croyons que nous pouvons réduire considérablement nos coûts en proposant nous-mêmes des plans de gestion, que ce soit au niveau d'une MRC au complet ou au niveau des municipalités locales. Nous les soumettons au Ministre et à partir du moment où il a la certitude que nous respectons l'environnement, il nous accorde son autorisation.

Nous pensons que nous pouvons faire de meilleurs plans de gestion qui permettront d'épargner.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Je suis d'accord avec monsieur Asselin, dans la mesure où nous réduisons les volumes, nous devrons reconsidérer nos plans existants et nous ferons, non pas des adoucissements, mais de l'adaptation.

Gisèle Tremblay
Présidente

Voilà qui complète le premier sous-thème du premier chapitre, soit la réglementation de la collecte sélective.

Nous aborderons donc le deuxième sous-thème qui porte sur l'organisation de la collecte sélective.

2.2 L'organisation

2.2.1 L'intégration de la collecte sélective

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 21 à 24 inclusivement se traitent ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 21 :
« Le Conseil québécois du commerce de détail propose de laisser la délimitation des territoires au libre cours du marché et de conserver la pratique actuelle des soumissions. »

Proposition 22 :
« Les Récupérateurs intégrés proposent que la collecte sélective fonctionne sur les mêmes principes de soumissions qui existent dans les municipalités pour les déchets actuellement. »

Proposition 23 :
« Récupération Bois-Francs demande que les municipalités entre prennent avec les intervenants du milieu, une démarche conduisant à l'intégration de la collecte sélective — un cahier de charges pour la collecte des déchets. »

Proposition 24 :
« L'Association des industries forestières propose d'intégrer le tri à la source et la collecte sélective au mode de gestion des déchets sur la base municipale ou régionale. »

Proposition 24A:

« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que la collecte sélective soit organisée et réalisée de préférence par les services municipaux ou à défaut, par des organismes coopératifs régionaux, en tenant compte toutefois des équipements déjà existants. »

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Pour expliquer le sens de notre proposition 24A, les mots: « Que la collecte sélective soit réalisée par les services municipaux »; signifient qu'il y a toujours intérêt à avoir directement de vrais employeurs face à de vrais employés avec le plus de chances possibles d'être syndiqués et mieux traités. À défaut de quoi, les organismes coopératifs régionaux font tout à fait l'affaire aussi, en tenant compte cependant des équipements déjà existants. En dernier lieu, mais c'est en tenant compte des équipements qui existent déjà que nous pouvons recourir à l'industrie privée.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Tout simplement pour dire, que nous appuyons les propositions 21, 22, 23, 24 et nous nous opposons à la proposition de la CEQ précisément pour les raisons qu'a exposées madame Gagnon.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Nous serions d'accord sur l'ensemble des propositions, à l'exception d'une partie de la proposition où il y a ambiguïté lorsqu'on dit « que le rassemblement des intervenants par la municipalité et leur incorporation nous apparaît comme un préalable à l'allocation de fonds. »

Il me semble que nous allons trop dans le détail. Je ne vois pas pourquoi un organisme incorporé puisse recevoir des fonds ou non. Encore là, il s'agit d'une question de municipalité et de fonctionnement des individus.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

La proposition de la CEQ m'amène évidemment à commenter pour le compte des récupérateurs privés.

Encore une fois, il ne sont pas reconnus. Cependant, lorsque la CEQ suggère la formation d'organismes coopératifs régionaux, nous croyons qu'il serait opportun de considérer d'abord les services qui existent déjà, avant de créer de nouveaux organismes et de nouvelles structures.

Gérard Henry
Groupement Énervie Inc.

Le Groupement Énervie Inc. est d'accord avec les propositions 22, 23 et 24 mais accroche sensiblement sur les propositions 20 et 21 pour les raisons suivantes: les propositions nous disent qu'il ne faut surtout pas partir de l'idée que le gouvernement va subventionner les intervenants qui voudront faire de la collecte sélective, car une fois le principe implanté, l'expérience nous démontre qu'il n'est pas facile de faire marche arrière.

Il est difficile de changer un modèle de société sans dépenser un peu d'argent.

Gisèle Tremblay
Présidente

Tous sont d'accord pour la pratique des soumissions. Il y a consensus général là-dessus à l'exception de la CEQ.

La proposition 25 se lit comme suit:

« Les Récupérateurs intégrés demandent que le tri à la source soit privilégié pour la récupération et le recyclage des vieux papiers. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Aucune objection à apporter.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 26 et 26A se traitent ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 26:
« L'Association canadienne de l'emballage demande l'adoption d'un programme de recyclage de déchets à la source et de collecte sélective multi-produits comme celui proposé par la Société d'aide à la collecte sélective. »

Proposition 26A:
« La CEQ propose que la collecte sélective puisse comporter la récupération simultanée du papier et du verre et des déchets métalliques. »

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Pour préciser le sens de notre proposition 26, c'est la récupération, le tri à la source avec la séparation des différents produits qui sont trouvés dans les déchets que nous suggérons.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous appuyons les deux propositions.

2.2.2 L'implication municipale

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 27 se lit comme suit:

« L'Association canadienne des industries de recyclage demande que les municipalités s'engagent à effectuer la collecte sélective sur une base régulière et permanente. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Il s'agit d'une contrainte inutile que de nous forcer à effectuer la collecte sélective sur une base régulière et permanente. Au départ, nous pouvons faire un certain nombre d'expériences, et éventuellement, si elles s'avèrent ni rentables ni souhaitables, il faudrait cesser toute opération.

Alors, nous reviendrons à l'enfouissement traditionnel s'il n'y a plus de marché même si les industries de recyclage veulent s'assurer la régularité des approvisionnements, je ne suis pas prêt à sacrifier une affaire pour l'autre. Nous devons garder une certaine liberté, puisque nous avons des responsabilités administratives.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous ne voudrions pas créer des attentes. Il s'est déjà parti un mouvement de récupération dans le passé et ce dernier a été obligé de se retirer un mois après. Si nous nous embarquons dans ce système il faudra que ce soit sérieux sans créer d'attentes au niveau de la population. C'est dans ce sens qu'avait été faite notre proposition.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous sommes d'accord avec monsieur Asselin. Nous sommes conscients que l'entreprise privée ne veut pas s'embarquer dans une entreprise où elle risque de faire faillite. Mais il faut être aussi conscient que nous, élus municipaux, avons la responsabilité de gérer les fonds publics de nos contribuables, de nos électeurs, de la même façon que messieurs les Ministres, et que nous avons aussi la responsabilité de gérer nos communautés.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 28 se lit comme suit :

« La Ville de Montréal encourage les autres municipalités à tirer parti des ressources contenues dans leurs déchets. »

Maurice Vanier
Communauté urbaine de Montréal

D'une part, la Ville de Montréal n'est pas favorable à la cueillette sélective du papier, compte tenu qu'elle a besoin des papiers pour l'incinérateur. Par contre, nous ne nous opposons pas à une forme de récupération du verre, parce que le verre est extrêmement nuisible pour les incinérateurs. Nous parlions évidemment de la récupération du verre. Nous faisions aussi la remarque qu'il y a d'autres types de ressources contenues dans les déchets. Nous encourageons les autres municipalités à en tirer profit en fonction évidemment de l'usage qu'elles veulent privilégier.

La Communauté urbaine de Montréal veut éventuellement fabriquer du combustible dérivé des déchets municipaux. Elle privilégie donc l'incinérateur au lieu de l'enfouissement sanitaire.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous avons une opposition formelle à enregistrer à la proposition de la Ville de Montréal concernant leur solution à la récupération du verre, qui milite ici exclusivement en faveur de l'utilisation de contenants retournables consignés.

Gérard Henry
Groupe Enervie Inc.

Nous sommes contre cette proposition. Il me semble qu'il y a une valeur dans les papiers autre que celle de combustible.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous sommes d'accord avec le Groupe Énervie. À ce moment, cette matière secondaire est dévalorisée.

La Ville de Montréal devrait étudier la meilleure possibilité.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 29 se lit comme suit :

« La Communauté urbaine de Québec s'engage à envisager l'implantation d'une collecte sélective à la condition qu'elle soit multi-produits. »

Michel Rivard
Communauté urbaine de Québec

Il faut bien sûr, une étude exhaustive des coûts versus revenus. Nous avons expliqué plus tôt que nous vendions la vapeur pour quatre millions de dollars par année. Alors, avant de s'embarquer dans la récupération à la source, nous voulons savoir s'il y a des avantages pour la CUQ versus les inconvénients.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Lorsque vous dites : « s'engage à envisager l'implantation d'une collecte sélective », quelle est exactement votre position ?

Michel Rivard
Communauté urbaine de Québec

Une étude déterminera quel moyen sera le plus rentable. Nous prendrons les décisions qui s'imposent par la suite.

Nous sommes d'abord des administrateurs municipaux et nous devons nous occuper également du bien-être de nos citoyens.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Cette résolution de la Communauté urbaine de Québec nous donne une indication très positive. Elle nous dit que : recycler l'acier nous rendrait service. Ce type d'usine existe en Ontario, alors pourquoi ne pas l'envisager au Québec ? Cela peut être tout à fait possible. Leur demande à ce point de vue est très justifiée.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 30 et 31 se traitent ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 30 :
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose que les municipalités donnent l'exclusivité de la récupération des ressources secondaires aux groupes communautaires. »

Proposition 31 :
« L'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec demande que le service de manutention des ressources secondaires soit confié aux entreprises spécialisées déjà existantes. »

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

Nous faisons face à trois possibilités.

Nous avons une proposition du Regroupement des récupérateurs qui demande l'exclusivité, de même que les entrepreneurs en services sanitaires. La récupération est faite actuellement par les récupérateurs privés qui ne sont pas nécessairement très structurés ou organisés. Donc ces deux propositions nous apparaissent inacceptables et nous nous y objectons formellement.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je ne suis pas d'accord avec la proposition 30. Elle est louable sans doute, mais nous ne voulons pas être pris dans un carcan d'exclusivités, à savoir quel type de récupérateurs choisir plutôt qu'un autre. Les municipalités doivent avoir le contrôle de la façon dont la récupération se fait sur leur territoire.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous appuyons monsieur Asselin et monsieur Masson contre les deux dernières propositions.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Nous ne sommes absolument pas d'accord à ce que l'exclusivité soit donnée aux récupérateurs. Cela doit être une décision qui devrait être prise en harmonie avec les gens en place et l'entreprise privée qui existe, ce qui peut contribuer à baisser les coûts des enfouissements sanitaires des municipalités d'une manière beaucoup plus efficace.

Donc c'est une concertation, un dialogue qui doit exister entre les récupérateurs établis, les professionnels de cette industrie et les municipalités qui sont des gens élus pour administrer nos argents, en regard du meilleur rendement possible.

Réjean Gauthier
Fédération des travailleurs du Québec

Nous sommes contre les propositions 30 et 31. D'abord la proposition 30, parce qu'actuellement, il y a beaucoup d'employés municipaux qui vivent de la collecte des déchets. Ils doivent continuer dans ce sens.

Puis au niveau de la proposition 31, car nous sommes contre le fait que ce soit uniquement réservé au secteur privé, ce qui risque de provoquer l'établissement de monopoles. Finalement, cela peut devenir beaucoup plus coûteux que si les municipalités assumaient elles-même ce service. Donc, ne donner l'exclusivité ni à l'un, ni à l'autre.

Hans Gruenwald
Association des entrepreneurs en services sanitaires

Par la proposition numéro 31, l'Association ne demande pas une exclusivité. Nous demandons que la manutention de ces ressources soit confiée aux entreprises spécialisées déjà en place.

Tout cela peut se décider par voie de soumissions. Dans le moment, il faut être licencié pour faire la manutention de ces produits. Je ne peux pas concevoir que dans l'avenir, parce nous allons faire du tri à la source et du recyclage, que nous devons laisser à n'importe qui ces responsabilités.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Au Québec, il existe 35 groupes communautaires qui gèrent des centres de tri plus ou moins sophistiqués. Actuellement toutes les régions administratives du Québec sont couvertes par ces groupements. Nous savons qu'un effort de sensibilisation a été fait par ces groupes: ils ont tout de même mis la problématique de la récupération sur la place publique en disant aux gens qu'il fallait s'embarquer. C'est grâce à l'intervention de ces groupes communautaires que la population est sensibilisée et c'est ce qui a amené le citoyen à participer au tri à la source.

La région du Lac St-Jean a accepté le principe de donner l'exclusivité aux groupes communautaires locaux. Cela pourrait peut-être se faire ailleurs également.

Le groupe communautaire est tout aussi capable de gérer que l'entreprise privée.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous avons bâti un centre de tri chez nous avec notre bénévolat. Nous n'attendons rien comme exclusivité. Nous considérons donc que si les municipalités veulent en assumer la gestion, ça leur sera disponible.

Gisèle Tremblay
Présidente

Alors il y a un consensus sur un point: les gens ne veulent pas de monopole d'exclusivité, tout le monde est sur les rangs.

2.2.3 L'implantation graduelle de la collecte sélective

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 32 à 36 inclusivement sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 32:
« L'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec propose que la récupération et le recyclage du papier et du verre se fasse graduellement, en désignant des régions ou municipalités « pilotes » en s'assurant la participation et la collaboration des principaux intervenants, et selon les besoins du milieu. »

Proposition 33:
« Les Papiers recyclés du Québec proposent d'effectuer une transition graduelle entre l'ancien et le nouveau système de gestion des déchets, en fonction du marché ou des marchés, et d'attendre un an après la date d'ouverture de l'usine de désencrage. »

Proposition 34:
« L'Association canadienne des industries de recyclage demande l'implantation de la collecte sélective en fonction des besoins du marché. »

Proposition 35:
« L'Union des municipalités régionales de comté propose: a) que le développement de la collecte sélective se fasse de façon progressive; et b) en accord avec les disponibilités du marché; et c) que les municipalités puissent adopter des mesures incitatives. »

Proposition 35A :

« Que le gouvernement assume la planification générale de l'implantation graduelle de la politique de récupération et de recyclage dans les diverses régions, pour tenir compte notamment des marchés disponibles et des impacts sur l'emploi. »

Proposition 36 :

« Le ministère de l'Environnement, en collaboration avec les principaux intervenants comme le ministère des Affaires municipales, l'Union des municipalités, l'Union des municipalités régionales de comté, l'industrie du recyclage et de la récupération, élaborera un plan directeur de développement de la collecte sélective qui servira également de référence pour l'implantation du réseau des centres de conditionnement et de tri. »

René Cournoyer
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Ce sont toutes des propositions très sages. Pour ce qui est de la proposition 36, tant qu'à impliquer plusieurs groupes conscients des besoins de cette industrie, nous pourrions rajouter les manufacturiers, l'industrie des embouteilleurs d'eau, de vin et de boissons gazeuses.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je suis d'accord avec l'idée d'implantation graduelle, mais je pense que ça doit se faire en commun, et le gouvernement ne devrait pas assumer à lui seul la planification de l'opération.

Quant au plan directeur, je crains que l'on établisse une implantation d'un secteur à l'autre, en réalisant finalement que l'implantation se retrouve dans toutes les régions. Cependant, il n'est pas certain que cette démarche doit être implantée partout au Québec.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

La résolution ou la proposition 36 résume assez bien l'idée de progresser et nous souhaiterions y être associés. En plus, nous pourrions y apporter l'assistance technique que nous avons déjà offerte.

François Beaudet
Groupement Énervie Inc

Juste un fait à préciser dans la proposition 33. Pourquoi attendrait-on encore un an après la date de l'ouverture de l'usine de désencrage?

M. Thériault
Les papiers recyclés du Québec

Les gens concernés pourraient peut-être nous répondre. Le recycleur en question qui prévoit désencrer, s'il est honnête et s'il regarde ce qui se passe en Ontario, le moulin n'a pas commencé à produire tout le tonnage de toute la région de l'Ontario, le lendemain de l'ouverture de l'usine de désencrage. Le tout s'est déroulé de façon progressive.

Nous ne pourrons donc pas, au Québec, décider du jour au lendemain que nous ramassons tous les journaux. Le moulin ne pourra pas tous les avaler.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Évidemment, plusieurs intervenants ont manifesté des craintes quant à un éventuel engorgement des marchés si on mettait rapidement en marche la récupération et le recyclage. Même avec le plus parfait des consensus, nous ne pourrions mettre en marche ce plan très rapidement.

Il nous paraît essentiel de concevoir un plan directeur de réalisation des objectifs que nous visons, mais cela en collaboration avec chacun des intervenants. Alors le plan directeur pourrait d'abord favoriser le tri à la source et la collecte sélective, ce qui est un des objectifs du sommet, en tenant compte de la situation actuelle en matière de gestion des déchets. Il faudra partir de la réalité avant de concevoir quelque chose de neuf.

Il faudra également tenir compte de la situation des marchés en matière de récupération et de recyclage. Il faudra faire évoluer notre développement en fonction des marchés si nous voulons éviter les engorgements.

Nous devrons également faire des analyses des modes de fonctionnement de la collecte sélective, afin d'effectuer les ajustement qui s'imposeront, compte tenu de la nature des régions où nous serons.

Et nous devrons également tenir compte du différentiel important qui peut exister entre le milieu urbain à forte concentration et le milieu rural où l'on retrouve beaucoup moins de citoyens en territoires beaucoup plus vastes.

Nous devrons finalement tenir compte du développement de l'expertise québécoise en matière de récupération et de recyclage. En somme c'est un vaste schéma que nous voulons tracer avec tous les intervenants, en tenant compte du maximum de réalités quotidiennes, de façon à assurer le développement progressif et harmonieux du plan que nous voulons mettre en place avec vous.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Une question au ministre Ouellette. Lorsque vous parlez de récupérateurs, qui voulez-vous inclure dans les intervenants : que sont les récupérateurs ?

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Lorsque je parle de récupérateurs, j'ai à l'esprit les groupes qui existent au niveau régional, de même que le privé : les deux ne sont pas exclusifs, il ne faut donc exclure aucun des deux.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous demandons au gouvernement que cette démarche se fasse en collaboration.

Cependant, nous qui reconnaissons les impacts sur les marchés, nous vous demandons de reconnaître l'éventualité des impacts sur l'emploi.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Ce sera, sans aucun doute, un des éléments qui fera l'objet de nos préoccupations à tous.

Hans Gruenwald
Association des entrepreneurs en services sanitaires

Pour ce qui est de la proposition 36, l'Association suggère de participer à l'élaboration du plan directeur de développement.

2.2.4 L'assistance technique aux municipalités

Gisèles Tremblay
Présidente

Les propositions 37 et 38 se traitent ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 37 :
« Le Ministère de l'Environnement du Québec s'engage à élaborer, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, un contrat-type de gestion intégrée des déchets, de même qu'un modèle de règlement relatif à la collecte sélective des matières secondaires. Ces outils seront mis à la disposition des municipalités désireuses de les utiliser. »

Proposition 38 :
« L'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec propose qu'un cahier des charges uniformes soit préparé par le comité permanent de concertation, lequel peut prévoir un programme-type de collecte sélective. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Lorsque l'on parle du ministère de l'Environnement et du ministère des Affaires municipales, je ne mets pas en doute leur compétence, mais il me semble que nous devrions ajouter les municipalités et les entreprises de services sanitaires, parce que nous pensons avoir un peu d'expertise dans ce domaine.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Très certainement, puisque ça devra s'adresser aux municipalités.

Hon. Jacques Léonard
Ministère des Affaires municipales

Déjà, très souvent, la Commission municipale les approuve. Donc ça se fait de toute façon à partir de la base.

Gisèle Tremblay
Présidente

Donc, tout le monde est d'accord. Cela dispose des deux propositions en question.

2.2.5 La conception des édifices

Gisèle Tremblay
Présidente

Proposition 39:
« Les Récupérateurs intégrés proposent de sensibiliser les responsables de la conception des édifices privés ou publics à la nécessité de prévoir les espaces requis pour le tri à la source et la collecte sélective. »

Proposition 39A:
« La Centrale d'enseignement du Québec propose qu'une réglementation gouvernementale prévoit l'intégration à toute nouvelle construction, notamment pour les édifices commerciaux et tous les types d'entreprises, l'équipement requis pour faciliter le tri à la source et la collecte sélective. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Cela touche encore la responsabilité municipale parce que nous avons des plans directeurs d'urbanisme et des règlements concernant la construction. Si nous décidons de rajouter des appartements à des bâtisses, il y aura nécessairement une augmentation des coûts.

Dans notre municipalité, nous faisons face à des problèmes de récupération qui n'est pas une récupération de tri; nous sommes donc aptes à faire évoluer notre plan directeur en fonction des besoins. Et encore, je ne vois pas de quelle façon nous allons imposer ces normes. À force d'imposer des normes, il n'y a plus personne qui sera en mesure de payer.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Nous nous opposons à la recommandation, à savoir que les règlements municipaux devraient prendre en considération des locaux plus grands ou isolés au domaine des épiceries pour le tri à la source.

Dans notre énoncé d'ouverture nous avons parlé des coûts de surface de plancher. Il faut penser qu'il y a près de onze mille détaillants au Québec et nombreux sont ceux qui ont des surfaces d'environ trois mille pieds, même trois cents pieds, et pour qui les coûts d'espace sont relatifs.

Il est inconcevable de penser que l'on impose des coûts additionnels à ces détaillants.

François Beaudet
Groupement Énervie Inc

Nous opterions plus pour la proposition 39A mais sans l'imposer.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense qu'il est tout à fait permis de penser, et même c'est une bonne chose de le faire, qu'une réglementation puisse tenir compte des réalités.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Il y a un problème d'espace qui risque d'être excessivement dispendieux. Mais il y a un problème qui est encore plus grave, et c'est celui qui concerne la salubrité, ce qui peut engager des problèmes de contamination.

Les consommateurs ont fait des recommandations qui ont été acceptées et sur lesquelles le gouvernement a légiféré. Rajouter un autre volet, une autre dimension, d'autres coûts d'opération, il me semble que c'est trop en demander.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Je voudrais simplement savoir s'il s'agit simplement de prévoir une sensibilisation pour de nouveaux édifices ou si cela porte sur les édifices existants. Le problème serait différent. S'il s'agissait de sensibiliser en vue de modifier les nouveaux édifices, nous pourrions fort bien appuyer cette proposition.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Je suis d'accord avec vous, monsieur Morin, mais il demeure quand même que les coûts d'espace de planchers ou les coûts de salubrité, que ce soit un vieil édifice qui a été bien entretenu ou une construction tout à fait nouvelle, les problèmes demeurent les mêmes.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Lorsque l'on parlait d'édifices privés ou publics, je pense qu'il serait intéressant que le ministre de l'Habitation puisse travailler à aider les organismes à concevoir des immeubles à logement multiple. C'est un des secteurs où nous aurons beaucoup de problèmes dans l'avenir au plan de la collecte sélective. Qu'on puisse aider les constructeurs à concevoir un endroit spécifique qui puisse accueillir les matériaux recyclables au même titre que nous devons accueillir les déchets. Je ne pense pas que ça prenne tellement plus d'espace.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

À une Polyvalente, nous avons réaménagé un endroit pour recevoir le papier. Au lieu d'avoir 100% de déchets, il en reste 20% tandis que 80% de papiers, très propres, très bien classés, sont retournés aux industries dans d'excellentes conditions. Alors je ne vois pas où est le problème ici. Nous parlons simplement de sensibilisation à des fins d'aménagements possibles.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Le ministre responsable des travaux publics et de l'approvisionnement de même que le ministre responsable de l'Habitation ont déjà été sensibilisés, tel que le veut cet article. Nous reconnaissons que la présence d'un local approprié peut faciliter la chose.

2.2.6 L'évaluation des coûts

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 40 et 41 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 40:
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose que le ministère de l'Environnement évalue les coûts de gestion des déchets traditionnels en comparaison avec la récupération et la collecte sélective. »

Proposition 41:
« L'Union des municipalités du Québec propose que le critère bénéfice-coût soit le principal facteur de décision dans le choix du mode de collecte. »

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Les municipalités nous demandent souvent de justifier la collecte sélective, de justifier la récupération dans le milieu. Nous ne sommes jamais en mesure de présenter des chiffres, des coûts concernant par exemple les économies directes que pourrait retirer une municipalité.

Actuellement il n'y a aucune étude au Québec qui est faite en ce sens.

La sauvegarde des ressources n'a jamais été étudiée, et c'est ce qu'on nous reproche. Il va falloir s'arrêter et étudier ces coûts afin de pouvoir présenter des arguments valables aux citoyens et aux municipalités.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Nous disposons évidemment d'études qui ont été conduites dans les pays où la collecte sélective existe depuis longtemps, mais il est très difficile de faire un parallèle, par exemple, entre la Suède et le Québec ou entre certaines régions des États-Unis et chez nous.

Cependant, il y a déjà ici des expériences qui sont en cours et j'ai demandé au ministère, en voyant votre suggestion, de procéder le plus rapidement possible à l'inventaire de ce qui se passe chez nous afin d'adopter, ou d'adapter les mesures efficaces. Nous connaissons sans doute un certain nombre de faits fort intéressants. Par exemple, sur le coût de l'élimination tel qu'il existe, nous avons des statistiques très précises. Nous pouvons vous dire combien coûte l'enlèvement à la tonne, le transport à la tonne et la disposition via les lieux d'enfouissement sanitaire.

Mais nous sommes en train de fouiller plus à fond les expériences qui ont cours au Québec. Nous allons rendre publics ces chiffres qui démontrent, selon les évaluations que nous possédons déjà, que c'est effectivement rentable dans certains cas d'aller dans cette direction. Cependant, dans d'autres cas, il s'avère que c'est moins rentable ou non rentable. Nous devrons tenir compte de cette étude dans l'élaboration du plan directeur dont nous parlions tout à l'heure.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Une telle étude comporte de très nombreuses variables au Québec: les coûts de collecte sont à peu près les mêmes, et le taux de participation augmente la productivité; la technologie de collecte employée augmente la productivité; le prix reçu sur les

marchés fait varier les chiffres de même que le volume de matières récupérées. Si l'on décide de ramasser l'acier et les plastiques, cela augmente de beaucoup les revenus, et non pas les coûts, de façon considérable. Chaque fois que nous rajoutons un produit à la récupération, nous diminuons d'autant les déchets, mais nous augmentons d'autant la rentabilité de la collecte sélective.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

J'aimerais savoir si le sens donné au mot « coût » dans la proposition 41 est pris au sens large incluant le coût environnemental.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

J'appuie la résolution 41 telle que formulée par monsieur Dufour. Les municipalités qui sont des autorités administratives aussi doivent regarder la question de coût et la possibilité pour la population de l'assumer.

Si nous voulons revoir l'ensemble des coûts, si cela profite à l'ensemble d'une population, il va falloir revoir la fiscalité en même temps. Tant et aussi longtemps que le dossier de la fiscalité n'est pas réouvert, il faut rester à la conception bénéfice/coût telle qu'elle est exprimée dans le sens de la résolution de l'Union des municipalités du Québec.

Réjean Gauthier
Fédération des travailleurs du Québec

Nous devrions nous soucier davantage de l'environnement et du bien-être des citoyens. Dans un contexte collectif de recyclage et de récupération, nous devrions beaucoup plus tenir compte de l'environnement et du bien-être des citoyens comme premier facteur plutôt que celui de bénéfice et coût. Ce n'est pas une entreprise privée, c'est un organisme public qui doit assurer et inciter les citoyens à participer collectivement à améliorer le bien-être de la population.

Hon. Jacques Léonard
Ministère des Affaires municipales

Au-delà des considérations budgétaires, il y a aussi une philosophie qui se développe de plus en plus à l'effet que nous devons sauvegarder le plus possible de ressources naturelles.

Il faut que les gens soient conscients que la démarche de la récupération peut coûter plus cher que le fait de disposer des déchets.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il faudrait que l'étude porte sur deux volets : un volet d'économie directe analysant le coût de la prolongation des sites, le coût d'élimination du tonnage aux sites d'enfouissement. Les économies indirectes devraient aussi être présentées à la population. Par exemple, si nous conservons nos ressources naturelles, il faudra que ce soit évalué.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Nous pouvons rassurer les deux unions municipales en leur disant que l'étude actuelle tient compte de tous les volets, et qu'un de ces volets s'intitule bénéfice/coût au sens restrictif que vous l'entendez.

Il nous paraît essentiel de démontrer le bien-fondé de la collecte sélective dans tous ses volets, c'est-à-dire l'environnement, la création d'emplois, le développement de l'industrie, le recyclage comme tel, et caetera. Mais l'un des éléments doit être le coût qu'auraient à assumer éventuellement certains types de municipalités, compte tenu de leur taille et de leur éloignement.

Donc, nous retrouverons dans notre étude l'ensemble des considérations, ce qui permettra à chacun des intervenants de prendre des décisions en ce qui le concerne, mais en tenant compte aussi des bénéfices que nous pourrions retrouver chez les autres maillons de la chaîne.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

La notion bénéfice/coût reste très importante pour la municipalité. C'est à cette échelle que va se faire le débat politique.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Il ne sera pas interdit aux municipalités de faire un choix. Si elles devaient constater que l'étude bénéfice/coût n'est pas tout à fait aussi rentable qu'elles l'espéraient, elles pourront décider en fonction des résultats de l'étude.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

L'intervention de monsieur le ministre qui énumérait les critères dont il sera question dans l'évaluation des coûts m'amène à croire qu'il s'agit d'un oubli de sa part. Lorsqu'il a parlé de création d'emplois, nous espérons qu'il tiendra compte des emplois existants déjà dans l'entreprise privée de la récupération et qu'ils ne devront pas être perdus au bénéfice de nouveaux emplois qui pourraient être créés. Deuxièmement, lorsque nous parlons de la répartition des coûts, nous espérons qu'il tiendra compte des frais qui sont actuellement assumés par l'entreprise privée et qui risqueraient d'être transférés aux municipalités. Ces frais, actuellement, ne sont que difficilement comptabilisables.

Hon. Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous essayons de couvrir tous les volets y incluant ceux que monsieur Masson vient de mentionner.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Un point que peut considérer l'Union des municipalités et différentes communautés urbaines en ce qui a trait finalement au calcul coût/bénéfice: si nous partons du principe que l'on brûle moins de déchets, les incinérateurs risquent de durer plus longtemps, donc leur remplacement se trouve à être retardé. Nous parlons d'investissements qui sont assez dispendieux. Si nous faisons durer la machine plus longtemps, est-ce que cela devrait entrer dans le calcul de coût/bénéfice? C'est une simple précision.

Réjean Gauthier
Fédération des travailleurs du Québec

Il est quand même établi que les municipalités doivent jouer un rôle de « leadership » dans la collecte sélective. De plus, les municipalités, de façon générale, possèdent déjà l'infrastructure et les équipements requis pour faire la collecte sélective.

Donc, la notion de bénéfice/coût ne devrait pas se retrouver au premier rang.

2.2.7 La négociation des projets

Gisèle Tremblay
Présidente

Les 3 propositions suivantes terminent l'étude du sous-thème de l'organisation de la collecte sélective et sont traitées ensemble. Elles se lisent comme suit:

Proposition 42:
« L'Union des municipalités régionales de comté propose que l'organisation de la collecte sélective sur un territoire municipal ne soit mise en place qu'après négociation et conclusion d'une entente entre le récupérateur et la corporation municipale. »

Proposition 43:
« L'Association des consommateurs du Québec propose que le ministère de l'Environnement du Québec donne son accord sur un projet global de collecte sélective, après s'être assuré de la concertation et du consensus de tous les milieux impliqués. »

Proposition 43A:
« L'Association patronale des éboueurs de Montréal recommande que dans le cadre d'une expérience pilote de collecte sélective à Montréal, on effectue la collecte sur cinq jours plutôt que quatre, dont une journée de collecte sélective. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté

Nous voulons nous assurer que lorsqu'un récupérateur travaille sur un territoire municipal, qu'il ne vienne pas s'en greffer trois ou quatre autres qui n'ont pas d'entente de conclue avec la municipalité à cet effet.

Ce qui est recyclable et ce qui est ramassé appartient à la municipalité. Or, si la municipalité veut garder un peu d'ordre et avoir accès au libre marché en matière de récupération de collecte sélective, nous voulons tous du bon fonctionnement de cette démarche.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Pour ce qui est de la proposition 43 s'il est vrai qu'il s'agit d'une responsabilité municipale, nous ne voyons pas pourquoi cette résolution serait maintenue. À ce moment-là cela signifie que si le ministre de l'Environnement donne son accord à un projet global de collecte sélective, il ne nous reste plus de choix.

Donc, il me semble que la proposition 43 devrait être éliminée, si nous voulons être cohérents avec ce que nous avons dit depuis le début.

Gérard Henry
Groupe Énervie Inc.

Il semble y avoir une différence entre les propositions 42 et 43; la proposition 43 nous propose quelque chose de plus alléchant dans le sens où il sera possible de faire la collecte une fois que les milieux impliqués seront en accord.

Mais ces deux propositions soulèvent un problème sousjacent, dans le cas où la municipalité ne voudrait rien entendre de la récupération, comme ça s'est produit.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté

Je ne suis pas d'accord avec le libellé de la proposition 43, bien que je sois d'accord avec le plan directeur.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Compte tenu que la compétence municipale a déjà été reconnue plus tôt, nous retirons notre proposition 43.

2.3 Le financement

2.3.1 L'implication du gouvernement du Québec

Gisèle Tremblay
Présidente

Nous abordons le troisième sous-thème qui porte sur le financement de la collecte sélective. Les deux propositions suivantes se traitent ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 44 :
« Le Groupement Énervie demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme global de financement conçu pour les récupérateurs communautaires qui font de la collecte sélective, notamment pour de l'équipement. »

Proposition 45 :
« L'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec propose qu'aucune subvention directe ou indirecte soit accordée aux entreprises et/ou groupes communautaires pour l'achat d'équipements afin de maximiser l'utilisation de l'infrastructure actuelle. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous considèrons comme subventionné tout individu ou groupe vivant avec des revenus de taxes. Lorsque l'ébouteur fait la collecte des déchets, il rend un service absolument essentiel et il est rétribué pour son service avec l'argent provenant de taxes.

Nous pouvons nous orienter dans ce sens. Nous n'avons pas non plus d'objection à maximiser l'infrastructure actuelle ; maintenant nous serions beaucoup plus favorables à ce que l'entrepreneur privé ou l'entrepreneur actuel ait droit aux mêmes avantages que l'entrepreneur communautaire pour faire le même travail, plutôt que de parler de bloquer le développement du tri à la source, si c'est jugé comme un service utile à la collectivité.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

La proposition 44 parle de gouvernement du Québec et de programme global. Il est assez clair que cela implique, non pas uniquement le ministère de l'Environnement, mais plusieurs ministères qui seront liés de près ou de loin à ce programme global.

Quant au ministère de l'Environnement, nous y reviendrons un peu plus tard afin de préciser nos intentions à cet égard.

Hon. Pauline Marois
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je fais une brève intervention dans le cadre de la notion de financement dans la perspective de l'aide à l'emploi.

À l'intérieur de notre ministère, les programmes qui y sont gérés, sont des programmes d'aide à l'emploi et non des programmes d'aide à l'entreprise, ce que l'on confond très souvent.

Dans cette perspective d'aide à l'emploi, l'ensemble des organismes présents à cette table ont accès aux programmes généraux d'aide à l'emploi lorsque l'on parle des municipalités, des entreprises, des groupes communautaires à but lucratif ou sans but lucratif.

À partir de là, les programmes de création d'emplois ou d'aide à l'emploi que nous avons mis en place, et ceux que nous sommes à reformuler vont dans la perspective d'une création d'emplois durables, d'une aide à l'emploi durable.

Parmi les différents programmes; il y en a un qui est orienté vers un nouveau type de projet collectif: ce sont les PECEC qui se situent dans une perspective d'autofinancement.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

C'est au sujet de la proposition 44 pour le financement des groupes communautaires. Il est bien de financer ces groupes, mais si nous faisons l'inventaire des récupérateurs privés qui sont déjà équipés et dont la machinerie n'est pas utilisée à pleine capacité, il faudrait trouver un moyen d'employer ces équipements au maximum tout en créant des emplois durables.

Les récupérateurs privés peuvent prouver que nous avons créé des emplois durables et que nous créons des emplois durables. C'est très important, parce qu'il ne s'agit pas de favoriser un groupe au détriment d'un autre, mais il faut tenir compte de ce qui est en marche actuellement.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je veux souligner à monsieur Parenteau une chose importante. Il y a des secteurs de récupération qui n'ont pas été développés par l'entreprise privée. La récupération aux imprimeries et la récupération aux industries a été développée, mais la récupération à la source des déchets municipaux n'a pas été développée par l'entreprise privée.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté

Je ne suis pas d'accord avec ces propositions. C'est celui qui accomplit cette activité qui doit être subventionné et ce, indépendamment du fait qu'il soit communautaire, privé ou municipal.

Gérard Henry
Groupe Énervie Inc.

J'aimerais faire valoir, à l'appui de notre proposition, qu'un plan global de financement, s'il est capable de remplir les conditions de tri, de réinsertion à l'emploi, je n'ai aucune objection à ce qu'il soit intégré dans le plan de subvention.

Réjean Gauthier
Fédération des travailleurs du Québec

La collecte sélective est un service public. Il ne faut pas empêcher les groupes communautaires d'obtenir des subventions au profit des entreprises privées à but lucratif. Il serait inacceptable d'écarter du domaine de la récupération les groupes qui ont généré cette idée, et au moment où ils peuvent devenir rentables.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

J'apporte une précision pour rassurer tout le monde. Madame Marois a donné une partie de la réponse. Nous parlons bien ici de gouvernement du Québec et de projet global.

Il serait à peu près impossible que chacun des intervenants puisse se faire une opinion très précise, tant et aussi longtemps que chacun des ministères impliqués dans ce projet global n'aura pas fait connaître ses couleurs.

Alors il paraît prématuré de porter un jugement avant d'avoir l'éventail complet qui nous sera donné bientôt par monsieur Biron, par exemple du ministère de l'Industrie et du Commerce, et par d'autres ministères qui sont intéressés à la collecte sélective et au recyclage.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 46 à 48 inclusivement sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 46 :
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose que le ministère de l'Environnement finance des expériences de collecte combinée ou séparée en milieu rural et urbain avec le Regroupement. »

Proposition 47 :
« L'Union des municipalités du Québec demande qu'après avoir consulté le monde municipal que le ministère de l'Environnement du Québec mette sur pied un programme de soutien technique et financier visant à développer certaines expériences-pilote au sein des régions-cibles. Ce programme devrait toutefois être volontaire pour les municipalités visées. »

Proposition 48 :
« Le Syndicat canadien de la Fonction publique propose a) que la Ville de Montréal serve de ville-pilote pour l'essai de la collecte sélective dans certains de ses quartiers ; b) que le projet et l'exécution des travaux soient élaborés et accomplis par les employés municipaux ; c) que la Ville de Montréal bénéficie d'une aide financière et technique du ministère de l'Environnement du Québec. »

Proposition 48A :
« L'Association patronale des éboueurs de Montréal propose que dans le cadre d'une expérience-pilote de collecte sélective à Montréal, on effectue la collecte sur 5 jours plutôt que 4, dont une journée de collecte sélective. »

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Entre toutes ces propositions, nous appuyons la proposition 47 de l'Union des municipalités et sommes prêts à apporter notre collaboration au soutien technique.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Si la proposition 47 est retenue, les autres deviennent un peu superflues, parce qu'il est dit notamment dans cette résolution que :

« ce programme devrait toutefois être volontaire pour les municipalités visées. »

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

La proposition du Regroupement, soit la proposition 46, voulait indiquer que dans certaines municipalités deux cueillettes sont effectuées tandis que dans d'autres municipalités il n'y en a qu'une. Il serait très important de connaître comment pourrait s'établir le système de récupération à partir de ces deux types de collecte. S'il n'y a qu'une collecte, nous parlons de collecte intégrée, tandis que la collecte combinée différencie le récupérable du non récupérable. En outre, nous retrouvons deux genres de municipalités au Québec. C'est pourquoi il faudra que l'étude porte avant tout sur la problématique du milieu urbain et sur celle du milieu rural.

Maurice Vanier
Communauté urbaine de Montréal

Pour ce qui est de la proposition 48 du Syndicat canadien de la Fonction publique, la Ville de Montréal répète qu'elle n'est pas favorable à la collecte sélective du papier dans les territoires qui entourent l'incinérateur des carrières, soit 80% de la cueillette générale des déchets domestiques.

Cependant, nous sommes favorables à ce qu'un projet-pilote se fasse en collaboration avec la Communauté urbaine et les villes de banlieue autour de l'usine d'épuration de Rivière-des-Prairies lorsqu'elle sera en fonction.

A ce moment, nous pourrions désigner des quartiers de la Ville de Montréal et des banlieues pour envoyer à un centre de tri leurs déchets, mais le tri serait fait par la Communauté. Il n'y aurait pas de tri à la source, de telle sorte que les quantités de papier ou autres ne seraient pas nécessairement utilisées pour faire du recyclage en vue de produire du combustible.

Quant à l'autre proposition du président de l'Association patronale des éboueurs, actuellement la ville se satisfait très bien de ses jours de collecte sur quatre soirs. Nous ne voyons pas pourquoi nous rajouterions une cinquième journée, surtout en fonction d'une cueillette sélective.

Je voulais faire une suggestion au ministère de l'Environnement. S'il a une aide financière à donner à la ville, je proposerais une aide financière indirecte, c'est-à-dire de la donner aux municipalités. Il y en a exactement trente-trois qui viennent nous porter leurs déchets à Montréal, dans la carrière Miron, parce les dépotoirs autour des villes ont été fermés. Nous pourrions les aider à s'établir des sites d'enfouissement ou les encourager à faire la cueillette sélective.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Je suis tout à fait d'accord avec monsieur Vanier en ce qui a trait aux trente municipalités qui déversent actuellement leurs déchets à la carrière Miron.

L'aide technique et financière que nous pouvons apporter à ces municipalités porte sur la mise en place de lieux d'enfouissement sanitaire, et notre intervention porte exclusivement sur des études hydrogéologiques nécessaires à la reconnaissance de ces lieux.

Évidemment nous allons appliquer le plan directeur qui avait été conçu pour la région de Montréal, de façon à faire en sorte que les trente municipalités puissent s'organiser de façon autonome.

En ce qui a trait à la proposition 47, en fonction des discussions de mise en place d'un plan directeur, nous sommes disposés à fournir dès maintenant l'aide technique dans la mesure où le plan directeur nous aura éclairés sur les interventions à faire dans tel ou tel milieu.

Gérard Henry
Groupement Énervie Inc

La proposition 47 de l'Union des municipalités du Québec nous semble plus recevable que la proposition 48 où se glisse à Montréal, actuellement, la possibilité de tri mécanique. Cette possibilité de trier les déchets non pas à la source mais mécaniquement, est une action qui demande beaucoup d'énergie.

Il ne faut pas oublier que l'ensemble de ces propositions vont toujours dans le sens de la collecte sélective.

Je ne comprends pas les propos de monsieur Vanier qui accepte, pour les municipalités autour de Montréal, un projet qu'il ne veut pas accepter pour chez eux.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Monsieur Vanier nous dit qu'il veut récupérer le papier pour l'énergie, mais il offre aux autres municipalités de récupérer le verre et l'acier parce que ce sont des matières qui nuisent à l'incinérateur. Il est même prêt à collaborer à ce développement.

L'ouverture que fait monsieur Vanier est à la fois intéressante et importante pour les autres municipalités.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 49 se lit comme suit :

« Papiers recyclés du Québec propose que les fonds publics servent à la création de centres de dépôts par l'entremise des municipalités. »

Évidemment, si nous n'avons pas accepté un régime général de centres de dépôts plus tôt, il est inutile de discuter quant à la méthode de financement.

2.3.2 L'implication des gouvernements municipaux

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 50 se lit comme suit :

Proposition 50 :
« L'Association canadienne des industries de recyclage propose que les municipalités et les municipalités régionales de comté compensent les récupérateurs pour les ressources récupérées. »

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

L'initiative de récupérer est excellente en soi, mais que ferons-nous avec les déchets récupérés? Les récupérateurs professionnels savent quels problèmes cela peut causer lorsqu'il y a trop de matières premières, soit la fluctuation du marché.

Il faut d'abord négocier avec l'industrie en place qui crée déjà des emplois durables. Il faut accomplir l'action de la récupération sélective d'une manière articulée. J'abonde dans le sens des municipalités qui veulent être prudentes.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je ne suis pas d'accord avec cette résolution. Je pense qu'il s'agit d'une question de marché et il s'agit de voir qui aura besoin d'assistance financière. Et quant au fait de dire qu'il faut commencer à compenser si la récupération devient payante, je ne peux pas être d'accord avec une proposition semblable. Nous sommes administrateurs municipaux, en train de vérifier si, justement ce système peut nous aider à réduire les coûts pour l'ensemble des contribuables de la municipalité.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Les récupérateurs sont là pour vous aider et nous sommes prêts à coopérer. Vous avez un problème qui est celui des sites d'enfouissement qui s'emplissent très vite et ce, avec 50% de matières récupérables. Si les récupérateurs travaillent avec vous en vous faisant sauver ce coût exhorbitant des sites d'enfouissement, peut-être qu'il serait valable de nous aider aussi sur le plan des compensations.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

S'il y a des économies de réalisées par rapport aux sites d'enfouissement ou par rapport au transport, nous pourrions envisager qu'il y ait une compensation à la tonne pour les groupes communautaires ou pour les groupes privés qui font le travail de récupération et ce, pour leur permettre de se financer et d'avancer dans leur projet.

Dans certaines municipalités, si nous prenons ce qui se passe à Kitchener, en Ontario, il y a une redevance à la tonne qui est remise aux groupes qui s'occupent de la récupération. Il me semble que si c'est déjà prouvé, cela pourrait être une chose pensable.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté

C'est une possibilité à envisager dans l'avenir, et non pas pour le moment.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Puisque nous parlons de coût/bénéfice, une étude apportera des éclaircissements.

Gisèle Tremblay
Présidente

Alors cela dispose de tout notre chapitre sur la collecte sélective.

Chapitre 3

La récupération et la réutilisation

Chapitre 3
La récupération et la réutilisation

3.1 La récupération

3.1.1 L'organisation du conditionnement

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 51 se lit comme suit :

« L'Association des embouteilleurs d'eau du Québec assure le ministère de l'Environnement du Québec et toutes les industries concernées de son entière collaboration à l'élaboration d'un véritable système de récupération et de recyclage du verre. »

La proposition 52 se lit comme suit :

« L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec propose que les manufacturiers de produits alimentaires : a) appuient l'implantation et l'organisation d'un système de récupération des contenants alimentaires en verre ; b) privilégient de plus en plus l'utilisation du verre incolore et s'appliquent à trouver progressivement des alternatives convenables aux principaux contaminants identifiés. »

Jean-Paul Barré
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Il faut s'appliquer progressivement à réduire les contaminants : comme les étiquettes en aluminium sur certains produits alimentaires. L'industrie s'engage progressivement à réduire ces contaminants, soit les étiquettes métalliques et toute autre chose faisant partie de l'habillage des produits alimentaires de manière à faciliter le recyclage.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

L'Association des consommateurs privilégie la réutilisation après le recyclage, lorsque c'est possible : par exemple, pour les bouteilles de boissons gazeuses et lorsque ça n'augmente pas trop le coût pour le consommateur.

Mais face à de trop grandes difficultés de nettoyage des contenants, nous penchons vers le recyclage.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 53 se lit comme suit :

« Robert Péloquin et Fils propose la construction d'une usine de traitement et de décontamination du calcin à même ses installations et demande des ententes à long terme avec les recycleurs ».

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous appuyons la proposition. Nous voudrions simplement signaler que cet appui-là n'est pas inconditionnel. Nous sommes même prêts à faire peut-être un peu plus que ce qui nous est demandé. Nous sommes prêts à nous associer financièrement à l'entreprise de recyclage, s'il y a assez de verre à récupérer et si on n'en détourne pas trop du réseau pour la réutilisation. Et il faudra aussi avoir un système efficace de récupération.

Julien Péloquin
Robert Peloquin et Fils Inc

Une correction est à apporter au lieu de dire « a même nos installations », il faudrait dire « une nouvelle usine implantée à Montréal » de façon à ce que ce soit plus strategique comme endroit

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 54 et 54A sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 54 :
« Recyclage de Papier Arthur pr[illegible]e que les centres de récupération et de tri subventionnés utilisent l'équipement sophistiqué déjà en place et dans cet esprit, offre ses services de conditionnement à tout organisme ou regroupement possédant du papier trié pour la mise en ballots. »

Proposition 54A :
« Papier recyclés du Québec propose que le gouvernement du Québec étudie la possibilité d'associer les organismes sans but lucratif à l'entreprise existante selon des critères qui restent à déterminer, notamment pour la machinerie. »

Raymond Guay
Recyclage de Papier Arthur Inc

Il s'agit de mettre notre machinerie, qui n'est pas utilisée à son maximum, au service de groupes communautaires

Gérard Henry
Groupement Enervie Inc

Nous sommes intéressés à cette offre. Nous avons d'ailleurs déjà des amorces de faites avec Papier Cacades Inc. qui nous fournit ses surplus d'équipement.

3.1.2 La territorialité

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 55 et 56 se traitent ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 55 :
« Les Récupérateurs intégrés proposent que le ministère de l'Environnement du Québec assure un certain contrôle sur le nombre de nouveaux récupérateurs dans les différentes régions. »

Proposition 56:
« L'Association des récupérateurs du Québec demande au gouvernement du Québec de voir à empêcher l'empiètement des récupérateurs communautaires sur les activités des entrepreneurs privés. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Quand nous installons un système municipal de collecte sélective ou de récupération, il est très important que nous ayons un certain contrôle sur le nombre de récupérateurs. C'est là que nous demandons au ministère d'intervenir. Le choix du nombre de récupérateurs relève de la compétence municipale.

Michel Rivard
Communauté urbaine de Québec

Nous appuyons sans réserve les propos de monsieur Asselin, pour les mêmes raisons. Ça doit revenir aux villes.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

Nous sommes d'accord avec les municipalités régionales de comté et l'Union des municipalités du Québec.

Gisèle Tremblay
Présidente

La décision revient aux municipalités. Ce serait le consensus.

Les propositions 57 et 57A sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 57:
« Le Regroupement des récupérateurs à la source propose que l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec invitent les municipalités à offrir la gestion des centres de récupération régionaux aux groupes communautaires de récupération. »

Proposition 57A:
« La Centrale d'enseignement du Québec propose que les municipalités, directement ou par le biais de services intermunicipaux, organisent et assument la gestion de centres de tri régionaux ou que, à défaut, elles confient par contrat cette responsabilité à des coopératives régionales. »

André Asselin:
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas fait le partage, je pense qu'il est trop tôt pour s'engager d'avance à offrir à qui que ce soit ou à accepter d'avance de prendre une responsabilité sur l'organisation des centres dont il est question dans la résolution.

Or, quant à nous, la question de la gestion appartient à la municipalité et j'insiste toujours sur le libre marché et le libre choix, et de ne pas commencer avec des priorités ou des offres précises. Je ne suis pas favorable à ce que l'on adopte ces dernières résolutions. Les entrepôts de récupération déjà existants dans notre région sont peut-être en mesure d'offrir de meilleures conditions aux municipalités. Il s'agira de voir quel est l'état du marché mais je ne m'engage pas à prendre les entrepôts qui sont déjà là. Même s'ils sont plus compétitifs, mieux organisés et en meilleure position pour nous offrir des services, je ne « priorise » personne à ce stade-ci de la discussion.

Michel Rivard
Communauté urbaine de Québec

Nous sommes du même avis. Mais présentement, pour le site d'enfouissement de la région de Québec, c'est l'entreprise privée qui offre des soumissions. Si des groupes communautaires veulent soumissionner, ils sont les bienvenus.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous appuyons les propos de monsieur Asselin et de monsieur Rivard.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger Inc

Nous appuyons monsieur Asselin dans son énoncé. Il est impossible à ce moment-ci de dire qu'il serait intéressant de choisir un groupe plutôt qu'un autre.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs Inc

Nous avons déjà fait un consensus sur la compétence municipale dans cette matière.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec Inc

Le consensus va à l'effet que s'il y a des groupes bien organisés, soit communautaires soit privés, nous privilégions les groupes bien organisés et bien structurés.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 58 se lit comme suit :

« Recyclage de papier Arthur demande au gouvernement d'entreprendre un inventaire du potentiel des centres de récupération par région. »

Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Dans le cadre d'application du programme PARFAIR, nous avons cet inventaire et nous en tenons compte au fur et à mesure où nous sommes appelés à aider, dans un sens ou dans un autre.

3.1.3 Le contrôle de l'offre et de la demande

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 59 à 62 se lisent comme suit :

Proposition 59 :
« L'Association des récupérateurs du Québec demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour stabiliser les prix des matières récupérées. »

Proposition 60 :
« L'Association des consommateurs du Québec s'oppose à la création d'un office de mise en marché trop souvent coûteux, donc, et suggère à la place des subventions

directes aux compagnies qui ont un produit à écouler lesquelles pourraient ainsi l'offrir à meilleur coût. »

Proposition 61 :

« Recyclage de papier Arthur recommande l'implantation d'une bourse des vieux papiers ou d'un centre de courtage dont le mandat consisterait : 1) à compiler et rechercher les quantités et les catégories de vieux papiers requis par les recycleurs ; 2) à maintenir à jour un registre de la demande de fibres récupérées et des quantités disponibles et offertes. »

Proposition 62 :

« Le ministère de l'Environnement est disposé à implanter un programme de référence des matériaux récupérés et recyclés. Ce programme sera chargé d'établir les besoins des utilisateurs et les volumes disponibles chez les récupérateurs, et d'offrir ainsi un service d'information sur les marchés et les ressources disponibles à l'intention des organismes qui voudront s'en prévaloir. Il en résultera ainsi un développement plus cohérent des activités de récupération. »

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec Inc.

En ce qui concerne les moyens que propose l'Association, il s'agirait bien de faire la distinction : il ne s'agit pas de prendre des mesures pour stabiliser ou contrôler les prix, il s'agit simplement de mettre en place des entrepôts, des centres de tri ou des centres de recyclage gérés, si possible par l'Association, ce qui faciliterait une certaine stabilisation des prix et l'établissement d'un véritable marché dans ces matières. Cependant, la proposition du ministère me satisfait.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger Inc.

La proposition 59 est utopique, irréalisable dû au fait que le papier est une denrée qui n'a pas de frontière. C'est impensable de pouvoir contrôler des prix ici, lorsque le papier se vend du marché canadien au marché américain, et qu'en grande partie les prix sont contrôlés par nos voisins du sud. La meilleure solution est celle proposée par le Ministère.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

La proposition 59 de l'Association des récupérateurs, dans le sens où l'a expliqué monsieur Masson nous agrée. La mise en place des entrepôts, pour stabiliser les prix, semble être une solution valable.

Et nous appuyons aussi la proposition 60 de l'Association des consommateurs ainsi que la proposition 62. Sur la proposition 61, nous ne nous jugeons pas compétents.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec Inc.

Un chargement de carton rapporte 2 500 dollars au maximum ; mais cela coûte au transport de 1 500 à 2 000 dollars. Comment voulez-vous qu'une industrie puisse à un moment donné s'implanter au Québec dans ces conditions ?

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec Inc.

Nous nous opposons à la création d'un office de mise en marché qui est une structure lourde et coûteuse. Nous favorisons plutôt un regroupement de récupérateurs et d'entre-

prises employant des produits recyclés, qui serait mieux en mesure de stabiliser le marché, quitte à recevoir une aide financière temporaire pour l'aider à atteindre une vitesse de croisière.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs Inc.

Le sommet existe aujourd'hui parce que certaines compagnies de papier ont manifesté leur intérêt à utiliser des papiers de basse catégorie, tels que le papier journal et les papiers mélangés.

Le désencrage va créer, en matière de papier journal, une demande supérieure à l'offre. Il n'y a pas assez de papier dans les poubelles du Québec pour répondre à la demande.

Cependant, les papetières québécoises privilégient un approvisionnement local à prix fixe, puis stable, plutôt qu'un approvisionnement extérieur. Même quand le prix diminue ailleurs, les papetières continuent à nous assurer un prix stable. Les municipalités s'intéressent à développer le tri à la source. Il est donc important, que les compagnies de papier, manifestent leur intérêt à privilégier l'achat local à un prix acceptable, un prix minimum qui ne régresse pas.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec Inc.

Effectivement, il y a un progrès marqué dans ce domaine. Mais il faut bien se rendre compte qu'il y a des situations où il sera impossible de rentabiliser l'opération.

Par exemple, les journaux de certaines régions éloignées sont toujours difficiles à intégrer dans le cycle de production.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je « priorise » la position du ministère de l'Environnement et je ne suis pas d'accord avec les propositions 59, 60 et 61 car cela peut aboutir à une sorte de plan conjoint. Or, cette industrie est encore beaucoup trop jeune pour aller si loin à ce stade-ci.

L'ouverture proposée par le ministère qui permettra l'élaboration de programmes de surveillance des marchés éventuels adaptés à la récupération est préférable aux autres façons que nous avons de contrôler les prix.

Il s'agit de là de la faiblesse de toute la question de la récupération et du recyclage : la question de marchés. Et nous savons que les règles du marché sont différentes de celles des administrateurs municipaux qui doivent assurer une certaine stabilité dans les services offerts aux citoyens.

Il faut prendre le temps de penser à la stabilité du marché, principale inquiétude municipale afin d'éviter l'échec et tous les coûts qui peuvent en résulter.

Raymond Guay
Recyclage Papier Arthur

Les recycleurs, ne peuvent nous assurer d'acheter tout le papier dont nous disposons puisque la collecte sélective mettra sur le marché des quantités importantes de papier de catégorie inférieure.

Il faut absolument qu'il y ait une coordination de prévue en cas de surplus. Les entrepôts actuels, si l'on parle d'augmenter les volumes, ne suffiront pas. Prévoir une coordination d'entreposage temporaire laisse entrevoir la possibilité d'exportation si nous ne prévoyons pas d'utilisateurs au Québec.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

La possibilité d'exportation comme une des solutions possible à la montée des stocks demeure toujours une solution possible. Mais il ne nous semble pas opportun d'aborder ce sujet-là immédiatement. Au contraire, nous ne consommons qu'une très faible partie du papier produit au Québec. Alors il nous paraîtrait tout à fait logique que l'on envisage de le recycler à l'extérieur de notre production qui va à 80 ou 85% à l'exportation.

Donc l'idée d'exporter notre papier récupéré ne nous paraît pas pertinente pour l'instant.

Pour revenir sur le point 2 à propos des stabilisations de prix, Environnement-Québec propose plutôt l'approche paritaire et sectorielle, de façon à ce que ce ne soit pas une régie qui vienne fixer les prix et qui risque de déstabiliser le marché. Il s'agit de s'assurer que la chaîne fonctionne du début à la fin. Et les prix seront satisfaisants pour tous dans la mesure où chaque intervenant y trouvera un profit raisonnable.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Nous sommes d'accord avec les propos de monsieur Asselin et de monsieur le ministre. Nous avons déposé des statistiques concernant le développement des marchés pour le papier au Québec. Ces marchés sont passés en 1977 de 272 000 tonnes métriques à 433 000 tonnes en 1983, dans une année dépressive.

Les marchés se développent et, en autant que c'est économiquement acceptable, les marchés vont continuer de se développer.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage « papier et verre »

Nous préconisons l'implantation d'une industrie de récupération et de recyclage qui s'autofinance. Nous favorisons donc l'implantation d'industries secondaires qui utiliseraient des matières recyclées. En plus de la récupération du verre et du papier, cela inclut plusieurs autres matières, c'est-à-dire la collecte multi-produits. L'amélioration de la rentabilité du recyclage du papier et du verre éliminerait graduellement le besoin de subventions.

3.1.4 La récupération du papier de bureau

Gisèle Tremblay
Présidente

Les deux propositions suivantes sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 63 :
« Récupération Bois-Francs propose que les commissions scolaires organisent la récupération du papier dans leurs édifices. »

Proposition 63A :
« La Centrale d'enseignement du Québec propose que tous les organismes de l'administration publique, notamment les commissions scolaires, les CEGEP, les services de santé et les services sociaux, voient à l'organisation de la cueillette sélective de papier et des contenants en verre dans les établissements, et qu'ils favorisent l'implication de leur personnel et de leurs usagers dans le tri à la source. »

André Bergeron
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Déjà plusieurs commissions scolaires récupèrent le papier. La récupération dans les commissions scolaires est volontaire et non obligatoire. Considérant que les villes de Québec et Montréal ont aussi un incinérateur, il faut, encore une fois, une étude bénéfice/coût avant de donner un appui inconditionnel à cette résolution.

Une partie du papier qui alimente ces incinérateurs provient nécessairement des commissions scolaires.

Hon. Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Je comprends, je veux bien respecter la volonté de Montréal et de la Communauté urbaine de Québec quant à la non-récupération du papier, pour alimenter l'incinérateur local. Cependant, ici, nous parlons d'institutions dont certaines sont à caractère éducatif. Il serait donc préférable que les communautés s'engagent à ne pas empêcher que ce geste éducatif se pose dans les écoles, même celles qui sont sur leur territoire. Cela fait partie du volet éducation et il est très important d'aller dans ce sens.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition suivante se lit comme suit :

Proposition 64 :
« Récupération Bois-Francs souhaite que les institutions financières offrent la possibilité de récupérer les papiers résultant des transactions et que le gouvernement publie un bottin des programmes de financement favorisant la conservation. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Favoriser la récupération dans les banques est très important dû à l'impact éducatif. Du côté des caisses populaires, le processus est déjà en marche. Avec un incitatif minimal, nous en arriverions à d'excellents résultats.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Sans être familier avec tous ces papiers légaux, il faudrait peut-être être prudents lors de la récupération pour de multiples raisons telles que le risque de divulgations, etc... puisqu'il s'agit de transactions financières.

Raymond Guay
Recyclage de Papier Arthur

Plusieurs récupérateurs possèdent l'équipement nécessaire pour détruire les papiers confidentiels, tout cela étant fait de façon très sécuritaire.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Il faut définitivement des mécanismes de protection pour rassurer les gens qui manipulent des papiers légaux. Il est difficilement acceptable que l'on confie ces papiers à un groupe. Les municipalités ou les institutions bancaires devraient exiger que leurs employés surveillent ces papiers.

Cependant, si le projet est accepté, il faut que ce soit dans des normes acceptables pour tout le monde.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Il existe déjà des appareils qui permettent la destruction sur place des documents confidentiels. Par ailleurs, à part les gros déchiqueteurs qui sont en place chez les récupérateurs, il y a toujours l'option finale, qui est d'aller porter les papiers à détruire directement dans nos triturateurs dans les usines.

Raymond Guay
Recyclage de Papier Arthur

C'est un élément nouveau. En fait, chaque banque, chaque institution financière, chaque municipalité a ses politiques quant à la façon dont ils vont détruire les informations confidentielles. Nous les respectons.

Cependant, ils n'ont qu'à prendre un témoin qui s'assure de la destruction des papiers. Par la suite, au lieu d'être brûlé ou enfoui, il pourra servir de matière première aux recycleurs.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 65 se lit ainsi :

« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose : a) que le programme de récupération du papier fin dans les édifices à bureaux du gouvernement du Québec soit étendu à tous les édifices, qu'ils soient loués ou non dans toutes les régions du Québec ; b) que les papiers fins récupérés, autant les surplus de la corbeille du fonctionnaire, soient vendus à l'organisme de récupération pour la somme de un dollar ; c) qu'un local soit mis à la disposition de l'organisme de récupération dans tous les édifices pour l'entreposage temporaire du papier ; d) que le gouvernement continue d'assumer les frais d'évacuation pour du papier fin récupéré. »

André Paradis
Regroupement des recupérateurs a la source du Québec

Lorsque le gouvernement du Québec a finalement décidé d'autoriser la récupération des papiers à l'échelle de la province, sauf dans les régions de Québec et de Montréal, la responsabilité relevait des organismes communautaires d'implanter la récupération dans tous les édifices.

Dans les régions de Québec et de Montréal, les organismes communautaires ont eu la permission d'implanter le programme uniquement dans les édifices où le gouvernement n'était pas propriétaire. Ce qui s'est fait tant bien que mal, puisque ça a engendré des complications énormes ; nous devions avoir la permission du propriétaire de la bâtisse, du ministère des Travaux publics, du ministère concerné et des services d'entretien ménager.

Lorsqu'il a été décidé de confier ce mandat aux organismes communautaires, c'était essentiellement en fonction de deux buts : c'est-à-dire un but éducatif qui fasse en sorte que les employés de bureau puissent participer à la récupération de papier et de les sensibiliser au gaspillage qu'ils font.

Le deuxième objectif était de leur donner du travail en leur permettant d'implanter ces programmes.

Dû à des problèmes techniques nous n'avons pu atteindre tout à fait nos objectifs. Donc, pour ce qui est des édifices où le problème est contrôlé par les Travaux publics, nous souhaiterions que l'ensemble de tout le programme soit confié aux organismes communautaires.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

Nous nous opposons au point b) de la proposition 65 en ce qui concerne la vente pour la somme de un dollar des papiers de la corbeille du fonctionnaire. Il faut être conscient qu'il s'agit d'un produit qui a un marché et dont le prix varie selon la qualité des papiers, soit entre 40 et 310 $ la tonne.

Lors de l'évaluation des coûts, il faudrait considérer que ce papier a déjà une valeur pour les récupérateurs.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Lorsque l'on parle d'une industrie de recyclage et de récupération, il me semble qu'il s'agit d'une industrie très faible puisqu'elle est toujours en déficit. D'une part, elle demande régulièrement des subventions au gouvernement et aux municipalités ; d'autre part, nous enlevons toute possibilité au gouvernement et je ne vois pas pourquoi de vendre son papier à qui il veut.

Il y a des édifices publics, actuellement, qui vendent par soumission le papier qu'ils possèdent. Donc à ce moment-ci, il serait prématuré de dire au gouvernement qu'il n'a pas le droit de disposer de son papier de la façon dont il l'entend. Il devrait continuer à retirer le meilleur prix possible pour son papier, si le marché le justifie.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je veux d'abord souligner que, dès juin 1978, le ministère de l'Environnement soulignait que le développement de la récupération ne devait pas venir perturber l'industrie existante dans la récupération des papiers fins.

Cependant, si les municipalités peuvent choisir leur intervenant, le gouvernement du Québec devrait choisir le sien aussi. Il ne faut pas aller trop vite, dans le sens des obligations à imposer au gouvernement. Dans une école, il faut le consentement des professeurs ; il faut des étudiants et un concierge. Il en est de même dans les établissements de santé et dans chaque institution où un travail de développement est à réaliser. Et c'est également vrai pour le gouvernement ; il ne faut pas l'escamoter sous prétexte d'un devoir moral qui doit le rendre protecteur de l'environnement.

Le ministère de l'Environnement a manifesté une nette volonté d'aller dans ce sens. Il faut laisser le temps à l'éducation et le temps aux groupes de faire leur travail.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

J'aimerais signifier, au nom du ministère des Travaux publics, que son ministère n'a aucune objection à ce qu'on aille dans le sens de cette résolution. Cependant, il y a deux problèmes majeurs. Monsieur Paradis a donné un certain volet de la complexité de la machine. En effet, il existe un décret en vertu duquel les ministères doivent retourner leur papier au Service général des achats.

Je vais donc présenter sans délai un décret renversant celui-là, de façon à ce que chaque ministère puisse disposer de son papier et en organiser la remise à des groupes dans les plus brefs délais.

Le deuxième problème, est celui des liens qui ont été créés à travers les baux de location c'est-à-dire entre le locataire, le gouvernement et les locateurs.

Il faudra donc attendre dans certains cas que les baux soient expirés pour changer ces ententes. Ce qui n'exclut pas qu'on puisse négocier entretemps pour modifier les baux existants là où les propriétaires seront intéressés.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Ce qui nous intéresse surtout, c'est la poubelle du fonctionnaire qui, elle, n'était pas récupérée et qui a pourtant une valeur éducative extrêmement importante. Nous voudrions que l'attention du gouvernement soit portée sur cette valeur éducative. Pour ce qui est des surplus, vous déciderez ce que vous voudrez en faire à la meilleure gestion possible; mais pour ce qui est de la poubelle du fonctionnaire, nous tenons à conserver ce point.

Raymond Guay
Recyclage de Papier Arthur

Jusqu'à maintenant nous n'avons pas précisé de quelle façon peut être faite cette vente de papier. Je suis d'accord avec la proposition 65 comme telle excepté le paragraphe b)

La vente devrait se faire par soumissions publiques.

Si un ministère peut en tirer un revenu intéressant il devrait avoir une compensation pour. Donc, ça devrait se faire dans tous les cas par soumissions publiques.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté

Je suis d'accord avec la proposition si on enlève au paragraphe b) les mots « pour la somme de un dollar ».

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 65A et 65B sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 65A :
« La Ville de Montréal propose d'étudier la possibilité de recycler les papiers fins à l'intérieur de ses bureaux, cette étude s'inscrivant dans le contexte de tirer le meilleur parti possible de ses déchets. »

Proposition 65B :
« La Communauté urbaine de Montréal propose d'étudier la possibilité de recycler les papiers fins dont ses fonctionnaires se départissent à l'intérieur de ses bureaux. »

Y a-t-il besoin de préciser davantage de la part de la Ville de Montréal ou de la Communauté urbaine? C'est un engagement? Tout le monde est d'accord avec ça.

3.1.5 L'admissibilité aux programmes d'aide et le financement du système de récupération

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 66 et 67 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 66:

« L'Association des récupérateurs du Québec demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour que les récupérateurs deviennent admissibles aux programmes d'aide financière. »

Proposition 67:

« Papier Arthur demande au gouvernement d'accorder une aide financière pour l'acquisition de machinerie de conditionnement, en tenant compte du tonnage potentiel de récupération et surtout de l'infrastructure existante dans la région. »

Normand Maurice:
Récupération Bois-Francs

Nous avons déjà fait un consensus avec les municipalités lorsque monsieur Asselin a proposé de reconnaître les services de celui qui fait l'ouvrage au moment où il le fait. Que cette question soit à propos du privé ou du communautaire, elle n'a plus cours ici au sommet; ça dépend de qui fait le travail et à qui le service est confié par les municipalités.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

Je suis du même avis que monsieur Maurice, à savoir que les programmes d'aide financière soient ouverts à tous, que ce soit au point de vue des équipements ou toute autre chose.

Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie et du Commerce

Je voudrais en profiter d'ailleurs pour répondre en même temps à la proposition 73 et 81, ce qui pourrait vous aider à accélérer vos travaux, en échange de quoi je vous demanderai après celle-là de passer sur les 87 et 87A sur la Société des Alcools. Je répondrai aux propositions 66, 67, 73 et 81 qui regardent des programmes d'aide aux entreprises.

Gisèle Tremblay
Présidente

Proposition 73:

« Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a ouvert l'accès de son programme « Bourses d'affaires » aux récupérateurs et propose d'ouvrir aussi les programmes « Gestion-Marketing », « Outils de gestion » et « Uni-Petites et moyennes entreprises ».

Proposition 81:

« Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme propose d'offrir un service de conseil-gestion par l'entremise de ses directions régionales. »

Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Autrefois, les programmes d'aide financière n'étaient pas ouverts aux industries de récupération et de recyclage. Depuis quelques mois, certains programmes sont ouverts, en particulier les programmes d'urgence, « Programme Innovation-Recherche », et deux « Programme d'aide aux entreprises dynamiques et à technologie moderne ».

Il est certain que nous avons, au ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme, une volonté de collaborer à l'établissement d'une véritable industrie de la récupération et du recyclage, en aidant directement les entreprises.

Pour ce, il y a quatre points précis à élaborer: premièrement, les activités qui sont déjà en marche et à propos desquelles, au cours des deux prochaines années, nous avons réservé des crédits d'un million et demi de dollars pour les entreprises dans le domaine de la récupération et recyclage, suite à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur Ouellette.

Ces programmes sont ouverts aux entreprises de caoutchouc, de pièces d'automobile, de papier, de récupération et recyclage du papier et du verre.

Deuxièmement, pour le programme de financement des entreprises, dans le cadre du plan de relance annoncé par monsieur Lévesque au mois de novembre dernier, nous avons réservé, pour cinquante entreprises, des crédits de cinq millions de dollars au cours des deux prochaines années. Des garanties de prêt seront offertes et à la disponibilité des entreprises du domaine de l'industrie de la récupération et du recyclage.

Troisièmement, cent bourses d'affaires totalisant un montant de deux millions et demi de dollars sont réservées pour des jeunes qui voudront se lancer dans l'industrie de la récupération et du recyclage d'ici les deux prochaines années.

Et quatrièmement, les programmes d'aide à la gestion, comme « Outils de gestion », « Uni-PME », « Gestion-Marketing », de même que des conseils de gestion, pour des crédits d'un million de dollars seront réservés au cours des deux prochaines années aux industries de la récupération et du recyclage.

Nous avons l'intention de collaborer avec le ministre de l'Environnement. C'est pour cette raison que nous mettons à la disposition des entreprises dans ces domaines une somme de subventions et de garanties de prêt qui vont totaliser dix millions de dollars au cours des deux prochaines années, afin d'aider les entreprises de ce secteur à établir une véritable industrie de récupération et de recyclage.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

L'Association des récupérateurs privés qui regroupe les petites, moyennes et plus importantes entreprises doit se dire très satisfaite de la mise en place de ces programmes d'aide, et offre au ministre Biron son appui, tant pour aider à les faire connaître de ses membres, qu'à aider le Ministre à les faire appliquer. Nous appuyons donc les programmes de monsieur Biron.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Tout ce que vous avez dit est très intéressant monsieur le ministre, mais sauf que dernièrement, certains programmes étaient fermés au développement des groupes communautaires, comme celui de l'OPDQ. Nous avons su dernièrement, que le programme fédéral PDIR qui ressemble au programme offert par votre Ministère, a ouvert ses portes aux groupes communautaires.

Il est important aussi de considérer ces derniers comme étant une industrie. Nous devrions peut-être changer certaines normes pour pouvoir permettre aux groupes communautaires d'accéder aussi à ces avantages.

Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

La plupart de nos programmes ont été ouverts aussi aux entreprises dans le domaine de la coopération, aux entreprises coopératives. Ce programme sera également ouvert aux groupes communautaires.

Élie Fallu
Adjoint parlementaire au Ministre des Affaires municipales

Je voudrais souligner qu'il existe un certain nombre de programmes d'emplois à l'OPDQ, par exemple le PECEC qui est ouvert à tous. Il s'agit de financements temporaires qui doivent amener l'autofinancement en-dedans de deux ans.

Dans les programmes d'emplois eux-mêmes, le programme que nous appelons le programme « Retour au travail », est accessible à tous, c'est-à-dire tant à l'entreprise privée qu'aux organismes coopératifs ou organismes communautaires.

Vous savez que certains programmes d'aide, notamment aux jeunes, que ce soient travaux communautaires ou jeunes volontaires, peuvent être assumés et encadrés par tout organisme, même s'il s'agit d'organismes communautaires.

Enfin, nous savons qu'actuellement, les programmes d'emplois sont remis en cause afin de définir l'usage qui sera fait des cinquante-neuf millions de dollars proposés en vue d'aller vers une société de plein emploi.

Nous croyons que le domaine de la récupération pourrait justement récupérer un grand nombre de travailleurs qui, actuellement, sont sans emploi.

Raymond Guay
Recyclage de Papier Arthur

Jusqu'à maintenant, le recyclage n'a jamais été considéré comme étant une activité de transformation. Parce que s'il l'était, nous aurions pu, depuis des années, avoir accès à tous ces programmes d'aide.

Maintenant, nous y avons accès. Cependant, il serait intéressant de savoir si nous serons éligibles aux subventions des prochains programmes, puisque nous ne sommes pas une industrie de transformation.

Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

S'il reste quelques programmes sur lesquels ce n'est pas ouvert, vous pouvez faire confiance au Ministère de l'Environnement quant à la question d'admissibilité. Depuis quelques mois, il s'est préoccupé de cet aspect et a tenté de répondre aux nombreuses demandes des entreprises de recyclage et de récupération.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Les organismes de récupération profitent actuellement d'aide financière fédérale et se servent à même des programmes de création d'emplois ou à même des subventions fédérales.

Si les municipalités ont donné leur implication, en s'engageant à procéder, à aider et à favoriser l'implantation de la récupération et du recyclage, d'en faire une question d'administration publique et d'en accepter la responsabilité, je pense que la loi 38 nous pose un sérieux problème. Si éventuellement, nos organismes de récupération qui ont des ententes avec la municipalité vont chercher de l'argent fédéral, il est indéniable que la municipalité ne peut pas dire qu'elle n'a pas bénéficié directement, indirectement ou

de quelle que façon que ce soit, de l'argent fédéral.

Il s'agit d'un problème extrêmement important, surtout dans le domaine de la récupération, car plusieurs de ces organismes ont mis sur pied leur affaire à partir de subventions et de programmes fédéraux.

Il est important de clarifier cet aspect pour ne pas s'engager avec des organismes qui reçoivent déjà des subventions provenant du gouvernement fédéral.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je trouve très intéressante l'intervention de monsieur Biron parce que nous venons de mettre sur le même pied trois intervenants de taille, à savoir les municipalités, les moulins et le gouvernement du Québec.

Il est bien que la réorientation des fonds se dirige vers la création d'emploi des jeunes. C'est une priorité qui suscitera le dynamisme chez les jeunes.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Pour éclairer monsieur Asselin, il n'y a pas eu de mise de fonds faite par les bénévoles. Nous avons demandé à la collectivité d'investir; nous l'avons demandé à partir de ces programmes et aussi à partir du programme PARFAIR.

L'objectif est de bâtir un service. Nous voulons aider les municipalités à s'organiser. Ce sont les citoyens qui ont décidé volontairement la collectivité d'organiser et de faire avancer l'idée du tri à la source et de la récupération. Nous ne voulons pas quêter, mais bien organiser avec la collectivité une activité qui répond à leurs besoins. Et pour ce qui est des programmes d'emploi, nous engageons du personnel pour six mois et par la suite nous devons les mettre à pied. Il faudrait créer un programme qui offre une aide à plus long terme.

Élie Fallu
Adjoint parlementaire au ministre des Affaires municipales

Madame Marois s'est engagée à adapter les programmes de main-d'oeuvre pour qu'ils aient une durée beaucoup plus longue.

Francis Dufour
Union des municpalités du Québec

Si un organisme communautaire qui fait de la récupération reçoit des subventions, cela inclut que la municipalité est automatiquement impliquée, que ce soit de façon directe ou indirecte lorsqu'un organisme reçoit une subvention, quelle qu'en soit la valeur, chacun en tire un parti intéressant. Avec le temps, on jugera si le montant était suffisant ou non. C'est ce qui semble ressortir des interventions.

Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Je considère les entreprises de récupération comme étant des entreprises privées indépendantes, comme d'ailleurs le sont les groupes communautaires. Ces derniers pourraient facilement se former en coopératives et seraient éligibles pour les programmes réguliers du MICT.

Mais sur le principe, nous acceptons de considérer ces groupes comme étant des entreprises indépendantes éligibles aux programmees du MICT. Si certaines entreprises indépendantes reçoivent des formes de subventions des municipalités sous forme

d'achat de terrain à bon marché, nous ne considérons pas que vous intervenez indirectement dans l'entreprise.

Le principe est là, il s'agit de s'ajuster ensemble.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais rappeler au gouvernement que ce serait là probablement une belle occasion d'agir sur des points plus généraux tels l'impact sur l'environnement, la quantité et la qualité de travail fourni par ces industries en matière de protection des travailleurs, par exemple, la santé et la sécurité, l'accès à la syndicalisation et les salaires.

Il serait intéressant d'analyser les subventions en ce sens, une belle manière d'agir.

Raymond Jobin
Association des embouteilleurs d'eau du Québec

Monsieur Biron offre des programmes très généreux de subventions. Notre groupe se met à penser, qu'advenant le cas d'une taxe, d'un droit ou d'un dépôt sur les contenants de produits alimentaires, plusieurs de nos industries, notamment l'industrie des boissons gazeuses, des eaux minérales, l'industrie de la distribution alimentaire devra demander le même genre de subvention pour subvenir aux besoins administratifs que ça représente.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous avons admis que, sans l'appui des municipalités, le tri à la source rencontrera beaucoup de difficultés. Je vous pose la question autrement et directement : les municipalités violent-elles la loi 38 en accordant leur appui ou en reconnaissant chez eux un organisme de récupération qui reçoit des subventions fédérales ?

Élie Fallu
Adjoint parlementaire au ministre des Affaires municipales

D'abord, la loi 38 est toujours en débat à l'Assemblée nationale ; il s'agit d'un projet et non d'une loi. D'autre part, elle aurait pour action de faire en sorte que les municipalités peuvent recevoir des fonds fédéraux, ce qu'elles n'ont jamais eu comme autorisation jusqu'à maintenant d'après la Constitution.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

En effet, la loi n'est pas encore votée, mais « elle entrera en vigueur en juin 1983.

Pour nous, le terme qui est employé dans la loi c'est « bénéficier directement ou indirectement ou de quelle que façon que ce soit ». Si nous nous impliquons, nous acceptons des responsabilités, nous faisons des ententes avec des groupements de récupérateurs, nous sommes directement impliqués. Et s'il y a de l'argent fédéral d'impliqué, avec le libellé actuel de la loi, la loi 38 peut s'appliquer.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Il est établi clairement que les municipalités n'ont pas le droit de recevoir d'aide du fédéral en vertu de la Constitution canadienne. C'est bien dit, mais la municipalité n'est pas une entreprise privée. Nous considérons les groupes, qu'ils soient privés ou publics, ou les entreprises de recyclage comme des entreprises privées. Alors le problème ne se pose même pas.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Est-ce que la loi sera changée ou abolie?

Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Il n'y aura aucun problème de subventions envers les entreprises privées et les entreprises coopératives. S'il reste une ou deux entreprises municipales qui ont des problèmes, nous regarderons si nous pouvons créer une coopérative.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Si l'Union des municipalités ou l'Union des municipalités régionales de comte peuvent nous démontrer aujourd'hui que les groupes de récupération sont des organismes municipaux, nous allons vous donner notre accord. Mais à ma connaissance il n'en existe aucun au Québec, et les organismes de récupération existants sont nettement détachés des municipalités; ils ne se lient que dans la mesure où des contrats peuvent intervenir, mais ça n'en fait pas pour autant des organismes municipaux.

Donc, la loi 38 ne s'applique pas à eux.

Gisèle Tremblay
Présidente

Cela dispose donc des propositions 66, 67, 73, 81 où le ministre Biron s'engageait à ouvrir des programmes.

Nous revenons à la proposition 68 qui se lit comme suit:

« Récupération Bois-Francs demande aux gouvernements fédéral et provincial la création d'un programme financier de développement de la récupération et du recyclage qui regrouperait les programmes en vigueur, et demande la participation des récupérateurs et des recycleurs à la gestion du programme. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

D'abord, nous avons eu aujourd'hui un engagement clair du côté du gouvernement du Québec.

Maintenant, il reste de l'argent de disponible dans nos gouvernements, pour établir des services. Cet argent est versé pour la création de programmes d'emploi. Il y a eu des discussions fédérales-provinciales pour établir un programme conjoint pour faciliter le développement du tri à la source; nous n'avons pas encore eu de réponse du gouvernement fédéral de ce côté.

Il y a des intervenants ici qui ont un certain poids auprès du gouvernement fédéral. Je souhaiterais que l'Union des municipalités nous signale publiquement ses démarches réalisées et ses désirs exprimés envers ce dernier.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je n'ai pas l'intention de commencer à énumérer toutes les démarches réalisées dans ce secteur. Je pourrai vous les donner en privé.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous avons eu des aberrations avec des programmes qui ont été offerts pour développer le tri à la source lorsqu'il n'y avait pas de marché; nous avons eu des programmes qui entraient en accord avec les objectifs du gouvernement, mais inadaptés aux besoins de l'industrie que nous voulions mettre en place. Puisque l'industrie du recyclage participe à la gestion de ces programmes, il m'apparaît fort important de connaître les résultats des démarches réalisées en ce sens avec le gouvernement fédéral.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Vous avez notre appui à la proposition 68.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je fais référence à la dernière partie de la proposition où on demande que les récupérateurs et les recycleurs soient impliqués dans la gestion du programme PARFAIR.

Je fais référence également au plan directeur qui précédera ou améliorera la gestion du programme PARFAIR, de façon à l'adapter aux besoins qui auront été évalués dans chacune des régions.

C'est donc sur ce plan que nous impliquerons tous les intervenants. Le plan directeur aura une incidence directe sur l'application du programme PARFAIR comme tel. En somme, nous voulons le faire en collégialité puisque nous poursuivons tous les mêmes objectifs.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 69 à 71 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 69 :
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose que le ministère de l'Environnement augmente l'enveloppe budgétaire du programme PARFAIR. »

Proposition 70 :
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose que le gouvernement donne une subvention statutaire au Regroupement des récupérateurs à la source du Québec. »

Proposition 71 :
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu offre un programme d'aide à l'emploi à long terme pour les groupes de récupérateurs. »

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il y a 2 précisions à apporter. Le programme PARFAIR s'adresse spécifiquement aux organismes communautaires, parce que nous devons développer un secteur qui est encore calculé comme étant non rentable.

Et le mandat des organismes de notre regroupement est spécifiquement de continuer à développer tout le secteur d'éducation et de sensibilisation de la population; c'est surtout dans cette optique que nous demandons l'aide du ministère de l'Environnement.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

On nous demande d'augmenter l'enveloppe du programme PARFAIR. Nous savons que le montant de cette enveloppe était de 600 000 $ par année depuis le début de son existence, et nous prévoyons le prolonger pour les trois années suivantes.

C'est donc dire que nous prévoyons dans nos budgets un montant de 600 000 $ pour les années 84/85, 85/86, 86/87.

Dès aujourd'hui, je peux annoncer que ce montant de 600 000 $ sera porté à 750 000 $ pour nous permettre de l'ajuster au plan directeur.

Je m'engage également à faire les démarches nécessaires pour essayer de l'augmenter sensiblement dans la mesure évidemment où nos budgets nous le permettront.

Il s'agit là d'une annonce intéressante pour les groupes communautaires qui ont effectivement besoin d'une aide spéciale pour l'équipement et pour la gestion de leurs entreprises.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

L'Association des récupérateurs privés appuie cette demande de l'Association des récupérateurs à la source, et trouve extrêmement important le rôle de sensibilisation qu'ils ont joué et qu'ils joueront encore.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous espérons que le gouvernement, avant de verser ces subventions, s'assurera que les municipalités ou les régions concernées se seront vraiment impliquées dans de tels programmes.

Gilles Mousseau
Groupement Enervie

Pour répondre à monsieur Robillard, s'il avait fallu attendre un assentissement des municipalités pour établir les groupes communautaires et leur donner des moyens, nous ne serions pas assis aujourd'hui autour de cette table. De toute façon, il a été convenu plus tôt qu'il y aura collaboration entre les récupérateurs et les municipalités dont la compétence en la matière a été reconnue.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Justement, il ne faut pas oublier le consensus quant à la reconnaissance de la responsabilité municipale en matière de décision.

Je voulais tout simplement faire cette mise au point.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

J'ai deux éléments de réponse qui vont sûrement satisfaire monsieur Robillard.

D'abord, nous allons greffer le programme PARFAIR au plan directeur, et il a été convenu que le plan directeur s'élaborerait en collaboration avec tous les intervenants, y compris le monde municipal qui a un rôle très important à jouer.

Deuxièmement, jusqu'à maintenant, nous avons toujours versé nos subventions PARFAIR en s'assurant qu'une résolution de la municipalité concernée nous était parvenue à cet effet, et qu'il s'agissait bien sûr d'une résolution favorable.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Je suis satisfait en partie de cette réponse. Pour ce qui est du programme PARFAIR, il est intéressant qu'il y ait une augmentation des budgets.

Mais je ne voudrais pas que ce soit spécifiquement pour l'éducation, bien que ce soit un mandat important. Il y a aussi l'aspect des équipements à considérer dans le programme PARFAIR. Nous sommes d'accord à ce que le ministère de l'Environnement continue à encourager ce programme. Cela permettra de nous aider à la gestion de l'ensemble des groupes, tant sur le plan de l'équipement que celui de l'éducation.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 71A se lit comme suit :

« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que les subventions gouvernementales soient conditionnelles à l'application par l'entreprise ou l'institution subventionnée d'une politique d'achat, d'une politique d'étiquetage et d'emballage des produits et d'une politique d'utilisation des produits recyclés qui soient entièrement compatibles avec les politiques gouvernementales en ces domaines, ainsi qu'à une garantie de qualité des emplois, ce qui implique notamment la rémunération convenable, les mesures de sécurité, la protection de la santé des travailleurs, etc. »

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Le ministère de l'Environnement est favorable à la résolution 71A. Ce sera établi de façon concrète dans le cadre des discussions que nous aurons sur le plan directeur.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

La CEQ parle de conditions de travail, ce qui est intéressant puisqu'il s'agit d'accès à la syndicalisation. Est-ce que la CEQ accepterait comme substitut de rajouter « syndicalisation ou participation à l'entreprise » ?

Serge Lévesque
Centrale de l'enseignement du Québec

Il n'y aurait aucun inconvénient. Notre objectif est de faire en sorte que lorsque l'État met de l'avant des programme subventions, il devrait considérer les conditions de travail.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Les précisions du Ministre à l'effet que le programme PARFAIR serait revu dans son ensemble sont pertinentes. Mais il semble que nous appuyons trop sur la question des particularités des modalités et des conditions essentielles qui doivent apparaître dans les programmes de subvention.

Il est plus important d'acheminer l'argent vers les groupes impliqués afin qu'ils réalisent leurs activités. Le remodelage du programme PARFAIR doit être fait en fonction de l'efficacité globale du système au départ, et donner toutes les chances à tous les intervenants de réussir dans leur entreprise. Après cela, nous pourrons penser aux particularités des modalités.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je voudrais rassurer monsieur Asselin à cet égard. Il est évident que nous avons déjà une balise qui est celle de l'enveloppe budgétaire affectée à un programme. Nous aurions tort de nous arrêter en stipulant trop de détails.

Les balises et les lignes directrices que nous avons établies dans le programme PARFAIR se limitent à dire que des fonds seront affectés à l'équipement. Il est évident qu'un minimum d'équipement est requis pour faire fonctionner le recyclage.

Nous voulons consacrer une certaine somme d'argent à la recherche et au développement.

Nous voulons également nous assurer que la sensibilisation du public se fera, et c'est pourquoi nous affecterons une partie du programme à cette fin. Et nous voulons finalement nous assurer que, par une politique de soutien à la gestion, nos groupes fonctionneront le mieux possible. Ce sont les quatre grands éléments du programme.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 72 se lit comme suit :

« Récupération Bois-Francs demande de lier les subventions aux centres de récupération à l'approvisionnement prioritaire de l'usine de désencrage et de fixer les prix des vieux papiers pour cette usine. »

Laurent Lemaire
Papier Cascades

La proposition de la fixation des prix. Nous vivons dans le système de la libre entreprise. Je comprends le souci de monsieur Maurice de vouloir protéger l'usine de désencrage et de vouloir s'assurer d'un approvisionnement à un prix stable. Nous pouvons signer éventuellement des contrats à long terme avec les récupérateurs, pour leur assurer un prix valable et stable, mais les prix ne devraient pas être fixés par quelque organisme que ce soit.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Notre souci est d'éviter que les compagnies s'emparent du marché. Et peut-être même, à cause de situations conjoncturelles temporaires, la récupération faite ici, risque d'être orientée ailleurs.

Il faut s'engager ici à faire des efforts pour ouvrir les marchés chez nous ; il faut donc s'engager à les approvisionner en priorité.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

En ce qui concerne la fixation des prix, je répète que le ministère de l'Environnement favorise une approche sectorielle et paritaire, de façon à ce qu'on ne soit pas obligé de

fixer à travers une régie des prix qui deviendraient de véritables entraves pour tout le monde.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 73A se lit comme suit:

« L'Association canadienne de l'emballage s'engage à fournir des experts afin d'organiser des colloques sur la gestion d'une entreprise consacrée au recyclage. »

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

L'Association canadienne de l'emballage propose des colloques sur l'emballage. Nous allons inclure dans nos programmes à venir, des sujets sur le recyclage des emballages.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 74 se lit comme suit:

« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec demande au ministère des Finances d'autoriser les particuliers et les entreprises à déduire 200% d'une contribution financière à un organisme sans but lucratif de récupération de leurs impôts sur le revenu. »

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances prétendent que la méthode fiscale n'est pas la meilleure méthode à retenir dans pareil cas. Alors, il nous apparaît beaucoup plus sage d'intervenir de façon ponctuelle à travers des programmes d'aide précis plutôt que d'aider uniformément des entreprises qui n'ont pas les mêmes problèmes.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Finalement, nous voulons recevoir de l'aide en tant que corporation sans but lucratif dû au travail d'éducation que nous faisons. C'est là une façon d'aller chercher les gens directement et de les inciter à participer à ce programme. L'aide gouvernementale, nous permettra de rejoindre les citoyens dans nos campagnes de financement.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je signale qu'il y a déjà des dynamismes sociaux de mis en branle en ce sens et qui sont très efficaces. Par exemple, les caisses populaires ont lancé le fonds Desjardins; ils ne font pas simplement aider au processus de la récupération pour favoriser la participation des gens, ils fournissent également tout un réseau de sensibilisation.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 75 se lit comme suit:

« Papiers recyclés du Québec suggèrent qu'il n'y ait aucune subvention pour les équipements de récupération. »

Nous avons déjà discuté de ce sujet.

Les propositions 76 et 76A sont traitees ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 76:

« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec propose la création d'un fonds de conservation pour bâtir l'industrie de la récupération. Le financement proviendrait d'une taxe de trente-cinq cents la tonne, perçu à même le compte de vidange et des contenants uni-services de boissons gazeuses et de bières consignés. Le fonds servirait au financement d'un programme municipal, d'une étude de comptabilité tri à la source/incinération/tri mécanique, d'un système de récupération par dépôts, de la mise sur pied de projets-pilotes de collecte sélective, de centres de tri régionaux et d'un programme de soutien aux entrepreneurs en service sanitaire. »

Proposition 76A:

« La Centrale d'enseignement du Québec propose que le coût de recyclage ou d'élimination de contenants non consignés soit versé dans un fonds de financement qui serait distribué aux municipalités en tenant compte des efforts réalisés par chacune pour une saine gestion des déchets solides orientée vers la promotion de la qualité de l'environnement, la conservation des ressources et la récupération des produits recyclables. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Pour ce qui est de la création d'un fonds à partir d'une taxe additionnelle, je ne suis pas d'accord. Déjà plusieurs programmes gouvernementaux et plusieurs fonds sont mis à notre disposition. De plus, ce sont aux municipalités de percevoir les taxes si elles veulent offrir un service.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

Nous sommes d'accord avec l'intervention amenée par monsieur Asselin.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Nous nous prononçons contre la mise en place d'un fonds spécial, parce que c'est contre la compétence exclusive municipale dans la question des déchets.

Nous ne pouvons pas être d'accord avec l'imposition d'une taxe spéciale sur les vidanges. Le maintien des subventions des organismes constitue une ingérance sur les affaires municipales. Si nous voulons maintenir cette idée, elle pourrait être étudiée plus à fond, mais sans les modalités.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Nous n'avons pas encore la consigne obligatoire. Il s'agit d'une consigne volontaire imposée par l'industrie; ce n'est pas une consigne imposée par réglementation. Nous en sommes donc les fiduciaires.

Nous avons prévu que l'argent résiduel au fonds de gestion de la consigne sera alloué à des programmes de récupération. Il serait donc sage d'attendre quelques résultats avant de dire où nous pourrons affecter ces fonds.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Pour répondre à madame Goyette, au moment où nous avons formulé cette proposition, nous pensions que le problème de la consigne était réglé. Donc cette partie-là ne peut pas être utile.

Dans la partie financement du dossier, il y a très peu de propositions, sauf celle de dire: nous demandons au gouvernement qu'il finance la récupération et le recyclage. Nous avons tenté de trouver d'autres moyens d'impliquer les municipalités, d'impliquer directement les citoyens pour essayer d'avoir d'autres sources plutôt que de demander sans cesse au gouvernement son appui financier.

La formule que nous proposons s'applique dans l'état du New-Jersey et fonctionne très bien.

Serge Lévesque
Centrale de l'enseignement du Québec

Il ne faut surtout pas que ça devienne un programme financé par le gouvernement. Déjà les municipalités réussissent à se financer avec la taxe imposée aux citoyens.

La municipalité doit s'occuper de la gestion de ses déchets, par ricochet de la récupération et nécessairement des fonds qui lui sont nécessaires.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Nous n'avons pas demandé de financement additionnel. Il y a déjà des millions de dépensés à chaque année pour justement gérer l'enfouissement sanitaire et la collecte des déchets. Nous devrions plutôt voir si, à l'intérieur même du système, nous pouvons réaliser des épargnes ou améliorer notre façon de gérer nos déchets. Et, dans la mesure du possible, tenter d'organiser un système qui s'autofinancera.

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière du Québec

L'Association forestière du Québec et son mouvement-jeunesse les Clubs 4-H travaillent depuis 40 ans déjà à l'éducation de la conservation. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec un principe d'un fonds de conservation.

Quant au mode de financement, qui ne semble pas faire consensus, que ce soit par des taxes ou par des économies, c'est encore à discuter. Mais sur le principe d'un fonds de financement, nous sommes d'accord dans la mesure où il serait justifié ce à quoi l'argent servira.

Et s'il y a un fonds de conservation, il devrait nécessairement ajouter et se préoccuper de la dimension de l'éducation des jeunes et la sensibilisation du public.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Les gouvernements demandent notre collaboration pour bien employer les fonds qu'ils nous allouent par le biais des programmes de création d'emplois: ces programmes peuvent être utilisés pour amorcer un programme de récupération. S'ils fonctionnent bien il s'ensuit une diminution des coûts pour les municipalités et, généralement les municipalités acceptent de réaffecter ce qu'elles sauvent au développement de la récupération. Ce qui est satisfaisant.

3.1.6 L'information technique aux récupérateurs

Gisèle Tremblay
Présidente

Ces deux propositions sont donc à rejeter.

La proposition 77:

« Les Papiers recyclés du Québec proposent de calculer le minimum de vieux papiers à récupérer pour payer le salaire d'un travail leur. »
Le proposeur est absent, alors nous passons aux suivantes.

Les propositions 78, 78A, 78B et 79 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 78:
« Recyclage de Papier Arthur recommande au ministère de l'Environnement du Québec de publier une chronique régulière dans la revue mensuelle « RECOUP », de publier un bulletin destiné aux récupérateurs et aux recycleurs avec la participation de ces derniers. »

Proposition 78A:
« L'Association forestière du Québec et les Clubs 4-H recommandent au gouvernement du Québec, s'il entend créer un bulletin de liaison sur le recyclage et la récupération, de plutôt se tourner vers les forces vives du milieu et de composer avec le magazine FORET CONSERVATION ».

Proposition 78B:
« L'Association canadienne de l'emballage s'engage à inclure des articles dans sa chronique DIGEST et UP-DATE. »

Proposition 79:
« Le ministère de l'Environnement pourrait aider à mettre sur pied un bulletin d'information technique sur la récupération et le recyclage des produits. La participation des récupérateurs et des recycleurs consisterait principalement à fournir des articles destinés à être publiés dans ce bulletin d'information, dont la diffusion serait défrayée en partie par le ministère de l'Environnement.

De plus, le Ministère s'engage à y diffuser les résultats de recherches pertinentes menées par le gouvernement. »

Raymond Guay
Recyclage de Papier Arthur

Puisque la revue « Recoup » se retrouve partout au Canada, elle pourrait devenir le média utilisé par les récupérateurs qui ont de l'information à diffuser ou encore par le gouvernement.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous sommes d'accord avec ces propositions quant à la création d'un bulletin d'information. Très prochainement, le premier numéro d'un bulletin produit par le ministère de l'Environnement paraîtra; il aura une épaisseur correspondante aux articles qui nous auront été fournis, et à l'information que nous aurons aussi à fournir à tous les gens intéressés par la récupération et le recyclage.

Jacques Prescott
Association des biologistes du Québec

Il est important de départager la responsabilité de chaque niveau d'intervention, afin d'éviter que tout intervenant dans ce dossier diffuse la même information, de façon un peu anarchique.

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière du Québec

En 1981, à la suite des journées sur la récupération et le recyclage, le Ministère a créé un bulletin de ce type. Mais il n'est apparu qu'une seule fois.

Plutôt que de partir un magazine ou un bulletin qui fera concurrence à ceux qui sont déjà installés et qui font déjà un travail valable, pourquoi ne pas s'associer à ces gens qui voient déjà à l'éducation et à la sensibilisation du grand public?

Pourquoi ne pas composer avec ces gens, plutôt que de lancer un concurrent dont nul ne sait combien de mois il subsistera? En s'associant à Forêt Conservation, au départ, vous aurez 25 000 lecteurs.

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous ne voulons pas nous impliquer dans cette polémique: personne ne devrait revendiquer le monopole de l'information. Mais en ce qui concerne la proposition 79, nous ne voudrions pas que le ministère de l'Environnement ne s'engage qu'à diffuser les résultats de ses propres études.

Il devrait s'engager à diffuser les résultats de toutes les études, voire celles que fait l'entreprise privée.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Pour répondre aux inquiétudes de monsieur Drapeau: nous entendons publier durant 6 mois ce bulletin qui nous permettra d'informer une clientèle que nous retrouvons autour de cette table, sur l'évolution de la démarche que nous espérons voir naître à la fin de ce sommet. Alors il nous paraît pertinent de donner aux gens intéressés aux problèmes discutés au sommet, de l'information précise et pertinente. Ce qui n'exclut pas qu'on puisse ajouter des articles qui nous proviendraient de chacun des intervenants.

Au bout de 6 mois nous évaluerons la situation. Il n'est pas exclu que nous abandonnions cette formule pour la confier à des revues spécialisées qui existent déjà et incluant la vôtre. Nous n'avons pas l'intention, en agissant ainsi, de nuire à qui que ce soit, mais nous voulons nous assurer que l'après-sommet se prête à une information pertinente et précise.

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière du Québec

Ca ne répond pas aux objections, le même principe demeure: que vous le fassiez pendant 6 mois, que vous le fassiez pendant un mois, si vous le laissez tomber en cours de route, pourquoi en créer un nouveau?

Jacques Prescott
Association des biologistes du Québec

Les dernières interventions démontrent clairement la nécessité d'une concertation entre les différents partis.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

J'appuie le propos de monsieur Prescott et de monsieur Drapeau.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 80 se lit comme suit:

« Le ministère de l'Environnement s'engage à produire un annuaire des équipements de collecte, de tri et de conditionnement des produits récupérés. Ce document comprendra entre autres les types d'équipement, leur manufacturier, leur utilisation, leur prix et leurs caractéristiques techniques telles que la puissance des composantes mécaniques, leur productivité, et caetera... »

Aucun commentaire.

3.1.7 La formation d'une association de récupérateurs

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 82 et 83 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 82:
« Papier Arthur propose la formation d'une association de récupérateurs et sollicite l'assistance technique de départ auprès du gouvernement québécois en assurant la liaison entre les récupérateurs et leur représentation. »

Proposition 83:
« L'Association des récupérateurs du Québec recommande au gouvernement de reconnaître officiellement le bien-fondé et de lui accorder une subvention pour se développer. Celle-ci aura pour mandat d'inventorier, regrouper et renseigner les entreprises dans ce secteur; de chercher des nouvelles sources d'approvisionnement et des débouchés; de développer des nouveaux moyens de récupération; d'adopter des politiques et des pratiques favorisant l'évolution des activités de ses membres. »

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

D'abord, nous devons souligner qu'il a déjà été donné suite en partie à cette proposition par monsieur le Ministre qui a appuyé la formation de cette association et les buts proposés.

Il peut sembler élémentaire d'inventorier les récupérateurs oeuvrant au Québec, mais nous avons déjà des problèmes. Encore une fois, il y a un réseau de plusieurs milliers de personnes qui ne portent pas le chapeau ou le titre de récupérateur, mais qui le sont dans les faits. Donc, cette association a été formée et déjà, après quelques semaines d'existence, a pu regrouper au-delà de 150 récupérateurs privés et vise à poursuivre son effort en ce sens.

Et vous avez là un exposé ou un énoncé des objectifs qui sont recherchés par cette association.

3.1.8 Le recyclage des travailleurs

Gisèle Tremblay
Présidente

Les proposition 84, 84A et 84B sont traitées ensemble.

Proposition 84:
« Le Syndicat des métallos propose que les travailleurs mis à pied dans l'extraction des matières premières soient obligatoirement reclassés dans les centres de récupération aux mêmes conditions. »

Proposition 84A:
« La Centrale de l'enseignement du Québec propose en cas de transformation de la structure industrielle entraînant des mises à pied, suite à l'application des politiques favorisant la réutilisation et le recyclage des produits, que les travailleuses et travailleurs mis à pied soient obligatoirement reclassés dans des emplois stables à des salaires et des conditions de travail au moins équivalents à ceux qu'ils avaient précédemment. »

Proposition 84B:
« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que les nouveaux emplois créés dans le secteur de la récupération et du recyclage soient des emplois stables et comportent de bonnes conditions de travail. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Il faut être sensible à la recommandation 84, d'une Association de travailleurs, qui veut protéger ses employés. Mais il faut bien considérer aussi que cette Association de travailleurs existe depuis plusieurs années, qu'elle a développé son secteur d'activités, ce qui lui a permis d'arriver à certaines conditions de travail.

Il faudrait tout de même laisser une chance aux industries nouvelles de se développer aussi, ce n'est pas toujours possible de partir là où les autres sont déjà rendus, après 40 ou 50 ans de travail. Il est impossible de répondre à cette demande à court terme.

3.2 Le réemploi des contenants

Gisèle Tremblay:
Présidente

Nous abordons le deuxième sous-thème qui traite du réemploi des contenants.

3.2.1 La consigne

La proposition 85 se lit comme suit:

« L'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec propose que les règles qui s'appliquent aux boissons gazeuses et à la bière s'appliquent également à toutes les boissons en jus utilisant des contenants identiques ou similaires aux premiers mentionnés ci-haut, qu'ils soient de verre ou de métal. »

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Il ne s'agit pas d'étendre nécessairement la consigne. L'Association des embouteilleurs et l'industrie de la bière, ont été soutenus financièrement par certains programmes gouvernementaux. Nous avons été obligés de nous soumettre à des directives que nous n'avons pas choisies mais que nous avons dû adopter. Nous ne devons qu'adopter les contenants recyclables. Ceci devrait s'adapter ou se prêter à nos concurrents, de sorte que les lois commerciales et les lois du marché soient égales pour tous.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous nous opposons à la consigne. Nous voulons plutôt rendre les contenants recyclables.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Nous avons comme obligation de rechercher, dans la mesure du possible, des solutions à nos problèmes de conditionnement de boissons gazeuses.Nous aimerions que nos concurrents soient tenus à la même démarche.

Cependant, ils ne sont pas soumis à ces règles. Nous considérons que ce qui est valable pour notre industrie devrait l'être également pour les autres.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Il est juste de dire que l'industrie de la boisson gazeuse et de la bière ont donné l'exemple sans contrainte gouvernementale depuis plusieurs années.

La consigne qui existe n'a pas été imposée par l'état, mais elle a été créée par l'industrie elle-même, et les résultats sont plus que satisfaisants.

Le ministère de l'Environnement reconnaît, dans cette méthode, quelque chose de fort valable. Il est tenté éventuellement d'élargir la consigne à d'autres contenants. Mais à ce stade-ci nous n'avons pas pris de décision dans ce sens; nous sommes conscients que si nous imposions ce qui a été accepté librement dans ce secteur, à l'ensemble de la distribution des boissons et des jus, nous viendrions perturber le marché et nous risquerions de créer plus d'inconvénients à court terme que d'apporter des solutions.

Cependant, nous ne rejetons pas l'idée d'élargir un jour cette méthode d'opération.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Je suis d'accord avec le ministre de l'Environnement à l'effet que la situation qui existe actuellement n'est pas le résultat d'une loi. Mais nous nous opposons à la proposition des embouteilleurs d'eaux gazeuses car nous considérons que la réutilisation oblige nécessairement une manutention, ce qui entraîne une hausse des coûts d'opération.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

L'Association canadienne de l'emballage est opposée à toute consigne parce qu'elle interfère la réutilisation, et va à l'encontre de notre proposition du tri à la source. La réutilisation limiterait le volume de produits recyclables, donc l'implantation et la rentabilité d'une telle industrie.

D'autres problèmes sont directement reliés à notre industrie et nuisent à son développement.

Par exemple, la disposition des eaux usées saturées de phosphate est une menace pour les affluents.

Il peut en découler des problèmes de santé et causer des blessures aux utilisateurs d'emballage. En résumé, nous sommes contre les consignes et la réutilisation des emballages pour des raisons économiques et sociales.

Jean-Paul Barre
Association des produits alimentaires du Québec

Nous nous opposons à la proposition 85 de l'Association des embouteilleurs qui demande que les mêmes règles s'appliquent à l'industrie des jus que celles qui s'appliquent aux boissons gazeuses.

Nous sommes contre les taxes et contre la consigne. Nos bouteilles ne peuvent pas être réutilisées parce qu'elles sont en verre léger. Elles doivent être recyclées.

De plus, nous avons déjà pris l'engagement de ne pas utiliser des étiquettes d'aluminium, et d'enlever tout ce qui peut être nuisible au recyclage.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Madame Pageau-Goyette a précisé que les différents contenants qui ne sont pas de verre puissent être fabriqués à partir de matériaux recyclables. Par exemple, les emballages plastiques. Ces contenants sont considérés comme étant des déchets.

Nous voudrions qu'ils soient transformés en matériaux recyclables.

De plus, nous exigeons que les embouteilleurs, aient tous la même méthode de réutilisation.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

L'adoption des contenants recyclables rejoint directement les demandes des municipalités urbaines. Ce procédé augmentera le volume des contenants récupérés, et favorisera un système de retour autre que celui des détaillants. Mais il semble que tous les intervenants sont disposés à ne prendre que des contenants recyclables. Cependant, il faudra quelqu'un qui accepte d'assumer les coûts de la réutilisation.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Nous visons, par notre proposition une recherche de solutions économiques et rentables. De plus, nous voulons que les mêmes lois et les mêmes règles s'appliquent à tous. Pour nous, ce n'est pas une question de consigne, ou de taxation. Nous voudrions avoir le droit de promouvoir nos contenants uni-services, puisque nos concurrents, ont le droit de le faire, alors qu'il s'agit du même contenant. Nous devrions prendre comme engagement d'utiliser des contenants qui sont recyclables.

Jean Gariépy
Fédération des travailleurs du Québec

Nous sommes contre la réutilisation des produits en verre, par contre nous sommes en faveur du recyclage car l'industrie du verre peut les recycler sans problème.

En comparant des bouteilles de boissons gazeuses et des bouteilles qui servent seulement une fois, nous constatons une différence de poids. Elles sont fabriquées de manière à être détruites et réutilisées par l'industrie du verre.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Nous encourageons l'emploi de contenants recyclables, et à cette fin nous allons encourager nos membres à apposer des sigles sur les contenants pour les identifier comme étant recyclables.

Jean-Paul Barre
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Nous ne sommes pas à la bonne table pour parler de technologie dans les jus de fruit ou dans l'alimentation. Si nous utilisons certains contenants, c'est pour une question d'économie.

Il est certain que nous pourrions mettre des jus de fruit dans des contenants retournables avec consigne, mais le prix à payer serait trop élevé. Il serait également possible d'utiliser des contenants de verre non retournables mais le coût en serait par le fait même augmenté de 7 ou 8%.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

En accord avec madame Pageau-Goyette, nous croyons qu'il y a discrimination ou du moins iniquité apparente. Au Québec, en terme de distribution de différents produits, par exemple la bière et les boissons gazeuses, les fabricants se sont autodisciplinés et ont mis sur le marché une bouteille qui est non seulement recyclable mais récupérable et accompagnée d'une consigne.

Par contre, dans certains secteurs, nous nous apercevons qu'il y a un manque de volonté environnementale. Évidemment, certains produits sont plus difficilement emballables pour des raisons de conservation. Mais je crois que je me dois de faire appel à l'ensemble des entreprises de distribution de boissons gazeuses, de bière, de jus, pour qu'ils étudient l'opportunité d'envisager de nouveaux contenants qui répondent aux voeux de tous; c'est-à-dire des contenants qui protègent le produit, donc la santé des citoyens, mais qui soient aussi au moins recyclables sinon réutilisables.

Nous avons tous un effort à faire et l'industrie en question est très bien placée pour le faire. Je vous ferai remarquer que le gouvernement n'est pas intervenu avec des contraintes qui émanaient de lois ou de règlements. Mais nous faisons appel à l'industrie pour qu'elle fasse l'effort voulu pour en venir à ce que la quasi-totalité des contenants soit au moins recyclable.

Jean-Paul Barre
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Notre industrie a depuis plusieurs années pensé au problème de l'environnement et de la protection de ses aliments.

Il y a des contenants qui se font en alimentation pour des questions économiques. Cependant, nous n'oublions pas les remarques que vous avez faites, et nous en sommes de plus en plus conscients. Nous nous engageons à nous améliorer dans la mesure du possible.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous n'avons qu'à nous rappeler que le lait au Québec était distribué de porte à porte dans les bouteilles qui étaient récupérées. L'opération est devenue tellement coûteuse que nous avons dû choisir un autre type de contenant moins onéreux. Nous sommes passés d'un contenant recyclable, pour le lait, à un contenant qui ne l'est plus.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

C'est le principe de l'offre et de la demande qui détermine le genre de contenants mis sur le marché. Le Regroupement prend l'engagement de faire tous les efforts possibles pour convaincre les citoyens d'acheter leurs produits dans des contenants recyclables.

Lorsque les consommateurs et les consommatrices l'exigeront, l'industrie répondra à ce besoin.

Raymond Jobin
Association des embouteilleurs d'eau du Québec

Une question pour monsieur Morin: le verre de couleur est-il un handicap dans le processus de recyclage?

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Le verre de couleur peut être un handicap s'il y en a en trop grande quantité. Nous devons respecter certaines proportions. Il y a des séparations qui doivent être faites.

Raymond Jobin
Association des embouteilleurs d'eau du Québec

Il y a deux catégories de produits que nous envisageons de recycler, notamment le vin et l'eau minérale. Pour ces deux catégories de produits, l'industrie détient un très haut pourcentage de marques importées, ce qui nous cause un problème.

Gisèle Tremblay
Présidente

La propositions 86 se lit comme suit:

> « L'Association des consommateurs du Québec demande au ministère de l'Environnement de maintenir la consigne sur les boissons gazeuses et la bière jusqu'à l'instauration d'un système global et efficace de récupération. »

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous rappelons que nous favorisons la réutilisation, mais face à des contingences pratiques, nous ne voulons pas engraisser la poubelle. Nous sommes prêts à recycler à la condition qu'il n'y ait pas de coûts supplémentaires pour le consommateur, et que ceci ne nécessite pas d'autres matières premières.

Pierre Morin
Association québécoise des contenants de verre

Je suis d'accord pour le maintien dans ces deux produits spécifiques. Mais comme le dit bien la proposition, jusqu'à l'instauration d'un système global.

Gisèle Tremblay
Présidente

Nous allons passer aux propositions 87, 87A et 87AA.

Proposition 87[1]
« L'Association des consommateurs du Québec demande à la Société des alcools du Québec d'instaurer un système efficace de réutilisation de ses contenants et de consigner ses bouteilles pour faciliter la récupération. »

Proposition 87A[1]:
« Le Groupement Énervie demande au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et à la Société des alcools du Québec la mise sur pied d'un système de récupération des contenants de vin et spiritueux. »

Proposition 87AA[1]:
« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que la Société des alcools établisse un système de consigne pour ses bouteilles, de façon à en favoriser la réutilisation ou à défaut, la récupération en vue du recyclage. »

Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Il y a environ cent millions de bouteilles de vin et spiritueux à travers le Québec. Nous sommes d'accord sur le principe de récupération, aux fins de réutilisation d'une grande partie de contenants qui passent par la Société des alcools du Québec.

Mais il y a aussi certains problèmes pratiques: comment allons-nous faire la récupération à l'intérieur des 12 000 points de vente qui distribuent les contenants de la SAQ présentement au Québec?

Bien sûr, il faudra discuter avec les différents intervenants afin d'établir des modalités qui ferons en sorte que ce soit possible pour les petits et gros commerçants qui utilisent, qui vendent ou qui vont récupérer les bouteilles de vin et spiritueux.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

Sans entrer dans les modalités, il existe actuellement un important réseau d'entrepreneurs privés à travers la province qui peuvent être à la base de la création d'une véritable industrie de récupération sans faire appel à des subventions ou à des financements extérieurs.

Nous vous assurons d'abord de notre collaboration. Un réseau de récupérateurs est prêt à discuter avec vous des modalités de la mise en place de cette structure de consigne.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Ce qui nous amène à nous opposer au double principe de la récupération et de la consigne des bouteilles de la SAQ. Cependant, je présume que nous aurons l'occasion un peu plus tard d'élaborer sur une proposition qui vise la récupération. Il faut récupérer plus que les bouteilles de la SAQ. Il n'y a aucun problème sur le principe de la

1 Ces proposition ont fait l'objet de discussions plus tôt lors du sommet. Toutefois, afin d'assurer une meilleure uniformité au document, nous avons replacé les propositions 87, 87A et 87AA dans l'ordre logique où elles auraient dû être débattues.

récupération. Mais s'il ne s'agit que des bouteilles de la SAQ nous nous opposons particulièrement à l'imposition d'une consigne.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Nous reconnaissons que les 12 000 détaillants du Québec ont un problème énorme avec les contenants de verre en consigne.

Nous avons dit, qu'après plus de 20 ans, le problème du recyclage, de la consigne, du retour du verre, qu'il soit de la SAQ ou d'ailleurs, n'était plus une solution acceptable dû à des problèmes de salubrité et des problèmes d'espace.

Nous sommes d'accord pour réfléchir à ce problème, il ne faut pas mettre en marche un mouvement qui pénalisera davantage une industrie qui, en dépit d'un gros volume d'affaires, se retrouve à la fin de l'année avec des profits nets d'environ 1% sur le volume.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Je ne voudrais pas discuter du principe mais plutôt des modalités. Monsieur Biron vous connaissez mieux que quiconque les problèmes que nous avons à l'heure actuelle, puisque nous desservons ces 12 000 points de vente.

Alors je crois qu'il serait plus adéquat que l'on aborde le problème des bouteilles dans un premier temps, puis celui des bouteilles de la SAQ.

Jean Gariépy
Fédération des travailleurs du Québec

J'ai été un peu surpris d'entendre l'idée du ministre Biron sur la question des contenants retournés et utilisés par la Société des alcools du Québec. Notre industrie, présentement, fait face à beaucoup de problèmes. Actuellement, nous représentons environ 2 000 salariés. Si la Société des alcools du Quebec décide de réutiliser ces contenants, cela créera du chômage de plus dans la province de Québec.

Je crois que le gouvernement, la Société des alcools du Québec, devrait considérer cette proposition à nouveau, et permettre de retourner les bouteilles par des groupes de récupérateurs privés ou communautaires. Nous considérons que c'est la façon de sauvegarder l'industrie du verre, et de lui permettre de survivre au Québec.

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous appuyons fortement le Ministre dans ses intentions. Que ce soit au plan des deux communautés urbaines par rapport au problème d'incinération ou que ce soit au plan de la communauté régionale qui a des problèmes d'enfouissement sanitaire, nous ne pouvons que souscrire d'emblée à la proposition du Ministre. Son objectif qui est de réduire le volume des déchets correspond à notre point de vue.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Il est inutile de maintenir artificiellement les industries de récupération et de recyclage parce que nous avons décidé de récupérer et de recycler. Avant tout, il faut changer les habitudes de vie, donner une conscience différente à la population, et en même temps sauver ce qui doit être sauvé. Actuellement, c'est comme si nous disions: de recycler. Avant tout, il faut changer les habitudes de vie, donner une conscience différente à la population, et en même temps sauver ce qui doit être sauvé. Actuellement, c'est comme

si nous disions: sauvons l'industrie et continuons à gaspiller. Le gaspillage, ce n'est pas acceptable.

Par le fait même, nous voudrions que le Ministre nous informe de son échéancier et nous informe sur ce qu'il entend faire à ce propos.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous sommes en faveur du réemploi des contenants de verre. Cependant, si une position de compromis se présente à la table, telle que le choix de la consignation des contenants de verre sans le réemploi, afin de protéger les emplois chez les verriers. Nous allons à un engorgement des marchés. Une situation de ce genre s'est produite dans l'état de New-York où la consigne, sans le réemploi a été adoptée: il en résulte que le prix du calcin, présentement dans l'état de New-York, est de 15 $ la tonne.

À cet effet, plusieurs groupes communautaires et privés ont dû fermer leurs portes. Il faut donc rester prudent dans le choix des mesures à prendre à cet égard.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous voulons éviter que tous ces contenants se retrouvent dans les poubelles. Il faut donc, soit consigner, soit réutiliser, soit recycler, mais il faut absolument trouver une solution pour le verre de la SAQ.

Cependant, si nous transformons la structure industrielle, il faudra protéger les emplois, en place actuellement.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Je souligne mon accord avec ce que vient de dire madame Gagnon, et je rajoute à cela qu'il y a un conflit de principe. En appuyant le principe d'une réutilisation, d'une consigne pour la réutilisation élargie, nous allons à l'encontre d'un autre principe; il s'agit du principe écologique proposé par le Ministre Ouellette qui veut diminuer le volume des déchets, soit le recyclage.

Il y a un conflit de principe véritable entre la réutilisaation et le recyclage. Et il faudrait bien que ce soit compris.

Raymond Jobin
Association des embouteilleurs d'eau du Québec

Il y a une certaine confusion en ce qui concerne le concept même du dépôt. Ça existe dans le domaine des boissons gazeuses.

Pour ce qui est de l'industrie de l'embouteillage des boissons gazeuses, il est payant de vendre une bouteille retournable. Par exemple, si vous vendez 100 000 caisses de boissons gazeuses aromatisées, vous en retirez presque un quart de million de dollars en dépôt.

Le problème de la bouteille consignée réside au plan de la distribution de détail alimentaire et non pas au plan de l'embouteilleur. Présentement, il est peut-être utopique de penser que la réutilisation pourrait se faire, parce que nos collègues de l'industrie du verre vont certainement dire que, techniquement parlant, une bouteille de vin ou d'eau minérale n'a pas la densité ni l'épaisseur qui permettent de la réutiliser. Trop de bris.

Deuxièmement, la structure de distribution des boissons gazeuses diffère énormément de celle des jus et des eaux minérales. En moyenne, un réseau de distribution de

boissons gazeuses réside dans un rayon de 75 milles, de là la facilité d'employer des contenants retournables.

Julien Péloquin
Robert Péloquin et fils

La Commission des liqueurs a déjà réutilisé ses bouteilles de vin il y a de ça 20 ans. Nous faisions le lavage et l'empaquetage de ces bouteilles. Il est curieux de penser, aujourd'hui, en 1984 qu'il faudra réutiliser une bouteille qui se vendra sur le marché au prix de 7 $ ou 8 $ pour permettre l'économie de quelques sous.

Dans le cas de la boisson gazeuse, c'est complètement différent. Ce commerce est établi depuis longtemps. Les bouteilles sont imprimées et il n'y a aucun étiquette à rajouter dessus.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Monsieur le Ministre nous a manifesté un intérêt certain, les municipalités en ont fait de même, les verriers se sont dit très intéressés et les récupérateurs ont spécifié qu'ils avaient un réseau pour ramasser. Dans l'hypothèse où nous aurions un réseau de récupérateurs établi partout au Québec, un réseau de collecte sélective efficace, la réutilisation peut signifier simplement la normalisation des formes des contenants.

Nous voulons, par ailleurs contribuer avec les municipalités à développer au plus tôt un réseau de collecte sélective.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous sommes d'accord sur le principe de la réutilisation, mais face à de trop grandes difficultés, nous pouvons en discuter avec les différents embouteilleurs afin de parvenir à la meilleure solution.

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière du Québec

Si j'ai bien compris les propos de monsieur Morin, il disait opposer le concept de réutilisation et le concept de recyclage dans une approche écologique de la gestion des déchets. Nous disons au contraire, que la réutilisation est un élément fondamental d'une approche écologique de la gestion des déchets, parce que ça permet de réduire le volume de déchets qui se ramasse dans la poubelle.

Là-dessus, le point de vue des municipalités est le même que le nôtre. Il faut d'abord réutiliser, ensuite recycler. La seule chose à laquelle il faut penser par contre, il est possible qu'il y ait perte d'emplois. C'est là où se situe le vrai problème de la réutilisation, et non pas de l'opposer à un concept écologique.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

La bouteille recyclée ou réutilisée ne va pas dans les poubelles. Il ne faut pas qu'elle y aille.

C'est là où nous respectons le principe écologique du ministre de l'Environnement. Cependant, pour recycler, pour justifier le recyclage, il faut du volume. Et si nous retirons ce volume pour la réutilisation, en plus de tous les problèmes techniques que pose la réutilisation, nous rendons l'opération du recyclage non rentable.

Pour ce qui est des bouteilles de la Société des alcools, nous préférerions qu'elles soient recyclées plutôt que réutilisées pour deux raisons: d'abord il serait difficile de

réutiliser les bouteilles provenant des pays étrangers; ensuite, il y a les problèmes techniques de lavage.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

La proposition 87 a pour objet la différence entre la réutilisation et le recyclage des contenants. Au point de vue municipal cela a une grande importance.

La réutilisation amène le problème du traitement des eaux. Il devient coûteux à une municipalité d'avoir une telle entreprise sur son territoire.

De plus, il y a un rejet de contaminants dans l'environnement qui est important. Nous sommes contre toute proposition qui favoriserait immédiatement la réutilisation avant que nous ayons une étude qui établirait le véritable coût social et environnemental de la réutilisation.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 87AAA se lit comme suit:

> « Le Conseil canadien des verriers propose que la Société des alcools ou toute autre entreprise de vente au détail en alimentation ou autres produits, disposant de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire du Québec offre au public consommateurs de racheter au poids les contenants de verre contre des coupons de rabais sur les produits vendus par l'entreprise. »

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous visons trois objectifs: accroître rapidement, de façon continue et stable le volume des contenants de verre récupérés pour fins de recyclage. Cet objectif est essentiel à la rentabilisation de tout nouvel équipement de recyclage du verre.

Deuxième objectif, viser l'ensemble du marché des contenants de verre recyclables, c'est-à-dire aussi bien des bouteilles de spiritueux et de vin que les contenants de jus, de confiture, sans oublier les contenants de boissons gazeuses dits uni-services.

Troisième objectif, mettre en place un système de récupération efficace et rentable pour le récupérateur et financièrement attrayant autant pour les citoyens que pour le contribuable.

Il faut ajouter pour la bonne compréhension de cette proposition qu'il ne s'agit pas d'accroître le fardeau des détaillants ou des municipalités, mais que cette démarche soit tout de même sous la responsabilité municipale, en collaboration avec les détaillants.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Sans se prononcer de façon catégorique en faveur de cette proposition, les municipalités, en particulier celles de la Communauté régionale de l'Outaouais y verraient un certain avantage comparativement à la cueillette sélective qui pourrait peut-être nous amener des coûts supplémentaires.

S'il y avait des dépôts spécialisés pour la récupération, il y aurait certains avantages. Toutefois, il ne faudrait pas encombrer ou aller à l'encontre des problèmes qu'ont déjà les détaillants.

Jean Gariépy
Syndicat international des ouvriers de l'aluminium

Nous sommes d'accord avec la proposition des verriers. Nous pensons que monsieur Pierre Morin a assez bien énuméré les points principaux de la résolution et nous la supportons.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Le Conseil québécois et tous les détaillants aimeraient croire que monsieur Morin a trouvé la solution pour sortir les bouteilles de nos magasins. Ca fait plus de 20 ans que nous cherchons cette solution. Nous ne croyons pas à cette proposition; nous ne pouvons donc pas l'appuyer.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

La proposition de monsieur Morin a pour but de diminuer le fardeau des détaillants et des municipalités, et d'introduire dans le réseau des récupérateurs privés toute cette masse de verre récupérable. Nous appuyons donc cette proposition.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

La proposition du Conseil canadien des verriers manque de poids.

C'est une formule qui nous permettrait d'éviter la consigne. C'est l'incitation monétaire qui fait que les québécois ont développé l'habitude de rapporter leurs bouteilles de boissons gazeuses et de bière.

Je me demande si l'incitatif de cette formule serait suffisant pour que les citoyens ramènent leurs bouteilles aux points de vente à l'extérieur des dépôts. Supposons qu'une bouteille de bière, ou de vin coûte 0.20 $ et que le consommateur en reçoive 0.015 $. Il ne sera pas suffisamment incité pour se rendre au dépôt.

Tandis que la consigne qui a été augmentée progressivement pour la boisson gazeuse et la bière, qui est à 0.15 $ incite vraiment les citoyens à y répondre.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous sommes bien conscients que le coût du verre lui-même et que le coût de revente n'est pas d'une grande incitation. Mais en associant les « mass merchandizers » et la Société des alcools qui donneraient des coupons de rabais sur leurs produits. Cette méthode se pratique avec succès actuellement à bien des endroits aux États-Unis.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous appuyons monsieur Morin, suite à l'intervention aussi de monsieur Asselin, nous ne voulons pas créer de nouvelle pollution et nous ne voulons pas engraisser la poubelle. Nous croyons que le consommateur sera peut-être mécontent mais se pliera à ce procédé.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il est question non pas des contenants qui sont présentement consignés, mais des bouteilles de vin et des autres contenants qui pourraient être recyclables mais qui ne le sont pas.

Ce que les verriers proposent c'est de mettre sur pied un système de dépôt, comme il en existe déjà dans certaines régions. Dans la mesure où ce système de dépôt est un moyen de transition qui pourrait favoriser par la suite la collecte sélective, je suis d'accord avec la proposition.

Je ne suis pas d'accord, pour ce qui est de l'incitatif financier. Je pense qu'il faut mettre nos énergies à convaincre les citoyens et les citoyennes de participer à la société de conservation.

Je pense qu'il faut être cohérent. Un système de dépôt pour les contenants recyclables qui sont présentement jetés peut aller chercher un bon taux de participation. Avant d'aller chercher l'incitatif financier, il faut d'abord régler des questions techniques d'organisation de poids et de contenants.

Je suis persuadé que les dépôts et la collecte sélective sont de bons moyens et nous sommes prêts à appuyer l'idée de la création d'un système de dépôt où il n'y aurait pas de rémunération monétaire.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je voudrais souligner que le système de consigne est très efficace. Si nous en voulons un autre, il faudrait trouver des incitatifs importants. La mesure que propose monsieur Morin est un incitatif, mais il ne peut être que temporaire.

Notre expérience nous a montré que le principal incitatif à la cueillette sélective est le tri à la source. Nous serions d'accord avec ce genre de mesure, si nous nous assurions que tous les contenants que nous trouvons dans nos poubelles seront recyclés. Le tri à la source s'impose avec une évidence quasi-absolue.

Monsieur Morin devra user d'influence et puis compléter la démarche qu'il entreprend. Il faut que tous les contenants soient recyclables, c'est un minimum.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Je voudrais me prononcer sur la proposition de monsieur Morin.

Les fabricants de contenants ne savent peut-être pas qu'au Québec, l'utilisation des coupons ne fonctionne pas. Le consommateur n'aime pas cette idée.

C'est un incitatif qui n'a pas beaucoup de valeur. En ce qui concerne notre industrie nous aimerions prendre les décisions qui s'appliquent à nos contenants.

Comme l'a dit Normand Maurice, la consigne fonctionne à l'heure actuelle et tout système qui viserait à la remplacer devrait être sinon aussi efficace, ou du moins devrait l'améliorer.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce de détail

Lorsque j'ai refusé la proposition de monsieur Morin, c'est parce qu'il s'agissait d'émettre un nouveau contenant. Nous n'avons qu'à penser au nouveau système de canettes d'aluminium pour savoir que nous avons déjà pris des décisions sur l'endroit où ira ce contenant.

Madame Pageau et monsieur le Ministre sont en faveur du système de récupération actuel. Par contre, ils ont oublié de dire que c'est le détaillant qui ramasse ces bouteilles.

Ce sont les détaillants qui devraient recevoir le mérite puisqu'ils font ce travail depuis longtemps, sans être rémunérés.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Nous avons pris la peine de le mentionner dans notre discours d'ouverture que sans les détaillants et leur collaboration, jamais ce système-là n'aurait pu aussi bien fonctionner.

Je veux exprimer mon opposition à la proposition de monsieur Morin tant qu'elle n'aura pas été étudiée en profondeur et fait la preuve de son efficacité.

Julien Péloquin
Robert Péloquin et Fils

J'appuie monsieur Morin parce qu'il nous offre beaucoup plus que la récupération des contenants de la Société des alcools et des liqueurs douces. Il offre aussi la récupération de tous les autres contenants.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous parlons de consigne et d'efficacité. Cette consigne est efficace parce qu'elle représente un incitatif accompagné d'une habitude qui a été développée sur une base d'incitation depuis plusieurs années.

L'incitatif dans la formule proposée plus tôt n'était pas suffisant. Par exemple, si chaque consommateur québécois savait qu'au moment où il achète une bouteille de vin de 5 $ il doit verser 0,30 $, il serait peut-être intéressé à récupérer son argent dans une formule de consigne et de réutilisation. Cependant, à court terme, nous ne pouvons appliquer la méthode de réutilisation même si tous s'accordent à dire que ce serait l'idéal.

Nous sommes conscients qu'il est difficile d'appliquer cette formule. Et j'appuie madame Goyette, à savoir que nous reconnaissons les mérites des épiciers qui jouent un rôle important dans la récupération et la réutilisation.

Nous sommes aussi conscients que c'est un problème pour eux, et c'est ce qui nous arrête dans notre hâte de mettre en place un projet comme celui-là.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Lorsque nous parlons d'un incitatif financier coupon-rabais, cela peut aussi s'apparenter à de la monnaie Rona ou de la monnaie Canadian Tire qui, elle, est très efficace.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Je pense que monsieur le Ministre est conscient du fait que nous sommes en désaccord avec cette proposition. Je pense que les représentants de l'industrie du détail sont d'accord à continuer sur une période de 3 ans au sujet de la consigne de bouteilles d'eau gazeuse et de bière.

D'ici ce temps, ce que nous recommandons c'est un effort concerté pour trouver une solution à tous ces problèmes.

Juste une précision à apporter au sujet des coupons-rabais. Au Canada, cette année, il y en aura environ deux milliards quatre centre quatre-vingts millions d'émis. L'usage des fameux coupons-rabais monte en flèche.

Raymond Jobin
Association des embouteilleurs d'eau du Québec

La réaction de monsieur le Ministre reviendrait à dire qu'il existe une confusion quant à la notion de consigne.

Madame Goyette mentionne un taux d'efficacité de 98% pour le retour des bouteilles retournables. Le seul critère d'évaluation de l'efficacité de la consigne est l'effet qu'elle a sur les ventes de la canette.

De plus, la consigne sur un contenant retournable n'est pas la même que celle d'un contenant à fonds perdus, il ne revient pas. Le retour de 98% est très aléatoire parce que c'est hors contexte dans l'évaluation de l'efficacité de la consigne.

Claude Pigeon
Association des épiciers en gros du Québec

Je voudrais faire une mise au point sur l'intervention de monsieur le Ministre: il est en train de nous faire dire qu'il y a un consensus sur la consigne et sur le réutilisable et ce n'est pas du tout ce que j'ai compris avec toutes les interventions que nous avons entendues.

Gisèle Tremblay
Présidente

Ce que je retiens de tout ce débat, c'est qu'il y a un accord assez général sur le maintien de la consigne pour une période indéterminée: une consigne pour les boissons gazeuses, la bière et autres contenants. Nous sommes en faveur du recyclage, et nous hésitons sur les moyens, soit des dépôts volontaires, soit la collecte sélective.

Les propositions 87BB et 87C se lisent comme suit:

Proposition 87BB:
« La Centrale d'enseignement du Québec demande que les producteurs de produits alimentaires soient tenus ou fortement incités à instaurer un système efficace de réutilisation de leurs contenants. »

Proposition 87C:
« La Ville de Montréal recommande des politiques de promotion de contenants retournables en verre, le meilleur recyclage restant la réutilisation de ces contenants qui se trouvent ainsi maintenus hors du cycle d'élimination des déchets. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je veux souligner que l'Association de l'emballage et les gens qui utilisent nos contenants ne nous ont strictement rien offert. Ils se sont opposés à tout, ils ont seulement proposé une vague possibilité d'incitation volontaire à utiliser des contenants recyclables. Cela m'apparaît nettement insuffisant.

Gisèle Tremblay
Présidente

Monsieur Poirier, est-ce que vos contenants recyclables seraient augmentés?

Jean Poirier
Association canadienne des fabricants de boîtes de carton

L'Association canadienne des fabricants de boîtes de carton est prête à envisager la possibilité pour que ses contenants de carton deviennent recyclables.

Cependant, j'ai certaines réserves quant à l'échange d'une industrie pour une autre, soit celle du carton pour celle du verre, ce qui occasionnerait beaucoup trop de mises à pied.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 87D se lit comme suit :

« L'Association des consommateurs du Québec demande au gouvernement de fixer un quota pour les contenants non réutilisables et d'éviter d'augmenter le contenu de la poubelle, même pour la rentabilité de la récupération. »

3.2.2 La production de contenants recyclables

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 88 se lit comme suit :

« Les récupérateurs à la source du Québec proposent aux embouteilleurs leur collaboration pour le traitement et l'expédition des contenants à recycler via leur réseau de centres de tri et de conditionnement. »

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il y aurait matière à débat quant aux contenants uni-service de verre et aux canettes d'aluminium. En tenant compte que nous optons pour la consigne, nous offrons notre collaboration aux embouteilleurs, car ces matériaux malgré la consigne, devront par la suite être transformés, recyclés et réexpédiés. Ce serait un matériau de plus pour notre industrie, et une préoccupation de moins pour les embouteilleurs.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Je pense qu'il est difficile d'être contre des propositions intéressantes. Nous l'évaluerons certainement au même titre que les autres propositions que nous avons reçues.

Julien Péloquin
Robert Péloquin et Fils

Les embouteilleurs font déjà la récupération depuis longtemps. Je suis en faveur de travailler avec l'Association des récupérateurs à la source ainsi que les récupérateurs privés du Québec puisqu'ils diminueront le volume de déchets.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 89, 90, 90A et 91 seront traitées ensemble.

Proposition 89 :
« Le Conseil canadien des verriers demande que le gouvernement du Québec abolisse les taxes et les consignes sur les contenants de verre et maintienne l'utilisation des contenants de verre à service unique. »

Proposition 90:
« L'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec propose que le gouvernement s'assure que tout nouveau contenant soit recyclable et ne comporte aucun danger pour l'environnement. »

Proposition 90A:
« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que la réglementation de l'étiquetage prévoit un habillage des contenants de verre compatible avec le recyclage. »

Nous avons déjà discuté de ces propositions

Proposition 91:
« L'Association des consommateurs du Québec demande au gouvernement d'établir des normes pour que la recherche de nouvelles matières pour la fabrication de nouveaux contenants soit dirigée en fonction de contenants non-polluants de préférence réutilisables et/ou recyclables. »

André Asselin:
Union des municipalités régionales de comte du Québec

Au sujet des matières réutilisables, il existe des répercussions qui n'ont pas été calculées. Les centres de dépôt pour de la vitre qui ne doivent pas devenir des espèces de dépotoirs.

La réutilisation massive des contenants de verre demandera le lavage et occasionnera un rejet massif de détergents dans l'environnement. Je préfère donc l'idée du recyclage à celle de la réutilisation.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Puisque nous voulons éviter les problèmes, nous sommes en faveur du recyclage quitte à oublier la réutilisation.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Monsieur Asselin nous demande de faire les études appropriées pour évaluer chacun des coûts. Je suis bien d'accord avec lui, mais je persiste à croire que la réutilisation demeure l'idéal, comme le dit madame Blouin, mais le pas marqué vers le recyclable me satisfait pour aujourd'hui.

Gisèle Tremblay
Présidente

Proposition 92:
« Le Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre propose que les contenants de verre soient recyclés au lieu de les réutiliser. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je veux signaler que nous sommes tout à fait en désaccord avec cette proposition. Le recyclable est un minimum à assurer. Quant à la réutilisation, nous verons, d'après les résultats d'études, s'il y a lieu de répondre à la demande de monsieur Asselin.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

J'abonde dans le même sens que Normand Maurice. Je veux simplement dire que le sommet n'a pas été pensé pour détruire ce qui fonctionne bien, il est là pour suppléer.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

J'abonde dans le sens de monsieur Gariépy. C'est-à-dire qu'il y a un marché pour le réutilisable effectivement. Mais après, il faut penser à ce que nous allons faire avec les restes. Il faut donc recycler.

Jean-Paul Barre
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Nous prenons l'engagement de rendre nos contenants recyclables ou biodégradables.

3.2.3 La récupération des contenants

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 93 à 96 inclusivement sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 93:
« Le Conseil québécois du commerce de détail propose a) la disparition du système actuel de retour des contenants consignés et la création d'une agence pour lui succéder; b) s'engage néanmoins pour une période déterminée à rembourser les consignes sur les contenants. »

Proposition 94:
« L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec propose que le gouvernement du Québec a) rejette dès le départ l'imposition d'une taxe de récupération et d'une consigne; analyse en profondeur et privilégie comme moyen de récupération des contenants de verre des produits alimentaires, le tri à la source et la collecte sélective; et enfin examine attentivement les divers moyens de récupération en fonction des contraintes propres à chaque catégorie d'utilisation. »

Proposition 95:
« Le Regroupement des récupérateurs à la source du Québec demande au ministère de l'Environnement du Québec de préciser les normes quant aux infrastructures du système de récupération de la cannette d'aluminium et des contenants uni-services; b) à l'Association des boissons gazeuses du Québec de transférer le système de consigne à la collecte sélective dès que les exigences du minis* tère de l'Environnement seront atteintes; c) au ministère de l'Environnement du Québec et à l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec qu'une étude indépendante sur les contenants retournables soit réalisée afin de déterminer le taux de retour réel. »

Proposition 96:
« L'Association des consommateurs du Québec recommande au ministère de l'Environnement du Québec d'entreprendre une étude de faisabilité pour l'établissement de centres de rachat indépendants des commerces. »

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

J'aimerais apporter une précision, lorsque nous disons: « s'engage pour une période déterminée à rembourser les consignes sur les contenants », il s'agit des bouteilles et des contenants que nous récupérons actuellement. Nous avons discuté avec les embouteilleurs et nous entrevoyons la possibilité d'une ouverture pour la récupération des bouteilles.

Les détaillants craignent les problèmes que pourraient amener tous les autres contenants. Nous sommes pour la récupération et le recyclage en autant que cette peerspective ne brimera pas les détaillants. Il est impensable que tous les contenants alimentaires s'acheminent chez les détaillants.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Nous pouvons penser à une agence qui administrerait les consignes, cependant il est difficile d'envisager la création d'un nouveau système de remplacement. Ce projet peut se réaliser si des éléments pertinents sont apportés ultérieurement.

En nous mettant tous d'accord pour mettre les mêmes consignes sur plusieurs produits, ceux-ci se rendent de façon certaine chez les détaillants. C'est inacceptable.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous demandons au gouvernement de ne pas limiter ses pouvoirs de réglementation.

Et nous disons aux récupérateurs que nous n'avons nullement l'intention de voir nos municipalités devenir des dépotoirs de produits recyclables. Nous insistons pour conserver tout pouvoir de réglementation en terme de construction ou autres. Si, pour remplacer les détaillants, il y avait des récupérateurs ou des industries privées qui possèdaient des dépôts spécialisés pour des produits recyclables ou réutilisables, nous insisterions encore pour réglementer et pour préserver l'environnement de nos municipalités.

Nous ne voulons pas qu'il y ait des normes trop larges qui permettraient, par exemple, que des cours arrières de centres commerciaux ou de super-marchés deviennent des dépotoirs dans les centres villes.

Nous donnons aux récupérateurs et à ceux qui opèreront ces centres de récupération, l'avis que les municipalités seront sévères en terme de réglementation pour l'environnement. Nous nous objectons au fait qu'il n'y ait pas de pouvoirs municipaux ou régionaux concernant ces dépôts. Nous voulons conserver notre pouvoir de réglementation dans ce domaine, parce que nous craignons que les sites de dépôt se retrouvent dans les centres villes.

Jean Gariépy
Fédération des travailleurs du Québec

Nous nous devons d'être contre cette résolution. Nous voulons dire aux brasseries et aux manufacturiers de liqueurs douces de faire la livraison mais de ne pas faire la cueillette de leurs contenants.

Nous pensons, que d'un côté, il y a la création d'emploi et de l'autre, il y a des gens bien établis. Les brasseries et les détaillants qui font la livraison des liqueurs douces sont très bien organisés, ils font le ramassage et la cueillette de leurs contenants d'une façon très coordonnée. C'est pour ces raisons que nous sommes contre la proposition 93.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je pense qu'il faut établir une réglementation.

Les bouteilles sont la propriété des embouteilleurs. C'est comme un dépôt à l'achat et nous recevons de l'argent lorsque nous ramenons ces dites bouteilles. Le dépôt est une garantie pour l'embouteilleur; si nous les détruisons, il aura déjà été payé.

L'important pour le propriétaire est de récupérer ses bouteilles. Le problème est que le détaillant ne veut plus être celui qui sert d'intermédiaire pour les différents producteurs de bouteilles. Il s'agira de savoir quel sera le système que nous mettrons en place. Enfin, si nous pouvons trouver une méthode plus accomodante autant chez le vendeur que chez le détaillant, nous serions d'accord. Par contre, si nous n'y arrivons pas, nous devrons nous entendre sur les types de réglementation possible.

L'implantation d'un système de récupération est susceptible d'affecter l'ensemble de la communauté. Ce sera à nous et à nos récupérateurs de décider du type de réglementation municipale. Au milieu d'une grande ville ou dans un village, la situation sera différente.

Nous ne voulons pas dire aux détaillants que nous pouvons abolir le système actuel en le remplaçant par des agences nouvelles, même si nous savons qu'elles seraient les bienvenues.

Mais s'il n'y a pas de moyen plus économique ou plus facile, nous devrons poursuivre le mode de fonctionnement déjà en vigueur.

Julien Péloquin
Robert Péloquin et Fils

Monsieur Robillard mentionnait qu'un centre de récuperation s'apparentait à un autre dépotoir. Il serait bon qu'il prenne un peu plus d'information et qu'il visite les centres de récupération. Il y en a qui sont plus esthétiques que la moyenne des entreprises existantes dans des centres industriels.

Jean-Paul Barre
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Afin d'éviter des frais supplémentaires aux consommateurs en changeant les modes de conditionnement, nous voudrions d'abord augmenter à 65 ou 70% le verre recyclable avant que toute imposition ou tout changement ne nous soit fait.

Il se produit actuellement au Québec 250 000 tonnes de verre. Nous en recyclons environ 30 000 tonnes. Il reste de l'espace pour en recycler encore une grande quantité. De plus, cela donnera du travail aux recycleurs.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Je suis en désaccord avec la proposition de la FTQ, car si nous maintenons le système actuel, nous ne pourrons pas créer d'emplois. Et si nous installons un nouveau système, le premier demeurera en place pour d'autres fonctions et nous pourrons créer de nouveaux emplois.

Jean Gariépy
Fédération des travailleurs du Québec

Si le camionneur en livrant ses bouteilles n'en ramasse pas, la livraison sera faite plus vite. Dans le moment, ils font la récupération, c'est-à-dire qu'ils reprennent les bouteilles

vides. Mais s'ils ne les reprennent plus, il y aura moins de gens qui auront à travailler car ils n'auront plus à faire la cueillette.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Nous ne changerons pas le système, mais nous voulons que les bouteilles soient ramassées par d'autres groupes autres que les détaillants.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Si nous regardons la proposition 93, il semble que nous sommes en train de transférer les responsabilités de l'un à l'autre, et que nous doutons de tout ce qui va bien, soit le système actuel.

Ceci me semble être une position douteuse car si les épiciers ou les dépanneurs décident de transférer leurs responsabilités à d'autres, il y aura des coûts supplémentaires et cela favorisera l'industrie de la construction; il faudra construire d'autres bâtisses pour faire la récupération comme telle.

Je ne suis pas prêt à accepter que nous transférions les responsabilités. Je pense que nous devrons analyser la résolution en profondeur avant de prendre des positions fermes. La taxe de récupération et la consigne, se sont faites volontairement. Je pense que c'est une facette que nous ne devrions pas ignorer et qui pourrait être explorée en profondeur.

Quant à la proposition 96, nous sommes d'accord pour la récupération, mais pas à ce que ce soit toujours que le consommateur qui paie les frais.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Je ne sais pas qui a décidé que ceci était la responsabilité du détaillant de vendre et de reprendre le produit une fois qu'il a été vendu. Ce n'est pas une question de responsabilité, il faudrait s'entendre sur les termes.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Je voudrais faire une mise au point. Je n'ai pas dit dans mon intervention que nous avions présentement des dépotoirs et que nous en aurions. Je voulais dire que si nous avions des dépôts centralisés ou déterminés à certains endroits, les municipalités verraient à réglementer ce projet.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

L'Association des manufacturiers de produits alimentaires privilégie la collecte sélective comme moyen de récupération. Cependant je voudrais souligner que la collecte sélective a aussi ses contraintes, et que la principale est celle d'assurer l'incitatif.

Une collecte sélective, sans incitatif, ne donnera pas un haut taux de participation. Alors il serait bon de favoriser la collecte sélective tout en prenant des mesures qui augmenteraient le volume de matières récupérables et qui diminueraient les déchets. Ceci assurerait la rentabilité du système et motiverait le citoyen à faire le tri à la source de ses propres déchets. Et plus sera élevé le taux de participation, plus il y aura diminution du volume de déchets.

La collecte sélective est un système que nous avons déjà commencé à implanter chez nous et c'est pouruqoi il faut continuer en ce sens à motiver la population.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

J'aimerais ajouter un élément. Il semble y avoir quand même une possibilité pour que les détaillants continuent à faire leur travail pendant une certaine période.

Profitons de cette période de quelques années encore, et par la suite vous aurez à déterminer le développement des deux réseaux principaux: collecte sélective et système de dépôt.

Il serait possible, par des systèmes de dépôt, de remplir les normes des municipalités sur la question esthétique.

Il faut accorder le temps nécessaire aux détaillants pour trouver une autre solution. Si nous ne développons pas la collecte sélective et les dépôts, nous aurons dans trois ans un taux de récupération de cinq à six pour cent au Québec. Donc, la collecte sélective ne peut être la solution au transfert du système chez les détaillants.

Il existe deux possibilités, nous pourrions les essayer. Je reviens sur le sujet pour tenter d'expliquer comment le transfert entre le système de consigne et de collecte sélective se fera. Si nous nous concentrions sur ce sujet, cela nous aiderait à trouver des solutions.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous appuyons les derniers propos des récupérateurs à la source ainsi que ceux de monsieur Asselin, monsieur Barré et de monsieur Maurice et enfin la dernière intervention de monsieur Poirier.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

En ce qui concerne les préoccupations de monsieur Poirier et de monsieur Robillard relativement aux coûts supplémentaires susceptibles d'être engendrés par de nouvelles installations, nous tenons simplement à souligner que nous ne sommes pas convaincus que cela amènera nécessairement des coûts supplémentaires et des nouvelles installations car le réseau est déjà en place. Il n'est pas nécessairement question de coûts supplémentaires, puisque ce que suggère monsieur Poirier, c'est de donner accès à l'ensemble des récupérateurs qui ont des entreprises déjà viables. Leur donner accès à un produit essentiellement rentable et qui ne sera pas générateur de coûts additionnels ou de nouvelles installations.

Le réseau permet actuellement de faire vivre plusieurs entreprises.

Serge Lévesque
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous voudrions manifester notre désaccord sur la paragraphe a) de la proposition 94 et mentionner que nous endossons les propos tenus par le porte-parole de Récupération Bois-Francs.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Les régions et les villes du Québec diffèrent de l'une à l'autre. J'insiste sur le fait que chaque région et chaque municipalité devrait pouvoir gérer la disposition des ordures.

La collecte sélective peut être bonne à tel endroit au Québec et mauvaise ailleurs, comme les dépôts et les centre de dépôts.

Et monsieur le ministre de l'Environnement le sait très bien, et tout le gouvernement du Québec, je pense, le sait très bien. Il n'existe aucune région qui peut se comparer, dans tous les paramètres d'une région à l'autre.

Dans certaines régions et dans certaines municipalités nous aurons un élément communautaire très fort et dans d'autres il n'y en aura aucun. Cela dépend des caractéristiques socio-économiques et socio-culturelles.

Au nom de la Communauté régionale de l'Outaouais et des deux communautés urbaines je ne voudrais pas qu'on nous impose un mode plutôt qu'un autre. Et si nous respectons ce qui a été dit, et nous saurons privilégier un mode de récupération qui s'accomodera avec la culture, les façons de faire et de penser de chaque milieu.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Je suis d'accord en partie avec les propos de monsieur Robillard. C'est au gouvernement qu'il revient de fixer les objectifs collectifs, mais je ne peux accepter que l'on vienne me dicter comment récupérer mes contenants. Ceux-ci m'appartiennent.

Nous ne voulons pas nous faire imposer une façon de procéder. Nous trouverons une méthode qui remplira nos objectifs. Par contre, si vous avez à fixer des objectifs, il faudrait qu'ils soient clairs.

Il appartient au fabricant de contenants de trouver le meilleur moyen pour récupérer ses contenants sans pour autant lui causer des coûts excessifs ou qu'il soit obligé de vendre son produit deux fois plus cher aux consommateurs.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Nous sommes en accord avec les propos de monsieur Robillard qui s'apparentent à ceux de monsieur le Ministre, mais en autant qu'une nouvelle organisation ne vienne pas nuire à l'esthétique environnemental. Quant à la question des bouteilles, elles n'appartiennent pas au détaillant; alors je me demande pourquoi nous devrions en payer le coût de manutention si elles ne nous appartiennent pas.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Pour en arriver à un consensus sur la question du contrôle des contenants à partir des bouteilles consignées, il faudrait la traiter isolément.

Les municipalités peuvent difficilement intervenir et appuyer cette résolution; ça revient à l'industrie de régler son problème.

Si les manufacturiers ne veulent pas se départir de la propriété des contenants, il faut qu'ils restent dans le réseau. À ce moment le détaillant, à cause de la structure même de ce commerce, doit en devenir le dépositaire. Si cela engendre des coûts, il devra s'arranger avec la compagnie qui lui vend les bouteilles pour qu'elle paie le coût d'entreposage.

Et pour ce qui est de la mise en place des centres de dépôt pour les bouteilles non consignées, les municipalités veulent avoir leur mot à dire sur la réglementation. Je ne peux donner mon accord en ce qui concerne les bouteilles consignées, car la question de la propriété du contenant est fondamentale dans l'industrie. Le consommateur, en donnant 0,20 $ n'acceptera pas de devenir propriétaire de la bouteille, pour ensuite la revendre à une agence.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Il y a consensus quant au recyclage mais aucune entente pour la réutilisation. Puisque le système actuel fonctionne avec le principe de réutilisation cela voudrait dire que demain nous abolirons ce mode de fonctionnement. Je ne peux donc pas être d'accord avec cette proposition de solution.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

La proposition de monsieur Asselin suggère de séparer les bouteilles consignées et les contenants non consignés. Aujourd'hui nous avons seulement à séparer la bouteille consignée de celle qui ne l'est pas. Mais demain la cannette d'aluminium sera consignée. Ainsi, avant longtemps nous ne saurons plus qu'est ce qui est consigné ou non si nous appliquons cette règle à trop de produits.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 97 et 98 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 97 :

« Le ministère de l'Environnement, afin d'identifier les nombreux problèmes environnementaux causés par la prolifération des différents types d'emballages et l'effet de cette prolifération sur le développement d'un réseau global de récupération accentuera ses recherches (études sectorielles) sur l'impact environnemental et sur la compatibilité de certains emballages dont ceux qui sont formés de multi-matières et de plastique, avec les techniques de récupération et de recyclage connues. »

Proposition 98 :

« Le ministère de l'Environnement du Québec propose, de concert avec l'industrie de l'emballage, « un code de bonne pratique » en matière d'emballage qui pourrait être élaboré au cours des deux prochaines années, afin d'inciter l'industrie alimentaire à recourir à des emballages compatibles avec des objectifs environnementaux de récupération et de recyclage. »

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

D'abord, le gouvernement n'a pas l'intention d'abuser, par l'usage de lois ou la création de lois ou de réglementation.

Il a été dit par les responsables de la mise en marché qu'un effort serait fait de leur part pour éliminer un certain nombre d'emballages qui sont incompatibles avec l'environnement.

Alors si nous ne voulons pas imposer des mesures radicales, nous devrons nous entendre. Ce que nous préconisons, c'est d'établir un protocole d'entente ou un code d'éthique sur certaines choses. Il serait peut-être bon, si nous voulons concrétiser les offres qui ont été faites par les emballeurs, notamment de modifier le type de contenant en vue du recyclage, d'entreprendre le plus tôt possible des négociations pour en venir à établir un protocole qui ne serait pas nécessairement aussi coercitif qu'une loi ou un règlement, mais qui produirait des effets au gré des volontés exprimées de part et d'aures.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Nous sommes d'accord avec la proposition du gouvernement. Nous constatons cependant que la question des contenants de verre et de papier n'apparaît pas. J'aimerais faire une mise en garde au sujet des multi-matières et des plastiques. C'est une jeune industrie en pleine évolution, qui se base sur les techniques de récupération et recyclage connues ou existantes. Je pense que nous pourrions faire fausse route car il y a des nouvelles technologies qui évoluent continuellement, et la recherche est telle qu'en ce moment, un produit qui n'est pas recyclable pourrait le devenir demain.

Au sujet de la proposition 98, nous sommes d'accord avec le gouvernement. Nous allons travailler de concert avec lui pour établir un code de bonne pratique. Déjà la plupart de nos membres fabriquent des emballages recyclables et seraient bien heureux de pouvoir les vendre. Nos membres vont participer à des colloques pour supporter le concept du tri à la source, la collecte sélective et le recyclage de différentes matières employées.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je travaille déjà en fonction de l'accord avec la majorité de l'Association des emballeurs et des fabricants d'emballages au Québec, que nous avons pris.

La dernière affirmation de monsieur Dubois me semble tout à fait la bienvenue. Je veux signaler, par ailleurs, que les propositions 97 et 98 devraient inclure les municipalités.

Il y a un changement dans le discours qui se tient actuellement au Québec, les municipalités déplorent que les emballages soient envoyés dans des incinérateurs ou dans des dépotoirs. Elle préféreraient que ces emballages soient recyclés.

Aujourd'hui les verriers font un effort en ce sens; il y a d'autres industries qui pourraient en faire autant. Ce ne serait donc pas une mauvaise chose que les municipalités s'associent à ces recherche pour qu'elles en suivent de près l'évolution.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Je voudrais appuyer la proposition de monsieur le Ministre. Nous avons déjà vécu deux protocoles d'entente avec le gouvernement du Québec; dans les deux cas, cela a été extrêmement efficace.

Je pense que de part et d'autre, ce fut une expérience satisfaisante et certainement préférable à une réglementation.

Éric Rey-Lescure
Association forestière du Québec

Nous sommes d'accord avec la proposition numéro 98 d'autant plus que nous avions la proposition 98A qui n'a pas été lue. Cette dernière propose:

« de travailler à faire en sorte que disparaissent graduellement les emballages ou les boîtes ne contenant qu'une partie de ce que laisse croire leur volume. »

À l'aspect qualitatif, nous ajoutons l'aspect quantitatif.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous demandons au Ministre de rajouter à sa proposition que si nous n'arrivons pas à avoir des produits d'emballage qui soient propres à la récupération et au recyclage, nous voudrions des produits qui soient propres à la biodégradation.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

Je donne mon appui à la proposition 98. Je crois que c'est une excellente initiative du Ministère. D'autant plus que les autres associations auraient avantage à avoir un code semblable.

Jean Poirier
Association canadienne des fabricants de boîtes de carton

Je suis en accord avec le ministre Ouellette qui s'oppose à une législation. Il offre la possibilité de discuter sur les modes d'emballage, de trouver une nouvelle façon de recycler les produits non recyclables pour le moment. Par contre, nous devons tenir compte des clients qui demandent que certains de nos produits soient visibles de l'intérieur des contenants. Pour ce, il faut inclure une fenêtre qui est faite d'un produit non recyclable. Cela pose donc un problème aux récupérateurs.

Alors je suis d'accord pour discuter de ce sujet mais en autant que cela ne nuise pas à l'industrie.

Chapitre 4

Les marchés et la recherche

Chapitre 4
Les marchés et la recherche

4.1 Le développement des marchés

4.1.1 Le contrôle de l'offre et de la demande

Gisèle Tremblay
Présidente

Donc, nous allons au chapitre 3, le développement des marchés et de la recherche. Nous commençons avec le développement des marchés qui est le premier sous-thème du chapitre. Les propositions 99 à 102 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 99 :
« Papiers recyclés du Québec propose qu'un comité de surveillance des marchés soit mis sur pied par le gouvernement pour contrôler l'offre et la demande de vieux papiers. »

Proposition 100 :
« L'Union des municipalités du Québec propose que le gouvernement du Québec évalue les mesures susceptibles de favoriser un meilleur écoulement des ressources secondaires. »

Proposition 101 :
« Les Papiers recyclés du Québec propose de contrôler l'importation de vieux papiers par une surveillance de l'offre et de la demande. »

Proposition 102 :
« L'Association des consommateurs du Québec demande aux autorités concernées de s'assurer d'un marché pour tous les produits récupérés. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Les propositions 99, 101 et 102 nous semblent être une façon artificielle de maintenir des marchés. Avec la proposition 100, la nôtre, il n'y aurait pas de mesures coercitives ; ce que nous voulons, c'est ouvrir un marché accessible à tous.

Si nous commencons à mettre des mesures de contrôle et de surveillance, nous devrons créer des organismes et des agences supplémentaires qui ne seront pas utiles.

André Duchesne
Association des industries forestières

L'industrie des pâtes et papiers n'a pas d'objection à la proposition numéro 100. Nous voudrions nous opposer aux propositions 99 101 et 102 pour les raisons suivantes : il est difficile de contrôler l'offre et la demande de vieux papiers, comme il est difficile de contrôler l'écoulement des produits recyclés sur les marchés internationaux.

Je ne pense pas que qui que ce soit, et surtout pas le gouvernement, soit prêt à s'engager dans cette démarche.

Lorsque nous parlons de l'assurance d'un marché, c'est le risque que tout le monde en affaires doit prendre. Il faut s'assurer que le marché soit là avant de produire des quantités qui vont rester en « stock » par la suite. Ceci s'applique autant à de la récupération qu'à la remise en circuit des matières récupérées.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Je ne prendrais pas les mêmes arguments mais nous avons les mêmes objectifs.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

La proposition 99 constitue un mauvais résumé de la proposition initiale. Nous devons nous en tenir à la proposition 101 qui indique une préoccupation face à l'importation du papier rebut au Québec. Le gouvernement devrait en être conscient et en contrôler l'arrivée.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Nous utilisons le moyen d'importation de papiers pour récupérer une certaine partie des produits qui sont fabriqués au Québec.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

La proposition 99 clarifie la demande de contrôler la mise en marché. Le Gouvernement n'a pas l'intention de créer une régie ou de contrôler la mise en marché directement. Par contre, il faut dire qu'actuellement l'offre ne répond même pas à la demande.

Tant que la mise en place de notre programme de cueillette sélective ne sera pas efficace pour le recyclage, nous risquons d'engorger le marché.

Nous avons prévu ce danger. En créant un plan directeur avec la collaboration de tous les intervenants, nous assurerons un développement progressif qui éviterait ce genre d'engorgement.

La proposition 101 suggère de contrôler ce qui nous vient des États-Unis. Là, je regrette, mais les importations et les exportations au Canada ne sont pas contrôlées par le provincial mais par le gouvernement fédéral.

Si une compagnie importe du papier américain c'est qu'il n'y a pas l'équivalent sur le marché québécois. Dans la mesure, où l'on développera notre réseau de cueillette sélective et de tri à la source, nous serons en mesure d'offrir à cet importateur québécois l'équivalent de ce qu'il importe du côté américain.

Léandre Carbonneau
Association canadienne des manufacturiers d'isolant cellulosique

Je suis contre les résolutions 99 et 101 pour différentes raisons. Il serait néfaste de contrôler le prix du papier et de contrôler les importations, car il existe des périodes durant l'année où nous avons besoin de papier, et nous devons le prendre là où il est disponible.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Je voudrais savoir si actuellement il y a un encombrement de papier sur le marché.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Il y a effectivement un engorgement dans le secteur du papier journal, car son utilisation n'est pas développée.

Dans les autres secteurs, plus la qualité est présente plus la demande est forte.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Monsieur Duchesne confirme qu'il n'y a pas engorgement sauf dans le secteur du papier journal. Et la raison pour laquelle il y a cet engorgement c'est que nous n'avons pas l'industrie de transformation capable de fournir une fibre acceptable aux papetiers.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous voulons spécifier que le sens de notre proposition ne veut pas imposer une régie ou un contrôle, mais bien d'éviter de se retrouver dans une situation où le consommateur qui est habitué à recycler ne pourra plus le faire car il n'y aura plus de marché.

Paul Thériault
Les papiers recyclés du Québec

J'aimerais que monsieur le Ministre précise ses propos au sujet de l'engorgement du papier journal.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Effectivement il y a un engorgement de papier journal. Et ceux qui sont pris avec ce papier ne peuvent l'écouler car ils ne répondent pas aux exigences des papetiers. Alors si nous pouvions, par exemple, développer le désencrage, nous pourrions en éliminer une partie importante.

Paul Thériault
Les papiers recyclés du Québec

S'il existe un engorgement du papier journal, pourquoi n'y a-t-il pas une information soutenue sur ce sujet. Je pourrais poser les questions suivantes: combien de papier journal est importé? Combien y en a-t-il eu d'importé l'année dernière?

Est-ce que nous pourrions savoir si toutes les municipalités peuvent ramasser plus de papier journal? C'est important.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

J'ai apprécié l'approche des municipalités, à savoir que toute la problématique devrait se régler autant que possible auprès des municipalités, ou du moins au niveau régional.

Nous sommes arrivés à la conclusion que toute matière secondaire qui est récupérée dans notre région sera transformée régionalement. Ce qui veut dire que nous ne penserons pas uniquement aux grandes unités de transformation sur le plan provincial. Nous pourrions penser à des petites unités de transformation au niveau régional.

Il me semble que nous pourrions peut-être aborder cette question aussi sur un plan régional, et non uniquement sur un plan provincial.

Guy Garneau
Association canadienne des industries du recyclage

J'aimerais spécifier qu'il n'y a eu aucune importation de journaux durant les 5 dernières années au Québec.

Il y a suffisamment de papier journal au Québec. Il serait très facile d'augmenter la production si le besoin s'étendait sur une base continuelle.

C'est très difficile pour les récupérateurs de s'ajuster pour ne pas dire impossible.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Pour clarifier cette question d'engorgement de papier journal, 2 900 tonnes de papier journal ont été importées. Ce que l'on importe, ce sont principalement les substituts de pâte, des fibres de très haute qualité et des cartons qui servent pour les boîtes ondulées.

Et le papier journal qui serait disponible au Québec ne pourrait servir à aucun de ces deux usages.

4.1.2 Le marché du calcin

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 103 se lit comme suit:

« Le Conseil canadien des verriers s'engage à payer un prix minimal concurrentiel pour un volume minimal; et b) à établir des normes de qualité pour le calcin. »

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Je crois qu'à un certain égard, la traduction n'est pas tout à fait fidèle.

Nous nous fixons l'objectif suivant: 150 000 tonnes de verre. Ce qui est actuellement 5 fois plus que ce qui se recycle actuellement.

Nous ne nous engageons pas à payer un prix minimal concurrentiel, mais à payer le prix du marché. Il faut dire que le prix du verre sur le marché est plus stable que celui du papier.

Les normes sont déjà établies pour le calcin, et il s'agira d'en améliorer la qualité. Les normes de qualité existent déjà. Un des problèmes est de s'assurer qu'elles sont respectées d'une part, mais notre proposition fondamentale vise à se fixer un objectif d'en recycler 150 000 tonnes.

Julien Péloquin
Robert Péloquin et Fils

Je précise que le verre est à 50 $ la tonne pour le mélangé, 68 $ pour l'incolore. Et je tiens à préciser que ce n'est pas dans le prix du calcin que le problème existe, mais au niveau de la récupération où il faut améliorer le système. Nous sommes favorisés présentement par le prix que nous payons comparativement aux autres provinces.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 104 se lit comme suit:

« Le Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre propose que le gouvernement encourage les entreprises à emballer leurs produits dans des contenants de verre plutôt que dans des contenants de plastique particulièrement pour les aliments et boissons. »

Jean Gariépy
Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre

Nous croyons que l'industrie du plastique n'a pas pu prouver que le recyclage du plastique pouvait être constant comme nous pouvons le faire avec celui du verre. Donc, cette résolution a pour but d'inciter le gouvernement à favoriser le recyclage du verre.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Je pense qu'il est rétrograde comme position de dire que nous devons uniquement favoriser le recyclage du verre en bannissant tout le reste, si nous le faisons, à ce moment, rien ne sera recyclé sauf ce qui est déjà en place.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Il est faux de dire que les autres contenants ne sont pas recyclables.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 105 à 107 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 105:
« Le syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre propose que des pressions soient faites de façon à bannir les produits importés emballés dans des contenants non recyclables. »

Proposition 106:
« Le Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre propose que des incitations soient faites afin que les importateurs achètent leurs produits en vrac et qu'ils soient emballés au Québec dans des contenants de verre. »

Proposition 106A:
« La Centrale d'enseignement du Québec propose que les politiques et règlements gouvernementaux favorisent l'expédition en vrac des produits importés, de façon à ce qu'ils soient embouteillés ou emballés au Québec. »

Proposition 107:
« Le Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre propose que les produits importés soient emballés dans des contenants en verre qui respectent les normes canadiennes. »

Proposition 107A:
« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que les sociétés importatrices soient tenues d'offrir leurs produits dans des contenants recyclables qui respectent les normes québécoises. »

Jean Gariépy
Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre

Nous retirons la dernière partie de la résolution 141 parce que le gouvernement du Québec incite les exportateurs à expédier leurs produits en vrac.

Nous maintenons l'autre partie de la résolution, parce que nous croyons que si les importateurs, ne respectent pas les normes canadiennes ou provinciales, ils ne devraient pas avoir le droit de vendre sur le marché québécois.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir un code de bonne entente ou d'éthique concernant les produits, et que ceci s'applique aussi pour les produits importés.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

J'aimerais que monsieur Gariépy définisse, pour le bénéfice du groupe que je représente, qu'est-ce qu'il entend par importation.

Jean Gariépy
Le syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre

Nous voyons souvent sur les tablettes des produits empaquetés de différentes façons et dans des contenants différents et qui proviennent d'autres pays.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Les importations représentent 27,6 milliards de dollars de chiffre d'affaires par année, dont 25,36% au Québec.

Les importateurs sont donc obligés de respecter les exigences des gouvernements : d'abord vis-à-vis l'importation, et vis-à-vis les déclarations que les ministères et les différentes provinces exigent.

Un produit doit respecter les normes et les exigences des gouvernements. Par contre, ce produit est acheté et emballé aux États-Unis, alors que nous savons qu'une raffinerie qui fabrique le même produit est sur le point de fermer à cause des importations multipliées.

Serge Lévesque
Centrale de l'enseignement du Québec

Je préciserai en premier lieu que je n'ai pas de membres ni dans le plastique ni dans le verre. Notre proposition rejoint celle des sociétés importatrices, à savoir que celles-ci soient tenues d'offrir leurs produits dans des contenants recyclables qui respectent les normes québécoises. Si nous imposons aux manufacturiers et aux industriels du Québec de produire dans des contenants respectant un certain nombre de normes, il me semble que nous ne devrions pas tolérer sur notre territoire qu'il y ait du « dumping » de produits dans des contenants qui ne respectent pas les normes environnementales.

Je pense qu'il y aurait moyen d'édicter des normes pour que les multinationales qui déversent leurs produits ici s'accomodent de nos normes établies.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Nous avons fait la preuve que nous ne recyclons pas plus de vingt-cinq pour cent des produits récupérés.

Nous devrions d'abord nous occuper de ce qui est récupérable, réutilisable et recyclable sur notre territoire. Ensuite nous verrons à réglementer ce qui vient de l'extérieur.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Je suis d'accord avec monsieur Gariépy. Tout importateur devrait respecter les normes canadiennes.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

L'importation est contrôlée à partir de lois et de règlements fédéraux.

4.1.3 Le financement du recyclage

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 108 à 112 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 108:
« L'Association canadienne des industries de recyclage propose l'obtention de subventions pour les usines de recyclage qui désirent intégrer à leur production des fibres intégrées. »

Proposition 109:
« L'Association canadienne propose que des encouragements fiscaux soient alloués aux usines de recyclage s'approvisionnant au Québec. »

Proposition 110:
« L'Association des industries forestières propose d'élargir le programme de modernisation du ministère de l'Énergie et des Ressources pour l'étendre au recyclage des fibres récupérées. »

Proposition 111:
« Récupération Bois-Francs demande au gouvernement du Québec que tout projet de recyclage soit considéré comme un projet d'assainissement du milieu et soit financé comme tel. »

Proposition 112:
« Le ministère de l'Énergie et des Ressources propose de continuer d'offrir les mêmes stimulants aux usines de recyclage que pour les projets basés sur la ressource naturelle et de prévoir de l'aide financière pour les usines de recyclage si « le programme de modernisation » est suivi d'un autre programme.«

Guy Garneau
Association canadienne des industries du recyclage

Plusieurs des propositions lues n'ont pas fait la distinction entre la récupération et le recyclage des journaux et des papiers.

Les propositions 108 et 109 s'appliquent aux vieux journaux. Les possibilités de subventions que nous suggérons seraient d'intégrer dans des moulins existants un pourcentage de vieux journaux.

Cela aurait pour effet d'augmenter la production de carton pour boîtes qui utilise continuellement une certaine quantité de vieux journaux. Et naturellement, la mise sur

pied de l'usine de désencrage de vieux journaux annoncée par la Compagnie Cascades est la bienvenue.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

La proposition 108 est incomplète car elle ne mentionne pas qu'il y a une possibilité pour certaines usines d'augmenter leur production.

La proposition 109 est extrêmement partiale. Certaines usines doivent recourir à l'importation pour subvenir à leurs besoins d'approvisionnement. Cela signifie donc qu'elles n'auraient pas droit aux mêmes encouragements fiscaux. Je pense que ce n'est pas nécessairement logique.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Il a été oublié, dans 112, que le Ministère propose d'autres programmes, dans la mesure où les projets présentés respecteront les principes de rentabilité et de l'offre et de la demande. Nous sommes d'accord avec l'apport de programmes ou de projets. Cependant, il faudra respecter les principes de rentabilité de l'entreprise qui en bénéficiera.

Yves Beaumier
Adjoint parlementaire au Ministre de l'Énergie et des Ressources

Le programme de modernisation des pâtes et papiers incluait la création des usines de recyclage; et il y a 50 millions de dollars qui ont été investis dans les usines de recyclage qui sont maintenant admissibles au programme de modernisation.

L'approche que propose monsieur Morin est exacte: il ne s'agit pas de s'ingérer dans les lois de l'offre et de la demande.

Dans l'optique où il y aurait une recherche, en vue d'augmenter la gamme de nouveaux produits fabriqués, il est évident que le ministère de l'Énergie et des Ressources, toujours sur la base de projets concrets qui lui seraient présentés, accepterait de subventionner une partie des programmes de recherche.

S'il y avait un comité gouvernement-industries sur la récupération et le recyclage, le ministère de l'Énergie et des Ressources y participerait.

Georges Cantin
Confédération des syndicats nationaux

Nous serons en accord pour des encouragements fiscaux s'il y a création d'emplois. C'est ce que nous avons déclaré à l'Association canadienne des pâtes et papiers à Ottawa et au comité de la main-d'oeuvre forestière. C'est notre position pour le moment. Si les industries veulent avoir des encouragements fiscaux elles devraient d'abord créer de l'emploi.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous considérons qu'une usine de désencrage de papier journal est susceptible de jouer au Québec le rôle ou l'équivalent d'un incinérateur. Les incinérateurs sont financés en grande partie à même les fonds publics. Même lorsque nous vendons 4 millions de dollars de vapeur, il reste d'autres frais à assumer à même les fonds publics.

Nous devons considérer certaines usines de récupération et de recyclage car elles remplissent un rôle d'élimination. Nous ne devons pas les juger irrecevables parce qu'elles ne répondent pas aux normes courantes de rentabilité.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Nous appuyons les recommandations qui ont été faites par monsieur Morin.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

L'incinérateur ne vit pas avec les produits de ses ventes. Une usine de désencrage favorise le tri à la source, donc une diminution significative de nos déchets. Nous pensons que l'incinérateur peut être considéré au même titre et devrait obtenir des subventions.

Je comprends que nous jouons avec le terme de subvention, mais l'incinérateur ne vit pas avec le 4 millions de dollars de vapeur qu'il vend.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous ne pouvons mettre sur pied un programme semblable à celui de l'assainissement des eaux qui s'applique à cela. Nous considérons ce genre d'entreprise comme étant industrielle. Monsieur Biron, disait que ces entreprises étaient admissibles aux programmes existants à la S.D.I. et au MICT, et tel que le disait monsieur Beaumier tout à l'heure, elles sont admissibles au programme de modernisation des entreprises papetières.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 113 stipule:

« L'Association des industries forestières du Québec recommande d'accélérer l'adaptation des usines en offrant les surplus temporaires de vieux papiers à prix réduit et ainsi favoriser les investissements requis. »

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Hydro-Québec a déjà utilisé cette méthode. Face à des surplus de production d'énergie, Hydro-Québec les a offert à l'industrie en général et à l'industrie papetière en particulier à des taux réduits pour une période de temps limitée. Et une fois que les investissements ont été faits pour utiliser cette énergie, ils se sont assurés d'une future clientèle

Nous pouvons établir un parallèle avec le problème des engorgements dont nous parlons. C'est un moyen envers lequel nous ne sommes pas hostiles.

Gilles Mousseau
Groupement Énervie

Lorsque Hydro-Québec a des surplus, il essaie de créer un besoin à long terme. Mais cette action me semble impossible pour les groupes communautaires, les recycleurs privés, ou les récupérateurs privés, puisqu'ils vendent déjà leur papier à un prix dérisoire.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Si nous adoptons cette méthode, il est aussi bien de dire que nous mettons la clé sur la porte de nos usines de récupération. C'est impossible d'opérer à perte puisqu'elles ont déjà des problèmes à arriver. Il est impossible de diminuer les prix.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je suis en accord avec la proposition de monsieur Duchesne : nous avons déjà vendu du papier à des prix inférieurs. Les moulins à papier ont compris qu'il était possible d'avoir un approvisionnement régulier. Par la suite, les moulins ont élaboré des projets d'utilisation qui ont fait doubler les prix que nous recevions antérieurement. La proposition de monsieur Duchesne est valable et correspond à une situation passée, mais nous espérons qu'elle n'aura pas à se reproduire.

Guy Garneau
Association canadienne des industries du recyclage

L'industrie du recyclage est obligée de faire face à des problèmes de surplus temporaires. Si nous nous mettons à écouler le papier à des prix quasi dérisoires, nous ferons faillite. Lorsqu'il y a un surplus, nous essayons de nous ajuster en récupérant moins de papier.

Naturellement cela s'applique aux basses catégories de papier, ce qui occasionne tout de même des frais de manutention.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 113A et 113B sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 113A :
« L'Association forestière québécoise et les Clubs 4-H recommandent au gouvernement du Québec de travailler à développer une forte demande en papier recyclé. »

Proposition 113B :
« L'Association forestière québécoise et les Clubs 4-H recommandent que le gouvernement du Québec aide au développement d'une structure commerciale (alternative ou autre) pour la fabrication de « papier fin » recyclé. »

Éric Rey-Lescure
Association forestière du Québec

La première proposition veut que le gouvernement du Québec puisse lui-même donner l'exemple dans l'achat de ces produits papetiers pour stimuler les commandes de papiers recyclés.

La deuxième proposition suggère éventuellement de fabriquer du papier fin recyclé. Et à titre d'exemple, nous avons amené des enveloppes fabriquées à 100% de papier recyclé, choses que nous ne retrouvons pas au Québec, mais en France.

Si la technologie française est bonne pour la micro informatique, peut-être serait-elle bonne aussi pour le papier fin recyclé.

Jacques Prescott
Association des biologistes du Québec

Il pourrait être intéressant de recommander aux recycleurs de participer à cette campagne, étant donné qu'ils ont un produit à vendre et qu'il serait de plus en plus avantageux pour eux d'utiliser de la fibre recyclée. Alors il n'y aurait pas simplement le gouvernement qui participerait, mais également ceux qui ont à vendre ce papier.

Éric Rey-Lescure
Association forestière du Québec

Notre deuxième demande s'adresse autant au gouvernement qu'à l'industrie. Nous entendons souvent dire : « ceci a été écrit sur du papier recyclé » ; mais les gens devraient écrire également sur papier recyclé, et c'est pour cette raison que nous parlons de papier fin recyclé. C'est une proposition que nous mettons sur la table, mais je ne sais pas comment les gens de l'industrie, en particulier, pourraient réagir.

Guy Garneau
Association canadienne des industries du recyclage

Je ne voudrais pas répondre à la place des recycleurs, mais sans rentrer dans le technique du sujet, pour produire un papier pareil il faudrait importer des fibres de papier fin. Il y a déjà une demande de papier fin au Québec qui excède de beaucoup l'offre.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Évidemment, le gouvernement étant un très gros consommateur de papier, il pourrait donner l'exemple et utiliser du papier recyclé. Mais présentement nous ne trouvons pas sur le territoire québécois du papier recyclé qui répond à nos besoins.

Alors il faut donc mettre en marche toute la chaîne de transformation, susciter le désencrage, susciter la fabrication de papier recyclé, et à ce moment le gouvernement sera très heureux de donner l'exemple et d'encourager une telle entreprise au Québec.

Gérard Henry
Groupement Énervie

Nous ne pouvons pas récupérer parce qu'il n'y a pas de fibres pour récupérer, et puis il n'y a pas de fibres récupérées parce qu'il ne s'en fait pas.

On nous a présenté cela au cours de la préparation des sommets, dans les tables sectorielles, comme étant des problèmes de marketing dans le cas des entreprises qui ne pouvaient pas présenter une fibre sur le marché qui serait détériorée, soit venant du papier journal, soit venant du papier fin.

À un moment donné, il faudra en faire du papier journal qui contient un pourcentage de fibres récupérées. Même dans le cas du papier blanc ce serait possible. Il faudrait agir.

4.1.4 La politique d'achat de matériaux récupérés

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 114, 115 et 115A sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 114 :
« Le Groupement Énervie demande aux intervenants d'inclure dans leur politique d'achat du papier à forte teneur en fibres recyclées. »

Proposition 115 :
« L'Association canadienne des industries de recyclage propose que les pouvoirs publics s'approvisionnent en fourniture contenant de la fibre recyclée. »

Proposition 115A:

« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que la politique d'achat du gouvernement et des institutions du secteur public soit précisée de façon à favoriser l'utilisation de produits recyclés au Québec. »

Guy Garneau
Association canadienne des industries de recyclage

Seulement pour préciser que la proposition 115 s'applique non seulement à du papier contenant de la fibre recyclés, mais il y a beaucoup plus que ça. En plus du papier fin, les boîtes de carton, le papier mousseline, le papier de toilette, les essuie-mains, les matériaux de construction, les panneaux de gypse, les tuiles de plafond, l'isolant, il y a quantité de matériaux qui contiennent de la fibre recyclée. De plus, ces matériaux sont disponibles sur le marché, tandis que le papier recyclé ne l'est pas.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

C'est un peu ce que j'ai répondu tout à l'heure. Étant un gros consommateur de papier, nous ne demandons pas mieux que de donner l'exemple, mais encore faudrait-il qu'on nous démontre qu'il y a sur le marché québécois du papier recyclé québécois, sinon, nous avons l'impression, selon l'évaluation que nous faisons de la situation, que nous devrions importer du papier fait de fibres recyclées à l'extérieur, alors que nous sommes parmi les plus gros producteurs de papier au monde. Ça nous paraîtrait nettement contradictoire.

Jean Corbeil
Union des municipalités du Québec

Nous n'avons certainement pas de réticences envers une proposition semblable, en autant évidemment qu'on ne nous oblige pas à acheter uniquement ce papier. Cependant nous pouvons prendre l'engagement d'encourager nos municipalités, qui publient beaucoup de mensuels d'information, à utiliser du papier fait à partir de fibres recyclées.

Léandre Carbonneau
Association canadienne des manufacturiers d'isolant cellulosique

J'aimerais vous énumérer ce que nous pouvons faire avec le papier recyclé.

Dans ses programmes publicitaires, le gouvernement pourrait accentuer sa publicité sur les produits recyclés. Par ailleurs, il y a certains produits qui sont moins connus que d'autres: dans des cas semblables le gouvernement pourrait intervenir avec insistance pour que les organismes qui touchent la construction favorisent l'emploi de la laine isolante cellulosique, et de tout autre matériau fabriqué à partir de fibres recyclées.

Nous, comme recycleurs et fabricants d'une matière finie, nous ne demandons pas de subventions ou autres formes d'aide autres que celle mentionnée auparavant. Cependant, si vous avez une meilleure suggestion elle sera la bienvenue.

Concernant le développement du marché, les manufacturiers québécois apprécieraient grandement que les groupes, tels Energain, la SHQ ou autres nous donnent leur appui lorsqu'ils ont des projets de conservation d'énergie.

Présentement au Québec seulement, nous utilisons entre 12 000 et 15 000 tonnes de papier par année. Et ce chiffre pourrait être augmenté de 20 000 à 25 000 tonnes, si nous avions les appuis que je viens de mentionner, et en plus beaucoup d'emplois seraient créés, tant au niveau de la récupération que du recyclage.

Serge Lévesque
Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais insister sur le fait qu'effectivement le gouvernement devrait se doter rapidement d'une politique d'utilisation de papier recyclé.

Georges Cantin
Confédération des syndicats nationaux

S'il y a une politique gouvernementale d'achat du papier pour les bureaux du gouvernement, il me semble que vous ne la suivez pas.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Il y a une politique d'achat du papier au gouvernement du Québec et elle est sous la compétence du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Maintenant, ne me demandez pas d'aller dans le détail pour savoir si cela s'applique spécifiquement aux tuiles de plafond ou autres produits. Il y a une politique globale de préférence pour les produits québécois. Et lorsque nous trouvons des produits québécois sur le marché qui répondent à nos spécifications, nous les encourageons.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Présentement, il n'y a pas de marché de papier fin a base de papier recyclé. De là, pourquoi il n'y en a pas de produit. Deuxièmement, en politique d'achat, puisque nous ne pouvons pas répondre à la demande présente, nous pourrions tout au moins inscrire dans une politique d'achat la demande d'utilisation et d'achat de papier recyclable et non recyclé.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 116 se lit comme suit:

> « L'Association des industries forestières du Québec recommande de remplacer l'expression « fibres vierges » par « fibres vierges ou recyclées » dans toutes les normes où la qualité du produit ne sera pas affectée par l'utilisation de fibres recyclées. »

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Il s'agit de permettre le développement d'un certain nombre de marchés qui ne sont pas accessibles à l'heure actuelle, et, par conséquent, de collaborer à l'augmentation de la demande de fibres qui seraient recyclables.

Éric Rey-Lescure
Association forestière du Québec

Dans ce sens il ne faudrait pas brouiller le consommateur, avec des informations telles que « fibres vierges ou recyclées » ou partiellement recyclées. Notamment, nous pouvons avoir des photocopies sur du papier vierge tout en étant indiqué qu'il s'agit de papier recyclé; également, il arrive qu'une revue porte un bandeau sur lequel est inscrit « fait en papier recyclé ». À ce moment, le consommateur peut avoir l'impression que la revue en entier est faite de papier recyclé. Souvent, il s'agit d'une fausse impression. Si nous voulons informer le public, il faudrait lui fournir une information pertinente et précise en fonction du type de produit qu'il a entre les mains.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 116A . B et C sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 116A:
« L'Association canadienne des fabricants de boîtes de carton recommande que certains papiers soient désencrés et même blanchis, afin de continuer à satisfaire aux exigences de ses clients. Les propriétés physico-mécaniques des feuilles de carton devront cependant se maintenir, puisque la technologie développe des machines d'emballage à plus haute vitesse et que la résistance doit rester la même. »

Proposition 116B:
« L'Association canadienne des fabricants de boîtes de carton recommande que le prix de vente, cependant, devrait être réduit puisque la qualité du produit serait inférieure au produit actuel de même type. »

Proposition 116C:
« L'Association canadienne des fabricants de boîtes de carton recommande que tout changement du produit à la consommation ne devrait pas être imposé à tous les québécois par une législation ou une réglementation, mais plutôt par une action volontaire du public qui est conscient du bienfait d'une telle action, tant au point de vue écologique qu'économique. »

Jean Poirier
Association canadienne des fabricants de boîtes de carton

Éventuellement, nous aurons une usine de désencrage. Il y aura donc une tendance à promouvoir l'idée. Cependant, les utilisateurs auront entre les mains un produit de qualité inférieure. Si nous utilisons un produit désencré, les fibres sont altérées comparativement aux fibres vierges.

Nous maintenons, en tant qu'utilisateurs, que le produit soit équivalent à celui que nous utilisons maintenant. Sinon, il faudra que la population soit motivée à acheter un produit inférieur, il faudra donc en diminuer le prix.

Nous maintenons que les fabricants de papier devront nous fournir des produits d'aussi bonne qualité, sinon le consommateur devra en être averti, et je crois qu'il n'est pas encore prêt.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Ce qui importe finalement, comme nous le disions dans la recommandation précédente, ce n'est pas l'origine de la fibre comme telle: à ce point de vue, si le prix et la qualité sont égaux, tout le monde est satisfait. Si les standards d'utilisation sont respectés, il me semble que tout est en ordre.

4.2 La recherche

4.2.1 L'amélioration de la collecte sélective

Gisèle Tremblay
Présidente

Nous abordons le second et dernier sous-thème du chapitre 4 qui porte sur la recherche.

La proposition 117 se lit comme suit:

« L'Union des municipalités du Québec propose que le gouvernement du Québec, en collaboration avec les intervenants concernés, entreprenne des études sur la collecte sélective multi-produits, l'introduction d'un coût environnemental pour les contenants non recyclables, l'établissement d'une consigne pour les contenants uniservices, l'uniformisation des contenants et la diminution des emballages. »

Jean Corbeil
Unions des municipalités du Québec

L'intervention la plus constante qui nous parvient des municipalités, va à l'effet que les gens veulent voir diminuer leur fardeau fiscal. Le sens de cette démarche est essentiellement de diminuer une des dépenses importantes des municipalités, soit la cueillette et la disposition des ordures par la diminution du volume et du nombre de poubelles.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous pourrions nous rallier à cette proposition si on l'amputait de tout ce qui suit l'expression « non recyclable ». Il serait adéquat de faire des études sur l'établissement d'une consigne sur les contenants uniservices, sur l'uniformisation des contenants et la diminution des emballages.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Nous sommes d'accord pour la réalisation d'études mais en autant que ceux qui sont concernés soient consultés.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

L'intervention de monsieur Dubois me satisfait; compte tenu des coûts d'emballage, les municipalités consulteront les emballeurs. À l'inverse, avant de créer de nouveaux déchets, ces derniers consulteront les municipalités.

Pierre Dubois
Association canadienne de l'emballage

Monsieur Maurice ne semble pas réaliser que s'il n'y avait pas d'emballage, il y aurait peut-être 10 fois plus de vidanges qui ne seraient pas recyclables.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 118 se lit comme suit:

« La Communauté urbaine de Québec s'engage à étudier les conséquences de la collecte sélective sur le fonctionnement de son incinérateur à la condition que le gouvernement fournisse les fonds nécessaires. »

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

S'il n'y a pas de subventions pour construire les incinérateurs, je ne vois pas pourquoi il y en aurait pour les opérer. Il est possible à la Communauté de procéder à cette étude à partir des expériences qui vont se multiplier dans d'autres municipalités au lendemain du sommet.

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Sans vouloir défendre la Communauté urbaine de Québec, il est important de s'adapter aux besoins de chacun des milieux.

Nous savons que l'incinérateur de Québec s'autofinance quant à son fonctionnement; il récupère, fabrique de la vapeur et la vend. Alors ce n'est pas une perte sèche, c'est une récupération. Et avant de penser à utiliser autrement les déchets, l'incinération ne devrait pas être considérée comme étant une hypothèse opposée à la récupération: c'est déjà une forme de récupération.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Puisqu'il semble que les municipalités refusent un fonds de conservation comme façon de financer cette même étude, en renvoyant la balle au gouvernement qui la renvoie aux municipalités, nous espérons faire cette étude à même les fonds affectés à la gestion des déchets.

J'aurais une seule demande à formuler, soit à l'effet qu'on mette dès aujourd'hui une date limite pour cette étude, pour faire en sorte que le moratoire sur la récupération du papier journal ne nous empêche pas de continuer à fonctionner. Cependant, la collaboration du ministère de l'Environnement serait souhaitable. Si les gens de la Communauté urbaine de Québec le veulent, nous sommes prêts à fournir déjà toute l'expertise que nous avons développée autour de la collecte sélective. Et à partir de cette étude, nous serons en mesure de prouver que la collecte sélective est une des solutions.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je ne peux pas m'avancer sur une participation financière, puisque nous ne connaissons absolument pas les coûts que cette étude pourrait générer. Cependant, le ministère de l'Environnement est prêt à fournir une aide technique à l'intérieur de cette étude pour que la résolution ne s'envole pas tout simplement en fumée.

Jacques Prescott
Association des biologistes du Québec

Nous avons senti qu'il y a beaucoup d'intervenants qui sont intéressés à ce que toutes les dimensions sociales, économiques, et surtout environnementales soient prises en considération dans une telle étude. Pour nous assurer que toutes les dimensions sont donc considérées, nous suggérons que ce soit fait par un organisme indépendant. Par exemple, par le bureau des audiences publiques du ministère de l'Environnement, de telle sorte qu'il y ait consultation publique sur cette question, parce qu'à Québec, nous savons qu'il y a eu beaucoup de récrimination de la part des citoyens lorsque l'incinérateur est entré en opération. Il serait donc important d'en arriver à des résultats concrets.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Le texte que nous avons sous les yeux parle bien des conséquences de la collecte sélective sur le fonctionnement de l'incinérateur. Que deviendrait l'incinérateur, par exemple, si, suite à la mise en marché d'un programme de cueillette sélective, on retirait totalement le papier?

C'est quand même pas un sujet extrêmement vaste; d'où il serait impossible de sortir des considérations des conclusions très précises tant et aussi longtemps que nous ne saurons pas ce que vaudra une tonne de papier journal ou une tonne de papier mélangé, une fois notre système mis en place.

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Pour mettre fin au débat, je m'engage à convaincre mon collègue de la CUQ que les coûts ne seraient probablement pas prohibitifs pour leur budget, et qu'ils pourraient l'assumer eux-mêmes.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il est très intéressant que la Communauté urbaine de Québec s'avance elle-même à faire cette étude. Si elle veut faire cette étude, elle devrait la faire en consultation.

Gérard Henry
Groupement Énervie

Nous appuyons fortement cette proposition. Il faudrait rendre les résultats d'une étude dans les plus brefs délais parce qu'il y a 5 incinérateurs qui s'installent à Montréal. Ce serait donc également utile à la ville de Montréal.

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Étant donné l'intérêt des différents groupes, le financement pourrait s'effectuer en association. Si nous voulons être associés à l'étude et à l'échéancier, nous pourrions être associés au financement.

4.2.2 Le conditionnement du calcin

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 119 et 120 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 119:
« Le ministère de l'Environnement du Québec propose que l'industrie du verre, conjointement avec les récupérateurs de calcin, participe au développement de techniques visant à améliorer l'efficacité et la fiabilité du conditionnement du calcin. »

Proposition 120:
« Récupération Bois-Francs demande aux verriers et au ministère de l'Environnement d'étudier la contamination du calcin et sa structure de prix. »

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

La proposition 119 est non seulement un engagement, c'est déjà une réalité. Et nous sommes même prêts à concrétiser et à aller beaucoup plus loin dans cette réalité. C'est-à-dire de donner suite et de participer au développement des techniques si seulement on nous offre des conditions le moindrement acceptables

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Compte tenu de ce que nous avons appris au cours de ce sommet, des dispositions des verriers et des démarches qu'ils ont entreprises, nous ne croyons plus nécessaire de maintenir la proposition 120.

4.2.3 L'efficacité du conditionnement

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 121 se lit comme suit :

« Les machineries Tenco s'engagent à développer un ensemble modulaire de presse à la condition d'obtenir une subvention fédérale. »

Pierre Métras
Machinerie Tenco

Étant manufacturier québécois et étant impliqué dans les équipements de récupération, nous sommes obligés d'aller chercher des techniques à l'étranger pour fabriquer des équipements pour récupérer le papier et le carton.

Lorsque nous demandons de l'aide financière au Québec, nous allons à la S.D.I. et au ministère de l'Industrie et du Commerce qui n'acceptent pas nécessairement notre requête. Nous nous sommes retournés vers le gouvernement fédéral qui offre un programme d'initiative et de développement régional afin de nous aider à développer et améliorer notre technique qui existe depuis plus de 20 ans.

C'est-à-dire, fabriquer des presses à haute densité qui amélioreront les coûts de transport des ballots et qui élimineront une certaine manutention, et nécessairement amélioreront la productivité.

Le ministre Ouellette a déjà mentionné que les centres de récupération du Québec doivent, dans un avenir prochain, être rentables. Or, pour être rentables, il faut améliorer la machinerie.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

La déclaration qui a été faite par monsieur Biron à l'effet que désormais l'entreprise de recyclage allait être considérée sur une base d'entreprise normale ou normalement reconnue aux subventions, règle une partie du problème. Et j'aimerais mentionner que l'aide que vous pourriez obtenir du gouvernement québécois n'exclut pas la participation du gouvernement fédéral.

Jean-Paul Larouche
Compacteurs D.L.

Nous sommes des fabricants d'équipement pour la réduction du volume des matériaux. Nous sommes des fabricants innovateurs, dans le sens que nous avons développé des appareils spécialisés avant-gardistes attestés dans un grand nombre d'installations. Le point important de mon intervention est l'annonce de notre implication dans la recherche et le développement d'un appareil pour le conditionnement des recyclables, notamment les canettes et les bouteilles, le calcin. Dans la mesure de l'accentuation de la demande et des précisions des besoins spécifiques, nous pourrons déployer plus d'énergie pour arriver à la démonstration du produit.

Il s'agira d'un équipement pensé, dessiné, développé chez nous et fabriqué avec la participation, comme sous-traitants, d'un bon nombre d'entreprises québécoises sélectionnées pour leur compétence et leur efficacité dans leur domaine respectif.

Suite à une étude sommaire des coûts, l'appareil sera fourni à un prix avantageux, en tenant compte de l'épargne d'énergie et de main-d'oeuvre chez le détaillant dépositaire, de l'épargne des espaces et de la diminution du volume se réfletant par un coût minimisé des frais de transport de ces matières.

Jean Corbeil
Union des municipalités du Québec

Nous nous objectons ou nous ne concourons pas à la résolution 121, puisque nous risquerions de s'attirer les foudres de la loi 38 puisqu'il y aurait certainement des avantages directs ou indirects à retirer de la part des municipalités d'une chose semblable.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

À propos de l'intervention de monsieur Métras, je pense que tous reconnaissent que nous avons un besoin d'équipements propres au développement de la récupération-recyclage, des équipements qui soient adaptés à cette fonction et non pas empruntés à la technologie de l'enfouissement.

Monsieur Métras ne demande pas des subventions spéciales, il ne demande que ce qui est attribuable à tout autre genre d'entreprise qui fait des travaux similaires à la sienne, et je pense que son projet devrait être retenu.

J'anticipe un peu sur les conclusions de nos représentants du gouvernement fédéral, mais eux aussi répondent à la volonté populaire, et je pense qu'ils suivront le courant en ce sens.

4.2.4 L'augmentation de l'utilisation des vieux papiers

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 122 se lit comme suit:

« Le ministère de l'Environnement propose aux compagnies papetières, avec le concours d'utilisateurs de papier journal, de se prêter à des essais d'incorporation de vieux journaux dans la fabrication du papier journal et de diffuser les résultats de ces essais. »

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Effectivement, ily a déjà eu des essais de cette nature-là qui ont été faits. Les résultats ont généralement été négatifs. Le problème principal se situait dans les toiles qui servent à former la feuille de papier; ces dernières s'obstruaient avec les encres qui n'étaient pas enlevées de la fibre avant leur utilisation.

Dans un cas particulier, en Ontario, où on utilise des fibres désencrées à 100%, les résidus d'encre suffisent encore pour accélérer l'usure de la toile, augmentant par le fait même les coûts d'opération. Lorsque nous incorporons une quantité de pâte non désencrée, il est évident que cela cause des problèmes majeurs.

Finalement, il est très difficile d'incorporer du papier non désencré à la fabrication du papier journal.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous demandions que des expériences soient conduites pour nous donner des résultats, à savoir s'il est possible d'incorporer les vieux journaux. Monsieur Duchesne nous dit que de telles expériences ont été menées et qu'il est prêt à nous en faire connaître la teneur, et c'est le but que nous poursuivions.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous appuyons la proposition du ministère de l'Environnement si des tests ont été faits ily a plusieurs années, peut-être que les nouvelles conditions et les modernisations des usines pourraient apporter des résultats plus valables.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 123 et 123A sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 123:
« Les Papiers recyclés du Québec propose qu'on encourage l'utilisation de vieux papiers de basse qualité comme combustible. »

Proposition 123A:
« La Communauté urbaine de Montréal propose d'étudier la possibilité d'utiliser, après transformation, une partie des déchets provenant de certaines des villes de son territoire, après entente avec ces villes-là, de façon à réduire la facture énergétique à son usine d'épuration des eaux usées. »

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Dans la même logique que lorsque nous parlions du papier qui servait de combustible aux incinérateurs, nous parlons d'une usine d'épuration des boues et du problème de disposition des boues

Une des façons de disposer de ces boues, c'est d'en faire l'incinération. Pour l'usine d'épuration de la Communauté, il deviendrait impensable de transporter les boues et de les enfouir. À ce moment l'incinération des boues devient l'alternative à peu près la plus rentable et la plus logique. Et c'est dans cette optique que la Ville de Montréal encourage les autres villes de la CUM à penser à cette possibilité. Les vieux papiers serviraient de combustible pour brûler les boues.

Paul Thériault
Les papiers recyclés du Québec

En tant que récupérateurs privés, nous rencontrons un problème sérieux avec les papiers de catégorie inférieure. Ils pourraient donc servir de carburants tout en nous permettant d'éliminer nos déchets, soit les papiers de catégorie inférieure.

Mais nous ne voudrions pas faire comme les villes de Québec et Montréal en payant pour aller les porter à l'incinérateur; nous voudrions plutôt nous faire payer, puisque nous vendons un carburant. Cela nous permettrait d'éliminer, en partie, nos difficultés financières.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous sommes intéressés, évidemment, à ce que les communautés urbaines établissent la valeur énergétique. Nous avons déjà conduit des études dans notre région et nous étions arrivés à une certaine valeur énergétique. Cette voie mérite donc d'être explorée afin d'être mieux connue, étant entendu que nous pourrions envoyer à cet endroit les papiers qui ne sont pas utilisables par les usines de pâtes et papiers.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Le ministère de l'Environnement est tout à fait d'accord avec la proposition 123 dans la mesure où ce type de déchet ne trouve pas meilleure valorisation.

4.2.5 Le développement de technologies de recyclage du papier

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 124 et 125 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 124:
« Le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières propose d'orienter une partie de ses activités vers le recyclage du papier et la recherche en effectuant les actions suivantes: avoir un centre d'information technique, un service de laboratoire et des études sur le désencrage. »

Proposition 125:
« Le ministère de l'Énergie et Ressources propose de subventionner un programme de recherche appliquée, afin d'augmenter la gamme de produits à partir de fibres recyclées. »

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Le ministre Duhaime est prêt à consacrer une certaine somme d'argent, environ 100 000 $ pour répondre, ou enfin pour réaliser ce dont il parle dans la proposition 125.

Il ne m'est pas possible de faire le joint direct entre la proposition 124 et l'offre de 125, mais monsieur Duhaime se dit d'accord pour fournir une aide financière dans la mesure où des projets qui lui seront présentés, offrent des possibilités de développement intéressantes.

Jacques L. Valade
Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR

La première proposition où nous parlons d'un centre d'information, ce qu'il s'agit en fait, c'est de réaliser des fiches techniques sur un certain nombre de sujets, tels le désencrage, les boues d'incinération, et caetera.

Dans la partie b) nous offrons depuis une dizaine d'années des services et nous voulons continuer à les offrir, mais en nous spécialisant dans le secteur des fibres recyclées.

Quant à la partie c) lorsque nous parlons des études sur le désencrage, il s'agit en fait d'un pilote que nous voulons installer chez nous pour examiner les contaminants, les divers types de papier, les divers appareillages, nous sommes en discussion avec un manufacturier québécois pour qu'il vienne s'installer chez nous.

C'est là le sens de notre proposition. Nous voulons installer à Trois-Rivières un manufacturier, et avoir un interface industrie-université.

Gilbert Paquette
Ministre de la Science et de la Technologie

C'est un projet que nous avons examiné au ministère de la Science et de la Technologie. Nous le trouvons fort intéressant et il semble également intéresser le ministère de l'Environnement.

Évidemment, comme les coûts ont varié depuis la première demande, il faudrait réexaminer cette question: également, l'interaction université-secteur privé est extrêmement importante pour le Ministère de la Science et de la Technologie. Dans tous les centres de recherche appliquée que nous supportons ou nous mettons sur pied, nous considérons toujous cette dimension.

En ce qui nous concerne, nous pouvons aider au financement de ce centre. Mais il faudrait poursuivre un peu plus les discussions et préciser les chiffres.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous appuyons la proposition 124. Nous pensons à la concertation avec les propriétaires de journaux pour qu'ils utilisent une encre qui soit facilement désencrable, car il faut essayer de régler le problème de pollution à la source.

Nous avons beaucoup de problèmes de pollution, alors nous croyons que la technologie de recyclage du papier de l'UQTR pourrait nous aider.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

L'industrie des pâtes et papiers du Québec utilise déjà les services du Centre de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Cependant, il y a des domaines de spécialisation qui ne sont pas offerts par les autres centres de recherche en pâtes et papiers, notamment celui de Pointe-Claire. Alors, cela se poursuivra.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 126 et 127 sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 126:

« Le ministère de la Science et de la Technologie propose un volet de recherches pour transformer biologiquement des fibres de papiers non recyclables en protéines alimentaires pour le bétail. »

Proposition 127:

« Le ministère de l'Environnement propose la création d'un centre québécois de recherche sur les technologies de la récupération et du recyclage. Dans le contexte du virage technologique, il demande l'appui du ministère de la Science et de la Technologie afin de mettre sur pied un tel centre permettant de regrouper l'expertise naissante dans ce domaine au Québec. »

Gilbert Paquette
Ministre de la Science et de la Technologie

En fait, nous hésitons entre deux voies: l'une qui est celle que propose le ministère de l'Environnement, soit un centre québécois de la recherche sur les technologies de la récupération et du recyclage. Donc, un programme qui engloberait différents projets de recherches et les différents projets de techniques.

La cause de notre interrogation est simplement liée au fait que nous nous demandons si nous sommes capables d'établir suffisamment de pistes de recherches pour constituer un centre. Un centre ne peut pas se bâtir sur un ou deux projets de recherches, il faut quand même une certaine variété.

L'autre approche qui nous apparaît également intéressante, est celle d'un programme qui permettrait de financer divers projets dans des centres existants, voire dans des entreprises existantes. Et c'est à ce moment que nous émettons la propsition 126. Comme nous allons établir un centre de recherches sur la biomasse dans la région de Québec, nous pouvons, à l'intérieur de ce centre, inclure un programme pour transformer biologiquement des fibres de papiers non recyclables en protéines alimentaires pour le bétail. C'est une chose qui nous intéresse.

Il faudrait sans doute mettre un groupe de travail sur pied avec les divers intervenants, examiner si nous devons constituer un nouveau centre de recherche appliquée sur le recyclage et la récupération, ou si nous devons plutôt appuyer des programmes de recherche faits par différents instituts déjà existants.

Il est certain qu'il faut intensifier la recherche, mais nous nous interrogeons sur les moyens à prendre.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il serait intéressant d'élargir le volet de la recherche pour transformer biologiquement des fibres de papiers. Il serait intéressant de fouiller ce secteur.

Il y a des possibilités de développement de ce côté, bien que nous ne tenons pas à ce que ce soit un marché préférentiel pour notre papier journal.

La recherche et le développement sont des secteurs d'avenir. Une fois que nous aurons fini par nous entendre pour régler les problèmes du papier, du verre, du métal et autres matériaux, il reste quand même un potentiel intéressant à développer sur le plan du compostage.

Finalement, je considère que le secteur de la recherche peut se préoccuper des problèmes du secteur de la récupération et du recyclage.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je voudrais simplement demander à monsieur Paquette de veiller à ce qu'on ne s'enferme pas dans un centre. Il y a des possibilités de recherches conduites par le milieu qui sont tout aussi intéressantes.

Jacques L. Valade
Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR

J'appuie les propos de monsieur Maurice. Depuis quelques temps, un certain nombre de centres de recherches ont été créés au Québec. Le potentiel de chercheurs est quand même suffisamment restreint. Personnellement, je préfererais qu'il y ait un programme de recherches et que ce programme soit distribué entre les divers intervenants, qu'ils soient du milieu industriel, de la récuperation ou de l'université.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je pense que la décision finale reviendra à mon collègue de la Science et de la Technologie et je lui fais confiance quant à la reserve qu'il fera de ses fonds.

Gilbert Paquette
Ministre de la Science et de la Technologie

Il va de soi que ce programme devra être défini par le ou les ministères sectoriels impliqués.

Nous sommes parfaitement conscients qu'il y a énormement de sujets de recherche importants dans ce secteur. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'avec le ministère de l'Environnement, nous avons mis une commission d'études en route pour déterminer une politique de recherche-développement dans les divers secteurs qui touchent aux responsabilités du ministère de l'Environnement, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres ministères.

Et sans attendre la fin de cette démarche, il y aura un colloque de consultation. Dès maintenant, nous pouvons certainement dégager des fonds et éventuellement un programme, et peut-être même un centre si ça devient indiqué.

Nous avons un fonds de développement technologique à notre disposition et nous sommes prêts à examiner tous les projets qui nous sont présentés reliés à la récupération et au recyclage.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 128 à 131 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 128
« Le Centre de recherche industrielle du Québec propose de réagir à des demandes concernant la recherche de nouveaux produits ou procédés associés au recyclage. »

Proposition 129 :
« Le Groupement Énervie demande au gouvernement du Québec d'augmenter les fonds de recherche pour le développement de la récupération et du recyclage. »

Proposition 130 :
« Les Entreprises Bénolec proposent d'accroître les fonds pour la recherche et le développement du recyclage des vieux papiers. »

Proposition 131 :

« Recyclage de Papiers Arthur propose d'accorder une aide financière pour concevoir de nouvelles techniques et pour la mécanisation d'un système de triage afin d'augmenter la productivité. »

Léandre Carbonneau
Association canadienne des manufacturiers d'isolant cellulosique

Il existe beaucoup de techniques pour recycler les vieux journaux qui ne sont pas connues au Québec.

Il faudrait absolument développer, essayer au moins de suivre nos voisins immédiats, les américains, dans leurs techniques, parce que nous sommes en retard de 5 à 10 ans. Nous devrions être plus avant-gardistes. Au lieu d'aller apprendre là-bas, ce seraient eux qui viendraient apprendre chez nous.

Gilbert Paquette
Ministre de la Science et de la Technologie

Puisque nous avons plusieurs propositions et demandes financières qui viennent de groupes industriels, je peux préciser le mécanisme. S'il s'agit simplement d'achat de technologies étrangères, à ce moment, le Centre de recherche industrielle peut jouer un rôle conseil auprès des entreprises.

Mais essentiellement, cela se négocie entre deux entreprises : il y a des programmes d'aide, puisque le ministre de l'Industrie et Commerce a mentionné qu'il allait considérer les entreprises dans le secteur du recyclage au même titre que les autres dans ses programmes, notamment la SDI.

S'il s'agit d'aller un peu plus loin et de développer une technologie ou d'adapter une technologie étrangère, ou de développer une toute nouvelle technologie dans l'un ou l'autre secteur, le Centre de recherche industrielle peut servir en quelque sorte de laboratoire et faire les études. Mais il y a des coûts qui sont impliqués à l'entreprise.

À ce moment, le ministère de la Science et de la Technologie, peut évaluer le meilleur mécanisme d'aide financière possible. Ça peut être une aide apportée à un projet qui part de zéro, où il y a des prototypes et des études de marché à faire. À ce moment-là l'agence de valorisation industrielle de la recherche peut mettre de l'argent dans des projets de recherche. Mais d'abord, elle commence par les étapes nécessaires, soit des études techniques qui peuvent être réalisées par le CRIQ, des études de marché, l'élaboration d'un prototype jusqu'au moment où nous pensons que le procédé est prêt pour la commercialisation.

4.2.6 La présentation de la pollution

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 132, 133 et 133A sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 132 :

« L'Association des biologistes du Québec suggère au gouvernement de créer un programme de recherche qui vise à solutionner le problème que constituent les sous-produits des usines de désencrage, les boues des usines d'épuration et les déchets agricoles en utilisant les biotechnologies. »

Proposition 133:

« L'Association des consommateurs du Québec demande de mettre immédiatement au point, un procédé non-polluant de désencrage pour s'éviter la création de futurs problèmes d'environnement. »

Proposition 133A:

« La CEQ propose que soient entreprises des recherches sur le problème des sous-produits potentiellement toxiques des usines de recyclage ou de conditionnement en vue du recyclage, notamment les usines de désencrage. »

Jacques Pr[illegible]
Association [illegible] biologistes du Québec

Premièrement, nous sommes en faveur d'un programme de recherches et non pas d'un centre de recherches. Alors, nous abondons dans le même sens que monsieur le ministre Paquette.

Deuxièmement, nous pensons que ce programme de recherches doit envisager le problème de la récupération, du recyclage, dans un contexte plus global, soit celui de la conservation des ressources, et de la réutilisation possible de certains sous-produits qui sont de nouveaux produits utilisés par des usines de transformation ou des usines anti-pollution.

Par exemple, il y a plusieurs de ces sous-produits qui sont toxiques. Il faudrait trouver des solutions pour régler à la source ces pollutions et éventuellement trouver de nouvelles utilisations pour ces sous-produits.

Alors nous sommes un peu contre la sectorialisation de la recherche. Il faudrait plutôt un programme beaucoup plus général.

Serge Lévesque
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous pensons que ces recherches doivent être menées, et que le ministère de l'Environnement doit conserver son mandat spécifique qui est de promouvoir la récupération et le recyclage, mais si nous devenons des éléments polluants, le problème ne serait pas réglé. Or, il y a peut-être des éléments de recherche qui nous manquent sur ce point.

Gilbert Paquette
Ministre de la Science et de la Technologie

Il semble y avoir un consensus vers un programme de recherche qui permettra de confier, de commanditer des recherches à divers centres qui pourront étudier certains problèmes qui viennent d'être mentionnés par l'Association des biologistes. Ce qui est finalement le sens de notre proposition.

Nous aurons une approche beaucoup plus efficace et beaucoup plus souple si, avec le ministère de l'Environnement, nous élaborons un programme de recherches avec les divers intervenants intéressés.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Il serait important, dans le cas d'une étude comme celle-là, qu'on ne s'occupe pas uniquement du désencrage, mais aussi de la réutilisation ou de la disposition possible de ces énormes quantités de boues que nous récuperons nous dans les milieux ruraux.

Nous ne pouvons pas mettre cette réalité de côté.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 133B et 133C sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 133B :
« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que le coût environnemental des techniques de production inclue la recherche et la mise en oeuvre sous forme de taxes aux entreprises utilisatrices de telles techniques. »

Proposition 133C :
« La Centrale d'enseignement du Québec propose que le gouvernement donne à l'Institut national de la recherche scientifique le mandat et les moyens de réaliser des recherches intégrées sur les dommages environnementaux causés par les diverses techniques de production et sur les technologies de la récupération, du conditionnement des produits récupérés et de leur recyclage, en tenant compte de leurs effets sur l'emploi et les conditions de travail. »

Serge Lévesque
Centrale de l'enseignement du Québec

Le texte que vous avez lu était incomplet ; il aurait dû se lire de la façon suivante :

« que le coût environnemental des techniques de production polluantes, incluant la recherche nécessaire et la mise en oeuvre des moyens de réparer les dommages environnementaux, soit chargé sous forme de taxes aux entreprises utilisatrices de telles techniques polluantes. »

Il nous semble que le gouvernement devrait confier à l'Institut national de recherche scientifique qui est un organisme public, une étude sur les techniques de production et les technologies, et inclure dans le volet de la recherche, les effets qu'auront le développement de la récupération et du recyclage sur l'emploi et les conditions de travail des gens qui ont à oeuvrer dans ce secteur.

Même si le gouvernement nous a mentionné que ça faisait partie de ses préoccupations, il faudrait qu'ils prennent l'engagement formel en nous disant qu'il est d'accord pour confier un tel mandat à l'Institut national de recherche scientifique.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous pouvons traiter rapidement la première partie de la proposition en la rattachant au principe qui est reconnu par le gouvernement du Québec et le ministère de l'Environnement, à savoir que c'est le pollueur qui paie. Alors ça répond exactement à la demande qui est faite.

Gilbert Paquette
Ministre de la Science et de la Technologie

Quant à la deuxième partie, je pense qu'effectivement, l'Institut national de recherche scientifique est très bien placé pour effectuer le genre de recherche que vous mentionnez.

Il participe d'ailleurs au Centre de recherche de valorisation de la biomasse, et je pense que nous pourrons intégrer cette proposition. En résumé, nous devrions retenir l'idée d'un programme, et mettre en exergue toutes les propositions particulières qui relèveraient d'un tel programme afin de les considérer ensemble dans le cadre d'un programme intégré, qui pourra permettre de confier divers mandats à diverses institutions de recherche.

Chapitre 5

La sensibilisation et les structures de concertation

Chapitre 5
La sensibilisation et les structures de concertation

5.1 La sensibilisation

5.1.1 Les campagnes d'éducation et d'information

Gisèle Tremblay
Présidente

Le premier sous-thème du chapitre quatre porte sur la sensibilisation.

La proposition 134 se lit comme suit :

« Le Conseil québécois du commerce de détail propose de développer des programmes d'éducation par l'école, la télévision, les livres, et caetera ».

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Les jeunes nous ont appris qu'il n'y a pas d'éducation sans cohérence et que toute possibilité d'éduquer disparaît si notre discours véhicule une quelconque hypocrisie ou semble le faire.

Nous ne pouvons pas en même temps nous soucier d'éducation à la conservation et prendre des mesures, ou refuser des responsabilités qui auraient pour effet d'augmenter considérablement les déchets alors que nous prétendons vouloir les réduire par le biais du tri à la source et de la collecte sélective.

Il y a dans nos poubelles trois cent millions de contenants de verre qui constituent 6% des déchets. Nous vendons par ailleurs quatre milliards et demi de contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissages multiples et consignées qui ne constituent que 0.39% des déchets tant le taux de retour est élevé.

Nous ne connaissons pas à ce jour de système d'emballage plus écologique; l'abandon de ce système au profit d'un système de contenants uniservices non consignés augmenterait considérablement le volume des déchets domestiques et sauvages dont le coût de collecte est beaucoup plus élevé.

Avant de parler davantage d'éducation à la conservation, nous voulons donc revenir sur certains propos de quelques intervenants. D'abord, les municipalités ont affirmé clairement que les pratiques en matière d'emballage influencent directement la production des déchets et augmentent les coûts d'élimination.

Monsieur Asselin a invité les détaillants à continuer à partager avec les municipalités certaines responsabilités environnementales, quitte à renégocier leur coût de manutention avec les embouteilleurs et les brasseurs.

Nous avons aussi entendu monsieur Morin nous parler d'une place pour le réemployable et du recyclable comme étant une exigence de base. Et nous avons aussi entendu le représentant de la FTQ souligner que la disparition des contenants à remplissages multiples aurait un effet néfaste sur l'emploi dans la distribution des boissons au Québec.

Nous aimerions avant d'aller plus loin, que monsieur Morin nous précise ce que les verriers entendent par « une certaine place pour le réutilisable ». Nous aimerions que les détaillants nous disent quelle réponse ils entendent apporter à l'invitation des municipalités, sachant que seules les personnes responsables capables de répondre de leur discours peuvent espérer être des éducateurs efficaces.

Guy Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Nous parlons depuis deux jours et demi de collecte sélective. Nous pourrions élaborer toutes sortes de programmes, mais l'élément clé réside dans l'idée que ce soit le consommateur qui coopère à la collecte.

Je ne pense pas que l'Association des consommateurs ait les fonds nécessaires pour sensibiliser ces gens à moins que le gouvernement mette sur pied des campagnes de sensibilisation du genre Deschamps avec l'Office de la Protection du Consommateur, ou une idée vraiment choc pour rejoindre les consommateurs.

Je proposerais quelque chose qui pourrait aller aussi loin que la ligue du recyclage avec la coupe conservation. Un élément choc pour inciter les municipalités à participer activement au recyclage et à la récupération qu'ils feront dans leurs milieux.

Lorsque nous parlons d'éducation, il est vrai que nous devons la faire dans les écoles, et nous baser sur la génération qui s'en vient, et qui est peut-être plus sensibilisée que nous l'avons été.

Il serait difficile pour nous de créer une ligue de recyclage. Il serait bon de regrouper certaines personnes pour mettre la chose sur pied.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Lorsqu'il s'agit du marché, il faut être sensible aux arguments de tous surtout en ce qui concerne l'opération recyclage et récupération.

Pour les municipalités l'information serait le deuxième thème à traiter. Si le premier est relié à l'aspect économique, je pense que l'information doit être orientée et massive dès le départ.

Je pense que vous devez nous aider car c'est nous qui, actuellement, devons faire la cueillette et l'enfouissement. Et nous devrons également convaincre les administrations municipales et les citoyens qui ont depuis longtemps des habitudes de vie.

Même monsieur Blais nous disait qu'il n'était pas sensibilisé à la récupération. J'appuie cette première proposition, mais il faudrait préciser davantage les moyens de sensibilisation à prendre. Ce sera une stratégie où tous les intervenants devront identifier ce qui est de nature à toucher notre monde.

Il faudra que la campagne soit massive, qu'elle soit incorporée au réseau de l'éducation, qu'elle soit mise dans les magasins, qu'elle soit affichée sur les produits, enfin que tout le monde soit sensibilisé si nous voulons mettre sur pied un système basé sur la participation. Nous devrons convaincre ceux qui prennent des décisions dans les milieux que c'est à leur avantage et à l'avantage des citoyens qu'un système semblable soit installé au Québec.

Je voudrais que l'on adopte des programmes d'éducation et que l'on crée une stratégie qui serait efficace et ce, rapidement.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Nous avons déjà affirmé que le réemploi avait sa place. Il existe actuellement pour les contenants des boissons gazeuses, et de bière. Il y a d'autres domaines où le réemploi pourrait s'appliquer puisque le principe de base sur lequel nous nous appuyons est la réduction du volume des déchets.

Nous voulons d'abord sortir le verre du volume des déchets. Lors de l'intervention de monsieur Biron, nous avons opposé le principe de recyclage au principe du réemploi. Peut-être que monsieur Biron fonctionnait sous les mêmes contraintes que nous et que son message a perdu de sa limpidité, mais nous croyons qu'il y a possibilité d'accomoder les deux principes.

En fait, on peut en faire une opposition rendu à une certaine ligne mais au départ, ça mériterait qu'ensemble, nous nous asseoyions, que nous examinions les moyens de sortir le verre du réseau des déchets, d'évaluer la valeur de chacun des moyens et de faire un choix.

Et je suis obligé de garder à l'esprit l'intervention de monsieur Asselin sur certains aspects du réemploi. Il serait bon de se rencontrer à nouveau et de voir, non pas en contexte d'opposition mais en contexte de concertation, pour voir comment nous pouvons faire coïncider ces deux principes.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Lorsque nous parlons de sensibilisation et d'éducation, nous nous accordons tous à dire que c'est un bon moyen pour acquérir la participation des citoyens.

Si une campagne de sensibilisation n'est pas reliée à des moyens simples, par exemple, en proposant la création de dépôts, toute campagne de sensibilisation pourrait être inutile.

Donc, une campagne de sensibilisation doit être, dans un premier temps liée à des moyens simples. Au sommet, nous avons parlé généralement de la collecte sélective, généralement du recyclage, mais lorsque des projets précis ont été amenés, ils étaient aussitôt balayés.

Nous espérons, aujourd'hui, qu'il sera question des moyens de sensibilisation.

N'oublions pas que ces deux éléments-là sont extrêmement importants. Il faut offrir des moyens faciles et concrets aux citoyens le plus tôt possible.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous sommes en accord avec monsieur Paradis.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Je voulais appuyer la proposition 124 du Conseil québécois du commerce de détail. Je voudrais y rajouter cependant l'esprit de la résolution de monsieur Asselin, c'est-à-dire que chacun des groupes présents s'engagent formellement à transmettre un plan de sensibilisation

Il est important de sensibiliser et d'éduquer. Je suis d'accord avec André Paradis: il faut respecter les moyens. Mais ceci étant dit, il faudra agir, et une des actions que nous pourrions prendre, c'est que chacun des groupes ce matin s'engage formellement à entreprendre une action spécifique dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation.

En tant que représentante de l'Association des embouteilleurs, je le fais formellement.

Chantal Rouleau
Groupement Énervie

Le Groupement Énervie appuie ce que monsieur Paradis a énoncé tout à l'heure. Les récupérateurs communautaires ont toujours eu, depuis le début, le double mandat de faire et la récupération et la sensibilisation puisque nous prônons le tri à la source. Si nous n'invitons pas les gens à le faire, il n'y en aura pas de tri à la source. Et pour les inviter à le faire, il faut aussi leur donner les moyens d'action.

Nous allons donc continuer le travail que nous faisons actuellement, soit prendre en charge le mandat d'information et de sensibilisation auprès de la population pour la récupération et le recyclage.

Mais pour ce, nous avons besoin de la collaboration de tout le monde comme le soulignait madame Pageau-Goyette. Les commissions scolaires, les syndicats, les recycleurs, les récupérateurs privés, les instances gouvernementales, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Éducation doivent parvenir à une concertation. En tant que récupérateurs communautaires, toujours près de la population, nous nous engageons à sensibiliser la population.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Si nous proposons le tri à la source et que les contenants se multiplient dans l'environnement, nos efforts seront paralysés. Les détaillants assument actuellement une lourde responsabilité et une responsabilité très appréciée en matière de protection de l'environnement et c'est déjà leur premier effort.

Les détaillants auraient aimé profiter de la cueillette sélective pour se débarrasser de cette responsabilité; j'aimerais, aujourd'hui, avoir l'assurance que ce ne soit pas le cas.

Jean Poirier
Conseil québécois du commerce au détail

Ce que nous pouvons répondre à monsieur Maurice, c'est que nous n'essayons pas de laisser tomber les responsabilités que nous assumons depuis si longtemps. Ce que nous tentons de faire, c'est d'éviter qu'on nous donne des responsabilités additionnelles.

Ce que nous avons dit au tout début, c'est que nous nous passerions de cette responsabilité et que nous tenterions de trouver une autre solution. Pour le moment, nous continuerons à assumer cette responsabilité.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 135 se lit comme suit:

> « L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec s'engage à contribuer aux efforts de sensibilisation des consommateurs en diffusant une publicité qui encourage à la récupération du verre. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Si nous regardons le sens de leur proposition, ils s'engagent à sensibiliser, mais il faut penser que ce sont eux qui, à la source, décident de la façon dont les produits seront

emballés ou distribués aux consommateurs. Il me semble que leur engagement, leur position est très faible s'ils ne s'engagent pas en même temps à aller un petit peu plus loin dans leurs démarches.

Avant de mettre des produits sur le marché, j'aimerais qu'ils s'engagent à ce qu'ils soient le moins polluant possible ou le plus recyclable possible.

Gisèle Tremblay
Présidente

Je pense qu'un consensus paraît s'orienter vers ça, c'est-à-dire que la sensibilisation doit s'accompagner de gestes concrets. Monsieur Barré, représentant des manufacturiers de produits alimentaires n'est pas là pour répondre à monsieur Dufour. En tout cas, ils vont au moins diffuser la publicité.

La proposition 136 se lit comme suit:

« Le groupe Récupération Bois-Francs propose que l'Eglise rappelle aux chrétiens leurs responsabilités face à la conservation et qu'elle incite à l'organisation de la récupération des ressources secondaires. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous avons obtenu cet engagement depuis et ce sera fait effectivement de la part de l'Eglise.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 137 et 137A sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 137:
« L'Association des consommateurs du Québec propose un programme d'éducation en 4 points: a) elle tiendrait des ateliers pour la diffusion de l'information; b) elle rédigerait des articles dans le bulletin de l'Association des Consommateurs du Québec; c) elle créerait un fichier de récupérateurs; d) elle orienterait l'information vers le tri à la source, et demande au ministère de l'Environnement une subvention de 24 000 $. »

Proposition 137A:
« L'Association forestière québécoise et les Clubs 4-H du Québec sont prêts à s'impliquer dans la sensibilisation de la population et des jeunes en particulier envers la récupération et le recyclage et demande au ministère de l'Environnement une subvention à cet effet de 30 000 $. »

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je peux répondre assez clairement, à ces deux demandes, dont l'une de 24 000 $ et l'autre de 30 000 $ en rappelant qu'effectivement nous avons des sommes d'argent assez impressionnantes dans notre programme « PARFAIR », mais que nous ne pouvons utiliser ces sommes d'argent de façon désordonnée.

Nous allons devoir évidemment penser à appliquer de façon très rationnelle chacun des dollars contenus dans le montant de 750 000 $ qui a été annoncé hier. Par contre, j'aimerais rappeler à ces deux groupes que madame Marois, par exemple, est venue nous faire connaître des programmes auxquels on peut appliquer pour des créations d'emplois permanents, ou d'au moins un an, ce qui répond aux voeux des groupes; ou

encore pour des périodes plus brèves qui pourraient servir notamment à des campagnes publicitaires.

Monsieur Biron aussi a annoncé la disponibilité de sommes d'argent assez impressionnantes auxquelles nous pourrions avoir recours également. Je tiens à préciser que l'enveloppe de 750 000 $ que nous avons retenue cette année dans le programme « PARFAIR », doit servir non seulement à la publicité mais aussi à l'équipement qui est devenu très nécessaire et qui le deviendra davantage au fur et à mesure que nous mettrons en plan notre programme de tri à la source, de récupération et de recyclage.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

J'aimerais tout simplement apporter notre appui à la proposition de l'A.C.Q., lorsqu'ils se présenteront auprès des instances gouvernementales. Puisque nous parlons de la diffusion de l'information, une des choses que nous avons tendance à oublier, c'est que le verre est continuellement recyclable, c'est-à-dire qu'il peut être recyclé dans son usage original continuellement et sans perte de qualité.

S'ils contribuaient dans leur programme d'information à mieux faire connaître cette dimension, ce serait un grand pas de fait pour la population du Québec.

Alain Ulh
Groupe ENJEU

Nous tenons à appuyer les deux propositions 137 et 137A sauf que nous aimerions que les subventions privilégient les projets qui créent des outils d'animation ou d'éducation sur la récupération et le recyclage. Et dans le même ordre d'idée qu'André Paradis, si nous nous lançons dans une campagne de sensibilisation sans infrastructure de récupération en place, elle est vouée à l'échec. Mais s'il y a des outils déjà conçus au niveau local, chacun peut s'en servir.

Dans ce sens, je pense que l'argent serait bien dépensé.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je voudrais rappeler que le seul engagement dans le domaine du tri à la source des organismes qui présentent ces demandes a plus de valeur que les sommes demandées: ces sommes sont déjà un dû pour le travail fait.

Louis Masson
Association des récupérateurs à la source du Québec

Nous croyons important d'appuyer la proposition de l'Association des consommateurs du Québec et de les assurer de notre collaboration en leur rappelant que parmi les objectifs corporatifs fondamentaux de notre association, il y a, entre autres, le paragraphe C de leur proposition qui est de créer un fichier de récupérateurs de façon à bien identifier les entreprises déjà en place et nous aimerions prendre l'engagement formel aujourd'hui de participer à la création de ce fichier.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Le Regroupement des récupérateurs à la source a pris l'engagement de faire le plus d'efforts possible pour diffuser l'information éducative à la trentaine d'organismes membres de notre association. De plus, nous sommes prêts à collaborer avec les gens de l'Association des Consommateurs mais ce que nous souhaitons surtout, c'est que ce soit

fait en harmonie. Lorsque dans une région, il existe déjà un groupe de récupération, il faudrait que le lien puisse se faire entre les gens pour éviter des dédoublements.

Je pense que c'est faisable et souhaitable.

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière du Québec

J'ai entendu des gens autour de la table appuyer le projet de l'ACQ, monsieur Morin et monsieur Masson. J'espère que l'appui viendra aussi pour les projets de l'Association forestière et des Clubs 4-H. Je voudrais un peu expliquer ce que nous proposons. Je voudrais surtout dire que nous sommes d'accord pour une campagne d'éducation qui sera globale. Là où nous voulons nous impliquer, c'est surtout dans les regroupements de jeunes. Nous sensibiliserons la population, par le biais des parents des jeunes.

La meilleure façon de sensibiliser un parent, c'est lorsque son jeune arrive à la maison avec des principes écologiques. Avant tout, nous savons qu'il existe des programmes de création d'emplois; ce n'est pas ce que nous demandons.

Si nous voulions présenter une demande de création d'emplois, nous la présenterions à monsieur Biron ou à madame Marois. Ce que nous voulons c'est que le ministère de l'Environnement, se mouille, dans un projet tel que celui-là. Nous lui disons d'avance que notre campagne serait un programme d'information pour les jeunes qui serait d'adapter les activités dans le domaine recyclage récupération pour les intégrer, premièrement, comme un des thèmes d'un projet, d'un programme de l'année; deuxièmement, pour adapter les activités que nous appelons le dossier projets et qui existe depuis déjà des dizaines d'années et qui pourrait servir ensuite pendant quelques autres dizaines d'années. Donc pour nous, ce n'est pas vraiment une dépense, c'est un investissement pour l'avenir.

Notre programme d'information aurait une approche écologique; un programme comme principe numéro un: réduction des déchets, principe numéro deux: réemploi, principe numéro trois: la récupération et le recyclage.

Nous voulons vous dire aussi que notre campagne n'en serait pas une de culpabilisation de citoyens, mais plutôt une d'éveil à la conscience écologique. Ce ne serait pas une campagne qui serait nécessairement liée à des concepts de rentabilité économique.

Tant mieux si les principes écologiques peuvent parfois être économiques, mais pour nous, ils doivent être d'abord écologiques. Notre mandat sera surtout axé auprès des jeunes. Nous demandons au ministère de se mouiller et si nous voulons des programmes de création d'emplois, nous les présenterons ailleurs.

Si nous les présentons aujourd'hui au ministère de l'Environnement, c'est que nous voulons que ce soit lui qui finance ce projet qui aura des répercussions sur des années. Nous allons planter des graines d'éducation dont nous verrons les effets, non pas à court terme, mais à moyen et à long terme auprès des jeunes.

C'est un peu de faire pour le recyclage et la récupération ce que le Gouvernement du Québec fait avec son budget d'éducation auprès des jeunes du Québec.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

J'aimerais rétorquer à monsieur Drapeau. Il me semble qu'il obéit à toutes fins utiles à un vieux réflexe qui consiste à dire: quant il y a un problème quelque part, que l'Etat le règle.

Moi je n'ai pas l'impression que le sommet auquel nous participons depuis trois jours n'est que celui du ministère de l'Environnement. Nous regroupons des gens tous intéressés à la récupération et au recyclage.

Les participants qui sont ici sont tous directement impliqués dans la protection de l'environnement, et je pense que si nous voulons atteindre les objectifs que nous recherchons, chacun d'entre nous doit faire sa part selon ses moyens.

Monsieur Drapeau dit : « Que le ministère de l'Environnement se mouille ». Je ne pense pas que nous ayons hésité à le faire, d'abord en organisant ce sommet et en affectant des budgets nécessaires à la réalisation des objectifs que nous poursuivons. Là-dessus, il faut être assez clair, uniquement avec le programme « PARFAIR », nous nous sommes engagés à mettre 750 000 $ dont une partie ira à la sensibilisation et à l'éducation.

Mais si chacun autour de la table prétend que seul le ministère de l'Environnement va régler tout ce problème, nous sommes en train de nous leurrer. Au contraire, je pense que chacun des participants doit s'impliquer financièrement aussi, selon ses moyens.

Nous avons l'industrie, nous avons des gens qui tirent des profits et qui en tireront davantage si notre opération connaît un succès. Je pense que nous devrions tous s'engager, comme nous l'avons fait à l'Environnement, et contribuer à faire en sorte que l'éducation nous conduise vers le succès recherché.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais marquer notre appui sur la manière dont a élaboré monsieur Drapeau autour de ce qui devrait s'entendre et se dire principalement à propos de la sensibilisation. Évidemment, nous ne pouvons avoir tous les mêmes attentes autour d'un sommet de cette nature, mais il me semble utile qu'on rappelle qu'il y a quelques chose qui est fondamental et qui passe avant la récupération, le recyclage, la réutilisation, soit de protéger ce que nous avons déjà.

Ainsi, autant le ministère de l'Environnement que celui de l'Éducation ont des tâches spécifiques et particulières à assumer dans le domaine de la sensibilisation puisqu'ils sont maître-d'oeuvre en la matière.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Je voudrais souligner à monsieur le ministre Ouellette que, dans le cadre d'un appui à la demande de monsieur Drapeau, l'industrie des pâtes et papiers du Québec collabore justement à l'oeuvre des Clubs 4-H avec une somme qui a été répétée encore cette année et une somme qui, traditionnellement est doublée par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Cette somme a effectivement été renouvelée dans des situations assez difficiles, donc elle n'a pas été augmentée. Cette somme est dépensée de la façon dont les Clubs 4-H et l'Association forestière décident de la dépenser. S'ils décidaient de la dépenser pour de la publicité sur le recyclage, ça nous ferait plaisir.

Donc, il y a déjà l'industrie et le ministère de l'Énergie et Ressources qui se sont impliqués. Lorsque monsieur Drapeau demande au ministère de l'Environnement de participer, je considère que sa requête a du bon sens.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous voulons seulement dire que nous ne croyons pas être les seuls diffuseurs de la bonne nouvelle, pour monsieur Drapeau, et que notre projet n'exclut pas la participation des autres organismes, pour l'éducation de la population. Nous sommes donc prêts à collaborer avec eux.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

La réaction de monsieur Duchesne rencontre exactement ma façon de penser; nous sommes d'accord que l'État contribue, et je ne pense pas que nous ayons reculé le moindrement là dessus. Au contraire, nous augmenterons nos budgets. Je ferai remarquer qu'il est essentiel que le monde de l'industrie et que chacun des intervenants, selon ses moyens, puisse appuyer des groupes qui s'engagent dans l'éducation populaire puisque nous avons reconnu que c'était important.

L'Association forestière le fait et je sais qu'il y a d'autres groupes qui le font. Je pense que nous aurions l'occasion de se concerter pour faire en sorte que l'argent en provenance de plusieurs ministères et de plusieurs organismes non gouvernementaux puisse faire en sorte que notre campagne prenne cet esprit de cohérence auquel faisait allusion monsieur Normand Maurice tout à l'heure.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Par votre reconnaissance des propos de monsieur Duchesne, monsieur le Ministre, est-ce que cela signifie que, dans le cas où l'Association des Consommateurs ou les gens de l'Association forestière recevraient d'autres fonds du milieu, vous seriez particulièrement intéressé à les doubler?

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je peux m'engager à les doubler, tripler, quadrupler, quintupler, mais soyez bien conscient que si nous le faisons, ça nous vient de l'enveloppe du programme « PARFAIR » et il y a d'autres éléments de la chaîne qui vont en souffrir. Comme monsieur Paradis le disait lui-même, nous devrions faire précéder toute campagne de publicité par la mise en place d'une organisation capable de répondre au résultat de cette campagne de publicité. C'est-à-dire qu'il faut que les citoyens trouvent un moyen de disposer des ordures ménagères recyclables et cela, c'est encore le programme « PARFAIR » qui s'en occupera sur le plan financier, en ce qui a trait aux groupes communautaires.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Tout simplement pour dire que monsieur le Ministre nous a lancé un appel autour de la table. Il faut y répondre avec ouverture et favorablement lorsque les circonstances se présenteront. Nous nous engageons à participer financièrement aux campagnes de sensibilisation, comme nous l'avons déjà fait.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 138 et 138A sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 138:
« La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec s'engage à organiser une campagne d'éducation et de sensibilisation auprès des élèves. »

Proposition 138A:
« L'Association canadienne de l'emballage s'engage à consacrer une section de sa bibliothèque à des études consacrées au recyclage des déchets solides. »

André Bergeron
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

À la suite des interventions qu'il y a eu ce matin, soit à propos des cinq premières propositions sur un programme d'éducation et de sensibilisation, je me vois dans l'obligation de changer un peu le texte de la proposition de la Fédération.

Nous pourrions plutôt dire : « S'engage à participer à l'organisation d'une campagne d'éducation et de sensibilisation auprès des élèves ». Je pense qu'avec les propos que nous avons tenus ce matin, nous nous apercevons que ce n'est pas un organisme en particulier, mais une table de concertation qui pourra préparer et réaliser quelque chose.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 139 se lit comme suit :

> « L'Association des consommateurs demande : a) qu'un projet de récupération-recyclage soit fondé sur la volonté de récupérer et sur la sensibilisation des citoyens à ce projet ; b) que la campagne d'information gouvernementale porte sur tous les aspects économiques, sociaux, environnementaux, et caetera, de sa politique de récupération-recyclage ; c) qu'on envisage une certaine diminution de taxes municipales pour les citoyens qui feraient le tri à la source ; d) que les cours d'écologie du secondaire I parlent explicitement de récupération et de recyclage. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Lorsqu'un organisme demande une diminution de taxes municipales, il me semble que ça va un peu contre l'autonomie municipale puisque les fonds municipaux proviennent des contribuables. Et si vraiment il y a des économies possibles à réaliser, les citoyens devraient en profiter.

Nous pourrions augmenter les taxes et dire par après au public que nous allons leur remettre. Ce sont des subventions déguisées et ce n'est pas de cette façon-là que nous allons réussir à faire embarquer le citoyen à mon point de vue.

Si nous sommes vraiment sérieux dans nos campagnes de sensibilisation, d'information et dans les démarches pour améliorer l'environnement, c'est dans cet aspect que nous toucherons vraiment, et non pas en disant que nous allons diminuer les taxes.

Le citoyen doit payer des taxes en fonction des services qu'il reçoit. Et s'ils reçoivent des bons services, ils doivent être consentants à payer, sinon, ils devront accepter comme tout le monde de se serrer la ceinture puis de voir diminuer leurs services.

Dans ce domaine comme dans d'autres, s'il y a des économies réalisées par certaines actions que les conseils ou les citoyens entreprennent dans leur milieu, tout le monde en profite et ce n'est pas en mettant l'accent sur une action particulière que nous allons réussir à faire de meilleurs citoyens.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Alors l'expression « diminution de taxes municipales », telle qu'elle est écrite dans le texte, n'est peut-être pas appropriée. Mais je pense que nous devons, c'est une des propositions que nous avons faites, parler d'une table constante de révision des lois et règlements qui permettent l'instauration d'un système.

Et il va falloir faire place à l'imagination des milieux locaux suivant leur nature. Des expériences sont faites ailleurs, en particulier dans certaines localités américaines ou je

me souviens qu'on achetait, à l'Hôtel de Ville, pour la somme de 10 $ le droit d'aller porter nos déchets. Et on ne payait pas la taxe de déchets si on achetait notre permis.

Cela nous permettrait d'aller les porter nous-mêmes. La municipalité n'avait pas à les ramasser à ce moment-là. Il y avait la place pour mettre le verre, les papiers et les cartons.

Il y a des formules qui peuvent venir de différents milieux et qui peuvent être très différentes les unes des autres. Je comprends la position de monsieur Dufour, et je suis fondamentalement d'accord avec lui sur le point de vue du transport : si le camion se déplace pour deux maisons dans la rue, il est obligé de s'y rendre de toute façon et au même prix. Ce n'est pas qu'une question de tonnage, il y a aussi le déplacement.

Dans les campagnes, il y a souvent de longs déplacements à effectuer pour quelques déchets. Mais il n'en reste pas moins que dans notre cas, il y aurait peut-être avantage à laisser beaucoup de souplesse au niveau des mesures incitatives et financières. Et je favorise l'approche du ministre depuis le début qui dit : nous ne voulons rien imposer et nous sommes prêts à laisser le milieu imaginer des formules qui lui conviennent.

Et il y a peut-être une possibilité du côté financier de faire comprendre aux gens que ça peut être plus payant de le faire que de ne pas le faire.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Pour ce qui est de la diminution de la taxe municipale, nous pouvons aller jusqu'à une diminution de la taxe globale et nous nous appuyons sur le Carrefour de Ville Sainte-Foy, février 84 qui dit bien : « Chaque tonne de papier ou de verre ainsi récupérée permet à la ville de réaliser une économie de 75 $ pour chaque tonne de déchets ramassés, ce qui entraîne directement une baisse du compte de taxes pour les contribuables. »

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Je vais intervenir sur la portion B de la proposition 139 pour dire qu'évidemment, nous sommes tout à fait d'accord avec cette idée. Nous avons choisi, quant à nous, une approche plus générale des programmes pour ne pas confiner ces préoccupations à l'écologie. Et je veux souligner que nous sommes d'accord.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Simplement pour dire que nous sommes d'accord avec la proposition de l'A.C.Q.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires

C'était simplement pour savoir, de monsieur Asselin, à quel endroit aux Etats-Unis pouvons-nous trouver cette sorte de récupération.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté

C'est simple, c'est à Harwich Port à Cape Cod où il n'y a pas de ramassage de déchets par la municipalité. Ce sont les citoyens qui doivent aller porter leurs déchets à un endroit.

S'ils ne le font pas, ils doivent acheter leur permis pour aller au site et cela m'a donné des idées pour chez nous. Il me semblait qu'il y avait une possibilité dans mon village d'avoir un endroit où les gens pouvaient disposer de ça, d'autant plus que c'est

dans des contenants pré-fabriqués. Tout est là, il n'y a pas d'odeurs, c'est très propre, et très bien aménagé.

Il y a toutes les sortes de déchets : déchets de construction à un endroit, déchets non recyclables, verre, papier, carton et j'imagine que la municipalité en dispose suivant là...de la façon que ça été porté.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je voudrais exprimer mon avis favorable à cette proposition. En ce qui regarde le point A, je pense que cela a été établi clairement dès le début. Nous n'avons pas l'intention de casser les bras de personne, nous faisons appel à la collaboration de tous.

Le point B, nous sommes également d'accord en reconnaissant cependant l'autonomie qui est laissée aux municipalités d'agir selon leur situation propre.

Et au point D, j'aimerais mentionner que j'ai déjà établi des contacts avec mon collègue, le ministre de l'Éducation et j'ai déjà l'assurance de monsieur Laurin que les ajustements seront faits pour répondre aux voeux qui sont exprimés ici.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 140 se lit comme suit :

« L'Association des biologistes du Québec s'engage à faire état auprès de ses membres et de ses étudiants des besoins de recherche en biotechnologie dans ce domaine. »

Claude Tessier
Association des biologistes du Québec

Cela fait référence à la proposition d'hier, la proposition 132 sur la recherche, que nous avons présentée en biotechnologie. Ça se concrétisera d'autant plus qu'un programme de recherche sera mis sur pied tel que discuté hier avec messieurs Paquette et Ouellette.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 141 se lit comme suit :

« Le Groupe Récupération Bois-Francs propose d'abord a) que les municipalités indiquent sur le compte de taxes les coûts réels de la gestion des déchets et les épargnes dues à la collecte sélective ; b) que le ministère de l'Environnement informe les citoyens des pollutions occasionnées par les lieux d'enfouissement sanitaire ; c) que les utilisateurs d'emballage identifient les emballages recyclés au Québec ; d) que les média d'information fassent connaître les industries du recyclage ; e) et que les recycleurs offrent le matériel didactique nécessaire à les faire connaître et que les industries de recyclage favorisent aussi les visites industrielles comme forme d'éducation. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Vous savez que les municipalités veulent conserver leur autonomie et avoir des marges de manoeuvre pour fonctionner dans l'administration municipale. Et même lorsque le ministre des Affaires municipales veut nous imposer des choses, nous nous y opposons fermement, et le compte de taxes, c'est vraiment une question qui intéresse le Conseil municipal qui doit décider, finalement.

Les administrations municipales décideront de ce qu'elles veulent faire et la municipalité décidera ce qu'elle veut marquer sur son compte de taxes. Si nous faisons cela, nous allons marquer pour le transport en commun. Tantôt ce sera un catalogue que nous enverrons à nos contribuables. Donc, si nous particularisons les actions, il me semble que ça reste un choix de la municipalité de le faire ou non.

Si la municipalité décide que le tri des déchets ou la cueillette des déchets est important, et c'est l'objectif majeur de la municipalité, elle décidera des moyens à prendre pour sensibiliser ses citoyens et ce n'est pas en imposant une stratégie globale pour l'ensemble des municipalités que nous réussirons.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Au sujet du compte de taxes, c'est la même chose, c'est-à-dire que certaines municipalités ont une taxe spéciale pour les déchets.

Il y en a d'autres qui prennent cet argent dans le fond général. Déjà, nous avons suffisamment d'obligations à fournir des renseignements sur le compte de taxes, je pense que nous pourrions profiter d'un autre document obligatoire que nous pourrions envoyer aux citoyens, ce que très peu d'administrations font. Nous sommes déjà obligés d'envoyer le budget de la municipalité avec le compte de taxes et je pense que, sur le budget, nous pourrions mettre une note pour le souligner.

Mais je ne voudrais pas que ce soit mandatoire, comme dit monsieur Dufour. Je pense que les municipalités ont chacune leur façon de faire.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Dans le respect de la compétence de chacun, pour notre part, nous entendons répondre favorablement à la proposition 141E en ce qui concerne le matériel didactique. Quant aux visites industrielles, elles sont difficiles à réaliser et nous pouvons faire quelque chose qui permette de sensibiliser et de faire voir de la même façon sans tout l'attirail dont on a dû vous affubler lorsque vous en avez fait une.

Georges Cantin
Confédération des syndicats nationaux

En ce qui concerne l'intervention de monsieur Dufour, il ne faudrait pas oublier que les administrateurs municipaux doivent informer les payeurs de taxes. Tous s'accordent à respecter l'autonomie des municipalités, mais dans une certaine mesure, je pense que monsieur Asselin a été un peu plus ouvert de ce côté. Il y a des choses que vous pouvez faire et donc nous devrions avoir les renseignements. Il faudrait essayer de respecter les citoyens. Et monsieur Maurice, en tant que citoyen, a demandé que l'on indique ce que les administrateurs font de leur argent. C'est en fonction de sensibiliser et d'informer la population.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il ne devrait pas y avoir de législation provinciale pour imposer aux municipalités de marquer sur leur compte de taxes combien chaque chose au service coûte, mais en tant que citoyen de Québec, j'aimerais savoir, quelle proportion du budget est prise pour l'incinération, la cueillette et la disposition, etc.

Mais il y a aussi l'autre aspect du problème, c'est que je veux savoir la vérité. Ainsi quand les gens nous disent que l'incinérateur génère des revenus, qu'on nous dise aussi combien ça coûte. Cela permettra au citoyen de prendre conscience des coûts réels.

Soyons clairs et honnêtes, d'un côté comme de l'autre et nous allons mieux nous entendre.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous reconnaissons les contraintes que signale monsieur Dufour, nous avons simplement voulu indiquer un objectif afin de faire ressortir les coûts de la gestion des déchets.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

D'abord je pense que monsieur Maurice vient de répondre exactement ce que j'aurais dit sur le point A. Le point B concerne le ministère de l'Environnement face aux dangers que peuvent procurer les lieux d'enfouissement sanitaire et faire connaître au public ces dangers.

Je pense que nous le faisons régulièrement, et surtout au moment où nous négocions avec les municipalités ou les M.R.C., quant à la localisation de ces lieux d'enfouissement sanitaire. Mais j'aimerais rappeler que nous sommes probablement le seul état nord-américain à imposer des normes aussi sévères en rapport avec la mise en place de ces lieux d'enfouissement sanitaire, notamment sur le plan des normes hydrogéologiques qui nous assurent que ce qui y est déposé ne vienne pas éventuellement contaminer les nappes d'eau souterraines.

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière du Québec

Je ne sais pas si la proposition B sera adoptée mais il faudrait ajouter que les deux principales régions urbaines du Québec se sentent concernées. La proposition B devrait inclure « les pollutions occasionnées par les lieux d'enfouissement sanitaire ou par l'incinération des déchets. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Une dernière chose à souligner, c'est que je ne voudrais pas que nous partions du sommet en pensant que les municipalités ne disent pas la vérité. Ce sont les seules administrations qui ont l'obligation de rendre aussi publique la façon dont elles dépensent leur argent.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

La précision de monsieur Maurice, à l'effet qu'il n'insistait pas pour que ce soit sur le compte de taxes, il réclamait, je crois, dans sa deuxième intervention, plutôt que l'on informe la population sur le coût de la gestion des ordures ménagères.

Cette précision me satisfait. La question du compte de taxes transmet beaucoup d'informations là-dessus. Je pense qu'il y a d'autres formes d'information plus efficaces et qui atteignent beaucoup plus notre but que le document qui s'appelle « compte de taxes ».

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 142 à 145 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 142 :
« L'Union des municipalités du Québec s'engage à informer les municipalités à l'importance d'une sensibilisation des citoyens à l'impact environnemental des déchets domestiques par une campagne d'information ».

Proposition 143 :
« L'Union des municipalités du Québec s'engage à sensibiliser les municipalités à la collecte sélective ».

Proposition 144 :
« Le ministère des Affaires municipales propose de mettre sur pied une campagne d'information sur la récupération par la collecte sélective à l'intention des élus et des administrateurs municipaux en les informant sur la participation des citoyens, les débouchés pour les matières récupérées, les aspects techniques de l'organisation ».

Proposition 145 :
« Le Regroupement des récupérateurs à la source propose d'offrir des services d'information aux municipalités qui en feront la demande ».

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires

Nous appuyons la proposition 142 et nous proposons aussi que cette campagne d'information mette l'accent sur les coûts d'opération des entreprises qui font la cueillette des déchets.

Francis Dufour
Union des municipalité du Quebec

Je voulais juste préciser que les deux unions possèdent des organes d'information qui vont dans toutes les municipalités du Québec et dans les municipalités régionales de comtés. Donc, il y a définitivement plusieurs moyens mis à notre disposition sans augmenter nos coûts d'administration, sans demander des subventions supplémentaires au Gouvernement pour qu'on puisse faire ce travail.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

J'aimerais, au sujet de la proposition 144, confirmer que le ministre des Affaires municipales a déjà endossé cette proposition en mettant sa revue municipale au service du ministère de l'Environnement qui passera les messages au monde municipal.

Joe L. Noël
Styrolaine Canada

Je suis d'accord avec monsieur le Ministre lorsqu'il insistait sur la sensibilisation. Mais il faudrait que tous les gens s'impliquent, non seulement le Gouvernement. Au sujet du surplus de papier journal sur le marché, si on sensibilisait les gens à utiliser les produits qui sont fabriqués avec du papier recyclé, il y aurait moins de papier et du travail pour les recycleurs.

Chantal Rouleau
Groupement Énervie

Nous appuyons la proposition de l'Union des municipalités qui s'engage à sensibiliser les autres municipalités du Québec, et j'espère qu'ils n'oublieront pas ni Québec, ni Montréal. Ils devraient mentionner dans leurs bulletins, par exemple, que si l'écologie coûte plus cher que l'économie, c'est parce que nous nous y prenons trop tard.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous sommes d'accord avec la proposition de l'Union des municipalités. Et s'ils ont besoin d'informations pour compléter ce qu'ils veulent envoyer à leurs membres, nous nous ferons un plaisir de les aider.

En ce qui concerne les moyens d'éducation que nous avons développés et qui sont très efficaces, il faudrait encore les accentuer. Déjà 18 000 employés de bureaux dans la ville de Québec participent au programme, et c'est pourquoi il faut continuer à développer ces moyens.

Je demanderais, encore une fois, au ministre de l'Environnement qu'il prenne un engagement précis et qu'il fasse en sorte que les portes des bureaux du Gouvernement soient ouvertes aux groupes communautaires.

Alex Schneiderman
Association patronale des éboueurs

Nous nous engageons à fournir de l'information aux municipalités. Nous n'avons jamais demandé de subventions et nous n'en demanderons pas. Nous nous impliquons donc à favoriser le recyclage.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

Madame la Présidente, ma question s'adresserait à monsieur le ministre Adrien Ouellette à la suite de l'intervention qui vient d'être faite, en réponse à l'intervention des récupérateurs. Non sans vouloir reprendre le débat, je dois comprendre que, lorsque l'on parle d'ouvrir les portes des entreprises gouvernementales, ce sera pour l'ensemble des récupérateurs. C'est ce que je dois comprendre, monsieur le ministre, et non pas uniquement pour les récupérateurs communautaires.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous sommes intéressés à ce que le papier se récupère même dans les édifices gouvernementaux loués. À ce moment, il faudrait modifier par décret un ancien décret qui nous permettra de donner accès à ceux qui veulent récupérer dans ces endroits. Deuxièmement, nous avons une contrainte de baux qui ont été signés antérieurement, et où nous devrons procéder à des renégociations ou attendre la fin de ces baux.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 146 à 151 avaient été regroupées. Parce qu'il y a eu beaucoup de propositions ajoutées dans ce groupe et afin d'éviter de traiter des 12 propositions à la fois, nous les avons regroupées en plus petits blocs.

Les propositions 146, 146A et 146B sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 146 :
« L'Union des municipalités propose au gouvernement du Québec, en concertation avec les municipalités, de mettre de l'avant une campagne d'information et de sensibilisation de la population sur l'impact des habitudes de consommation sur l'environnement. »

Proposition 146A:

« L'Association forestière québécoise et les Clubs 4-H recommandent comme moyen de sensibilisation du grand public que le gouvernement du Québec crée dans le cadre de son mois de l'environnement une semaine de la récupération et du recyclage. »

Proposition 146B:

« L'Association forestière québécoise et les Clubs 4-H proposent que toute campagne de sensibilisation sur la récupération et le recyclage du papier, en soit une qui vise à développer une conscience écologique et qu'elle ne tente pas à présenter le recyclage du papier comme une solution en rupture de stock. »

Proposition 146C:

« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que les programmes d'étude, y compris à l'éducation des adultes et à la formation des maîtres, intègrent l'objectif de développer le respect et la préoccupation de la qualité de l'environnement et de développer des attitudes favorisant la conservation, la réutilisation et la récupération. »

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous ne visons pas l'éducation des adultes: nous visons tout le monde, mais y compris les programmes d'éducation aux adultes. Il faut s'assurer que cette préoccupation ne soit pas seulement confinée à un cours.

Pour amener des attitudes nouvelles, nous nous sommes dits que nous devions intégrer cette préoccupation à travers les programmes scolaires.

Cela pourrait être fait sans difficulté. Évidemment, ce sont des responsabilités partagées parce que ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont les responsabilités de tous ces programmes. Il nous semble aussi important que les éducateurs étant les agents de transmission, soient également sensibilisés et que cette préoccupation soit contenue dans leurs propres programmes de formation.

Chantal Rouleau
Groupe Énervie

Pour faire suite aux interventions qui seront faites dans les écoles sur le plan des cours pour étudiants et professeurs, les récupérateurs de Montréal s'engagent à faire la récupération du papier dans ces écoles.

Lise Saint-Amour
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Le Regroupement des récupérateurs à la source ainsi que tous les groupes qui oeuvrent dans la région à la récupération sont au nombre de 35 dans la province, et répartis dans les 10 régions administratives. Je crois que déjà nous sommes un groupe de sensibilisateurs en force dans la province. De plus, il y a l'Union des municipalités, les municipalités régionales de comté et tous les gens qui sont ici: ensemble nous deviendrons encore plus fort et nous pourrons faire une campagne de sensibilisation très percutante.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 147, 147A, 148 et 149 sont traitées et se lisent comme suit:

Proposition 147:

« L'Association des biologistes: a) recommande au gouvernement du Québec de faire la promotion de la récupération et du recyclage par des messages diffusés dans les

média électroniques et écrits; b) recommande aux gouvernements municipaux de faire des campagnes publicitaires auprès de leur clientèle en présentant des moyens concrets pour récupérer et recycler; c) recommande aux organismes ayant une vocation éducative de se partager la responsabilité de la sensibilisation des citoyens. »

Proposition 147A:

« La Centrale de l'enseignement propose que soit mise sur pied une véritable politique d'éducation et de sensibilisation à la qualité de l'environnement et à la conservation. Une politique donc, qui impliquerait notamment les ministères de l'Éducation et de l'Environnement, les institutions d'enseignement, les municipalités et les autres organismes du secteur public. »

Proposition 148:

« Le groupe Enjeu propose que le ministère de l'Environnement favorise par des moyens techniques et financiers la réalisation de documents d'information et d'animation sur la récupération et le recyclage et que ces documents soient confiés à des organismes sans but lucratif d'éducation à l'environnement et de récupération. »

Proposition 149:

« L'Association des biologistes demande au Gouvernement: a) d'orchestrer la campagne de sensibilisation en établissant une cohérence entre les thèmes; b) de fournir aux organismes à vocation éducative le support technique pour la réalisation des outils de sensibilisation; c) de débloquer des fonds pour des programmes de création d'emplois. »

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Nous avons parlé, en ce qui nous concerne, de recyclage et de récupération comme devant faire partie d'une opération planifiée et réfléchie. Je pense qu'il doit en être de même pour les campagnes de sensibilisation et d'information. C'est le sens de cette proposition qui ne vient pas court-circuiter ou annuler les autres que nous avons vues précédemment, mais qui demande à ce que ce soit bien orchestré, et ce, dans un sens à la fois durable et efficace.

Il faut faire en sorte que toutes les initiatives locales, toutes les initiatives concertées prises à la base, trouvent un sens, et un sens qui nous permette de durer. Il s'agit là de changements que nous devrons encourager pendant un certain nombre d'années, et c'est le sens d'une politique orchestrée d'éducation et de sensibilisation.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je voudrais dire que si l'Association des biologistes du Québec de même que la Centrale de l'enseignement du Québec connaissaient mes grands talents de musicien, elles consentiraient facilement à changer le mot « orchestrée » par « coordonnée », si nous voulons que ça lève du sol.

Claude Tessier
Association des biologistes du Québec

Je suis d'accord avec madame Gagnon en ce qui concerne l'orchestration de la campagne. Je pense que toute cette campagne de sensibilisation pourrait tourner autour d'un pivot qui est le plan directeur dont nous avons déjà parlé. Cette proposition vise d'abord la campagne de sensibilisation et, par la suite, demande que chacun des intervenants, soit le gouvernement du Québec, les gouvernants municipaux et les

organismes à vocation éducative fassent leur part et ce, à partir d'une orchestration centrale.

Lise St-Amour
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous pourrions mettre de l'information dans les commissions scolaires, dans le bulletin Revue Municipalités pour atteindre les maires et les conseillers qui distribueront ces informations à la grandeur des municipalités.

Marc Robillard
Communauté régionale de l'Outaouais

Je fais référence à la proposition 147 qui me fait aussi penser à plusieurs autres. Il y a beaucoup de demandes pour les campagnes de sensibilisation, d'information auprès du Gouvernement, auprès des municipalités, auprès des groupes communautaires et il y a beaucoup d'offres de services.

Il y a peut-être un intervenant que nous semblons oublier: il s'agit des recycleurs et des récupérateurs à but lucratif. Ils ont eux aussi un rôle à jouer directement.

Parce qu'aussitôt que nous demandons aux municipalités ou que nous demandons au Gouvernement, ce sont des fonds publics que nous allons chercher. Aussitôt que nous demandons aux groupes communautaires ou volontaires, ce sont des énergies publiques que nous allons chercher. Mais il s'agit quand même d'un domaine pour les recycleurs et les récupérateurs à but lucratif. C'est un domaine lucratif et je ne peux faire abstraction de l'exemple que nous retrouvons dans le domaine pétrolier: il y a des compagnies privées comme Shell ou Gulf qui font de la publicité à grands frais, mais qui font aussi de l'éducation pour la conservation de l'énergie et autres. Il pourrait en être de même pour les groupes de récupérateurs et recycleurs.

Il y a donc une responsabilité à prendre de la part de ces derniers. J'aimerais entendre des commentaires de groupes de recycleurs et de récupérateurs à but lucratif, à savoir: est-ce qu'il y a une volonté, est-ce que nous pouvons avoir un certain engagement de leur part pour s'embarquer dans tous ces programmes de sensibilisation à l'information?

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

Notre jeune association a comme objectifs primordiaux de mettre en place et de participer à ces programmes en démontrant justement que les récupérateurs privés ont un rôle à jouer, entendent le jouer, et peut-être même dégager les municipalités de certaines de leurs préoccupations et de leur fardeau financier. Ce qu'elles trouvent non rentable, nous le trouvons rentable effectivement. Nous nous engageons, effectivement, à sensibiliser la population et à poursuivre nos actions dans le domaine de la récupération et du recyclage.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

Déjà, nous avons certains organes d'information qui nous sont propres et qui vont probablement faire état de cette situation davantage dans l'avenir.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

C'est une question que j'adresserais aux recycleurs: j'aimerais savoir s'ils ont déjà envisagé, ou s'ils pensent qu'il serait possible d'avoir une collaboration plus étroite sur le

plan de l'éducation. D'une part, ils ont à faire connaître des produits. Je pense à la publicité que vous faites dans les journaux sur l'avenir de nos forêts.

Nous souhaiterions pouvoir vous présenter des projets d'éducation à l'environnement dans lesquels nous pourrions, grâce en partie à votre expertise et à votre financement, travailler ensemble. Est-ce que des choses du genre sont possibles?

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

La chose est possible.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Je veux dire que je suis tout à fait en accord avec monsieur Robillard. En tant que récupérateurs communautaires, nous recevons d'individus des fonds: plusieurs s'engagent très sérieusement dans la récupération et le recyclage et nous confient des fonds pour participer à la sensibilisation. Nous collaborons dans le sens qui se dégage généralement.

Alex Scheiderman
Association patronale des éboueurs

Nous appuyons monsieur Robillard. Ensuite, nous offrons notre entière collaboration aux villes.

Joe L. Noël
Styrolaine Canada

Le groupe CIMAC est d'accord avec les propos de monsieur Robillard.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 150 se lit comme suit:

> « L'Association des biologistes s'engage à fournir et à superviser la qualité d'un groupe de travail multidisciplinaire qui produirait des outils de sensibilisation dans le cadre d'un programme de création d'emplois. »

Claude Tessier
Association des biologistes du Québec

En fait, nous nous adressons à nos membres. C'est un engagement.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 151 se lit comme suit:

> « Les récupérateurs intégrés demandent que la sensibilisation soit confiée à un seul maître-d'oeuvre, le ministère de l'Environnement et que le rôle de l'industrie se situe au niveau technique. »

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Le texte intégral disait: « cette sensibilisation devrait être coordonnée par un seul maître-d'oeuvre, lequel serait le ministère de l'Environnement du Québec ». Et ce, sans rien enlever à l'autonomie des municipalités, mais seulement dans un but de coordination.

Nous voulons éviter les bombardements d'informations et la diffusion d'informations incorrectes.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je vais répéter, à peu près dans le même esprit que tout à l'heure, le mot « maître-d'oeuvre » me fait un peu peur parce qu'il semble donner trop de pouvoirs à un seul parti. Je préférerais que l'on parle toujours de coordination.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Il faut coordonner les efforts mais il ne faudrait pas cependant que le fait de ne nommer qu'un seul maître-d'oeuvre, limite les implications qui sont nombreuses et qui ont été annoncées à ce sommet. Et je dois dire que les organismes sérieux tamisent leurs informations. Il ne faudrait pas non plus se priver d'une information des plus utiles.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

Dans cette campagne de coordination, et je fais référence à l'intervention de monsieur Asselin, il faudrait également tenir compte du fait qu'en matière de récupération, les solutions qui devront être appliquées à Montréal ou à Québec ne seront peut-être pas celles qui conviendraient à d'autres municipalités. C'est donc une mise en garde de notre part.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 151A et 151B sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 151A:
« L'Association canadienne de l'emballage s'engage à demander à son chapitre du Québec d'organiser un colloque traitant du recyclage et invitera le Gouvernement du Québec à son exposition de Toronto en 1985. »

Proposition 151B:
« L'Association canadienne de l'emballage invite les sociétés spécialisées dans le secteur du recyclage à devenir membres de l'Association. »

Roger Boulanger

Nous offrons à tout groupe qui le désire la collaboration des experts de l'industrie de l'emballage pour aider ces groupes dans leur programme de sensibilisation.

5.1.2 L'étiquetage

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 152, 153, 153A, 153C et 153D sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 152:
« L'Association des consommateurs du Québec demande que les contenants réemployables et les contenants recyclables soient clairement identifiés ».

Proposition 153:
« Enjeu propose que les produits contenant des materiaux recycles soient etiquetes en ce sens afin de favoriser leur achat par le consommateur. »

Proposition 153A:
« L'Association forestiere et les Clubs 4-H recommandent que les symboles identifiant les produits recycles soient conçus en fonction du pourcentage des materiaux entrant dans leur fabrication. »

Proposition 153C:
« L'Association canadienne de l'emballage encourage ses membres à apposer le sigle du recyclage sur une surface autre que l'etiquette. »

Proposition 153D:
« La Centrale de l'enseignement du Quebec propose que le cout du contenant soit identifie de façon distincte dans l'etiquetage des produits. »

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Quebec

Il faut d'abord etudier l'effet de ces propositions sur les marches d'une part, d'autre part, le fait d'inscrire « Recycle au Quebec » par exemple peut nous priver d'un marche lucratif et nous lier à un marche captif, ce qui priverait le consommateur de profits eventuels. Cela risque de devenir dangereux. Notre association ne s'engage pas à faire ce genre de demarche.

Cependant, nous pouvons, avec les brasseurs, regarder ce que cela implique sur nos marches d'exportation et sur nos marches locaux.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des recuperateurs à la source du Quebec

En réponse à madame Goyette, au lieu d'ecrire « Recycle au Quebec », nous pourrions ecrire « Recycle ». A ce moment, vous ne devenez pas captif du marche quebecois.

Nycol Pageau-Goyette
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Quebec

Supposons que nous avons une difficulte avec l'ecoulement des matieres secondaires dans dix-huit mois, qu'est ce qui arrive de cette identification? Il faut vraiment etudier les consequences de cela avant d'aller trop loin.

5.1.3 Les coûts réels

Gisèle Tremblay:
Presidente

La proposition 153B se lit comme suit :

« L'Association forestiere québecoise et les Clubs 4-H proposent que le gouvernement du Quebec, parallelement à sa politique de recuperation de recyclage mette en place des elements qui ameneront notre société à consommer autrement afin de reduire le flot des dechets. »

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière québécoise

Cette proposition nous apparaît fondamentale. « Consommer autrement pour réduire les déchets ». La conférence sur la récupération et le recyclage du papier et du verre porte surtout sur ce qui se passe après la mise à la poubelle mais une véritable approche écologique de la gestion des déchets devrait s'intéresser tout autant à ce qui précède cette mise à la poubelle.

Il faut concevoir des objets de consommation et des contenants pour ces biens de consommation plus facilement réemployables ou recyclables. Il faut privilégier le réemploi, la réparation et la consigne. Si par exemple, on normalisait davantage les formes des contenants de verre ou des bouteilles, ne pourrait-on pas les réemployer en plus grande proportion?

Ce genre d'intervention qui se situe avant même qu'un produit devienne un déchet a été peu développé par le gouvernement du Québec. Or, lors des journées de concertation de février 1981 sur la récupération et le recyclage, l'idée maîtresse qui se dégageait des mémoires déposés et des recommandations débattues en ateliers et en plénières était la nécessité d'une politique de gestion des déchets faisant appel à la réduction, au réemploi et au recyclage.

Si ce dernier point, le recyclage, semble avoir été particulièrement bien développé par le gouvernement du Québec, il n'en faudrait pas pour autant délaisser les deux premiers, soit la réduction des déchets et le réemploi.

L'Association forestière et les Clubs 4-H du Québec proposent donc que le gouvernement du Québec, parallèlement à sa politique de récupération et de recyclage mette en place des éléments qui amèneront notre société à consommer autrement afin de réduire le flot de déchets.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je suis d'accord avec le fond qu'exprime monsieur Drapeau, à savoir qu'il serait plus sage de prévoir avant la mise à la poubelle qu'après. Cependant, je pense qu'il y a eu une convention autour de cette table à l'effet que nous n'abuserions ni de la loi, ni de la réglementation et que nous procéderions plutôt par la discussion.

Et il y a eu une entente qui est intervenue entre les utilisateurs, les emballeurs à l'effet que nous aurions des discussions et que nous déboucherions éventuellement sur un code de bonne pratique. Et je pense que c'est à ce niveau que nous pouvons marquer des points en ce qui concerne les propos de monsieur Drapeau.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 154 et 154A sont traitées ensemble et se lisent comme suit:

Proposition 154:
« Récupération Bois-Francs propose que les contenants soient vendus à leur coût réel, incluant le coût du retour pour recyclage ou le coût d'élimination sauf pour les contenants à remplissages multiples. »

Proposition 154A:
« La Centrale de l'enseignement du Québec propose que les contenants soient vendus à leur coût réel, incluant le coût de consigne remboursable dans le cas des contenants réemployables, le coût du recyclage dans le cas des contenants recycla-

bles et le coût d'élimination ou d'enfouissement avec pénalité pour dommages à l'environnement dans les autres cas. »

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous avons signalé que l'auto-discipline est toujours préférable. Cependant, il faut considérer que notre système économique demeure un très grand éducateur et nous visons ici la sensibilisation des utilisateurs d'emballages.

Nous avons établi et je pense que monsieur Asselin et monsieur Dufour l'ont signalé dans le cas des incinérateurs qu'un contenant entraîne un coût de collecte et d'élimination pour les municipalités.

Alors, un contenant réemployable qui ne va pas dans les déchets, n'entraîne pas de coûts pour les municipalités. Un contenant recyclable a un coût de retour mais un prix de vente, et non pas un coût d'élimination. Tandis qu'un contenant qui est un déchet doit non seulement être ramassé mais doit aussi être éliminé, ce qui entraîne des coûts pour les municipalités.

Par coût réel, nous entendons les coûts que paient le consommateur via la taxe de vidange; les consommateurs préféreraient les payer directement lorsqu'ils achètent leurs contenants. Ça réorienterait probablement leurs achats et nous savons que nombre de matériaux, actuellement, n'entrent pas sur le marché à cause d'un manque de compétitivité de 10 à 15%. Si les coûts d'élimination étaient considérés, ces contenants recyclables remplaceraient actuellement des contenants de déchets.

Et nous pensons que beaucoup de contenants de déchets, actuellement, gagnent le marché parce qu'ils n'ont pas à considérer cette contrainte au recyclable.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais souligner que c'est précisément dans le sens où monsieur Maurice l'a expliqué que nous avons libellé notre proposition. Lorsqu'il faut que le coût soit identifié, comprenons aussi le coût de consigne qui est par ailleurs remboursé.

Lorsqu'un consommateur se présente quelque part, et qu'il a devant les yeux ce qu'il en coûte dans les trois cas, à ce moment-là il peut opérer un choix éclairé. Comme nous pensons par ailleurs que la population est sensible à cela, et nous pensons qu'une fois éclairé, ce choix va probablement aller dans le sens des deux premiers et non du dernier. C'est donc une autre opération de sensibilisation-conviction.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

En ce qui concerne l'idéologie, c'est parfait, mais en pratique nous avons identifié au cours du sommet, que les coûts ne sont pas les mêmes partout. Est-ce que vous allez dire que le contenant vendu en Abitibi aura un prix différent du même contenant vendu à Montréal?

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Est-ce que les gens en Abitibi payent plus cher le contenant en question? De toute manière, c'est toujours le consommateur qui paiera.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Je suis d'accord avec les commentaires de monsieur Hamelin. C'est un projet, c'est une recommandation qui est sûrement louable, mais pour les épiciers et les distributeurs, quand vous parlez d'environ 8 000 à 9 000 lignes dans un entrepôt et dans certains magasins, c'est un projet qui est pratiquement irréalisable. D'abord, par rapport à la variété des contenants; les quantités qui sont achetées pour certaines lignes vis-à-vis d'autres, et dans des produits semblables ou des produits similaires et sur lesquels les prix d'achat sont basés sur une quantité ou sur les prix vendants de la part des fournisseurs.

Alors, la quantité de ces produits pourrait varier d'une journée à l'autre ou même d'une semaine à l'autre. Quant aux contenants recyclables ou réemployables, les boissons gazeuses et la bière, que vous les achetiez n'importe ou au Québec, c'est un montant séparé et dans beaucoup d'endroits, on y met le prix de la consigne sur l'étiquette.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

J'aurais une question à poser à l'Association des consommateurs du Québec parce qu'ils seraient peut-être les principaux intéressés. Et déjà, si je suis bien leur discours, il y a tellement de confusion pour le consommateur sur la question des prix et des prix réels; c'est pourquoi j'aimerais savoir comment eux en fait, au nom des consommateurs, réagissent à ajouter, en certains cas, une autre information qui pourrait varier d'un endroit à un autre, d'un produit à l'autre.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

Nous sommes conscients que ce qu'ils ont demandé est l'idéal, mais je crois que nous, dans la proposition 152, ce que nous avons suggéré est beaucoup plus simple. C'est-à-dire demander que les contenants réemployables ou recyclables soient clairement identifiés.

Quant au coût, c'est l'idéal mais nous nous disons quand même que le consommateur peut faire une différence de lui-même.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Nous en déduisons que, si les compétences au ministère de l'Environnement permettaient d'établir ces coûts avec fiabilité, tout le monde serait d'accord puisque la difficulté est technique. Alors nous avons confiance dans la compétence des gens du ministère de l'Environnement.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous sommes prêts à regarder de très près cette proposition qui me plaît. Maintenant, je prends conscience avec vous de la difficulté d'application que ça implique mais nous allons quand même regarder cet aspect.

Gisèle Tremblay
Présidente

Alors, cela dispose de cette proposition et du premier sous-thème du dernier chapitre. Nous abordons le deuxième sous-thème du dernier chapitre qui porte sur les structures de concertation et de gestion qui suivront ce sommet.

5.2 Les structures de concertation et de gestion

5.2.1 Les structures municipales

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 155 à 157 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 155 :
« L'Union des municipalités du Québec propose une structure permanente de concertation ».

Proposition 156 :
« L'Union des municipalités régionales de comté propose que soit créée une table permanente Québec — municipalités afin de revoir dans un contexte global la politique de gestion des déchets ; que soit établie la participation financière gouvernementale ; que soient mis sur pied des programmes d'assistance financière pour aider les municipalités qui adoptent la collecte sélective et que soit élaboré un programme d'assistance financière pour les équipements de collecte sélective. »

Proposition 157 :
« L'Association des entrepreneurs en service sanitaire du Québec propose la formation d'une structure permanente de concertation comprenant l'Union des municipalités, l'Association des entrepreneurs en service sanitaire, l'Association des récupérateurs, l'Association des industries forestières, le Conseil des verriers et le Gouvernement afin de planifier et d'organiser le développement de la récupération et du recyclage du papier et du verre. »

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Nous pensons que notre proposition 155 a été un peu écourtée parce que nous ne parlons pas seulement des municipalités comme intervenants. Donc si nous faisons une table de concertation, il faut que l'ensemble des intervenants soient présents à cette table. Tant qu'à regarder les contextes globals de la politique de gestion des déchets, il faudrait peut-être examiner les avenues concernant les politiques financières.

Je le ferais surtout comme une intention et non pas une décision comme telle, parce que si le Ministère commence à entrer avec des programmes d'assistance financière, à ce moment, il mettra des barèmes et des normes. Je ne voudrais pas être en contradiction en disant que je suis peut-être prêt à accepter des assistances financières gouvernementales, mais je ne suis possiblement pas prêt, au moment où l'on se parle, de les accepter sans aucune condition ou à leurs conditions. Et c'est là que se fera le débat à mon point de vue.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Nous sommes d'accord avec ce principe sauf que nous privilégions la résolution 157 qui résume assez bien l'ensemble des intervenants. Mais nous calculons que le regroupement des récupérateurs à la source devrait être présent à la table de concertation.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

C'était un oubli, effectivement. Nous voudrions que tout le monde fasse partie de cette table de concertation, surtout si nous parlons de collecte sélective.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Nous sommes en faveur de cette structure permanente mais nous ne parlons pas de la même structure. Il est important de comprendre le but de notre proposition qui est beaucoup plus précis qu'une grande table de concertation permanente qui pourrait ressembler à un sommet comme celui où nous sommes présents.

Je suis d'accord de continuer ces rencontres au fur et à mesure que le développement se fera dans l'implantation du système, mais il n'en reste pas moins qu'il n'y a que deux instances élues responsables devant la population de l'administration des déchets. Il y a le Gouvernement du Québec par sa loi sur la qualité de l'environnement, et les municipalités qui assument à 100% le coût d'élimination des déchets.

Il est important de créer une table Québec-municipalités où les deux instances responsables vont bien s'entendre sur les responsabilités de chacun et sur la façon de mettre cela en oeuvre. Or la question du financement de l'implantation dans des milieux qui ne sont pas urbains, mais qui sont à l'extérieur des grands centres et qui demanderont des solutions très différentes, doit être constamment étudiée, discuter de la réglementation, discuter de la gérance des déchets puis faire de ça une réglementation et un partage des responsabilités qui soit logique, sensé et accepté par les deux parties.

À partir de ce moment, lors de la mise en place des tables sectorielles, et possiblement lors des rencontres permanentes de tous les intervenants, il serait important qu'il y ait un partage entre Québec et les municipalités. Je ne veux plus que, comme dans le passé, recevoir les règlements. Je veux participer, comme autorité responsable et élue, au mécanisme qui permettra l'élaboration de règlements qu'on accepte.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je pense que ce dont nous avons convenu au cours des deux derniers jours à cet égard, répond au voeu de tout le monde, y compris ceux exprimés par monsieur Asselin, et c'est en ce sens que nous concevons une table générale qui inclut tous les intervenants, mais cela n'exclut nullement la présence face à face des élus, soit gouvernementaux ou du monde municipal pour traiter des sujets qui touchent spécifiquement le monde municipal. Enfin, tout ce qui touche par exemple la propriété des déchets, il est clair et net que ça devra se discuter avec le Gouvernement et le monde municipal. L'échéancier terminal serait difficile à préciser, mais le début des travaux de ces tables devra se faire dans les plus brefs délais, aussitôt que nous aurons fait le point sur le sommet comme tel.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Le plus vite possible serait le mieux, mais à la résolution 157, j'imagine qu'on voulait parler des unions municipales; ont-elles été oubliées?

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

C'est un peu dans le même sens que monsieur le Ministre vient de signaler. S'il vient qu'à y avoir des rencontres en tête à tête avec les municipalités et le Gouvernement, au moins que les autres intervenants soient informés, soit d'une proposition ou d'un règlement. Les municipalités sont également les bienvenues à cette table de concertation.

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Je pense que tout en étant d'accord avec une concertation au niveau de toute la province, il serait important aussi d'envisager la concertation au niveau des régions du Québec. Nous avons beaucoup fait état de la différence entre les régions et les particularités régionales.

Il y a un risque d'associer des solutions aux problèmes de Montréal et dans ce sens, une concertation provinciale sur les grands principes, mais aussi une concertation régionale serait utile pour tout ce qui peut concerner les modalités.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

En ce qui nous concerne, nous sommes disposés à collaborer à des opérations ponctuelles d'éducation et de sensibilisation. Nous nous gardons la capacité d'avoir des initiatives dans le domaine, mais il va sans dire que la spécificité de notre organisme dispose du reste des autres collaborations. Pour le moment, je termine là la concertation, c'est-à-dire que le sujet de toute manière va faire en sorte que nous ne nous sentirons plus immédiatement concernés, sauf dans ce volet très spécifique que nous avons développé et qui est l'éducation et la sensibilisation.

Jean Poirier
Association canadienne des fabricants de boîtes de carton

Je suis d'accord avec ce que monsieur Asselin propose: qu'il y ait une première rencontre entre le Gouvernement et les municipalités afin qu'on ne leur impose pas la réglementation. Mais à la suite de cette rencontre, il ne faudra pas non plus que la réglementation soit imposée aux autres intervenants avant qu'il y ait eu échange avec ces derniers.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Dans les tables de concertation générale, cela n'exclut pas celui qui a la charge de coordonner ces travaux, d'avoir des interlocuteurs privilégiés dans des domaines particuliers; je pense que je n'exigerais pas d'y assister. Lorsque les embouteilleurs ou l'Association des produits alimentaires vont parler de programmes particuliers ou de pratiques courantes qu'ils doivent exercer avec le Ministère.

Ce qui nous intéresse comme municipaux c'est de parler des problèmes qui intéressent les municipalités comme telles. Je soutiens l'idée de monsieur Asselin à l'effet que cette table de concertation, bien sûr, devrait privilégier jusqu'à un certain point les municipalités, parce que si nous sommes responsables de la gestion des déchets, il faut que cela corresponde à tout ce qui a été dit auparavant.

Gilles Charland
Fédération des travailleurs du Québec

À propos de la proposition 157, il nous apparaît important que la F.T.Q. puisse également participer à cette table de concertation. Je pense que nous avons démontré un intérêt pour le recyclage et la récupération. Mais aussi, en termes de projets éventuels qui risquent d'affecter les emplois, nous ne voudrions pas que les politiques s'élaborent, sans qu'on puisse participer à ces concertations.

5.2.2 La concertation des intervenants

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 158 se lit comme suit :

« L'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec propose la création d'une commission des ressources secondaires responsable d'assurer la viabilité et la stabilité des débouchés pour le verre, le plastique et le métal. Cette commission doit réunir le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Centre de recherche industrielle du Québec, les industries des boissons gazeuses, du plastique, du verre, du métal ainsi que les recycleurs. L'animation de cette commission peut être confiée à la Direction de la récupération et du recyclage du ministère de l'Environnement. »

Raymond Jobin
Association des embouteilleurs d'eau du Québec

Cette proposition est parallèle à la proposition 157 jusqu'à un certain point, à savoir que nous demandons simplement que la concertation d'intervenants inclut les utilisateurs. Et j'approuve l'intervention de monsieur Dufour à savoir que, dépendant des ordres du jour de réunions données, il ne serait peut-être pas nécessaire d'avoir tous les intervenants ou toutes les municipalités.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 160 se lit comme suit :

« Le groupe Énervie propose la formation d'un comité régional sur la récupération et le recyclage comprenant les récupérateurs communautaires et privés, les recycleurs, les municipalités, les entrepreneurs en service sanitaire, le ministère de l'Environnement du Québec. Le leadership serait assuré par le ministère de l'Environnement du Québec de même qu'un budget de fonctionnement. »

Chantal Rouleau
Groupement Énervie

Cette proposition va dans le même sens que la proposition 157 mais elle se fait au niveau régional, comme le mentionnait aussi monsieur Ménard. À ce moment les décisions qui pourraient se prendre seraient mieux adaptées. Nous sommes de la région de Montréal, il s'agit de 57% de la population. Nous savons qu'il y a d'autres régions au Québec qui préféreraient ce genre de comités et nous insistons aussi pour que le ministère de l'Environnement prenne le leadership du comité.

Adrien Ouellette
Ministère de l'Environnement

Je pense que c'est le genre de décision qui pourrait être prise à la table générale quant au besoin de régionaliser, selon les régions évidemment.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Au bénéfice de tout le monde, nous pourrions dire, actuellement, qu'il y au moins quatre régions qui s'organisent et qui sont à établir des sociétés de développement de la récupération ; je pense à la région de Bois-Francs, la région du Saguenay - Lac St-Jean, il y a la région de Québec, et une amorce à Montréal.

Il est certain que la coloration locale est à considérer puis il y a une stratégie régionale qu'il faut développer avec tous les intervenants majeurs des différentes régions dans le domaine.

Pierre Ménard
Union des municipalités du Québec

En ce qui concerne le territoire de la Communauté régionale de l'Outaouais, je suis prêt à m'engager à faire l'amorce de ce comité régional de concertation. Je pense que le leadership pourrait être entre les mains des gestionnaires des déchets solides au plan des régions. Cela nous apparaîtrait souhaitable.

Et d'autre part, lorsque nous parlons de budget de fonctionnement, on implique une structure et nous sommes particulièrement allergiques à la formation de toute nouvelle structure.

Gilles Charland
Fédération des travailleurs du Québec

Ce serait les mêmes remarques que pour la proposition 157. Nous désirons être impliqués aussi sur le plan des régions puisque nous avons des membres partout à travers le Québec.

Alex Schneiderman
Association patronale des éboueurs de Montréal

Nous optons pour l'ancien mode de transport des vidanges puisque nous avons, dans la région de Montréal, 1 800 employés à protéger. Il doit en être de même pour les autres régions du Québec.

Gisèle Tremblay
Présidente

La proposition 161 se lit comme suit :

> « L'Association canadienne des industries de recyclage propose la création d'un comité Emballage-Recyclage pour accepter les emballages et les matériaux utilisés pour les fabriquer. »

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Il est extrêmement souhaitable que les emballeurs et ceux qui font des empaquetages puissent discuter avec nous, les recycleurs professionnels ou les récupérateurs professionnels qui savons quel matériau peut entrer dans le recyclage.

Nous pourrions avoir un dialogue constant et, à ce moment, avec notre avis et avec votre bonne volonté et les consommateurs, nous pourrions complètement renvoyer au recyclage ces matériaux.

Et je crois qu'il est très facile de le faire dans beaucoup d'occasions. Nous avons déjà reçu certains papiers avec des encres qui n'étaient pas compatibles avec le recyclage; nous en avons discuté avec ces gens et ils ont coopéré.

Il y a des matériaux d'étiquetage qui ont des papiers de très haute valeur mais qui ne sont absolument pas recyclables. C'est à ce moment que nous pourrions discuter et trouver un manière très profitable afin de pouvoir recycler ces matériaux.

Jean Poirier
Association canadienne des fabricants de boîte de carton

D'après l'explication de monsieur Parenteau, ce qu'on propose ici, ce n'est pas tout à fait ce qu'il nous dit : la proposition dit « pour accepter les emballages », ce n'est pas ce que monsieur Parenteau nous dit. C'est simplement un échange qu'il aimerait faire avec les gens dans l'emballage mais sans accepter comme tel.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Disons que nous sommes prêts à négocier.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Je considère que l'Association canadienne qui s'adresse à l'Association des produits alimentaires du Québec, apporte des arguments intéressants, et que ça compléterait à mon sens, ce que j'ai dit lorsque nous avons adopté la proposition 135 à l'effet qu'uniquement s'engager à contribuer à sensibiliser n'est pas suffisant. Ce serait là une démarche qui stipule qu'il vaut mieux essayer de diminuer la pollution à la source.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

La proposition qui est faite ici propose de créer un comité emballage-recyclage, c'est-à-dire qu'il viserait à éliminer certains types d'emballages ou de contenants qui sont jugés contaminants au départ, et non recyclables. Je pense que ce qui a déjà été proposé, à savoir un code de bonne pratique, répond parfaitement à ce voeu. Nous essayerons de le réaliser de façon concrète, mais soyons conscients que nous entrons dans un domaine extrêmement complexe où la voie des négociations doit être privilégiée à celle de l'ordonnance de quelque nature que ce soit.

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 161 et 163 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 161 :
« L'Association canadienne des industries de recyclage et les récupérateurs privés proposent qu'il y ait un dialogue avec le Gouvernement avant toute nouvelle application de programmes de recyclage-récupération. »

Proposition 163 :
« L'Association canadienne des industries de recyclage propose l'établissement d'un dialogue entre l'Association canadienne des industries de recyclage, le Gouvernement du Québec et les deux paliers gouvernementaux. »

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Cela implique beaucoup de choses. Nous avons discuté pendant deux jours des questions de recyclage et, comme je vous l'ai déjà mentionné, il s'agit tout simplement d'être prudents. Il faut absolument disposer de ces produits afin d'éviter l'amoncellement excessif des produits recyclables. Il faut que l'industrie soit capable de les absorber.

C'est une roue économique : les moulins de papier, les industries du verre ou toute industrie de recyclage acceptent de prendre ces produits lorsqu'ils ont des commandes

à remplir et qu'ils doivent les fabriquer avec certains de ces matériaux. Dans d'autres cas, ils ne peuvent prendre ces matériaux, s'ils n'en n'ont pas besoin.

Le but de notre proposition est finalement de nous inciter à la prudence sur le plan de la recupération.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Tout simplement pour confirmer les propos de monsieur Parenteau. Il y a des moments où, s'il y a pas un exercice commun, il devient inconcevable d'opérer dans de telles conditions. Les comités prouvent une fois de plus leur utilité.

5.2.3 Les comités mixtes

Gisèle Tremblay
Présidente

Les propositions 164 à 167 sont traitées ensemble et se lisent comme suit :

Proposition 164 :
« Le ministère de l'Environnement souhaite s'associer par le biais de comités mixtes à ses partenaires des secteurs privés et publics afin d'assurer un développement des activités de récupération et de recyclage et de régler certains problèmes particuliers. »

Proposition 165 :
« Le ministère de l'Énergie et des Ressources s'engage à participer au comité Gouvernement-industrie sur la récupération et le recyclage. »

Proposition 166 :
« Le ministère de l'Industrie, du Commerce propose de participer au comité Gouvernement industrie sur la récupération et le recyclage. »

Proposition 167 :
« L'Union des municipalités régionales de comté propose que des tables sectorielles soient créées regroupant tous les intervenants pour coordonner et assurer la mise en place des volontés politiques exprimées par les élus des différents niveaux. »

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je suis d'accord avec la proposition gouvernementale. Cependant, j'ai une certaine réserve quant à la proposition 167. Elle veut atteindre un but très différent. Elle veut permettre aux municipalités de réglementer sur certains besoins qu'elles ont. Par exemple, on vient d'inclure une loi qui permet aux municipalités de réglementer l'affichage des revues de type pornographique. Ce qui est là, un exemple de « pollution » visuelle. Nous pouvons appliquer ce même principe chez nous.

Il peut y avoir d'autres types de pollution ; il serait alors souhaitable, dans certains milieux plus pollués, que la municipalité décide d'y mettre un terme en choisissant ses propres moyens pour y remédier. La seule façon de le faire et de contraindre les gens à respecter une habitude, c'est soit par une loi, soit par un règlement et il n'y a que deux instances ici qui peuvent le faire : il y a le Gouvernement du Québec qui peut le faire pour l'ensemble et il y a les municipalités qui peuvent le faire sur le plan local. Mais avant tout, il est important que les deux partis se concertent constamment afin qu'ils n'opposent pas leurs volontés politiques, soit en imposant ses règlements à l'autre.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Seulement une remarque à apporter : plusieurs ministères ont manifesté leur désir de participer à cette table générale et aux tables sectorielles. Il manque peut-être celui des Affaires municipales, mais j'ai l'engagement de mon collègue, monsieur Léonard, à participer au même titre que ces autres ministères impliqués ici.

Gisèle Tremblay
Présidente

La dernière proposition se lit ainsi :

« L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec s'engage à participer activement aux travaux des groupes chargés du suivi du sommet. Ils vont participer à ce qui va suivre le sommet, donc à toutes les concertations qui s'en viennent. Cela dispose de l'ensemble de nos propositions. »

Chapitre 6

Les synthèse et les conclusions

Chapitre 6
La synthèse et les conclusions

6.1 La synthèse

6.1.1 La collecte sélective

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Comme vous le constatez, je prends le rôle de président. Nous allons probablement modifier quelque peu les règles de procédure.

Je propose donc de repasser les quatre thèmes majeurs, en allouant un temps maximal à chacun. Je vous établis la liste de ce qui nous est apparu comme faisant consensus. Sur le thème de la collecte sélective, *premier consensus*, toujours selon notre évaluation: reconnaissance de la compétence des municipalités en matière de gestion des déchets.

Deuxième consensus: nous privilégions le tri à la source parce qu'il entraîne une participation populaire et permet une meilleure valorisation des déchets. Le Gouvernement compte modifier sa réglementation actuelle pour permettre aux municipalités d'intégrer la collecte sélective au système traditionnel. Il se fera un devoir de ne pas intervenir pour limiter la compétence municipale en cette matière, autant au niveau de l'activité de la collecte qu'à celui du choix des entreprises qui effectueront ce travail.

Nous reconnaissons le leadership municipal en ce domaine.

Troisième point: acceptation des intervenants à participer à une table de travail à être formée dans les plus brefs délais et dont les mandats consisteront à élaborer avec le ministère de l'Environnement un plan directeur pour développer la collecte sélective et sa mise en place.

Nous devrons concevoir des outils d'assistance technique, contrats-types et des cahiers de charge. À cette fin, une harmonisation inter-ministérielle en matière de subventions suivra évidemment la mise en place de ce plan directeur.

Quatrième point: le plan directeur permettra en plus, d'harmoniser l'action gouvernementale d'aide financière au développement de la collecte sélective et de l'infrastructure de récupération.

Cinquième point: le ministère de l'Environnement s'engage à effectuer des études sur l'implantation de la collecte sélective et plus particulièrement une étude comparative des coûts de la gestion traditionnelle des déchets et de la collecte sélective intégrée.

Deuxième étude: assistance technique à la Communauté Urbaine de Québec dans le cadre de son étude d'impact sur la collecte sélective sur le potentiel énergétique des déchets.

Sixième consensus: nous notons l'ouverture des communautés urbaines à permettre la collecte sélective des matières autres que le papier sur leur territoire.

Voilà ce qui nous est apparu être l'ensemble des consensus sous le thème de la collecte sélective. Alors nous attendons vos commentaires.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en service sanitaire du Québec

Qu'est-ce qui pourrait arriver si les entrepreneurs en service sanitaire ne peuvent pas offrir le service de la collecte; qu'est-ce que cela pourrait amener comme conséquences dans notre industrie?

Alex Scheiderman
Association patronale des éboueurs de Montréal

Pourquoi voulons-nous coopérer avec le Gouvernement dans ce secteur? Si un contracteur ne peut faire la collecte sélective, il pourra faire appel à un autre organisme pour le faire. Nous voulons être impliqués car ceci nous concerne en particulier.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Les municipalités voudraient savoir, sans être liées par la question du plus bas soumissionnaire, s'il y a une volonté publique de vouloir faire de la récupération. Elles voudraient pouvoir limiter la demande lorsque nous faisons des soumissions publiques à des récupérateurs, qui, eux, sont capables de se charger de la collecte des déchets d'une façon sélective, ou encore qui s'engagent à faire le tri à la source, ou le....

Nous favorisons le tri à la source mais cela suppose que tout le monde a modifié ses habitudes de vie et est prêt à le faire. Or, dans le milieu touristique, lorsque les gens viennent se reposer, leur demander de se plier à ces normes sera parfois difficile.

Ce qui est important pour les municipalités, c'est qu'il soit possible de faire des ententes avec un groupe de récupérateurs qui sera capable de prendre en charge le territoire d'une municipalité ou d'un groupe de municipalités. Nous savons que le travail se fera dans le sens que nous voulons. Nous aimerions qu'il soit possible de leur donner des contrats sans être lié par un trop grand nombre de normes réglementaires que nous retrouvons dans le Code Municipal.

Si nous arrivons avec l'obligation de donner au plus bas soumissionnaire, et que nous ne pouvons pas séparer ceux qui font la collecte sélective de ceux qui ne la font pas, ces derniers peuvent offrir un prix si bas, que finalement nous continuerons la collecte traditionnelle.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

À l'intervention de monsieur Fradette, il y aurait peut-être lieu de suggérer que, si l'entrepreneur en place n'est pas en mesure ou n'a pas l'équipement pour effectuer toute la cueillette, nous pourrions faire appel aux groupes communautaires qui ont déjà une bonne expertise dans le domaine et également aux récupérateurs privés qui sont déjà en place.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

À titre d'information j'aimerais savoir si, dans le deuxième consensus, il est question de privilégier le tri à la source. Cependant, si ma perception des discussions au cours de la première soirée est correcte, il y avait des nuances qui étaient apportées.

J'interprète le mot « privilégier » dans son sens littéral, c'est-à-dire lui donner plus d'accent que d'autres mais sans fermer la porte à d'autres moyens. Je rejoins monsieur Asselin dans ce sens.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Bon alors ma compréhension personnelle est à l'effet que le terme « privilégier » n'est pas exclusif et je pense que nous sommes convenu par consensus également que dans certains cas, par exemple, la présence de dépôts peut être souhaitable et le fait que nous privilégions la collecte sélective n'exclut pas la mise en place de dépôts dans certains cas, lorsque c'est jugé approprie.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

À ce moment-là nous souscrivons à l'ensemble des consensus.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

J'avais cru comprendre qu'un consensus serait établi même dans le cas des communautés urbaines; si nous pouvions ramasser aussi de l'acier, il y aurait certaines ouvertures du côté de la récupération des papiers mais à la condition que nous puissions aussi ramasser l'acier.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Selon ma compréhension, les communautés défendent l'idée de ne pas procéder à la collecte de papier à moins qu'on puisse leur prouver éventuellement qu'il soit possible et rentable pour elles d'exclure le papier dans la mesure où l'on excluait également le verre et le métal.

Est-ce que quelqu'un du monde municipal peut clarifier cette pensée?

Maurice Vanier
Communauté urbaine de Montréal

Je voudrais intervenir sur ce passage qui affirme qu'il y a une ouverture des communautés urbaines sur une cueillette sélective autre que le papier dans leur territoire.

Pour la communauté urbaine de Montréal, nous ne pouvons pas dire que nous sommes ouverts à cette idée, d'une part parce que ce sont les villes membres de la Communauté urbaine avec la charte de la communauté et avec les chartes municipales qui pourraient se prononcer sur ce sujet. La ville de Montréal n'est pas ouverte pour l'instant à cette proposition.

Il y a la Communauté urbaine de l'Outaouais qui a une charte distincte et peut affirmer cela pour son territoire.

La notion du recyclage en ce qui concerne les communautés urbaines est une notion évolutive. Je voudrais que les efforts qui sont faits en arrivent à des consensus lorsque nous parlons de cueillette sélective autre que le papier.

En ce qui nous concerne, nous étudions cette possibilité et nous nous prononcerons lorsqu'il y aura entente entre les partenaires de la Communauté urbaine de Montréal sur une cueillette sélective autre que le papier.

À ce moment, nous parlerons aussi du tri mécanique.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Je crois comprendre que le problème relié à la très grande, moyenne ou petite ouverture à l'intérieur des différentes communautés est relié directement à la présence d'un

incinérateur. Ce qui signifie, par exemple, que pour l'instant, dans la région de l'Outaouais, il n'y a pas d'incinérateur donc le problème ne se pose pas sous le même angle que celui qu'on retrouve dans la ville de Montréal.

Je crois que la ville de Montréal a exprimé son intention de permettre la cueillette sélective autre que le papier sur son territoire.

Maurice Vanier
Communauté urbaine de Montréal

Lorsque l'on parle de l'implication de la ville de Montréal au sujet de la cueillette, c'est pour la question des papiers fins. Il n'y a pas d'ouverture à une cueillette sélective autre que le papier pour l'instant.

Nous parlons d'un incinérateur pour la ville de Montréal mais la Communauté urbaine de Montréal attend votre autorisation pour ouvrir son usine d'épuration à laquelle est intégré un incinérateur. Il y a un autre type de technologie que celle de l'incinérateur des Carrières de Montréal qui amènerait une autre façon de traiter et de recycler les déchets, non seulement en vapeur mais de les recycler en combustible pour alimenter l'usine. C'est une donnée nouvelle sur laquelle nos connaissances sont actuellement faibles.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en service sanitaire du Québec

Je voudrais revenir avec une deuxième proposition. Les interventions du Ministère nous amènent à croire, en ce qui a trait à notre industrie, que le ministère de l'Environnement ne voudrait pas réglementer la question de transport.

Nous venons à la conclusion qu'il ne serait pas nécessaire de continuer à obtenir des permis de transport à la Commission des Transports.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Pour l'instant, c'est régi effectivement pas la Commision de Transport; il y a eu des rumeurs disant que nous nous apprêtions éventuellement à délégiférer, à déréglementer, ce qui n'est pas le cas, et je n'ai pas de confirmation de la part du ministre des Transports dans ce sens. Mais ce que nous avons soutenu auprès des entrepreneurs et ceci, si jamais la Commission de Transport annule la réglementation, nous ne voyons pas comment au ministère de l'Environnement, nous pourrions nous emparer de cette nouvelle juridiction puisque notre compétence porte sur les déchets dangereux et non pas sur les déchets non dangereux.

Alors, à ce stade-ci de notre réflexion, nous ne voyons pas comment nous pourrions remplacer une mesure qui appartient actuellement au transport à moins d'y trouver des raisons environnementales.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Je voudrais avoir une précision concernant le plan directeur qui a été proposé et que nous avons accepté en consensus alors que vous nous affirmiez de nouveau que cela n'aura pas pour but d'aller vers une imposition de normes ou de réglementations.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous voulons faire ce plan en collaboration avec le monde municipal et avec tous les intervenants intéressés mais il n'aura pas ce caractère coercitif, c'est-à-dire qu'il n'impo-

sera pas aux municipalités non désireuses d'appliquer ce plan chez elles, l'obligation de le faire.

Alex Schneiderman
Association patronale des éboueurs de Montréal

Tous nos contrats ont des clauses pour transporter les vidanges en dehors de la ville. Il faut respecter cette clause.

Le Ministère est supposé ajouter une certaine manière de spécification dans nos contrats. J'aimerais aussi que vous nous aidiez sur le plan de la compétition.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous avons convenu que la responsabilité de la gestion des déchets appartenait aux municipalités. C'est le genre d'intervention qui relève de leur compétence. Évidemment, si cela est relié à un problème de transport, il n'est pas exclu que le gouvernement du Québec via le ministère des Transports puisse avoir son mot à dire mais lorsque nous parlons de transport urbain, à l'intérieur des limites d'une ville, cela relève généralement de cette ville. Je pense que c'est à la ville de trancher le problème que vous soulevez.

Gérard Henry
Groupement Énervie

Je voudrais dire que pour la région de Montréal, ce serait important de ne pas laisser l'ambiguïté. La Communauté urbaine est contre ou du moins a des réticences par rapport à la cueillette sélective. J'aimerais souligner que la ville d'Outremont a étudié la question de la cueillette sélective depuis trois ans.

Dans ce sens, il y a des municipalités autour de Montréal qui s'intéressent à la cueillette sélective mais pas nécessairement la ville elle-même.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Cette responsabilité relève des municipalités locales constituant les communautés urbaines. Alors il se peut que la ville de Montréal, pour des raisons spécifiques, ne soit pas intéressée mais que les villes autour de Montréal le soient.

Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes de fermeture totale de ce côté.

6.1.2 La récupération et la réutilisation

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous pouvons donc aborder le thème numéro deux, celui de la récupération.

Le Gouvernement, de concert avec les intervenants, a reconnu l'importance de l'industrie de la récupération et l'a reconnue admissible aux programmes offerts et, à ce titre, injectera dix millions de dollars au cours des deux prochaines années pour le développement de cette infrastructure par le biais des programmes des ministères de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu et de l'Environnement.

Deuxième point: il a été reconnu l'importance de mettre sur pied un programme de référence afin de permettre un développement concerté de l'offre et de la demande, ce qui permettra de faciliter l'implantation d'activités permanentes.

Troisièmement: le ministère de l'Environnement mettra à la disposition des récupérateurs un bulletin technique et un annuaire des équipements.

Quatrièmement: il est ressorti une volonté commune d'entreprendre un programme de récupération des papiers fins, autant dans le secteur public que para-public.

Cinquièmement: il est important de souligner les volontés communes qui ont été exprimées relativement à la mise en commun d'équipements et de ressources.

Point 2.2 sur la réutilisation. Les acquis sont consacrés: réutilisation dans le domaine de la bière et des boissons gazeuses.

Deuxièmement, toujours dans le domaine de la réutilisation: relativement à l'extension de la réutilisation, nous reconnaissons qu'elle pourrait être possible dans certains cas particuliers.

En troisième point: les intervenants du secteur alimentaire offrent leur collaboration au ministère de l'Environnement pour développer un code de bonnes pratiques.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Relativement au premier item des subventions que l'on est prêt à accorder, est-ce que l'on doit comprendre que ce sera accordé à tous ceux qui se disent récupérateurs? Ou s'il y aura une certaine sélection?

Il a été mentionné que nous avions de l'équipement qui n'était pas employé. Est-ce qu'on doit comprendre qu'il y aura des subventions données à tous ceux qui feront de la récupération dans ça?

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Le Gouvernement, qui s'apprête à déverser plusieurs millions au cours des deux prochaines années, ne pourrait avoir intérêt à le faire en provoquant un déséquilibre régional. Dans les programmes de la S.D.I. et dans l'application du programme « PAR-FAIR » nous tenons compte de la réalité du milieu, des marchés et de l'intérêt suscité localement.

À cela, s'ajoutera le plan directeur qui pourra nous guider collectivement dans l'attribution de nos subventions de façon à ce que cela se fasse dans le respect des réalités et dans un mode de développement harmonieux.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

Il faudrait comprendre que ce n'est pas toujours de cette façon que cela se passe dans les situations où l'on accorde des subventions. Et nous voudrions être informés des différents canaux qui pourront être employés pour le faire et connaître vos restrictions à ce propos.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

À ce moment-ci, je ne peux vous exprimer que notre bonne volonté et nos intérêts qui sont convergents dans ce domaine. Et si vous voulez ajouter à cette bonne volonté exprimée de la part du Gouvernement, le fait que le plan directeur nous apportera des éléments très importants et comme vous serez partie prenante à la conception et à la mise en place de ce plan, je pense que vous pouvez être rassurés, même si dans le passé, il a pu y avoir effectivement des erreurs de synchronisation de l'aide des différents paliers de gouvernement.

Pierre Morin
Industries québécoises des contenants de verre

Pour ce qui est de la récupération, j'apprécie que le Gouvernement se propose d'injecter dix millions dans l'infrastructure. Cependant, j'aimerais ajouter que l'industrie du verre se dit prête à investir dans l'infrastructure, et je ne voudrais pas que cette contribution potentielle de l'industrie du verre soit oubliée.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Pourriez-vous élaborer votre point numéro deux où l'on fait mention d'un programme de référence et où l'on parle également d'offre et de demande. Les municipalités sont concernées et veulent garder une certaine autonomie de gestion. Il me semble que les récupérateurs et recycleurs ont aussi une part de responsabilité dans la gestion.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Ce programme de référence sera établi par l'ensemble des intervenants intéressés à participer à cette discussion et à la mise en place du programme. Il faut le prendre un peu comme l'alternative à toute forme coercitive de régie qui peut exister dans d'autres secteurs.

Ce que nous voulons, c'est permettre la transmission de l'information quant au marché et au matériel disponible. C'est, à toutes fins utiles, un centre d'aiguillage qui permettrait à chacun des intervenants de savoir où et comment il peut disposer de ses stocks dans les meilleurs conditions.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Dans le cas de la récupération, je constate que nous n'avons pas mentionné les municipalités; c'est important car l'activité des récupérateurs sur nos territoires doit être encadrée et enchassée dans une certaine réglementation. Par contre, il n'y a pas d'intervention municipale mais il en reste. Nous l'avons à 100% et nous avons l'intention de travailler avec vous.

S'il n'y a pas de marché ou si c'est mal organisé, nous n'en tirerons pas profit. Depuis longtemps, nous faisons affaire avec des éboueurs. Maintenant, nous sommes appelés à travailler avec des récupérateurs. Une certaine partie de l'industrie va avoir à se recycler.

Si je fais une entente avec un récupérateur pour agir sur mon territoire, je dois être capable de protéger son marché dans l'intérêt de la municipalité et du récupérateur. Il y a eu une résolution qui n'a pas été contestée et je veux m'assurer que les contrats, la négociation et l'enchâssement de toute l'activité du récupérateur sur notre territoire ne soient pas parallèles à l'activité municipale et que ce soit intégré dans le système de gestion de déchets municipal.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Nous avons reconnu dans le premier temps, et cela a fait consensus que c'était la responsabilité municipale. Deuxièmement, vous serez donc maître-d'oeuvre dans l'application de la méthode choisie localement quant à la collecte générale ou sélective selon le cas. Vous disposez, comme municipalité, d'outils tels le plan directeur d'urbanisme, les règlements de zonage et vous avez le contrôle de l'implantation aussi bien sur le lieu que sur la qualité de ces installations.

Vous avez en main, d'une part, les consensus de ce sommet et, d'autre part, les outils locaux pour vous assurer de la bonne gestion.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Cette réponse me satisfait en autant que nous puissions nous assurer, une fois qu'une municipalité a fait une entente, de procéder à un système de récupération par collecte sélective ou autrement sur son territoire; qu'elle puisse s'assurer d'avoir le contrôle des compétiteurs qui arrivent dans la municipalité sans avoir négocié de contrat.

Lorsque nous négocions un contrat, il faut avoir les moyens légaux nécessaires pour le protéger.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

En ce qui concerne le ministère de l'Environnement et les autres ministères qui seront appelés à subventionner, par exemple l'implantation de groupes de récupération, nous ne le ferons pas, sans avoir l'autorisation de la municipalité par l'entremise d'une résolution du Conseil municipal.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Lorsque vous parlez de reconnaissance d'admissibilité aux subventions, je suppose que ce sont des programmes universels où tous les récupérateurs vont pouvoir se qualifier. J'aimerais savoir de votre part: est-ce que c'est possible avant d'accorder des subventions que la municipalité ou le groupe de municipalités en soit avisé ou soit consulté?

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Avant tout, il faut une coordination interministérielle parce qu'il y a plusieurs ministères appelés à intervenir dans le secteur, mais avant qu'une subvention soit accordée à quelque demande que ce soit, nous consulterons la municipalité et nous lui demanderons une résolution municipale approuvant notre décision.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

J'aimerais apporter des précisions sur des commentaires qui ont été le sujet de « mésinterprétations » par certains des participants et par le Devoir; à savoir que les détaillants en alimentation au Québec veulent continuer à collaborer, mais ne veulent pas que l'on ajoute des contenants additionnels.

Un grand nombre de supermarchés font déjà le recyclage du papier et du carton avec ce qu'on appelle communément des « bailers ». C'est déjà un effort quant à la récupération et au recyclage. Je veux mettre un point en évidence: la moyenne d'items que vous retrouvez dans une épicerie est de 7 748. Si plusieurs de ces produits devaient être retournés à l'épicerie en vue du recyclage, il faudrait que chacune de ces épiceries augmente le volume de ses entrepôts, ce qui est très difficile, voire même impossible pour les petits détaillants.

En 1981, une étude scientifique avait prouvé que le coût de manutention des contenants était de 5,85 cents et l'on ne prévoit pas, avec la situation économique qui existe, que ces coûts vont diminuer.

Je voulais apporter une précision à savoir que nous ne sommes pas contre les bouteilles réutilisables, mais nous espérons par toutes les solutions qui vont être proposées que nous aurons droit de s'assurer d'une rentabilité accrue.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

La formulation que j'ai mentionnée est conforme à vos propos, à savoir que les acquis sont consacrés et nous précisons que ces acquis c'est la bouteille contenant des boissons gazeuses et la bouteille de bière.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

J'apprécie votre interprétation des faits mais j'aimerais que ce soit la même de la part de tous les intervenants présents.

Pierre Hamelin
Compagnie Kruger

Je voudrais clarifier mes énoncés et répondre à monsieur Asselin que nous ne voulons pas nous intégrer dans leurs domaines. Nous insistons pour qu'il n'y ait qu'un seul récupérateur qui ferait le travail. Lorsque nous parlions de droits acquis et de gestion, ou que nous disions que la municipalité est responsable de tout, ce n'est pas dans les domaines qui sont strictement privés tels que les ententes entre différentes industries sur la récupération du papier.

C'est là notre grande difficulté. Si votre responsabilité allait aussi loin, il n'y aurait pas consensus.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Nous avons parlé du partage des juridictions. Je pense que le Gouvernement est beaucoup mieux placé que les municipalités pour le faire. Pour la relation des récupérateurs et des milieux, c'est la municipalité qui doit garder un certain pouvoir de réglementation et de coercition, de façon à s'assurer que la récupération soit ordonnée sur le territoire.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Les municipalités sont gestionnaires des déchets ou des matières secondaires. Elles en deviennent propriétaires le jour où les déchets sont au bord de la route. Ce qui n'interdit à personne de passer des ententes avec des entreprises, des commerces pour récupérer certains types de matières secondaires.

André Asselin
Union des municipalités régionales de comté du Québec

Je serais d'accord avec vous si les récupérateurs l'étaient. Il peut avoir sur mon territoire un certain nombre d'entreprises qui disposent de déchets et qui font affaire avec d'autres récupérateurs, qui rendraient mon système municipal rentable si, éventuellement, nous pouvions tout récupérer. C'est une question qui viendra plus tard quant à la propriété des déchets et à la possibilité d'avoir un permis pour récupérer sur mon territoire parce que je veux favoriser aussi ceux qui ramassent les ordures non récupérables qui ne sont pas tellement payantes et difficiles à trier. Nous risquons de nous retrouver avec des gens qui font de l'argent à récupérer des paquets bien classés.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

L'intervention de monsieur Hamelin constituait non pas une contradiction avec les propos de monsieur Asselin, mais simplement une mise en garde à tenir compte du fait qu'il existe actuellement une série d'ententes avec des récupérateurs privés.

6.1.3 Les marchés et la recherche

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Et nous passons donc au thème numéro trois qui touche les marches.

Le consensus est à l'effet de favoriser la stabilité du marché sans pour autant le réglementer.

Deuxième point: d'autres moyens doivent plutôt être utilisés pour faciliter le développement de la récupération et du recyclage. Le ministère de l'Énergie et des Ressources met ses programmes d'aide financière à la disposition des recycleurs dans la mesure où cela s'inscrit dans un contexte de rentabilité, c'est une condition essentielle qu'on retrouve aux programmes d'aide; le ministère de l'Environnement pour sa part, développera un programme de référence chargé d'établir les besoins des utilisateurs et les volumes disponibles chez les récupérateurs.

Troisième point: on convient de privilégier en autant que faire se peut la notion de produits recyclés.

On convient finalement que la politique d'achat gouvernementale devrait privilégier en autant que possible la notion de produits recyclés.

Sur le volet de la recherche: accentuer la recherche sur le développement des marchés de technologies et de nouveaux produits contenant de la matière récupérée. Du côté des engagements privés, l'industrie forestière diffusera l'information des expériences concernant la réutilisation de vieux papiers.

L'industrie du verre s'engage à développer des techniques de conditionnement. Et le ministère de l'Énergie et des Ressources fait des recherches dans le domaine des pâtes et papiers.

Le ministère de la Science et de la Technologie intégrera la recherche sur la transformation biologique des fibres de papier non recyclable en protéines alimentaires, dans sa programmation et invite les participants à présenter des projets pour le développement de nouveaux produits.

Le ministère de l'Environnement augmente son programme « PARFAIR » de 150 000 $ dès l'année 1984-85.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais savoir où vous avez inclus l'idée que nous avions mise de l'avant à l'effet de donner à la fois un mandat et des moyens à l'Institut national de recherche scientifique pour des recherches en matière de techniques de production et de technologie de récupération.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Monsieur Paquette, ministre de la Science et de la Technologie pourrait donner plus de précisions. Il nous a dit devoir disposer de budgets pour passer des commandes de recherches scientifiques. La discussion a porté à savoir: est-ce qu'on doit ouvrir un centre ou passer des commandes au centre existant?

6.1.4 La sensibilisation et les structures de concertation

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

Le thème numéro 4 porte sur la sensibilisation.

Il y a un consensus général sur la grande importance d'une action éducative à tous les niveaux de la société pour favoriser la participation individuelle et collective à la récupération et au recyclage des ressources secondaires.

Deuxième point: le monde municipal s'est engagé à informer les administrateurs municipaux et les citoyens.

Troisième point: le monde de l'industrie a accepté de participer techniquement et financièrement à des campagnes de sensibilisation.

Quatrième point: les consommateurs et les représentants des milieux communautaires et professionnels se sont aussi engagés à participer à cet effort de sensibilisation.

Cinquième point: le ministère de l'Environnement a accepté de jouer le rôle de coordonnateur des campagnes de sensibilisation. Le ministère de l'Environnement mettra dans le cadre du programme « PARFAIR » des sommes pour le développement d'outils de sensibilisation.

Au niveau de la structure de concertation. Premier point: tous les intervenants s'entendent sur la nécessité de former une table de concertation dans le domaine de la récupération et du recyclage des ressources secondaires. Le ministère de l'Environnement accepte de convoquer ses partenaires à cet effet et d'assumer la coordination de cette table de concertation.

Elle aura comme mandat d'assurer le suivi du sommet et devra être convoquée dans les meilleurs délais.

Deuxième point: il est essentiel qu'un dialogue s'établisse également dans les régions afin de prendre en considération les nombreuses particularités régionales.

Troisième point: finalement, des comités sectoriels viendront travailler sur des aspects plus particuliers de la récupération et du recyclage.

André Paradis
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Je croyais avoir perçu un consensus à l'effet d'harmoniser les programmes de sensibilisation avec des moyens concrets de récupération par tri à la source, soit par dépôt ou collecte sélective mais pas que nous ne fassions uniquement de la sensibilisation sans qu'il y ait un minimum d'infrastructures mis en place.

L'information, la sensibilisation et l'éducation, enfin tous les programmes et toutes les interventions devront être concertées et harmonisées autour du ministère de l'Environnement qui accepte d'assurer cette coordination.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais rappeler que nous n'avons émis d'opinion ni favorablement ni défavorablement aux tables de concertation.

6.2 Les conclusions

André Asselin
Union des municipalités régionales de comte du Québec

Nous avons, en milieu rural, une lourde responsabilité en matière de disposition des déchets.

Ce qui est proposé ici au sommet en tant qu'intention, nécessite un changement très profond dans les habitudes de vie de nos concitoyens et nous sommes ceux qui devront les convaincre et mettre en place ces systèmes.

Le citoyen au Québec est habitué à utiliser l'eau potable pour toutes les commodités. En Amérique, nous sommes particulièrement gâtés dans nos habitudes de vie.

Il faut comprendre que c'est un changement profond que nous demandons à la population. Nous vous avons offert depuis le début notre collaboration à l'installation d'un système de gestion des déchets différent de celui que nous connaissons.

Cela peut se faire économiquement mais cela nécessitera plus de liberté dans l'exercice de nos pouvoirs locaux et dans la conception de nos plans de gestion de déchets.

Nous nous engageons en tant que gestionnaires d'une partie des impôts que paient les gens au niveau local, à faire tout en notre pouvoir, en demeurant soucieux de l'intérêt public, d'assurer à nos citoyens les meilleurs services au meilleur coût possible et nous devrons évidemment faire une énorme campagne. Pour n'apporter qu'un exemple: puisqu'ils vivent près de la nature, les gens de la campagne sont déjà sensibilisés à la protection de l'environnement. Et lorsqu'ils se sont vus imposer une réglementation sur le type de fosses septiques en fonction de la dimension d'un terrain, il y a eu de nombreuses répercussions.

Alors il est bien évident que maintenant, si nous entrions plus loin dans les habitudes de vie de nos citoyens, il y aurait sûrement des problèmes. Je demande à tous les participants d'être patients tout en étant assurés qu'il existe dans le milieu municipal une véritable volonté politique d'avoir une meilleure gestion du secteur de l'administration locale.

Léandre Carbonneau
Association canadienne des manufacturiers d'isolant cellulosique

Il est bien de récupérer mais il faut recycler et ensuite vendre le matériel. C'est notre cas présentement. Nous avons des matériaux recyclés et recyclables mais nous avons une matière finie difficile à vendre.

À la demande que j'ai déjà formulée, j'aimerais dire aux municipalités que si elles ont besoin de réisoler certaines bâtisses de penser au produit que nous fabriquons.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs

Au début du sommet il était surtout question de trouver des marchés pour le papier.

Nous avons l'assurance d'une ouverture de marchés supplémentaires pour les papiers de basse qualité. Je suis très heureux aussi de la mise au point des détaillants. Ils font déjà autant que ce que nous voulons faire ici. Il n'aurait pas fallu que ce moment soit l'occasion d'un recul.

Les municipalités, non seulement s'intéressent à la collecte sélective, mais elles se montrent sensibles à une action au niveau des utilisateurs d'emballages.

Elles ont indiqué une nette préoccupation quant à l'utilisation de contenants au moins recyclables. Évidemment, il faudra poursuivre le dialogue avec les communautés urbaines. Il y a quand même des ouvertures possibles du côté de Québec ou de l'Outaouais.

Nous avons vu des organismes, dont l'impact éducatif est important, qui se sont engagés à promouvoir le tri à la source dans une perspective de conservation.

De grandes industries ont d'ailleurs joint les rangs et nous croyons qu'un tel alliage sera à la mesure de la tâche.

Le Gouvernement qui avait par le passé adopté des normes qui ont eu pour effet de générer une véritable industrie de l'élimination indifférenciée des ressources et des rebuts au Québec prend aujourd'hui des mesures susceptibles de mettre en place une véritable industrie de la récupération et du recyclage des ressources secondaires actuellement enfouies par les municipalités et nous pensons que ceci est encore un acquis excessivement important.

Nous n'avons pas tout dit mais nous avons déjà dégagé au moins cinq grands résultats de ce sommet.

René Cournoyer
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec

Ce sommet aura permis de réaliser un dialogue fort positif entre les divers intervenants et le nombre de points sur lesquels il y a eu consensus ou décision à discuter plus à fond. C'est la preuve de l'ouverture d'esprit et de la bonne volonté de tous.

Pour les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec, ce sommet aura permis que cette association et celle des détaillants prennent conjointement la décision de se rencontrer plus souvent.

Nous tenons à rappeler que nous demeurons attachés à notre système de contenants réutilisables consignés et que nous continuerons d'offrir à nos clients des contenants qui répondent à leurs désirs.

Nous nous sommes engagés à participer aux efforts de sensibilisation de la population. La protection de l'environnement a toujours fait partie de nos préoccupations. Mais avant tout, c'est à protéger nos emplois et nos commerces que nous veillerons d'abord parce que sans ces emplois, nous ne pourrons participer aux objectifs qui se dégagent de ce sommet.

André Duchesne
Association des industries forestières du Québec

L'intérêt de l'industrie des pâtes et papiers pour cette source d'approvisionnement secondaire que constituent les fibres recyclables est soutenu et continuera. Notre participation aux différents groupes et aux différentes activités est assurée.

Cela se fera dans le contexte de rentabilité auquel vous avez souscrit, tant pour l'industrie dans ses différentes représentations que pour notre société du Québec.

Léo Fradette
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

Nous sommes satisfaits d'avoir participé à cette conférence, même si notre industrie n'a pas obtenu tout ce qu'elle voulait. C'est un compromis que tout le monde devait consentir à cette conférence.

Nous sommes satisfaits des positions ou des propositions qui ont été émises de la part des municipalités en ce qui a trait à la responsabilité de la gestion des déchets sur leur territoire.

Claire Pagé
Conseils régionaux de l'Environnement du Saguenay - Lac St-Jean

Lorsque les environnementalistes ont commencé à parler de la récupération et du recyclage comme une alternative à certaines formes de pollutions, nous avons taxé ces gens de rêveurs.

Il y a deux ans lorsque les organismes communautaires de récupération ont parlé de la collecte sélective, du tri à la source comme solution, nous avons aussi taxé ces gens souvent de rêveurs. Il ne faut pas avoir peur du changement et des nouvelles idées qui peuvent être abordées dans une société.

Je veux spécifier qu'en tant que représentante du Conseil régional de l'environnement du Saguenay — Lac St-Jean et de certains groupes d'environnement, je suis quand même satisfaite des débats que vous avez faits. C'est positif pour l'avancement d'une ville, que de faire de la récupération et du recyclage au Québec.

Si avant c'était l'abondance et la quantité dans la vie qui était importante, maintenant c'est la qualité de la vie qui devient de plus en plus importante, et cela pour les citoyens et les consommateurs.

C'est important pour les élus municipaux, les élus des gouvernements et les élus au niveau des syndicats. Cela le sera bientôt pour les entreprises privées de tenir compte de la qualité de la vie au Québec.

Pierre Ménard
Communauté régionale de l'Outaouais

Nous voulons exprimer notre satisfaction quant au déroulement et au contenu du sommet. Il était important, de vivre cette intéraction au niveau de tous les intervenants du milieu.

Nous sommes satisfaits au niveau de cette réaffirmation qui rend un certain pouvoir aux municipalités et des outils de travail qui seront mis sur pied au sujet de la récupération et du recyclage.

Nous sommes satisfaits de la reconnaissance des particularités régionales qui se dégagent aussi par rapport aux interventions de concertation.

J'aimerais rappeler trois éléments qui ont pu donner l'impression que les communautés urbaines et régionales étaient particulièrement réfractaires à certaines idées.

Il faut se rappeler qu'à Montréal et à la C.U.Q., la gestion des déchets constitue un problème depuis fort longtemps.

Lorsque ces gens se sont dotés d'équipements d'élimination de déchets, je pense que nous ne pouvons pas les taxer de négatifs; ils veulent protéger les investissements qu'ils ont voulu mettre au service des citoyens.

Notre problème est particulièrement un problème de gestion de déchets. D'autre part, je voudrais rappeler aussi qu'il va falloir être particulièrement prudent pour la coordination des compétences entre les villes et les communautés.

Nous l'avons vu dans les échanges avec monsieur Vanier, en ce qui concerne la charte de la ville de Montréal, qui touche la gestion des déchets, et la loi de la Communauté urbaine qui ne touche que la question du recyclage et de la récupération.

Même si les communautés ont des compétences pour la gestion des déchets, il ne faut pas oublier que ce sont les villes qui ont la compétence pour la cueillette des déchets.

Il ne faudrait surtout pas oublier au ministère de l'Environnement, que le problème rencontré par les communautés ou par les municipalités est celui de l'enfouissement sanitaire

Nous avons discuté des programmes dont les retombées peuvent être en partie à court terme mais la grande partie, à moyen et à long terme. Il est toujours utile de vous le rappeler, les difficultés que connaissent les communautés et les municipalités sont au niveau du manque de coordination qu'il peut y avoir dans la réglementation de divers intervenants au niveau du Gouvernement. Nous aurons toujours besoin d'enfouissement sanitaire malgré tous les programmes de récupération et de recyclage. Et nous ne voudrions surtout pas que ces futurs projets nous fassent oublier les problèmes d'aujourd'hui.

Suzanne Blouin
Association des consommateurs du Québec

L'Association des consommateurs sait que le consommateur devra changer ses habitudes de base.

Le consommateur a accepté de changer ses habitudes pour l'économie de l'énergie parce que c'était rentable pour lui. Si nous voulons qu'il accepte de passer d'un état de gaspilleur à un etat de recycleur, il faut qu'il y ait une motivation tangible.

Le consommateur subit les effets du marketing; c'est un mythe de croire que c'est celui-ci qui réclame des contenants dispendieux, suremballés et non recyclables.

Le manufacturier qui voudrait mousser la vente de son produit, peut tout aussi bien le faire en se servant du biais écologique.

Gilles Charland
Fedération des travailleurs du Québec

La F.T.Q. réitère son intérêt à collaborer à l'effort collectif de façon à augmenter le taux de récupération et de recyclage du papier et du verre.

Cependant, il faudra bien reconnaître que ce changement profond de mentalité dans la gestion de nos déchets ne se fera pas sans bouleversement. En effet, l'emploi de travailleurs syndiqués dans l'industrie du verre par exemple, par le projet d'augmenter la consignation, le contenant réutilisable, pourrait amener la perte d'emplois. Et que dans le contexte où nous vivons, nous ne pouvons nous permettre de perdre des emplois.

Il est de plus important que la collecte sélective des déchets revienne d'abord aux travailleurs syndiqués et nous restons de ce fait inquiets de la qualité des nouveaux emplois qui pourraient être créés par ce processus de récupération.

Nous ne pouvons accepter que ce soit des emplois précaires, mal rémunérés qui servent à ce contexte. Il nous apparaît que cette préoccupation a été mise un peu en veilleuse au cours de cette conférence.

Dans cet esprit, la F.T.Q. renouvelle sa revendication d'accès de syndicalisation pour tous les travailleurs et travailleuses du Québec. Enfin, nous voulons nous assurer que l'entreprise privée n'obtiendra pas de monopole en matière de récupération et de recyclage de papier et du verre afin que la logique de la rentabilité ne nuise aux objectifs de qualité de l'environnement mis de l'avant par cette conférence.

Et à cet effet, nous soumettons que les groupes communautaires devraient conserver leur place dans ce domaine. C'est dans cet esprit et pour mettre fin à tant de gaspillage de nos ressources naturelles, ainsi que des hommes et des femmes du Québec que nous participerons à la structure de concertation qui donnera suite à cette conférence.

Raymond Bertrand
Institut canadien de la distribution alimentaire

Nous avons trouvé les solutions à tous les problèmes. Ce que nous croyons y avoir retrouvé, c'est une pièce à rajouter au casse-tête qui en est un à longue échéance puis qui, on l'espère, s'accomplira sans rajouter au fardeau des différents paliers du Gouvernement ou des consommateurs.

Nous voulons assurer ce que nous livrons à nos consommateurs. Nous espérons leur livrer une qualité de marchandise supérieure.

Louis Masson
Association des récupérateurs du Québec

L'Association des récupérateurs regroupe les entreprises qui considèrent les matières recyclables en tant que produits rentables. Ces entreprises opèrent suivant des critères de rentabilité et ont, suivant leurs moyens financiers, mis en place des mécanismes de cueillette, de tri et de vente de ces produits et se sont organisées, selon les sources d'approvisionnement et de distribution.

Elles ont acquis, avec l'appui financier et technique du Gouvernement, une expérience et un savoir-faire dont elles souhaitent voir profiter l'ensemble des intervenants ici autour de cette table. Leurs membres ont fait de la récupération bien avant que ce terme ne soit en vogue et souvent dans des conditions extrêmement difficiles.

Ils sont aujourd'hui 5 000 au Québec, répartis à l'échelle de notre État. L'Association et ses membres souhaitent jouer un rôle actif dans la mise en marche de cette industrie de la récupération.

L'accès à des programmes d'appui financier et technique spécifiques constitue selon nous une reconnaissance tangible de ce statut. Dans cet effort de création d'une véritable industrie, nous devons souligner le rôle important de sensibilisation que jouent les groupes communautaires et nous souhaitons que ce rôle soit valorisé et accentué.

Avec leur aide et leur appui et celui de tous les intervenants, les récupérateurs souhaitent mieux servir le Québec.

Pierre Morin
Industrie québécoise des contenants de verre

Les résultats de cette conférence, dans le fond, peuvent seulement être appréciés par rapport aux objectifs et aux expectatives que nous avions au départ. Dans notre cas, c'est peut-être bon de revenir un tout petit peu et voir quels étaient nos objectifs et nos expectatives et comment ceux-ci ont trouvé réponse.

Nous avions comme premier objectif de faire valoir notre appui intéressé à diminuer le volume et le coût de disposition des déchets solides particulièrement le verre. Parce que, entre autres, le verre est le plus recyclable des contenants. Et, en tenant compte que notre industrie compte pour à peu près 7% de la masse des déchets solides, il fallait ajouter notre volonté d'investir pour y apporter des correctifs.

Le troisième grand objectif était de rechercher les grands consensus. Un premier sur la récupération. Non seulement avons-nous atteint ce consensus mais nous avons même identifié le moyen privilégié de l'atteindre.

Le deuxième consensus que nous recherchions, était sur le recyclage, sans exclure la réutilisation lorsque c'est pratique, et à rallier l'appui des participants autour de notre objectif de recycler 150 000 tonnes de verre.

Le troisième objectif que nous recherchions, était de ne pas se faire imposer de nouvelles mesures coercitives et je crois que tous nous partagions ce même objectif et il a été atteint.

Le dernier objectif était de mieux connaître nos partenaires, de mieux saisir leur perception et leurs objectifs.

Il y a un progrès énorme qui a été réalisé. Enfin, nous voulions rendre notre industrie plus visible, je crois que nous avons atteint cet objectif.

Nous avons réussi à faire bouger cette force d'inertie qui nous condamnait au statu quo. C'est peut-être l'aspect le plus important de cette conférence.

Gérard Henry
Groupement Énervie

Il y aura une création d'emplois et nous souhaitons avec le plus de gens possibles et le plus d'intervenants possibles. Nous aimerions que les plans d'action que nous avons mis en branle se fassent dans les délais les plus courts possibles, de façon à ce que toute la problématique que nous avons décrite ne restera pas sur les tablettes.

Marie Gagnon
Centrale de l'enseignement du Québec

Les idées de recyclage et de récupération ne s'imposeraient pas et ne paraîtraient pas justifiées par les seuls soucis d'efficacité financière de rentabilité ou de profit : c'est parce que la récupération et le recyclage ont un sens pour la préservation de l'environnement que nous y souscrivons. Et si nous voulons conserver et promouvoir l'environnement, c'est parce qu'il constitue une partie importante. Nous voulons améliorer la qualité de la vie.

Lorsque nous parlons de qualité de vie, nous ne pouvons pas ignorer qu'à tous les aspects environnementaux précédents, l'on doit ajouter concrètement des droits du travail, des conditions décentes d'existence et de travail.

Nos revendications ne sont pas contradictoires, nous en arrivons facilement à faire la preuve qu'elles s'appuient les unes les autres et qu'elles sont dans un ordre parfaitement logique.

Il faut sensibiliser et éduquer la population. Nous sommes d'accord pour contribuer dans la mesure de nos moyens, convaincre la population de la justesse et du bien-fondé de ces idées de protection de l'environnement, de récupération et de recyclage.

Nous ne voulons pas cependant que l'on en profite pour oublier toute responsabilité. Les profits qui sont retirés du gaspillage des ressources, au mépris de l'environnement, ne le sont pas par la population.

Nous affirmons qu'il faudrait qu'au Québec, il n'y ait plus pour personne, ni intérêts, ni profits à retirer du gaspillage et de la pollution.

C'est dans cet esprit que nous avions soumis les propositions concernant le coût réel des contenants, par souci d'équité envers les contribuables municipaux à qui nous faisons assumer comme contribuables maintenant des coûts qui devraient être assumés par ceux qui les génèrent ces coûts, notamment les entreprises qui produisent des contenants jetables, non récupérables et les consommateurs qui, même s'ils étaient parfaitement informés et parfaitement conscients, choisiraient quant à eux quand même pour des raisons qui leur appartiennent, ce genre de contenants.

Il nous semble que toute cette question doit être élaborée et traitée le plus largement possible, d'une manière globale et le reproche essentiel que nous allons faire au sommet, c'est d'avoir un peu rétréci l'angle d'approche du recyclage et de la récupération.

Francis Dufour
Union des municipalités du Québec

Les municipalités apprécient de voir que le Ministre de l'Environnement et les participants à cette conférence ont reconnu de façon unanime la compétence exclusive des municipalités en matière de gestion des déchets, ce qui tend à prouver qu'on n'a pas fait si mal jusqu'à présent et nous sommes à explorer de nouvelles avenues dans ce domaine.

D'ailleurs, le fait que le Ministre ait choisi de ne pas imposer, ni directement, ni indirectement la collecte sélective va dans un sens que nous approuvons totalement, qui est celui de la concertation.

Les municipalités ont beaucoup appris lors de cette conférence. Les participants ont émis de nombreuses idées qui débordent le cadre de la collecte sélective, et je pense ici à la réutilisation, au centre de consignation et à leurs nombreuses applications.

Un autre point qui, à mon sens, doit être souligné, c'est que sans l'apport de la population, cette démarche dans le recyclage et la réutilisation deviendra impossible. Je vous rappelle que pour nous les municipaux, le principal objectif dans le domaine de la gestion des déchets, c'est une réduction sensible du volume des déchets domestiques, ce qui entraînerait une réduction des coûts et probablement une réduction du compte de taxes municipales, sinon un empêchement d'augmentation du compte de taxes municipales.

Jean-Pierre Drapeau
Association forestière québécoise

L'Association forestière québécoise et son mouvement de jeunesse, les Clubs 4-H du Québec sont heureux de la conférence qui a fourni un bon tour d'horizon de la problématique. Nous sommes aussi heureux de constater le chemin qui a été parcouru par les différents intervenants depuis les journées de 1981 sur la concertation en ce qui concerne la récupération et le recyclage.

Nous espérons avoir fait passer un peu notre message de gestion écologique des déchets qui tourne, non pas autour de 3 R mais autour de 4R. Réduction des déchets, réutilisation, récupération et recyclage.

Nous espérons que la recupération et le recyclage se développeront, non seulement parce que c'est économiquement rentable maintenant, mais surtout parce que ça a toujours été écologiquement rentable. L'Association forestière québécoise et son mouvement jeunesse, les Clubs 4-H du Québec estiment qu'Environnement-Québec doit jouer un grand rôle dans le domaine de la récupération et du recyclage, le rôle en fait de leader au niveau du Gouvernement, comme les municipalités doivent, elles, être leaders sur le terrain.

Il faut donc qu'Environnement-Québec joue ce rôle parce que sinon, aucun autre ministère ne le fera à sa place. Il faut aussi (cela a été notre principal propos au cours de la conférence) que le gouvernement du Québec, que les intervenants et surtout que tous les citoyens jouent chacun le rôle qui leur revient afin de changer les habitudes de consommation et afin de faire en sorte d'intervenir avant qu'un produit ne devienne un déchet.

Il faut faire en sorte que les déchets deviennent des ressources mais il faut agir afin que les produits ne deviennent pas des déchets. Tant mieux si la récupération et le

recyclage deviennent économiquement rentables mais il ne faut pas oublier que notre but final est d'améliorer notre qualité de vie.

Claude Tessier
Association des biologistes du Québec

L'Association des biologistes du Québec retient que ce sont les fortes divergences des divers intervenants. Par contre, je crois que ce n'est pas uniquement ce facteur qu'il faut retenir du sommet.

Un des éléments importants du sommet, c'est la prise de conscience de chaque groupe des difficultés qu'il rencontre et des limites de chacun, principalement en ce qui concerne le facteur économique. Au-delà de ces limites, à caractère économique, nous pensons que la valeur environnementale et l'idée de conservation de nos ressources naturelles et de notre patrimoine, a fait son bout de chemin.

Le sommet économique constitue une étape importante sur cette voie. Et pour consolider cette voie de conservation, nous pensons qu'il est absolument nécessaire que les municipalités se joignent à cette idée.

Les municipalités et d'autres intervenants se sont beaucoup intéressés au rapport coûts-bénéfices de la récupération et de la collecte sélective compte tenu de leurs intérêts respectifs.

Nous croyons que la qualité de la vie, en tant que société, est également très importante. C'est pourquoi nous espérons que les campagnes de sensibilisation du public pourront mettre en valeur cette dimension.

Nous nous sommes d'ailleurs engagés dans ce sens au sommet économique. Nous espérons en terminant, que les discussions qu'a engendrées le sommet se poursuivent et augmentent les possibilités de récupération de nos déchets et la réduction de ceux-ci à la source. C'est ce à quoi nous voulions arriver en fait et que l'on n'oublie surtout pas que c'est la forêt québécoise en difficulté actuellement, qui s'en trouverait sûrement soulagée.

Hugh Parenteau
Association canadienne des industries de recyclage

La récupération et le recyclage se sont installées. C'est arrivé depuis de nombreuses années et notre association est là pour le démontrer. Seulement que nous concevons qu'il faut ajuster notre manière d'opérer qui était basée principalement dans les temps passés sur l'industriel.

Nous avons réalisé que l'on doit tout simplement aussi s'ajuster au monde d'aujourd'hui et avec cette nouvelle vague que nous voulons essayer d'implanter, la récupération sélective. C'est à voir si ce sera profitable pour des gens qui se disent, comme nous, opérer à profit, mais nous sommes très sérieusement prêts à travailler avec tous les gens qui vont vouloir développer ce genre de récupération.

Principalement, nous avons nos amis, les communautaires, qui sont de merveilleux communicateurs, des superbes motivateurs et nous espérerions tout simplement qu'ils demeurent dans ce champ d'activité. Ils sont très utiles, je ne dis pas que c'est un mal nécessaire mais ils sont nécessaires.

Donc, je crois que toutes choses étant ce qu'elles sont, nous devons nous joindre à eux, travailler ensemble et en sortir les meilleures choses possibles, aussi bien pour la collectivité en général que pour nos industries respectives. Il faut comprendre que si nous défendons notre manière d'opérer notre commerce avec beaucoup d'investissements, donc nous sommes prêts à vivre de la manière dont il faut vivre aujourd'hui.

Mes amis des municipalités qui défendent fortement leurs prérogatives, sont acharnés sur certains points; ils ont raison dans une certaine manière de ne pas vouloir tout laisser perturber ce champ des déchets ou des collectes sélectives.

Donc, il faudrait simplement chercher à mettre ensemble les communicateurs et les municipalités qui nous veulent du bien. Donc, il faudrait essayer de tout mettre ensemble et en sortir quelque chose de profitable pour le consommateur.

L'on nous appelle l'Association canadienne des recycleurs: les recycleurs sont ceux qui « processent » le matériel, ce sont nos partenaires les plus importants. Ils sont toujours prêts à bien coopérer avec tout ce qui peut se ramasser, tout ce qui peut leur apporter une matière première, comprenons-nous bien, au meilleur coût.

Il ne s'agit pas de détruire quelqu'un pour en faire privilégier d'autres. Donc, que notre association est prête à s'impliquer. Même si nous avons eu des manques dans le passé, peut-être que nous avons été trop préoccupés par notre profit. Nous allons faire connaître ce que nous sommes capables de faire.

Jean-Paul Larouche
Compacteurs D L

J'aimerais que l'on puisse démontrer à ceux et celles qui n'ont pas eu la chance d'apprendre jusqu'à maintenant, la rentabilité de la récupération et du recyclage.

Je voudrais, pour bien faire comprendre ce à quoi je pense, utiliser deux présentations faites par des intervenants à savoir monsieur Bertrand, qui a souligné que plusieurs de leurs membres utilisent des « bailers » pour récupérer leur carton.

Faudrait-il préciser que nous leur vendons des « bailers », nous en avons quelques centaines en utilisation et à notre connaissance, tous ont pris leur décision d'acquérir l'appareil lorsque nous leur avons démontré la rentabilité de l'ajout de l'équipement.

Alors je réitère mon souhait: démontrons la rentabilité et le succès sera presque sans limites.

Jean-Guy Renaud
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec

Il est très encourageant de constater qu'il y a beaucoup de monde éventuellement qui s'occupera de la récupération et du recyclage. Si nous reculons de quelques années, nous étions quelques farfelus à lancer cette idée au Québec. Maintenant, nous nous apercevons qu'il y a beaucoup de partenaires qui s'ajoutent en cours de route. Aujourd'hui, nous sentons que tout le monde veut s'embarquer.

Il s'agira de s'entendre sur les modalités fonctionnement. Il faudra se concerter. Il est admirable de voir réuni nombre de personnes ayant des intérêts différents autour d'une même table. Il faudra continuer de cette façon. Il faut absolument que tous les partenaires se tiennent ensemble pour que l'on puisse travailler ensemble au développement de ce projet collectif.

C'est pour cette raison que toutes les tables de concertation qui ont été projetées dans l'avenir doivent se concevoir le plus rapidement possible de façon à ce que nous puissions articuler vraiment nos actions.

En dernier, tous peuvent compter sur l'appui des groupes communautaires dans l'avenir.

Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement

C'est cette abondance de convictions que nous avons retrouvée chez chacun de vous et chacun d'eux qui a fait que l'on a pu aujourd'hui mettre fin à un sommet qui est le début d'une ère nouvelle et qu'il nous restera à orienter à partir des tables sectorielles et de la table de concertation qui visera à réaliser les objectifs de ce sommet.

Les discussions qui ont été faites au cours de ce sommet, ont plutôt revêtues un caractère soit économique, soit technique et finalement, les allusions environnementales ont été un peu mises en veilleuse.

J'aimerais vous rappeler que si ce sommet a permis au ministère de l'Environnement de vous regrouper, c'est que la première préoccupation qui nous animait, était évidemment la préoccupation environnementale. Chacun sait qu'une mauvaise gestion des déchets peut provoquer des problèmes au niveau de l'aspect visuel, de l'air, du sol et de l'eau. C'est donc cette préoccupation-là qui nous a conduits à organiser la tenue de cette conférence qui visait à permettre d'atteindre des objectifs environnementaux et économiques.

Notre premier but est la protection de l'environnement mais nous ne pouvons pas parler sérieusement de protection de l'environnement sans d'abord présupposer un rattrapage dans certains cas.

Ce rattrapage, il est à faire au sujet de la gestion des déchets, même si un bon cheminement a été suivi au cours des dernières années. Je pense qu'avec la collaboration qui a été exprimée, nous sommes en lieu de croire que nous réussirons l'opération commencée.

J'ai en main les documents qui résument les consensus qui ont été établis. Je vous les ferai parvenir dans les jours qui viennent pour m'assurer que vous les gardez bien en tête. Car c'est à compter de quelques semaines au plus tard que commencera le vrai travail de mise en commun de nos expériences et des échanges qui ont été faits afin de bâtir cette machine qui vise à la fois le respect et la protection de l'environnement et le développement économique au Québec.

Je pense qu'il a été établi qu'il était possible de changer nos habitudes de consommation, nos habitudes de gestion des déchets de façon à atteindre ces deux objectifs simultanément, c'est-à-dire la protection de l'environnement et le développement économique, donc en créant des emplois.

Index des intervenants

Index des intervenants

Asselin, André
Union des municipalités régionales de comté Commerce
15, 25, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 38, 39, 40, 42, 45, 47, 53, 55, 56, 57, 61, 67, 70, 75, 78, 80, 81, 84, 87, 88, 101, 107, 110, 113, 124, 144, 150, 158, 159, 161, 162, 175, 180, 186, 191, 192, 193, 196,

Barré, Jean-Paul
Association des manufacturiers de produits alimentaires
65, 94, 95, 108, 110,

Beaudet, François
Groupement Énervie Inc
47, 50,

Beaumier, Yves
Adjoint parlementaire au ministre de l'Énergie et des Ressources
126,

Bergeron, André
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
15, 72, 158,

Bertrand, Raymond
Institut canadien de la distribution alimentaire
17, 50, 51, 93, 98, 104, 124, 127, 173, 192, 193, 200

Biron, Rodrigue
Ministère de l'Industrie et du Commerce
76, 78, 79, 81, 97,

Blouin, Suzanne
Association des consommateurs du Québec
18, 56, 65, 69, 96, 100, 102, 107, 121, 140, 151, 156, 159, 173, 199,

Boulanger, Roger
Association canadienne des fabricants de boîtes de carton
17, 169,

Cantin, Georges
Confédération des syndicats nationaux
20, 126, 131, 161,

Carbonneau, Léandre
Association canadienne des manufacturiers d'isolant cellulosique
9, 120, 130, 143, 196,

Charland, Gilles
Fédération des travailleurs du Québec
176, 178, 199,

Corbeil, Jean
Union des municipalités du Québec
130, 133, 137,

Cournoyer, René
Association des emballeurs du Québec
16, 47, 197,

Daoust, Fernand
Fédération des travailleurs du Québec
19,

Drapeau, Jean-Pierre
Association forestière du Québec
88, 90, 100, 155, 162, 171, 202,

Dubois, Pierre
Association canadienne de l'emballage « papier et verre »
17, 32, 42, 71, 86, 93, 95, 115, 123, 125, 133,

Duchesne, André
Association des industries forestières du Québec
7, 70, 71, 91, 119, 121, 122, 126, 127, 131, 132, 138, 140, 156, 167, 168, 197

Dufour, Francis
Union des municipalités du Québec
14, 26, 27, 28, 31, 32, 35, 39, 41, 42, 49, 50, 54, 55, 59, 61, 72, 74, 79, 81, 87, 98, 111, 114, 119, 152, 158, 160, 163, 174, 176, 179, 188, 192, 202,

Fallu, Élie
Adjoint parlementaire au ministre des Affaires municipales
78, 79, 80,

Fradette, Léo
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec
67, 76, 87, 116, 159, 163, 174, 175, 186, 188, 198.

Gagnon, Marie
Centrale de l'enseignement du Québec
20, 26, 32, 39, 41, 48, 50, 53, 80, 99, 156, 159, 165, 166, 172, 176, 194, 196, 201.

Gariepy, Jean
Fédération des travailleurs du Québec
94, 98, 102, 109, 110, 123, 124.

Garneau, Guy
Association canadienne des industries de recyclage
122, 125, 128, 129, 130.

Gauthier, Réjean
Fédération des travailleurs du Québec
27, 35, 45, 53, 54, 58.

Gruenwald, Hans
Association des entrepreneurs en services sanitaires
12, 29, 36, 45, 49.

Guay, Raymond
Recyclage de Papier Arthur
66, 70, 72, 73, 75, 78, 89.

Hamelin, Pierre
Compagnie Kruger
8, 68, 69, 73, 120, 131, 168, 172, 180, 191, 193.

Henry, Gérard
Groupement Énervie Inc
11, 35, 41, 43, 55, 57, 60, 66, 129, 135, 189, 201.

Jobin, Raymond
Association des embouteilleurs d'eau du Québec
80, 96, 99, 105, 177.

Larouche, Jean-Paul
Compacteurs D.L.
137, 204.

Lemaire, Laurent
Papiers Cascades
85.

Léonard, Jacques
Ministère des Affaires municipales
21, 32, 37, 39, 49, 53.

Lévesque, Serge
Centrale de l'enseignement du Québec
84, 88, 112, 124, 131, 144, 145.

Marois, Pauline
Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu
57.

Masson, Louis
Association des récupérateurs du Québec
13, 41, 45, 54, 69, 74, 77, 83, 91, 97, 102, 112, 120, 154, 164, 167, 169, 186, 194, 200.

Normand Maurice
Récupération Bois-Francs
11, 27, 28, 30, 33, 36, 44, 46, 51, 52, 56, 57, 60, 68, 70, 72, 74, 76, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 88, 92, 94, 100, 103, 105, 107, 111, 115, 126, 127, 128, 133, 136, 137, 139, 142, 149, 152, 153, 154, 157, 162, 168, 169, 172, 173, 187, 196.

Ménard, Pierre
Communauté régionale de l'Outaouais
90, 98, 134, 135, 138, 176, 178, 198.

Métras, Pierre
Machinerie Tenco
136.

Morin, Pierre
Industrie québécoise des contenants de verre
9, 25, 28, 41, 42, 43, 45, 47, 51, 58, 66, 68, 69, 82, 93, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 104, 108, 112, 122, 126, 133, 136, 151, 154, 157, 159, 161, 173, 186, 187, 191, 200.

Mousseau, Gilles
Groupement Énervie
83, 127.

Noël, Joe L.
Styrolaine Canada
163, 168.

Ouellette, Adrien
Ministère de l'Environnement
21, 26, 27, 28, 29, 37, 38, 39, 40, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 58, 59, 68, 71, 72, 74, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 93, 95, 102, 104, 107, 114, 120, 121, 125, 127, 129, 130, 131, 134, 135, 136, 138, 139, 142, 145, 153, 155, 157, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 205.

Pagé, Claire
Conseils régionaux de l'Environnement du Saguenay — Lac St-Jean
198.

Pageau-Goyette, Nycol
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec
87, 93, 94, 98, 103, 104, 106, 108, 113, 115, 151, 170

Paquette, Gilbert
Ministère de la Science et de la Technologie
140, 141, 142, 143, 144, 145.

Paradis, André
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec
26, 29, 38, 44, 51, 54, 73, 75, 82, 84, 86, 88, 94, 96, 99, 102, 106, 112, 134, 135, 138, 141, 151, 154, 161, 164, 167, 195.

Parenteau, Hugh
Association canadienne des industries de recyclage
30, 33, 45, 57, 61, 178, 179, 190, 203.

Parker, Stan
Association canadienne des industries de recyclage
13.

Péloquin, Julien
Robert Péloquin et Fils inc.
66, 100, 104, 106, 110, 122.

Pigeon, Claude
Association des épiciers en gros du Québec
105.

Poirier, Guy
Conseil québécois du commerce au détail
102, 103, 109, 110, 111, 113, 114, 150.

Poirier, Jean
Association canadienne des fabricants de boîtes de carton
105, 116, 132, 152, 176, 179.

Prescott, Jacques
Association des biologistes du Québec
21, 90, 128, 134, 144

Renaud, Jean-Guy
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec
10, 36, 43, 44, 46, 48, 52, 53, 59, 61, 68, 69, 77, 79, 120, 121, 127, 170, 174, 177, 204.

Rey-Lescure, Éric
Association forestière du Québec
18, 115, 128, 129, 131.

Rivard, Michel
Communauté urbaine de Québec
14, 44, 67, 68.

Robillard, Marc
Communauté régionale de l'Outaouais
26, 30, 43, 83, 101, 109, 111, 112, 115, 162, 167.

Rouleau, Chantal
Groupement Enerviro Inc
33, 152, 163, 165, 177.

Saint-Amour, Lise
Regroupement des récupérateurs à la source du Québec
165, 167.

Schneiderman, Alex
Association patronale des éboueurs
164, 168, 178, 186, 189.

Tessier, Claude
Association des biologistes du Québec
160, 166, 168, 203.

Thériault, Paul
Les papiers recyclés du Québec
33, 47, 121, 139.

Tremblay, Gisèle
Présidente
25, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 49, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 75, 76, 81, 82, 84, 85, 86, 89, 91, 92, 96, 97, 101, 105, 106, 107, 108, 114, 119, 122, 123, 125, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 145, 149, 152, 153, 157, 158, 160, 162, 164, 165, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 177, 178, 179, 180, 181, 185.

Ulh, Alain
Groupe Enjeu
32, 154.

Valade, Jacques L.
Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR
8, 140, 142.

Vanier, Maurice
Communauté urbaine de Montréal
37, 43, 59, 187, 188.

Achevé d'imprimer en
octobre 1984

Impression
Presses Élite inc.

Composition typographique et montage
Compélec inc.